

DOCUMENT

2010

DE REFERENCE

DOCUMENT DE REFERENCE 2010



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF.

Ce Document de référence est disponible sur le site www.societegenerale.com

	<i>Page</i>
1 HISTORIQUE ET PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE	1
2 STRATEGIE DU GROUPE ET PRESENTATION DES ACTIVITES	3
3 LA SOCIETE, LES ACTIONNAIRES	15
4 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	31
5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	67
6 RESSOURCES HUMAINES	133
7 RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	149
8 DEONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT	159
9 GESTION DES RISQUES	163
10 ELEMENTS FINANCIERS	209
11 ELEMENTS JURIDIQUES	407
12 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	425
13 TABLES DE CONCORDANCE	429

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1

HISTORIQUE ET PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE

	<i>Page</i>
<u>Historique</u>	2
<u>Présentation de Société Générale</u>	2

HISTORIQUE

Société Générale a été créée en 1864 par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures.

Durant la III^e République, elle a créé un réseau de guichets sur l'ensemble du territoire national (1 500 guichets en 1940, contre 32 en 1870).

Après la guerre de 1870, les agences d'Alsace-Moselle ont été apportées à une filiale de droit allemand, Société Générale Alsacienne de Banque (Sogénal).

Installée à Londres dès 1871, Société Générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du Réseau de la Sogénal à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911) et, plus tard, aux Etats-Unis (1940).

Nationalisée en 1945, Société Générale a joué un rôle actif dans le financement de la reconstruction. Elle a contribué à la diffusion de nouvelles techniques de financement (crédits moyen terme mobilisables, engagements par signature, crédit-bail).

Après la réforme du système bancaire de 1966, elle a diversifié ses interventions et rééquilibré son activité en direction de la clientèle de particuliers.

Société Générale est redevenue un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation intervenue en juillet 1987.

Depuis 1997, Société Générale a fortement accru sa taille grâce au développement de ses fonds de commerce et également au travers d'acquisitions dans ses différents métiers en Europe et dans le monde. Avec l'acquisition du Crédit du Nord (prise de participation majoritaire en 1997 puis rachat des minoritaires en 2009), le Groupe a élargi son activité de Banque de détail sur son marché domestique, avec un réseau de banques régionales. En 2001, Société Générale a absorbé la Sogénal.

PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE

Société Générale, société anonyme, est la société-mère du groupe Société Générale.

Société Générale est un groupe européen de services financiers de premier plan, actif dans 83 pays et employant 156 681 salariés de 128 nationalités différentes. Ses principales implantations à l'étranger en termes d'effectifs sont en Russie, en République tchèque, en Roumanie, en Egypte, au Maroc et aux Etats-Unis. Le groupe Société Générale est organisé en cinq

pôles : Réseaux France – Réseaux Internationaux – Financements Spécialisés et Assurances – Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs – Banque de Financement et d'Investissement.

Au 3 mars 2010, la notation long terme de Société Générale est Aa2 chez Moody's, A+ chez Fitch et A+ chez Standard & Poor's.

2

STRATEGIE DU GROUPE ET PRESENTATION DES ACTIVITES

	<i>Page</i>
<u>Une stratégie de croissance rentable et équilibrée</u>	4
<u>Les métiers du Groupe</u>	6

■ UNE STRATEGIE DE CROISSANCE RENTABLE ET EQUILIBREE, FONDEE SUR UN MODELE ROBUSTE DE BANQUE UNIVERSELLE

Dans une année 2009 encore difficile, le groupe Société Générale a su tirer parti de son modèle robuste de banque universelle pour afficher des performances commerciales solides lui ayant permis d'absorber les impacts négatifs de la crise.

La fin de l'année 2009 a été marquée par l'apparition de premiers signes encourageants de reprise économique. Pour autant, l'environnement global est demeuré particulièrement fragile et incertain : marchés financiers toujours volatils et pour certains non encore normalisés, coût de la liquidité bancaire et *spreads* de crédit encore très éloignés de leurs niveaux d'avant crise. Dans ce contexte, les pouvoirs publics sont intervenus de manière massive, en prenant des mesures inédites de stimulation conjoncturelle (programmes budgétaires de relance, politiques monétaires accommodantes), en garantissant la liquidité et la solvabilité de certains intervenants, mais également en jetant les bases d'un nouveau cadre réglementaire. De fait, les orientations définies lors du G20 de Pittsburgh prévoient notamment un accroissement de la charge en capital sur les activités de marché, l'harmonisation des règles comptables et prudentielles et la mise en place d'un standard minimal de liquidité. Les travaux menés dans le cadre du *Financial Stability Board* et du Comité de Bâle devraient permettre de préciser les contours et modalités de ces nouvelles réglementations.

Dans ces conditions difficiles, le Groupe a démontré la résistance de son modèle de banque universelle, fondé sur un portefeuille de métiers diversifié, en dégagant un résultat net part du Groupe de 0,68 Md EUR en 2009. Ce modèle a de surcroît été adapté pour tenir compte du nouvel environnement, comme en témoigne par exemple le rapprochement des activités de gestion d'actifs du Groupe avec celles de Crédit Agricole SA autour d'Amundi. Enfin, le Groupe a renforcé sa structure financière (Core Tier 1 à 8,4 % et un Tier 1 à 10,7 %), grâce notamment au succès de l'augmentation de capital de 4,8 Md EUR réalisée en octobre.

Le groupe Société Générale apparaît dès lors bien positionné pour tirer pleinement parti de la sortie de crise en poursuivant sa stratégie de croissance rentable et équilibrée, et en continuant d'adapter son modèle au nouvel environnement à travers son projet « Ambition SG 2015 ».

Les **Réseaux France** constituent le premier pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. Ceux-ci ont connu une dynamique soutenue en 2009, témoignant de la solidité du

fonds de commerce. L'acquisition des 20 % de Crédit du Nord détenus par Dexia permettra au Groupe d'augmenter son exposition à ces activités résilientes et de dégager des synergies. Plus généralement, le Groupe réaffirmera en 2010 sa stratégie multimarques, fondée sur trois enseignes concurrentes et complémentaires :

- la banque relationnelle multi-canal Société Générale (8,4 millions de clients particuliers, 2 282 agences) ;
- le Réseau de Crédit du Nord et de ses banques régionales, caractérisé par une forte culture de proximité avec sa clientèle ;
- le leader français de la Banque en ligne Boursorama, qui s'appuie sur un modèle innovant et un positionnement tarifaire attractif.

Sur ces bases, le Groupe entend prolonger cette dynamique de croissance en s'appuyant sur l'exploitation optimisée de son fonds de commerce, le renforcement des canaux à distance, le développement de la clientèle commerciale et l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de financement. Par ailleurs, après une phase d'investissements élevés au cours des dernières années, le Groupe poursuivra la mobilisation de gains de productivité à travers la refonte de processus et les mutualisations entre les différents réseaux.

Les performances des **Réseaux Internationaux** dans un contexte perturbé reflètent la bonne résistance des franchises, qui conservent une rentabilité récurrente importante avec un coût du risque relativement limité à l'exception de la Russie. Le Groupe reste confiant sur les perspectives à moyen terme de ses activités dans ce pays. Plus globalement, Société Générale sera très bien placée pour profiter de la reprise économique au travers notamment de positions très solides dans certains marchés à fort potentiel :

- en Russie, avec ses trois enseignes (Rosbank, DeltaCrédit, et BSGV) ;
- en Europe centrale et orientale (hors Russie), où le Groupe compte près de 6,8 millions de clients et des franchises de premier plan (2^e banque en Roumanie en taille du bilan, 3^e en République tchèque en taille du bilan) ;
- dans le Bassin méditerranéen et en Afrique sub-saharienne, au travers notamment de ses positions au Maroc (3^e banque privée) ou en Egypte (2^e banque privée).

Une stratégie de croissance rentable et équilibrée, fondée sur un modèle robuste de banque universelle

Les **Financements Spécialisés** ont connu un ralentissement de leur activité au cours de l'exercice 2009, le recul des productions affectant une grande partie des métiers, et une augmentation du coût du risque dans un environnement défavorable. En 2010, ces activités resteront sous contrainte de liquidité, avec une vigilance maintenue en termes de gestion du risque. Les efforts de maîtrise des frais de gestion seront poursuivis, de même que l'optimisation du dispositif ; à cet égard, le Groupe entend poursuivre la rationalisation géographique en synergie avec les Réseaux Internationaux, notamment sur le crédit à la consommation, et consolider ses positions de leader en Europe dans les financements et services aux entreprises. En ce qui concerne les activités d'**Assurances**, le Groupe poursuivra sa politique d'équipement des clients des réseaux du Groupe en France comme à l'international et sa stratégie de développement de l'activité de prévoyance en France.

S'agissant des métiers de **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs**, le rapprochement des activités de gestion d'actifs de Crédit Agricole SA et Société Générale a été finalisé le 31 décembre 2009, donnant naissance à Amundi, 3^e asset manager européen. Ce nouvel ensemble, dont Société Générale détient 25 %, bénéficiera de la puissance des réseaux de distribution des deux groupes et des synergies importantes liées à la mutualisation des moyens de production. L'année 2010 verra par ailleurs la mise en œuvre opérationnelle du rapprochement entre TCW et Metwest, dont les expertises sur le marché de la gestion de produits de taux aux Etats-Unis sont particulièrement complémentaires.

Au vu de ses bons résultats financiers et de la qualité reconnue de sa franchise (meilleure banque privée mondiale pour son offre de produits structurés selon *Euromoney*, parmi les trois meilleures banques privées en Europe selon *Private Banker International*), la Banque Privée poursuivra son développement en 2010, en capitalisant notamment sur les partenariats avec le Réseau Société Générale et des projets de renforcement ciblé notamment au Moyen-Orient.

En ce qui concerne les Services aux Investisseurs, le Groupe entend en 2010 prolonger la dynamique commerciale observée au cours de l'exercice (progression des actifs conservés et administrés par SGSS, confirmation des positions de leader de Newedge dans le courtage de produits dérivés) tout en poursuivant les efforts de productivité déjà engagés.

La **Banque de Financement et d'Investissement**, qui a enregistré une excellente performance opérationnelle en 2009, dispose pour 2010 de franchises commerciales solides. Les activités de dérivés Actions ont confirmé leur leadership tandis que les activités de taux, changes et matières premières ont gagné des parts de marché. Les métiers de conseil et de financement sont par ailleurs largement reconnus sur le marché (meilleur arrangeur en financement export pour la 8^e année consécutive selon *Trade Finance*, 4^e place sur les émissions

obligataires en euro, 4^e rang sur les opérations de M&A annoncées en France) et Lyxor a confirmé sa position d'acteur majeur en gestion alternative.

Par ailleurs, le profil de risque de la Banque de Financement et d'Investissement a été réduit (nette baisse de la VaR, cession de 8 Md EUR d'actifs illiquides en 2009) et les actifs gérés en extinction, qui ont donné lieu à 4,3 Md EUR de pertes sur l'exercice avant impôt, ont été regroupés fin 2009 au sein d'une structure dédiée disposant d'une gouvernance spécifique.

En 2010, SG Corporate & Investment Banking poursuivra le renforcement de ses activités clients, en optimisant notamment la couverture stratégique des plus grands d'entre eux. Le Groupe continuera en outre de se développer de manière ciblée en particulier sur les métiers de conseil, de taux et sur les matières premières. Parallèlement, SG CIB poursuivra son programme d'optimisation de l'efficacité opérationnelle à travers le projet « Résolution », et maintiendra un strict contrôle des risques.

De manière plus générale et transversale, le Groupe a engagé avec « Ambition SG 2015 » un vaste projet d'entreprise, qui lui permettra de tirer le meilleur parti de l'environnement bancaire d'après-crise autour de trois axes principaux :

- renforcer ses avantages comparatifs de banque relationnelle, au plus près de ses clients. Cela passe notamment par l'optimisation de l'offre et son adaptation aux besoins des différentes clientèles du Groupe, condition essentielle à une croissance durable et profitable ;
- transformer en profondeur son modèle opérationnel et renforcer l'industrialisation des processus, pour gagner encore en efficacité et servir la stratégie relationnelle ;
- mobiliser dans la durée l'ensemble des salariés autour de ce projet d'entreprise ambitieux. Dans cette optique, le Groupe mettra en œuvre une série de mesures visant à mieux développer et récompenser les talents, et à renforcer son positionnement d'employeur de référence.

Au total, grâce aux forces intrinsèques du Groupe, ses relais de croissance et ses projets de développement, Société Générale est solidement positionnée pour tirer pleinement parti de la sortie de crise et anticipe un rebond de ses résultats financiers dès 2010. Société Générale entend par ailleurs poursuivre sa mission de financement de l'économie française et continuer à accompagner le développement de ses clients tout en maintenant un ratio de solvabilité élevé.

■ LES METIERS DU GROUPE

Les activités du groupe Société Générale sont organisées au sein de 5 pôles : Réseaux France / Réseaux Internationaux / Financements Spécialisés et Assurances / Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs / Banque de Financement et d'Investissement.

Réseaux France

Les Réseaux France s'articulent autour de deux dispositifs et marques que sont Société Générale et Crédit du Nord avec ses six banques régionales. Ils offrent une large gamme de produits et de services couvrant les besoins d'une clientèle diversifiée, composée de plus de 9,8 millions de particuliers et plus de 500 000 entreprises et professionnels.

Servis par des équipes professionnelles et dynamiques s'appuyant sur un dispositif multi-canal, avec un réseau de plus de 3 000 agences dont 16 ouvertures nettes en 2009, les Réseaux France occupent le 1^{er} rang parmi les acteurs non mutualistes avec une part de marché de 9,1 % pour les dépôts et de 8,6 % pour les crédits pour les agents résidents et non résidents.

L'activité en 2009 a été marquée, sur la composante des dépôts, par une forte progression des encours moyens (+ 5,3 % par rapport à 2008), portée essentiellement par la clientèle commerciale (+ 15,2 % par rapport à 2008). Les encours de la clientèle des particuliers affichent une hausse de + 1,8 % par rapport à 2008.

Concernant l'activité de financement de l'économie, les encours moyens de crédits se sont établis à 153,1 Md EUR en progression annuelle de + 2,8 % (pour l'ensemble du Groupe en France, les encours de crédits se sont accrus de +3,1 % en 2009).

D'abord freinée par l'attentisme des ménages, la demande de crédits, notamment à l'habitat, a repris au cours du 2^e semestre 2009, relançant l'évolution des encours.

Sur le marché des entreprises, les encours moyens de crédits ont affiché une hausse de + 2,8 % par rapport à 2008. Les mesures fiscales prises par le Gouvernement visant à soulager les tensions de trésorerie se sont, en effet, traduites par une contraction des crédits de fonctionnement tandis que les crédits d'investissement se sont inscrits en hausse de 7,5 %, dans une conjoncture déprimée. Toutefois, fidèles à leur politique de soutien à l'économie, les Réseaux France ont financé, au cours de l'année, d'importants projets dans des secteurs multiples (SAFT, MANUTAN, ORPEA, AUSY, INGENICO...) ainsi que dans les collectivités territoriales.

La performance financière des Réseaux France est satisfaisante avec un produit net bancaire de 7 253 M EUR au titre de l'année 2009, en progression de + 2,0 % par rapport à 2008 (hors effet PEL/CEL et hors plus-value Visa de 72 M EUR en 2008), en ligne avec l'objectif fixé.

L'année 2009 aura enfin été marquée par l'acquisition des 20 % supplémentaires du capital du Crédit du Nord par Société Générale portant sa participation à 100 %. Cette opération vise à renforcer le positionnement du Groupe dans la Banque de détail en France et à optimiser l'efficacité de sa couverture domestique, notamment par la mise en commun des ressources, tout en poursuivant une stratégie multimarques.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'activité de la Banque de détail en France s'articule autour de trois dispositifs : Réseau Société Générale, Réseau Crédit du Nord et Boursorama (précédemment intégré au sein du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs).

■ Réseau Société Générale

En dépit d'un environnement conjoncturel peu favorable et d'une concurrence toujours vive, le Réseau Société Générale continue de s'illustrer par ses bonnes performances commerciales.

S'appuyant sur un maillage de 2 282 agences permanentes (+ 9 ouvertures nettes par rapport à fin 2008), principalement localisées dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale et sur des canaux à distance performants, le Groupe a poursuivi le développement de ses fonds de commerce. Servi par une offre de produits et de services étendue et innovante, une organisation adaptée, fondée sur le déploiement de conseillers de clientèle, le Groupe a su établir une véritable relation de partenariat avec ses clients. La mise en œuvre de synergies entre clientèles privée et commerciale et entre lignes-métiers a, en outre, favorisé les opportunités d'affaires et concouru à la consolidation des relations.

Avec 5,3 millions de comptes à vue, la clientèle de particuliers constitue une composante importante du portefeuille. Les actions commerciales volontaristes et les offres attractives ont permis l'ouverture de près de 67 000 nouveaux comptes en 2009, notamment auprès des jeunes. L'Épargne à Régime Spécial a bénéficié d'un regain de faveur avec la commercialisation du Livret A au début de l'année 2009 (1,4 million de livrets pour un encours de 3,8 Md EUR au T4-09) mais aussi grâce à la campagne de promotion sur le Plan d'Épargne-Logement. Le succès de certains produits, tels les cartes personnalisées (cartes caritatives et affinitaires, assurance-vie pour les jeunes, ...) témoigne de l'innovation permanente du Groupe, cohérente avec les attentes de ses clients.

Société Générale a, en outre, renforcé son dispositif commercial dédié à la clientèle patrimoniale, dans le cadre d'une joint-venture conclue avec Société Générale Private Banking, avec l'ouverture d'un nouveau centre régional à Lille après ceux de Bordeaux, Lyon et Marseille en 2008.

Les encours moyens de crédits portés par la clientèle de particuliers s'établissent à 65,2 Md EUR et sont composés à hauteur de 88 % de crédits à l'habitat. Les dépôts ressortent à 59,4 Md EUR.

Le marché de la clientèle commerciale a connu, au cours des dernières années, une refonte de son dispositif et de son organisation. La progression du fonds de commerce en illustre la pertinence : avec la conquête de plus de 6 000 nouvelles PME au cours des trois dernières années, le portefeuille compte 123 000 entreprises à fin 2009. Le professionnalisme et la réactivité commerciale des 600 conseillers de clientèle dédiés ont contribué à la construction d'une relation de proximité avec les clients. Favorisant la personnalisation des relations qui s'inscrit au centre des attentes des clients, le Réseau Société Générale les a accompagnés dans leurs projets de développement et leur a apporté un conseil et une réponse adaptés à leurs besoins.

Le succès des joint-ventures avec la Banque de Financement et d'Investissement, sur les opérations de couverture de taux et de change, le conseil aux PME et le financement aux collectivités locales, ne s'est pas démenti. Ces partenariats ont permis de renforcer l'expertise du Réseau et ainsi de contribuer à l'amélioration du produit net bancaire.

Les encours moyens portés par la clientèle commerciale à fin 2009 s'élèvent à 20,7 Md EUR en dépôts et 60,0 Md EUR en crédits.

■ Réseau Crédit du Nord

Crédit du Nord et ses six banques régionales : Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud développent une relation fondée sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Le Groupe procure à ses clients les avantages d'une banque régionale à taille humaine, et ceux d'un groupe à dimension nationale grâce notamment à une offre innovante mais aussi à une organisation favorisant la proximité avec la clientèle et la personnalisation des relations. Organisées comme de véritables PME, les entités du Groupe sont dotées d'une large autonomie de décision, gage d'une forte réactivité aux demandes des clients.

Le dispositif d'exploitation du Crédit du Nord, composé de 785 agences (7 ouvertures nettes en 2009) et de 8 600 collaborateurs, est au service de 1,4 million de clients particuliers, 150 000 professionnels et associations et plus de 33 000 entreprises et institutionnels.

La clientèle de professionnels constitue une priorité pour le Groupe qui a ainsi mis en place un dispositif répondant à ses besoins. Il s'articule autour de conseillers dédiés, en charge

tant de la partie commerciale de la relation que de la partie privée, d'une offre de services adaptée et d'un service de caisse dans les agences.

Pour la 5^e année consécutive, le groupe Crédit du Nord arrive en tête des principales banques françaises en terme de satisfaction clients sur les marchés des particuliers et des professionnels en 2009. Il se classe en seconde position sur le marché des entreprises. Ces palmarès attestent de la pertinence du modèle du Groupe : un groupe de banques régionales, centrées sur la qualité du service et de la relation client.

Réseaux Internationaux

Au cours des dix dernières années, le Groupe a œuvré pour étendre et diversifier ses zones d'implantation dans le but notamment d'élargir son audience et d'accroître ses opportunités d'affaires. La mise en œuvre d'une stratégie de banque universelle, largement inspirée du modèle français mais ajustée aux réalités et aux spécificités locales, lui a permis d'asseoir des positions de premier plan en Europe centrale et orientale, dans le bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne et Outre-mer. Dans le même temps, le Groupe a, grâce à une offre de produits et de services pertinente et aux relations de partenariat qu'il a su nouer avec ses clients, contribué au développement économique des différents marchés où il s'est implanté.

La pertinence des choix stratégiques opérés et des investissements les accompagnant s'apprécie au travers de l'évolution des indicateurs. A fin 2009, les encours de crédits des Réseaux Internationaux s'élèvent à 60,4 Md EUR, soit x 8 par rapport à 1999, et ses dépôts à 64,0 Md EUR, x 7 par rapport à 1999. Le réseau, composé de 652 points de vente au travers de 21 implantations en 1999, compte aujourd'hui 3 767 points déployés dans 37 pays et 41 implantations. Les collaborateurs des Réseaux Internationaux (près de 61 300), issus de nombreuses nationalités, apportent une richesse d'expériences mise au service des clients. Avec 4 724 M EUR de revenus au titre de l'année 2009, le pôle contribue à hauteur de 22 % aux revenus du Groupe.

En Europe centrale et orientale, l'acquisition de la BRD en Roumanie en 1999 puis de Komerčni Banka en 2001 constitue une étape clé dans le rayonnement du Groupe à l'International. L'intérêt pour le marché russe s'est manifesté dès l'année 1993, avec l'obtention d'une licence bancaire en Russie pour BSGV et le développement d'une entité de banque universelle à partir de 2003. Cet intérêt s'est ensuite confirmé avec l'acquisition de Delta Credit en 2005 et surtout celle en 2006 d'une participation de 20 % dans Rosbank, premier réseau privé, que le Groupe contrôle aujourd'hui à hauteur de 65,3 %. Le Groupe entreprend actuellement la transformation de son dispositif en Russie en s'appuyant sur l'expertise d'entités spécialisées

(crédit à la consommation, crédit immobilier, crédit-bail et Banque de Financement et d'Investissement). L'ensemble des activités dans ce pays sera désormais supervisé par une entité juridique, créée à cet effet, détenue à hauteur de 81,5 % par Société Générale et 18,5 % par Interros & autres.

Les autres opérations réalisées en Europe centrale et orientale au cours des trois dernières années traduisent la volonté du Groupe d'assurer une bonne couverture géographique de la région, avec des acquisitions en Croatie et en Géorgie en 2006, puis en Moldavie, en Albanie et en Macédoine en 2007.

Au total, le dispositif d'exploitation du Groupe dans la région se compose de 2 781 points de vente répartis sur 17 implantations. Ses encours totalisent 44,5 Md EUR en dépôts et 42,4 Md EUR en crédits. En République tchèque, Komerční Banka est la 3^e banque en taille de bilan et détient des parts de marché de 18,4 % en dépôts et de 18,0 % en crédits. A la tête du premier réseau privé avec 930 points de vente, BRD en Roumanie détient des parts de marché de 15,6 % en crédits et de 16,4 % en dépôts.

Dans le Bassin méditerranéen, aux implantations historiques du Maroc (1962) puis du Liban (1969), se sont adjointes, celles d'Algérie (1999), et de Tunisie en 2002. En Egypte, la fusion de National Société Générale Bank, acquise en 1978 et de MIBank (2005) a donné naissance à un acteur majeur du paysage bancaire local. Aujourd'hui, le Groupe est présent dans 6 pays à travers 678 points de vente. Ses encours de 12,4 Md EUR en dépôts et 11,0 Md EUR en crédits sont largement portés par ses filiales au Maroc et en Egypte, où le Groupe occupe des positions de premier plan : 3^e banque privée pour Société Générale Maroc et 2^e banque privée pour NSGB.

En Afrique sub-saharienne et Outre-mer, le dispositif du Groupe s'est d'abord construit autour des implantations du Sénégal et de la Côte d'Ivoire (1962) puis celles de la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie (1971-1973). A partir de 1998, il s'étend au Burkina Faso, à la Guinée Equatoriale suivie de Madagascar, du Tchad (1999), du Bénin (2002) et du Ghana (2003) puis en 2007, de la Mauritanie suite à l'acquisition d'une participation majoritaire dans la Banque Internationale d'Investissement. Les encours s'élèvent à 6,7 Md EUR en dépôts et à 6,2 Md EUR en crédits, portés par un portefeuille de 1,2 million de clients, à dominante de particuliers mais comprenant les principales entreprises dans ces pays. Fidèle à sa politique d'implantation dans les zones à fort potentiel, le Groupe a, depuis 2008, porté son intérêt sur l'Asie. Après l'acquisition de 15 % du capital de la banque vietnamienne Seabank en août 2008 portée à 20 % en décembre 2008, il a obtenu le statut d'acteur local sur le marché chinois. Plus récemment, les Réseaux Internationaux ont étendu leur présence à l'Inde suite à la reprise des activités de la Banque de Financement et d'Investissement.

Financements Spécialisés et Assurances

Ce pôle regroupe :

- les Financements Spécialisés : crédit à la consommation, financement des biens d'équipement, location longue durée et gestion de flottes de véhicules, location et gestion de parcs informatiques
- l'assurance-vie et l'assurance-dommages

Le pôle Financements Spécialisés et Assurances gère et développe en France et à l'international un portefeuille d'activités de financement pour les particuliers et les entreprises. Il est présent dans 46 pays avec plus de 30 000 collaborateurs. L'Europe constitue son principal socle d'activité (93 % des encours de crédit en 2009) où il détient des positions fortes. Ces métiers de spécialistes sont complémentaires de la banque universelle avec laquelle ils mettent en œuvre de nombreuses synergies, tout en diversifiant leurs réseaux de distribution notamment au travers de partenariats et de prescripteurs.

Après une période de croissance interne et externe très soutenue de 2001 à mi-2008, 2009 est une année de consolidation dans un contexte économique peu favorable.

Les revenus des Financements Spécialisés et Assurances se sont établis à 3 225 M EUR en 2009, en hausse de +1,8 % (à périmètre et change constant) par rapport à 2008, marquant une bonne résistance dans un environnement plus difficile.

■ Crédit à la consommation (SGCF)

La ligne-métier Société Générale Consumer Finance gère les activités de crédit à la consommation du Groupe au niveau international. Son activité consiste à proposer des solutions de financement multi-produits à sa clientèle de particuliers et à ses partenaires :

- financement des ventes, de biens d'équipement et de véhicules pour les distributeurs et constructeurs ;
- solutions financières en direct aux particuliers ;
- services de gestion pour des réseaux bancaires partenaires.

Société Générale Consumer Finance est aujourd'hui présente dans 25 pays pour un total d'encours de 23,1 Md EUR. Elle se place N° 3 en France à travers ses filiales historiques CGI et Franfinance, N° 4 en Allemagne et N° 2 des spécialistes du financement automobile en Russie avec Rusfinance Bank. La ligne-métier a favorisé une stratégie d'implantation spécifique et adaptée à chacun de ses marchés et a poursuivi en 2009 la transformation de son dispositif en tenant compte de l'environnement économique. 2009 marque aussi le lancement opérationnel de la co-entreprise dans le crédit à la consommation avec La Banque Postale.

■ Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel (SGEF)

Leader du financement des ventes et des biens d'équipement professionnel aux entreprises en Europe, SG Equipment Finance est spécialisée dans trois secteurs d'activités : haute technologie, équipements industriels et transports. SG Equipment Finance apporte aux entreprises des solutions de financement adaptées (crédit-bail, location financière, crédit classique ...), à travers ses partenariats prescripteurs (constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnel), et bancaires, et directement aux clients du Groupe. A fin 2009, SG Equipment Finance est présent dans 25 pays et ses encours à fin 2009 s'élèvent à 18,9 Md EUR, hors affacturage.

■ Location longue durée et gestion de flottes de véhicules

La ligne-métier ALD Automotive propose la location longue durée et la gestion de flottes de véhicules. Elle permet aux entreprises clientes, qu'elles soient PME, Grandes Entreprises ou Multinationales de se concentrer sur leur cœur de métier, sans se soucier de la gestion et de l'entretien de leur parc automobile. Ce mode de gestion, en plein essor, répond aux souhaits d'externalisation des entreprises de la gestion des services.

ALD Automotive est présente dans 39 pays situés dans quatre continents. Depuis plusieurs années, ALD Automotive occupe le 2^e rang européen et le 3^e rang mondial. A fin 2009, il gère une flotte de 793 800 véhicules dont 600 500 en location longue durée.

En 2009, ALD Automotive a étendu son réseau aux Etats-Unis à travers un partenariat mondial avec Wheels Inc., spécialiste et leader dans la gestion des parcs automobiles des grandes entreprises en Amérique du Nord, et à la Chine à travers une co-entreprise avec Baosteel, leader industriel chinois.

Grâce à ces partenariats, ALD Automotive étend sa capacité à répondre aux besoins stratégiques des entreprises multinationales.

■ Location et gestion de parcs informatiques (ECS)

Leader européen de la location et de la gestion de parcs informatiques, ECS s'engage auprès des entreprises pour accroître la disponibilité, l'adaptabilité et la maîtrise de leur système d'information. ECS est présent dans 16 pays.

■ Assurances

La ligne-métier Assurances de Société Générale regroupe les activités d'assurances de personnes du groupe Sogecap et d'assurances dommages (IARD) de la compagnie Sogessur.

Le groupe Sogecap (sous marque « Société Générale Insurance » à l'international) intervient dans quatre domaines : l'assurance-vie épargne, l'épargne retraite-fonds de pension, l'assurance des emprunteurs et la prévoyance individuelle et collective. Il est aujourd'hui implanté dans 15 pays.

En France, 7^e assureur-vie et 4^e bancassureur, Sogecap s'appuie principalement sur le Réseau Société Générale pour la commercialisation de son offre, sa filiale Oradea Vie distribuant ses produits *via* des partenaires extérieurs (courtiers, conseillers de gestion patrimoine indépendants). La qualité de ses services et la performance de ses contrats sont régulièrement saluées par la presse financière, notamment la gamme Erable Evolution.

A l'international, les filiales et succursales de Sogecap développent leurs activités principalement en s'appuyant sur les Réseaux de Banque de détail de Société Générale et les filiales des Financements Spécialisés et Assurances du Groupe.

Le groupe Sogecap a réalisé, en 2009, un chiffre d'affaires de 8,8 Md EUR portant les encours gérés (provisions mathématiques) à 68,6 Md EUR.

Sogessur est le partenaire privilégié du Réseau Société Générale en France en assurance dommages des biens et des personnes. La filiale conçoit, développe et gère une gamme complète de produits d'assurance auto, habitation, garantie des accidents de la vie et protection juridique, destinés à une clientèle de particuliers. A fin 2009, Sogessur gère un stock de près de 1 200 000 contrats.

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

Le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (Global Investment Management and Services – GIMS) regroupe la Gestion d'Actifs avec Société Générale Asset Management – et Amundi, le partenariat avec Crédit Agricole Asset Management à compter du 1^{er} janvier 2010, la Banque Privée avec Société Générale Private Banking, le métier Titres avec Société Générale Securities Services, le courtage sur produits dérivés avec Newedge et la Banque directe avec Boursorama.

A fin 2009, les encours d'actifs sous gestion du pôle s'élevaient à 344 Md EUR, sans prise en compte des actifs gérés par Lyxor Asset Management (filiale consolidée au sein de la ligne-métier Global Markets de la Banque de Financement et d'Investissement), ni des avoirs des clients gérés directement par les Réseaux France. Les actifs en conservation poursuivent leur progression à 3 073 Md EUR, confortant ainsi le positionnement du Groupe au 2^e rang des conservateurs européens. Le pôle enregistre pour l'ensemble de l'année 2009 des revenus s'élevant à 2 833 M EUR.

■ Banque Privée

Les 2 800 collaborateurs de Société Générale Private Banking, répartis dans 26 pays, proposent une gamme complète de services financiers adaptés aux besoins spécifiques d'une clientèle d'entrepreneurs et particuliers, disposant de plus d'1 M EUR d'avoirs financiers. L'alliance conclue en 2008 avec Rockefeller & Co permet également à Société Générale Private Banking d'étendre son expertise au profit des clients les plus fortunés et des *family offices*.

S'appuyant sur un *business model* intégré favorisant la conception de solutions internationales, les banquiers privés définissent, pour chaque client, des solutions d'ingénierie financière et patrimoniale sur-mesure (conseil en fiscalité, services fiduciaires, ...). Les stratégies régulièrement élaborées par les centres d'expertise produits internationaux offrent également un large choix de solutions d'investissement dans une gamme étendue de marchés et classes d'actifs : fonds de placement, *hedge funds*, produits structurés, Private Equity et immobilier. Cette offre client est régulièrement enrichie afin d'accompagner l'évolution des attentes des clients de Société Générale Private Banking. Un nouveau centre d'expertise international dédié aux produits et services immobiliers a ainsi été créé début 2009. Capitalisant sur l'ensemble des expertises immobilières du groupe Société Générale, il permet de proposer une plus large diversification des opportunités d'investissement dans le marché immobilier.

Le dispositif de gestion de fortune a également été renforcé. En France, un nouveau centre régional a été ouvert à Lille, après Bordeaux, Marseille et Lyon en 2008. Très implanté en Europe et en Asie, Société Générale Private Banking a poursuivi le déploiement de ses activités au Moyen-Orient. Déjà présent à Abu Dhabi et Dubaï sous la marque Société Générale Private Banking, le Groupe a créé une nouvelle filiale à Bahreïn sous la marque Société Générale Wealth Management.

Le savoir-faire et l'expertise de ses équipes font de Société Générale Private Banking un acteur majeur et mondialement reconnu de la gestion de fortune, comme en témoignent les titres de « Meilleure Banque Privée mondiale pour son offre de produits structurés » décerné à Société Générale Private Banking pour la 4^e fois en 2009 par le magazine *Euromoney*, et celui de « Meilleure Banque Privée pour l'offre de services destinée aux *Family offices* » décerné en 2009 par le magazine *Private Banker International* à l'alliance globale Société Générale Private Banking / Rockefeller & Co.

Au 31 décembre 2009, la ligne-métier Banque Privée gère 75 Md EUR d'actifs et enregistre des revenus s'élevant à 826 M EUR pour l'ensemble de l'année 2009.

■ Gestion d'Actifs

Société Générale Asset Management (SGAM) est présent dans les principaux bassins d'investissement mondiaux :

- Aux Etats-Unis, au travers de sa filiale TCW. Acteur reconnu sur le marché américain de la gestion de taux, TCW poursuit son développement et renforce sa capacité à répondre aux besoins de ses clients avec la conclusion, en décembre 2009, d'un accord définitif en vue de l'acquisition de 100 % de MetWest, asset manager californien réputé gérant près de 21 Md EUR d'actifs. A fin décembre 2009 et avant intégration des actifs de MetWest, TCW gère plus de 25 % des actifs confiés au Groupe.
- En Europe et en Asie, notamment au travers du dispositif étendu d'Amundi.

Grâce aux ventes croisées et à une démarche de qualité et d'innovation permanente, SGAM propose à une clientèle diversifiée (institutionnels, distributeurs, entreprises, *family offices* et particuliers) un accès privilégié à une gamme internationale de produits et solutions d'investissement, dans l'ensemble des classes d'actifs fondamentales ainsi qu'en gestion alternative. SGAM est notée M2 par Fitch Ratings, conservant ainsi depuis 2000 la meilleure note accordée à une société de gestion pour son dispositif global.

Au 31 décembre 2009, la ligne-métier gère 269 Md EUR d'actifs gérés et enregistre des revenus s'élevant à 765 M EUR pour l'ensemble de l'année 2009.

Les actions d'adaptation de l'offre et de l'organisation de la ligne-métier, initiées dès la fin de l'année 2008 et poursuivies en 2009, seront opérationnelles dès 2010.

Les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments seront intégrées à celles de Lyxor Asset Management, et à ce titre rattachées aux métiers de la Banque de Financement et d'Investissement au premier trimestre 2010. Acteur spécialisé et unique du groupe Société Générale, plus large et plus puissant avec un total d'actifs gérés de 86 Md EUR, Lyxor Asset Management combinera ainsi les cultures de marché de capitaux et d'Asset management sur ces métiers d'expertise et d'envergure mondiale.

Amundi, le pôle commun de gestion d'actifs détenu à 25 % par Société Générale et 75 % par Crédit Agricole, existe depuis le 31 décembre 2009. Constitué de 100 % des activités du groupe CAAM, auxquelles Société Générale apporte ses activités de gestion fondamentale, 20 % de TCW et sa joint-venture en Inde et représentant au total 670 Md EUR d'actifs gérés au 1^{er} janvier 2010, Amundi se situera au 3^e rang européen et parmi les 8 premiers mondiaux.

Bénéficiant du soutien de deux groupes bancaires puissants, la stratégie d'Amundi se développera selon deux axes :

- fournir des solutions d'épargne pour les Réseaux de Banque de détail des groupes Société Générale et Crédit Agricole. Fort de ses 50 millions de clients particuliers dans le monde, Amundi se positionnera en leader dans ce domaine en Europe et pourra s'ouvrir vers d'autres partenariats ;
- être un gestionnaire d'actifs multi-expertise proposant une offre de gestion performante adaptée aux besoins des clients institutionnels et s'appuyant sur un réseau international étendu, présent sur les cinq continents.

■ Services aux Investisseurs et Epargne en ligne

METIER TITRES

Présent dans 25 pays, et s'appuyant sur d'importantes plateformes paneuropéennes, Société Générale Securities Services (SGSS) offre une gamme de services complète, intégrée et modulable, qui comprend :

- l'activité de **services de compensation**, alliant le traitement sophistiqué et flexible des solutions de sous-traitance *back-office* titres avec une offre de compensation leader sur le marché adaptée aux dernières évolutions du secteur ;
- l'activité de **conservation** et de **banque dépositaire**, qui permet aux intermédiaires financiers et investisseurs institutionnels de bénéficier des prestations de conservation locale et internationale, couvrant toutes les classes d'actifs ;
- les services d'**administration de fonds**, assurant, pour le compte d'OPC, sociétés de gestion et d'investissement, banques et investisseurs institutionnels, les opérations de valorisation et de *middle office* de leurs produits dérivés complexes (OTC et structurés), ainsi que le calcul de la performance et du risque de leurs portefeuilles ;
- les **services aux émetteurs**, comprenant notamment l'administration de plan de stock-options, d'actionnariat salarié ou d'attribution d'actions gratuites ;
- les services de **gestion de la liquidité** (*cash* et titres) fournissent des solutions d'optimisation des flux allant du prêt/emprunt de titres à la couverture du risque de change ;
- les activités d'**agent de transfert**.

Avec 3 073 Md EUR d'actifs conservés à fin décembre 2009, SGSS se classe au 6^e rang des conservateurs mondiaux et au 2^e rang européen. Elle offre en outre ses services dépositaires à 3 062 OPC et assure la valorisation de 4 663 OPC pour 450 Md EUR d'actifs administrés.

Récompensée pour l'expertise de ses équipes et sa capacité à développer des solutions techniques innovantes, SGSS a été nommée « sous-conservateur régional de l'année 2009 pour l'Europe du sud » par le magazine ICFA (*International Custody & Fund Administration*). Cette prestigieuse distinction a en outre été confirmée par les nombreuses récompenses décernées par le magazine *Global Custodian*, pour la qualité de son offre, notamment en Grèce, en Espagne et en Afrique du Sud.

COURTAGE SUR PRODUITS DERIVES

Né en 2008 de la fusion des activités de courtage de Fimat et de Calyon Financial (filiale du Crédit Agricole), Newedge propose à ses clients une gamme très étendue et innovante de services de compensation et d'exécution de contrats dérivés listés (sur produits financiers et matières premières) et de gré à gré (OTC de taux, change, actions et indices, et matières premières).

Présent dans une quinzaine de pays répartis sur 3 continents, Newedge offre en outre à ses clients un point d'entrée unique pour un accès à plus de 85 places financières dans le monde. Cette large présence internationale permet à Newedge de traiter des volumes très importants : en 2009, 1,5 milliard de transactions ont ainsi été exécutées et 1,6 milliard de contrats compensés.

Avec une part de marché de 12,5 %⁽¹⁾ à fin novembre 2009, Newedge est l'un des plus gros acteurs du marché mondial de la compensation et de l'exécution de produits dérivés. Il occupe en outre le 1^{er} rang des *Future Commission Merchants* aux Etats-Unis.

BANQUE DIRECTE

Présent dans quatre pays européens, Boursorama intervient dans trois métiers différents :

- Leader de la **Banque en ligne** en France, Boursorama propose sur le site www.boursorama-banque.com une solution bancaire complète, innovante et performante alliant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en assurance-vie. Cette offre est également disponible en Allemagne sous la marque Onvista Bank et en Espagne, depuis 2009, sous la marque SelfBank. Boursorama a confirmé en 2009 son statut de banque en ligne de référence en France et s'est vue distinguer à plusieurs reprises par la profession. Elue « Super trophée de la meilleure banque en ligne en 2009 » (*magazine « Le Revenu » septembre 2009*) et « Service client de l'Année » (*étude BVA-Video Conseil juillet 2009*) Boursorama Banque demeure en outre la « banque la moins chère » (*magazine « Mieux Vivre Votre Argent », mai 2009*) pour la 2^e

(1) *Global Listed Derivatives Exchanges*

année consécutive. Avec plus de 34 000 comptes ouverts dans l'année, Boursorama compte désormais plus de 107 000 comptes à vue à fin 2009.

- Acteur majeur du **courtage** et de l'**épargne en ligne** en Europe, Boursorama propose à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome grâce à une gamme complète de produits et services d'épargne et un accès aux principales places financières internationales. Accessible en France sur le site www.boursorama.com, cette offre l'est également en Allemagne sur www.onvista-bank.de, en Espagne sur www.selftrade.es et au Royaume-Uni sur www.selftrade.co.uk. En 2009, Boursorama a exécuté 6,3 millions d'ordres de bourse. Ses encours d'épargne (OPCVM et assurance-vie) en France s'élevaient à 2,9 Md EUR à fin 2009.
- Boursorama est également le leader de l'**information financière en ligne** en France et en Allemagne, avec les sites www.boursorama.com et www.onvista.de.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Boursorama est transféré au sein du pôle Réseaux France.

Banque de Financement et d'Investissement

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec près de 11 000 collaborateurs répartis dans 33 pays, SG CIB est présente sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. Elle propose à ses clients des solutions financières sur mesure associant innovation, conseil et qualité d'exécution dans trois domaines d'expertise : **banque d'investissement, financements et activités de marchés**.

- A ses clients **émetteurs** (entreprises, institutions financières ou secteur public), SG CIB propose une approche de conseil stratégique ainsi que des solutions de levée de capitaux, dette ou actions, des financements optimisés et des réponses à leurs besoins de couverture ;
- Aux **investisseurs**, qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, *family offices*, *hedge funds* ou fonds souverains, banques ou compagnies d'assurance, distributeurs ou particuliers, SG CIB offre un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières, ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils « cross asset » sur mesure, s'appuyant sur des expertises marchés de premier plan.

Face à l'évolution de l'environnement économique et financier et avec l'ambition de sortir de la crise parmi les banques de

financement et d'investissement de tout premier plan, SG CIB a fait évoluer l'organisation de ses activités en tenant compte de trois priorités : développer l'orientation client, accroître l'efficacité opérationnelle et la sécurité des opérations et améliorer le profil de risque.

Afin de renforcer ses positions, favoriser les ventes croisées et ainsi mieux servir ses clients, SG CIB a donc resserré les anciens pôles « Actions », « Taux, Changes et Matières premières » et « Financement et Conseil » autour de deux pôles :

- **Global Markets** regroupe désormais en une plate-forme Marchés unique les activités de marchés « Actions » et « Taux, Changes et Matières premières », offrant ainsi une vision multi-produits et des solutions « cross asset » optimisées ;
- **Financement et Conseil** qui, outre les activités de *coverage* et banque de financement qui s'y trouvaient déjà, intègre certaines activités précédemment logées dans les pôles « Actions » et « Taux, Changes et Matières premières ».

SG CIB a également lancé un projet d'optimisation des fonctions Ressources fondé notamment sur l'industrialisation des processus et une coordination accrue entre le *front office* et le *back office*. Ce projet sera progressivement mis en place à partir du premier trimestre 2010 et permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle (diminution des risques opérationnels, accompagnement du développement de l'activité et renforcement du service des clients).

■ Global Markets

Afin d'accompagner ses clients dans un environnement où les marchés financiers sont de plus en plus interconnectés, SG CIB a regroupé ses experts au sein d'une plateforme intégrée, permettant un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières et de gestion alternative. Les experts de SG CIB – ingénieurs, vendeurs, traders et spécialistes conseils – s'appuient sur l'ensemble de ces sous-jacents pour proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins et risques spécifiques de chaque client. Ces solutions prennent la forme de transactions simples ou structurées lorsqu'elles répondent à des problématiques complexes.

ACTIONS

La présence historique de SG CIB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une tradition d'innovation de longue date lui confèrent une position de leader sur une gamme complète de solutions variées, couvrant l'ensemble des activités *cash*, dérivés et recherche actions.

- Les **dérivés actions** constituent l'un des pôles d'excellence de SG CIB, régulièrement récompensé par la profession, qui lui a décerné cette année encore le titre de « meilleur

établissement en dérivés actions » (*Risk Magazine*, janvier 2010) et « fournisseur mondial de produits dérivés » (*Risk Magazine*, septembre 2009). Le leadership de SG CIB en la matière s'illustre en outre par les positions de premier plan sur les activités de flux : avec une part de marché qui continue de progresser à 13,9 % à fin 2009, la banque est le 1^{er} acteur mondial sur les *warrants*. Elle maintient aussi son 2^e rang sur le marché européen des ETF (*Exchange Traded Funds*), avec une part de marché de 20,8 %.

- Grâce à son large éventail de solutions d'investissement innovantes et performantes, **Lyxor Asset Management**, filiale à 100 % de Société Générale qui propose des solutions de gestion structurée, indicielle et alternative, s'est vue décerner en 2009 les titres de « gestionnaire institutionnel de l'année » (*Alternative Investment News, Institutional Investor July 2009*) et « meilleur établissement de fonds et meilleur produit structuré sur fonds en Asie » (*Finance Asia*, pour la 2^e année consécutive). Dans le cadre de la réorganisation des activités de gestion d'actifs de Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments seront transférées à Lyxor au début de l'année 2010. Au 31 décembre 2009, les actifs gérés par Lyxor s'élèvent à 73 Md EUR.

TAUX, CREDIT, CHANGES ET MATIERES PREMIERES

Les activités de *fixed income* couvrent une gamme exhaustive de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, crédit, changes et matières premières des clients de SG CIB.

- **Taux, crédit, changes** : basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux Etats-Unis et en Asie-Pacifique, les équipes taux, crédit, changes proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Elles apportent aux clients de Société Générale des solutions personnalisées aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus. L'expertise de SG CIB en la matière est également régulièrement récompensée. Ainsi, en 2009, SG CIB a été classée n° 1 sur la recherche crédit européenne (*Sondage Euromoney, European Fixed Income Research, mai 2009*).
- **Matières premières** : depuis près de 20 ans, SG CIB est l'un des acteurs importants sur le marché des matières premières, qu'il s'agisse de l'énergie (pétrole, gaz naturel, charbon, Liquid Natural Gas, etc.) ou des métaux (de base et précieux). Les alliances nouées avec des partenaires industriels – Gaselys avec GDF Suez et Orbeo avec Rhodia – permettent en outre à SG CIB d'être un acteur majeur sur le marché européen du gaz naturel, de l'électricité et des émissions CO₂. Enfin, en qualité de membre de 1^{re} catégorie du London Metal Exchange, SG CIB offre des services de compensation et d'exécution pour les contrats futures et

options. En 2009, SG CIB a été reconnue « meilleur établissement de l'année sur les dérivés de matières premières » par le magazine *Energy Risk*.

Au-delà de l'accès aux marchés sur l'ensemble de ces sous-jacents, l'équipe de **recherche Cross Asset** de SG CIB, constituée d'analystes répartis dans le monde entier, réalise de nombreuses études thématiques et multi-produits, portant sur toutes les classes d'actifs. Ces travaux, qui facilitent l'interprétation des tendances de marchés et leur traduction en stratégies, sont un excellent outil d'aide à la décision à destination des investisseurs, et sont à ce titre régulièrement primés. En 2009, la recherche macro-économique et la recherche stratégique ont ainsi été classées n° 1 par l'Enquête *Extel*. La recherche SG CIB est également n° 1 sur les actions françaises (enquête *Thomson Extel Europe*), dans 11 des 14 catégories définies par *Euromoney* sur le Fixed Income, ainsi que sur le pétrole (*Risk Commodity Rankings*).

■ Financement et Conseil

Le pôle « Financement et Conseil » regroupe à la fois les activités de « Coverage & Investment Banking » et les activités de « Banque de Financement ».

COVERAGE & INVESTMENT BANKING

Les équipes de « **Coverage & Investment Banking** » proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public, une approche intégrée, globale et sur mesure, reposant sur :

- des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'IPO, ou encore les restructurations de dette et de capital et la gestion ALM ; et
- un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, grâce notamment à la création de joint-ventures avec la Banque de Financement et les Activités de Marchés.

En 2009, SG CIB s'est classée au 4^e rang en France des « banques conseils pour les opérations de fusion-acquisition annoncées » (*Thomson Reuters*, décembre 2009) et a été chef de file pour l'émission d'obligation convertible Arcelor Mittal qui a reçu la récompense de « l'émission structurée action de l'année dans la région Europe, Moyen Orient & Afrique » (*IFR Magazine*).

BANQUE DE FINANCEMENT (GLOBAL FINANCE)

S'appuyant sur une expertise mondiale et une large connaissance sectorielle, les équipes de la **Banque de Financement** – ou « **Global Finance** » – proposent aux clients émetteurs une offre exhaustive et des solutions intégrées dans trois domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture des risques de taux, change et inflation.

Les solutions de levée de capitaux, dette ou actions, proposées par SG CIB reposent sur sa capacité à offrir aux émetteurs un

accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisition ou de financement à effet de levier. La réorganisation de SG CIB a également été l'occasion de regrouper au sein de Global Finance une partie des activités d'ingénierie financière des marchés de capitaux – optimisation de bilan et dettes, titrisation – précédemment logées dans les pôles « Taux, Changes et Matières premières », renforçant ainsi la couverture des besoins des clients émetteurs au sein d'un pôle unique.

L'expertise de SG CIB sur les marchés de capitaux lui permet d'occuper une position de premier plan sur les marchés de capitaux de dette en euros (N° 4 à fin 2009 selon le magazine IFR et N° 3 sur les émissions corporates en euros).

SG CIB met à disposition de ses clients son expertise mondialement reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs : export, immobilier et hôtellerie, infrastructures et actifs, ou encore ressources naturelles et énergétiques.

En 2009, SG CIB a été élue, pour la 8^e année consécutive, « Meilleur arrangeur mondial en financements export » par le magazine *Trade Finance*. Ses réalisations sur le marché des matières premières lui ont également valu d'être élue « Meilleure banque de financement matières premières » par le magazine *Trade Finance*. Elle est aussi le « Meilleur arrangeur de prêts en financements de projet » pour la 2^e année consécutive selon le magazine *Euroweek*.

■ Actifs gérés en extinction

Certains actifs rendus illiquides dans le contexte de la crise de crédit, en raison de leur nature (CDOs de RMBS, RMBS, CMBS et autres ABS européens, américains ou australiens...) ou de leur structure (actifs couverts par des *monolines*, dérivés de crédit exotiques...) ne sont plus conformes aux objectifs stratégiques et au profil de risque de la banque. Identifiés dès 2008, ils ont été progressivement regroupés et confiés à une équipe dédiée, en charge de les gérer en extinction. Cette équipe met en œuvre des stratégies diversifiées (vente, restructuration de portefeuille, mise en place de couvertures, ...) permettant d'optimiser les conditions de sortie, en conformité avec l'objectif de réduction du risque et de réallocation des ressources vers les activités stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement. Elle fait l'objet d'une gouvernance spécifique permettant d'optimiser les interactions entre la Direction des marchés, la Direction des risques et la Direction financière. La centralisation de ces actifs a été finalisée en 2009. Afin de faciliter la lecture et la compréhension des performances de la Banque de Financement et d'Investissement, les revenus dégagés par ces actifs gérés en extinction font désormais l'objet d'une présentation distincte de ceux des activités pérennes.

En 2009, **SG CIB** a dégagé des revenus s'élevant à 6 867 M EUR, dont 9 693 M EUR au titre des activités pérennes (7 200 M EUR sur les activités de marché et 2 493 M EUR sur les activités de Financement et Conseil), les actifs gérés en extinction dégageant des revenus négatifs de - 2 826 M EUR.

3

LA SOCIETE, LES ACTIONNAIRES

	<i>Page</i>
<u>Chiffres clés 2009</u>	16
<u>L'action Société Générale</u>	18
<u>Informations sur le capital</u>	21
<u>Informations complémentaires</u>	28

CHIFFRES CLES 2009

	2009	2008 ⁽¹⁾	2007	2006	2005
Résultats (en M EUR)					
Produit net bancaire	21 730	21 866	21 923	22 417	19 166
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	116	3 683	6 713	8 035	6 562
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées			1 802		
Résultat net	1 108	2 773	1 604	5 785	4 916
Résultat net part du Groupe	678	2 010	947	5 221	4 402
Réseaux France	971	1 251	1 375	1 344	1 059
Réseaux Internationaux	445	618	686	471	386
Financements Spécialisés et Assurances	17	459	600	521	453
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	227	110	652	577	460
Banque de Financement et d'Investissement	623	(1 870)	(2 221)	2 340	1 841
Gestion Propre et autres	(1 605)	1 442	(145)	(32)	203
Activité (en Md EUR)					
Total du bilan	1 023,7	1 130,0	1 071,8	956,8	835,1
Crédits clientèle	344,5	354,6	305,2	263,5	227,2
Dépôts clientèle	300,1	282,5	270,7	267,4	222,5
Actifs gérés	344	336	435	422	386
Fonds propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	42,2	36,1	27,2	29,1	23,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	46,8	40,9	31,3	33,4	27,2
Effectifs moyens ⁽²⁾	160 144	160 430	130 100	115 134	100 186

2005-2007 : Bâle I

2008-2009 : Bâle II

(1) Changement en 2008

– Le pôle Gestion Propre intègre les effets comptables liés aux réévaluations des dettes liées au risque de crédit propre et des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances qui étaient précédemment intégrés dans les résultats de la Banque de Financement et d'Investissement ;

– L'ensemble des filiales immobilières (GENEFIM, SOGEPROM et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives) précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, sont rattachées aux Réseaux France

(2) Y compris le personnel intérimaire.

21,7 Md EUR

de produit net bancaire

CONTRIBUTION DES METIERS AU PRODUIT NET BANCAIRE DU GROUPE

(En Md EUR)

0,68 Md EUR

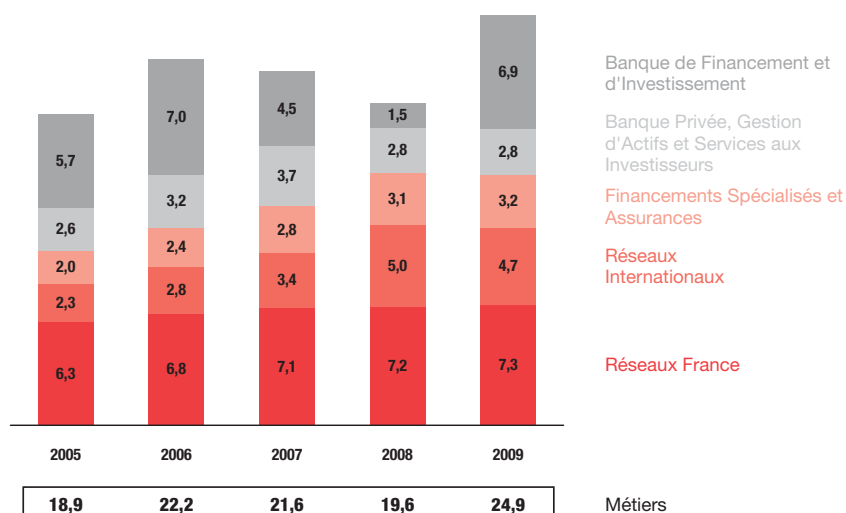
de résultat net part du Groupe

Performances commerciales globalement satisfaisantes

en France et à l'International

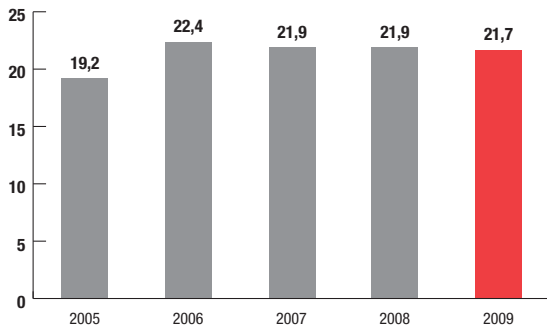
Réduction du profil de risque

Adaptation au nouvel environnement

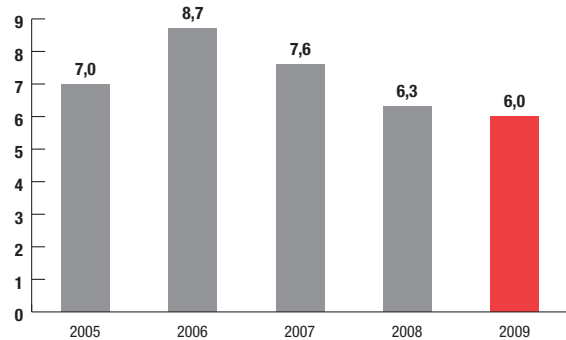


PRODUIT NET BANCAIRE

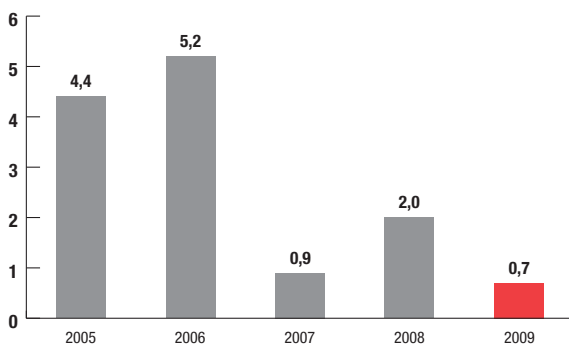
(En Md EUR)

**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

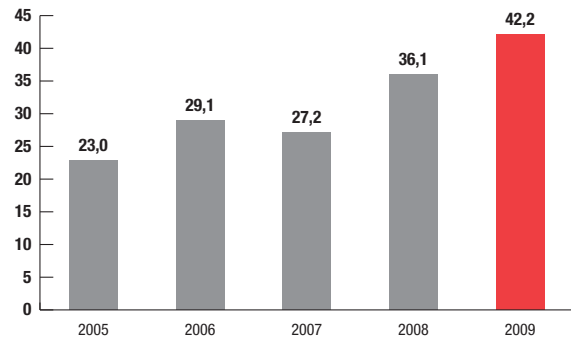
(En Md EUR)

**RESULTAT NET PART DU GROUPE**

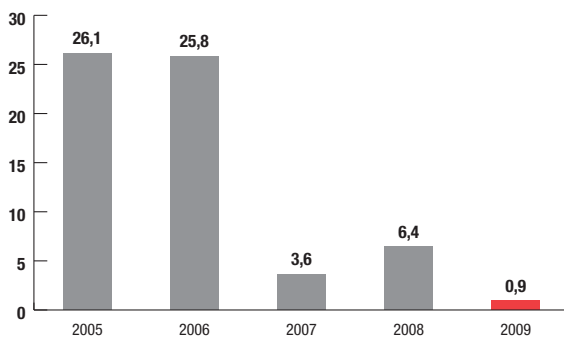
(En Md EUR)

**CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE**

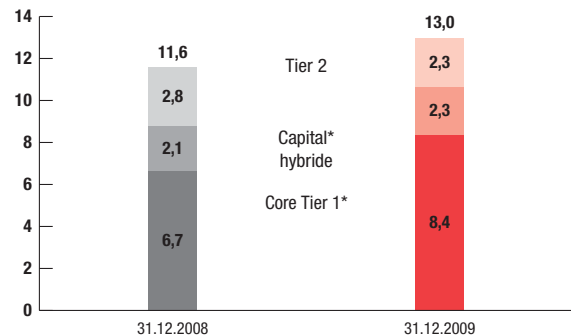
(En Md EUR)

**ROE APRES IMPOT ⁽¹⁾**

(En %)

**RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE ⁽²⁾**

(En %)



*Tier 1 = Capital hybride + Core Tier 1

2005-2007 : Bâle I

2008-2009 : Bâle II

(1) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

(2) Sans prise en compte en 2008 des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 90 % de l'exigence Bâle I).

L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Parcours boursier

En 2009, l'action Société Générale a progressé de 43,5 % et a clôturé à 48,95 EUR au 31 décembre. Cette performance se compare sur la même période à une hausse de 22,3 % pour l'indice CAC 40 et de 48,9 % pour l'indice des banques de la zone euro DJ EURO STOXX BANK.

Au 31 décembre 2009, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 36,2 Md EUR, ce qui la situait au 11^e rang des valeurs du CAC 40 (7^e rang en terme de « flottant ») et au 6^e rang des banques de la zone euro (6^e rang au 31 décembre 2008).

Sur l'année 2009, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 151,43 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,61 % (contre 1,18 % en 2008). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 6^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

Places de cotation

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et se négocie par ailleurs aux Etats-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

Indices boursiers

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX 50, EURO STOXX 50, Euronext 100, MSCI EURO, FTSE4Good et ASPI Eurozone.

Rentabilité totale* pour l'actionnaire

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2009, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé d'une part, et en moyenne annualisée d'autre part.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale * cumulée	Rentabilité totale * moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	747,6 %	10,0 %
Depuis 15 ans	31.12.1994	360,1 %	10,7 %
Depuis 10 ans	31.12.1999	42,9 %	3,6 %
Depuis 5 ans	31.12.2004	- 12,7 %	- 2,7 %
Depuis 4 ans	31.12.2005	- 39,9 %	- 12,0 %
Depuis 3 ans	31.12.2006	- 53,6 %	- 22,6 %
Depuis 2 ans	31.12.2007	- 41,8 %	- 23,7 %
Depuis 1 an	31.12.2008	47,7 %	47,7 %

Source : Datastream.

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

Evolution du dividende

	2009	2008	2007	2006	2005
Dividende net (en EUR) *	0,25 ⁽¹⁾	1,20 ⁽²⁾	0,90	5,20	4,50
Taux de distribution (%) ⁽³⁾	55,6	35,5	45,8	42,2	41,8
Rendement net (%) ⁽⁴⁾	0,5	3,3	0,9	4,0	4,3

* Lorsque l'on ajuste les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009, conformément à la norme IAS 33, des coefficients publiés par Euronext, les dividendes ajustés ressortent à 1,14 euros en 2008, 0,80 euros en 2007, 4,61 euros en 2006 et 3,97 euros en 2005.

(1) Montant et option de paiement en actions nouvelles seront proposés à l'Assemblée générale.

(2) Dividende avec option de paiement en actions nouvelles

(3) Dividende net/bénéfice net par action.

(4) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

Données boursières	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Capital social (en nombre de titres)	739 806 265	580 727 244	466 582 593	461 424 562	434 288 181
Capitalisation boursière (Md EUR)	36,2	20,9	46,2	59,3	45,1
Bénéfice net par action (EUR) *	0,45	3,20	1,75	10,94	9,50
Actif net par action * – valeur en fin d'exercice (EUR)	48,9	49,6	50,0	56,5	47,1
Cours * (EUR) plus haut	53,8	87,8	140,6	119,9	93,3
plus bas	18,0	26,1	83,3	89,5	65,6
dernier	49,0	34,1	87,8	114,1	91,6

* conformément à la norme IAS 33, les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009 ont été ajustées des coefficients publiés par Euronext.

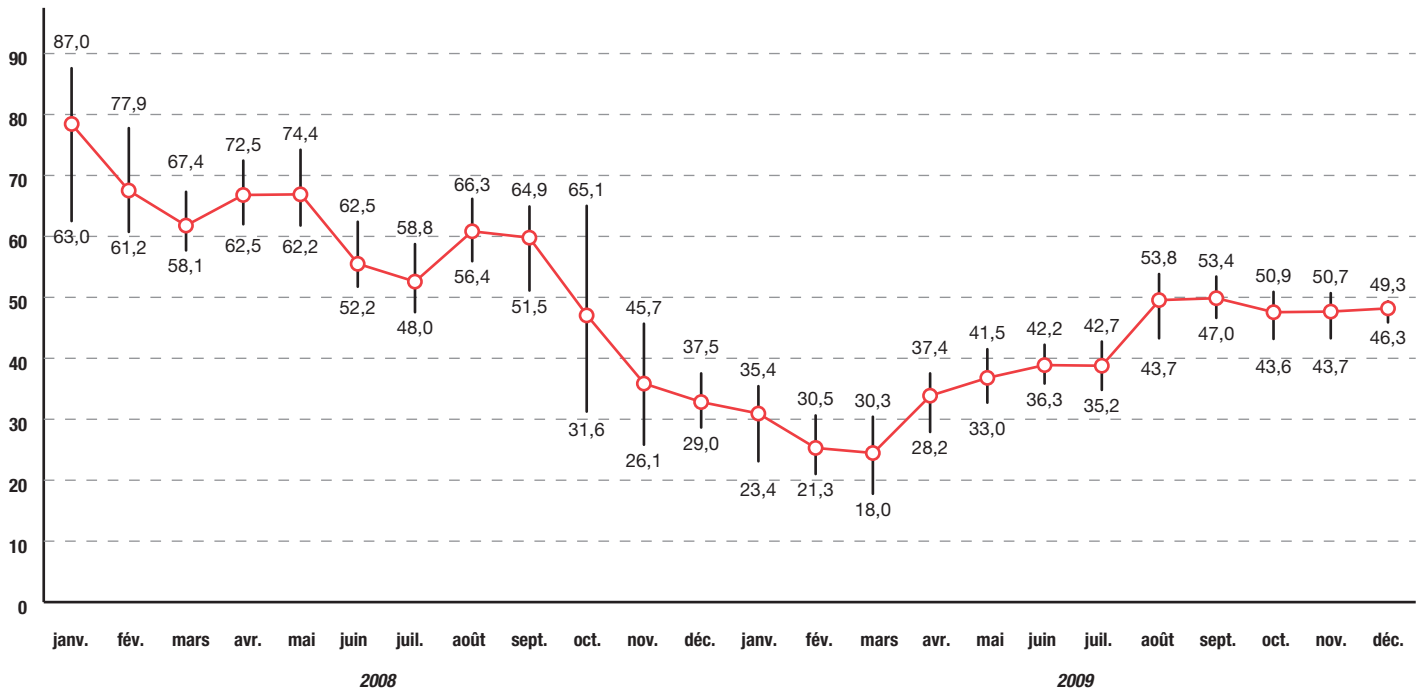
EVOLUTION DU COURS *



Source : Datastream

* Données ajustées de l'impact lié aux augmentations de capital intervenues au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009

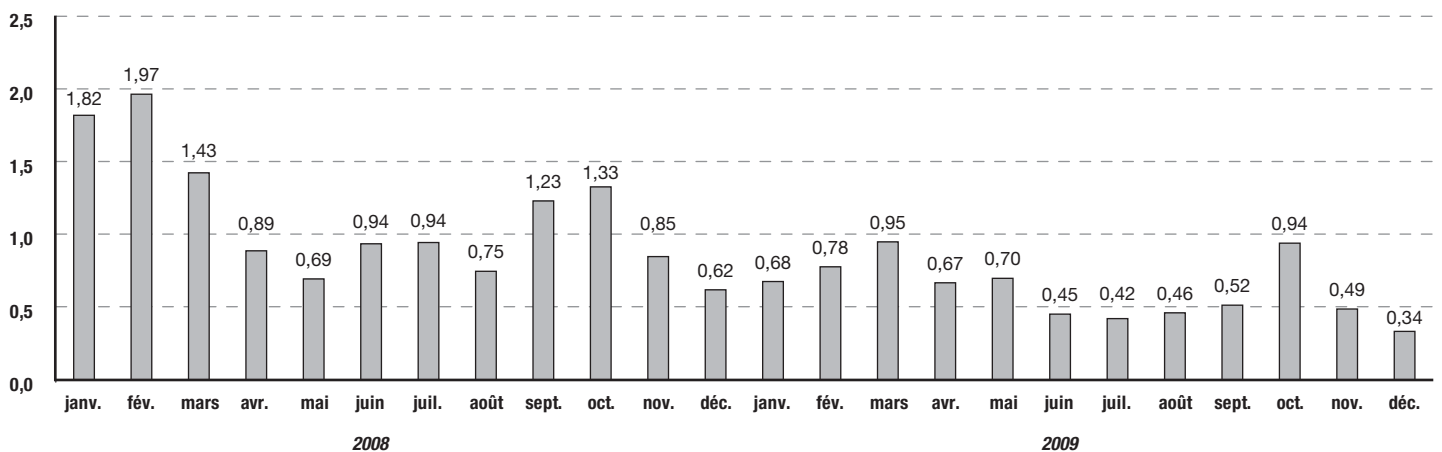
EVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION *



Source : Datastream

* Données ajustées de l'impact lié aux augmentations de capital intervenues au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009

VOLUMES ECHANGES (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ECHANGES EN POURCENTAGE DU CAPITAL **)



Source : Datastream

** Capital social hors actions de préférence

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Tableau d'évolution du capital

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social (en EUR)	Variation du capital liée à l'opération (en %)
Options exercées du 27 octobre au 31 décembre 2006	31.12.2006 constatée le 11.01.2007	395 846	461 424 562	576 780 702,50	0,08
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2007 et Augmentation de capital Plan d'Epargne 2007	11.07.2007	261 414 4 578 835	466 264 811	582 831 013,75	1,05
Options exercées au 2 ^e semestre 2007	31.12.2007 constatée le 11.01.2008	317 782	466 582 593	583 228 241,25	0,07
Options exercées du 1 ^{er} au 11 janvier 2008	constatée le 05.02.2008	34 080	466 616 673	583 270 841,25	0,01
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 8 février 2008	constatée le 14.03.2008	116 654 168	583 270 841	729 088 551,25	25,00
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2008	constatée le 24.06.2008	7 456 403	590 727 244	738 409 055,00	1,28
Annulation d'actions	02.11.2008	10 000 000	580 727 244	725 909 055,00	(1,69)
Emission d'actions de préférence (actions B)	constatée le 28.05.2009	45 045 045 actions B	622 772 289 divisé en 582 727 244 actions A et 45 045 045 actions B	782 215 361,25	7,76
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 17.06.2009	13 810 504 actions A	639 582 793 divisé en 594 537 748 actions A et 45 045 045 actions B	799 478 491,25	2,21
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2009	constatée le 10.07.2009	10 757 876 actions A	650 340 669 divisé en 605 295 624 actions A et 45 045 045 actions B	812 925 836,25	1,68
Options exercées en 2009	constatée le 15.10.2009	411 actions A	650 341 080 divisé en 605 296 035 actions A et 45 045 045 actions B	812 926 350,00	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 5 octobre 2009	constatée le 02.11.2009	134 510 230 actions A	784 851 310 divisé en 739 806 265 actions A et 45 045 045 actions B	981 064 137,50	20,68
Annulation des actions de préférence décidée le 3 novembre 2009	constatée le 23.12.2009	45 045 045 actions B	739 806 265 actions A	924 757 831,25	(5,74)

Capital social

Le capital de Société Générale au 31 décembre 2009, entièrement libéré, s'élevait à 924 757 831,25 EUR et se composait de 739 806 265 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indiciaires ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

L'augmentation de 159 079 021 du nombre d'actions sur l'année 2009 correspond :

- à l'émission de 134 510 230 actions dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en octobre 2009 ;

- à l'émission de 13 810 504 actions dans le cadre de la distribution des dividendes en action réalisée en juin 2009 ;
- à l'émission de 10 757 876 actions souscrites par les salariés du Groupe au mois de juillet dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié ;
- à l'exercice d'options de souscription d'actions émises par l'entreprise à hauteur de 411 actions.

Conformément à l'article 19 de ses statuts, Société Générale a émis, le 28 mai 2009, 45 045 045 actions de préférence au bénéfice de la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE). Ces actions ont été rachetées par Société Générale le 4 novembre 2009 avant d'être annulées le 23 décembre 2009.

Rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue, de les annuler, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et de façon générale toute forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite du contrat de liquidité mis en place en novembre 2004. Le contrat de liquidité a été résilié en date du 31 décembre 2009.

Dans le cadre de la convention conclue le 9 décembre 2008 entre l'Etat et le groupe Société Générale relative à la souscription par l'Etat de titres subordonnés émis par Société Générale, Société Générale s'est engagée à ne pas racheter ses propres actions pendant la période de détention des titres souscrits par l'Etat à l'exception des achats permettant d'honorer ou de couvrir les programmes d'actionnariat salarié et les opérations de gestion courante du Groupe.

Depuis le lancement de son programme de rachat d'actions en septembre 1999, Société Générale a procédé à l'acquisition de

108,4 millions de titres sur le marché pour un montant net global de 8,4 Md EUR. Société Générale a procédé en 2002 à l'annulation de 7,2 millions d'actions pour un montant de 438 M EUR, en 2005 à l'annulation de 18,1 millions d'actions pour un montant de 1 352 M EUR et en 2008 à l'annulation de 10,0 millions d'actions pour un montant de 1 217 M EUR.

Au total, au cours de l'exercice 2009, Société Générale a racheté 2 111 262 actions ordinaires pour une valeur de 57 401 425,88 EUR et vendu ou transféré 1 138 227 actions pour une valeur globale de cession de 13 827 409,12 EUR.

- 275 732 actions ont été affectées au règlement d'opérations de croissance externe au cours de l'année 2009 ;
- 1 835 530 actions ont été affectées à l'attribution aux salariés dans le cadre de la couverture des plans d'actions gratuites.

Lors de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription intervenue au quatrième trimestre 2009, Société Générale a procédé à la cession sur le marché de 12 024 864 droits attachés aux actions d'auto détention pour une valeur de cession brute de 31 729 236,29 EUR.

La réalisation des opérations de rachat d'actions a engendré des frais de transactions à hauteur de 28 700,71 EUR.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	Achats			Transferts / cessions				
	Nbre	Prix de revient		Nbre	Prix de revient		Prix de cession/transfert	
Annulation	0	-	0,00					
Croissance externe	275 732	25,12	6 925 796,18	275 732	25,12	6 925 796,18	27,91	7 695 680,12
Attribution aux salariés	1 835 530	27,50	50 475 629,70	862 495	94,26	81 299 845,44	7,11	6 131 729,00
Total	2 111 262	27,19	57 401 425,88	1 138 227	77,51	88 225 641,62	12,15	13 827 409,12

Entre le 1^{er} janvier 2010 et le 17 février 2010, Société Générale a acquis 2 000 000 de ses propres actions sur le marché pour un prix de revient de 85 970 000 EUR. Ces titres ont été immédiatement affectés à l'objectif d'attribution aux salariés.

Autodétention et autocontrôle

Au 31 décembre 2009, le groupe Société Générale détient 11 976 621 actions d'autodétention, représentant 1,62 % du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 1,21 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 20 963 637 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de *trading*) représentant une valeur

comptable de 940 555 421,95 EUR et une valeur nominale de 26 204 546,25 EUR. 11 976 621 actions, correspondant à un prix de revient de 808 078 421,95 EUR, sont affectées à la couverture des options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés.

TABLEAUX RECAPITULATIFS AU 31.12.2009

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	2,83 % *
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	10 000 000
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	11 976 621
Valeur comptable du portefeuille (détention directe)	808 078 421,95 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)	582 082 270,86 EUR

* 3,85 % en tenant compte des titres sous options d'achat en couverture des plans de stock-options 2005, 2006 et 2007

Au 31.12.2009	Nombre de titres	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale	11 976 621	14 970 776	808 078 422
Filiales	8 987 016	11 233 770	132 477 000
<i>Finareg</i>	<i>4 944 720</i>	<i>6 180 900</i>	<i>80 180 000</i>
<i>Gene-act1</i>	<i>2 210 112</i>	<i>2 762 640</i>	<i>19 385 000</i>
<i>Vouric</i>	<i>1 832 184</i>	<i>2 290 230</i>	<i>32 912 000</i>
Total	20 963 637	26 204 546	940 555 422

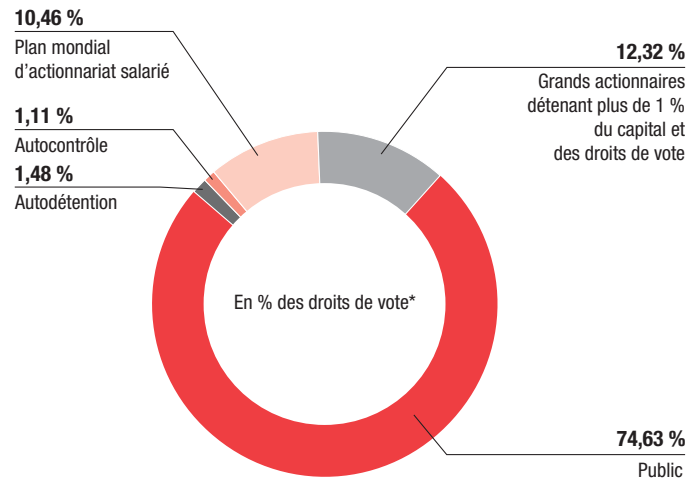
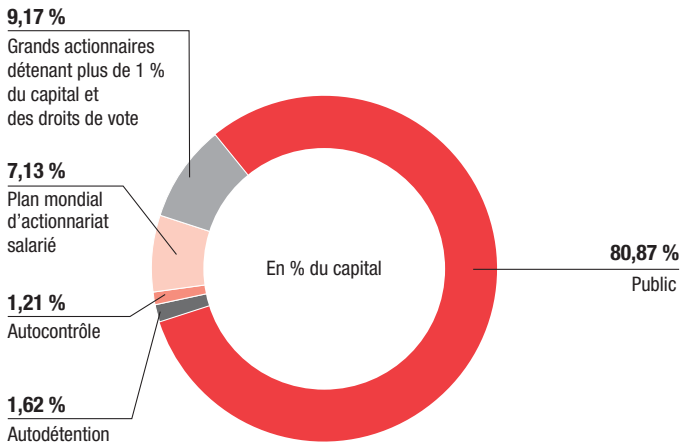
Répartition du capital et des droits de vote ⁽¹⁾ sur 3 ans

	Situation au 31/12/2009 ⁽²⁾			Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*
Plan mondial d'actionariat salarié	52 775 654	7,13 %	10,46 %	41 219 452	7,10 %	10,91 %	33 458 863	7,17 %	11,56 %
Grands actionnaires détenant plus de 1 % du capital et des droits de vote	67 824 045	9,17 %	12,32 %	62 303 884	10,73 %	14,71 %	47 737 086	10,23 %	15,63 %
Groupama	31 338 265	4,24 %	5,55 %	23 831 529	4,10 %	5,78 %	16 336 391	3,50 %	5,48 %
CDC	16 754 025	2,26 %	2,78 %	14 253 665	2,45 %	3,09 %	10 778 058	2,31 %	3,10 %
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	11 069 312	1,50 %	2,74 %	11 069 312	1,91 %	3,43 %	11 069 312	2,37 %	4,16 %
CNP	8 662 443	1,17 %	1,25 %	6 805 811	1,17 %	1,28 %	5 188 089	1,11 %	1,25 %
Fondazione CRT	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾	6 343 567	1,09 %	1,12 %	4 365 236	0,94 %	1,64 %
Public	598 242 929	80,87 %	74,63 %	457 213 306	78,73 %	71,27 %	355 074 822	76,10 %	67,11 %
Autodétention	11 976 621	1,62 %	1,48 %	11 003 586	1,89 %	1,71 %	21 324 806	4,57 %	4,01 %
Autocontrôle	8 987 016	1,21 %	1,11 %	8 987 016	1,55 %	1,39 %	8 987 016	1,93 %	1,69 %
Total		100,00 %			100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %
Base de référence		739 806 265	807 180 185		580 727 244	644 824 914		466 582 593	531 812 177

(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale)

(2) Au 31 décembre 2009, la part des actionnaires de l'Espace Economique Européen dans le capital est estimée à 45,9 %

(3) Actionnaire détenant moins de 1% du capital et des droits de vote



(*) A compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions propres pour le calcul du nombre total de droits de vote.

Accords existants entre Société Générale et ses actionnaires

Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n° 201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2009. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de Société Générale.

Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Société Générale doit exposer 10 éléments dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Société Générale considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Il est toutefois renvoyé ci-après aux éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce dans la mesure où ces informations figurent dans le Document de référence au titre d'autres obligations.

1. structure du capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 3 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
2. restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent au chapitre 11 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 6 et 14 ;

3. participations directes ou indirectes dans le capital dont Société Générale a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 3 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
4. liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : non applicable depuis l'annulation des actions de préférence le 23 décembre 2009 ;
5. mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : ces renseignements figurent dans le chapitre 6 « Ressources humaines » sous le titre « Intéressement, participation et Plan Mondial d'Actionariat Salarié » ;
6. accords entre actionnaires dont Société Générale a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : non applicable ;
7. règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société. Ces renseignements figurent au chapitre 11 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 7 et 14 ;
8. pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions : les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans ces domaines figurent au chapitre 3 sous le titre « tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2008, 2009 et début 2010 » et les renseignements sur le rachat d'actions figurent au chapitre 3 sous le titre « Rachat d'actions » ;
9. accords conclus par Société Générale qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Société Générale, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable ;
10. accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : ces renseignements figurent au chapitre 5 sous le titre « politique de rémunération » pour les mandataires sociaux.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2008, 2009 et début 2010 (jusqu'au 17 février 2010)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2008	Utilisation en 2009	Utilisation en 2010 (jusqu'au 17 février)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 27.05.2008, 9 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 05.08.2008 Echéance anticipée : 24.05.2009	10 % du capital à la date de réalisation des achats	Rachat de 998 966 actions soit 0,004 % du capital au 31.12.2008	Rachat de 2 111 262 actions soit 0,29 % du capital au 31.12.2009	NA
		Accordée par : AG du 19.05.2009, 13 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 25.05.2009 Echéance : 19.11.2010	10 % du capital à la date de réalisation des achats	NA	Néant	Rachat de 2 000 000 actions soit 0,27 % du capital au 31.12.2009
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital avec DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 27.05.2008, 10 ^e résolution Modifiée par : AG du 19.05.2009 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 27.07.2010	360 M EUR nominal pour les actions soit 49,6 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 10^e à 16^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i> <i>Ce plafond a été porté de 220 à 360 M EUR par la 18^e résolution votée lors de l'AG du 19.05.2009</i>	Néant	134 510 230 actions émises soit 20,68 % du capital au jour de l'opération	Néant
		Accordée par : AG du 27.05.2008, 10 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 27.07.2010	550 M EUR nominal soit 75,45 % du capital à la date de l'autorisation	Néant	Néant	Néant
		Accordée par : AG du 27.05.2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 27.07.2010	100 M EUR nominal pour les actions soit 13,7 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 10^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 12^e à 16^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Néant	Néant
		Accordée par : AG du 27.05.2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 27.07.2010	15 % de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Néant	Néant

Informations sur le capital

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2008	Utilisation en 2009	Utilisation en 2010 (jusqu'au 17 février)
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 27.05.2008, 13 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 27.07.2010	10 % du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Néant	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions de préférence	Augmenter le capital <i>sans DPS</i> par émission d'actions de préférence sans droit de vote et privées de droit préférentiel de souscription en faveur de la Société de Prise de Participation de l'Etat	Accordée par : AG du 19.05.2009, 15 ^e résolution Pour une durée de : 14 mois Echéance : 19.07.2010	241,9 M EUR nominal pour les actions de préférence soit un nombre maximum de 193 520 000 actions de préférence de 1,25 euro de nominal.	NA	45 045 045 actions de préférence émises soit 7,76 % du capital au jour de l'opération le 28.05.2009. Ces actions ont été rachetées puis annulées le 23.12.2009	NA
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un <i>Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale</i>	Accordée par : AG du 27.05.2008, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance anticipée : 19.05.2009	3 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	10 757 876 actions soit 1,68 % du capital social au jour de l'opération	NA
		Accordée par : AG du 19.05.2009, 17 ^e résolution Pour une durée de : 14 mois Echéance : 19.07.2010	1,75 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	NA	NA	Opération dont le principe a été décidé par le Conseil du 17.02.2010
	Attribuer des <i>options</i> de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 27.05.2008, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 27.07.2010	4 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur ceux prévus par les 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i> <i>0,20 % du capital pour les dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4 % prévu par la 15^e résolution de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	1 295 772 options de souscription attribuées soit 0,22 % du capital au jour de l'opération	Néant
	Attribuer des <i>actions gratuites</i> émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 27.05.2008, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 27.07.2010	2 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 15^e résolution ainsi que sur ceux prévus par les 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	3 090 740 actions émises soit 0,53 % du capital au jour de l'opération	Néant
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 27.05.2008, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 27.07.2010	10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	10 000 000 actions annulées soit 1,72 % du capital au jour de l'opération	Néant	Néant

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général

■ Dénomination

Société Générale

■ Siège social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

■ Siège Administratif

17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Adresse postale : Société Générale, Tours Société Générale, 75886 Paris cedex 18

Numéro de téléphone : 01.42.14.20.00

Site internet : www.societegenerale.com

■ Forme juridique

Société Générale est une société anonyme de droit français dotée du statut de banque.

■ Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'une plateforme multilatérale de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Société Générale est soumise à la réglementation applicable à ces derniers. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission bancaire. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Société Générale est également courtier d'assurance.

■ Date de constitution et durée

Société Générale a été fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864. La durée de Société Générale expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

■ Objet social

L'article 3 des statuts de la Société décrit l'objet social. Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

■ Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code NAF : 6419Z

■ Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

■ Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

■ Catégories d'actions et droits attachés

Aux termes de l'article 4 des statuts de la Société, le capital social est divisé en deux catégories d'actions. Les actions de catégorie A sont des actions ordinaires. Les actions de catégorie B sont des actions de préférence sans droit de vote et privées de droit préférentiel de souscription.

Toutes les actions de préférence que la Société a émises au profit de la Société de Prise de Participation de l'Etat le 28 mai 2009, soit 45 045 045 actions de catégorie B, ont été rachetées par la Société le 4 novembre 2009. Elles ont été annulées le 23 décembre 2009. Depuis cette date, le capital social de Société Générale est à nouveau composé exclusivement d'actions ordinaires.

■ Droit de vote double

En application de l'article 14 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

En application de la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

■ Limitation des droits de vote

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle des 15 %. Pour l'application de la limite des 15 %, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions

définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

■ Déclaration des franchissements de seuils statutaires

En application des dispositions de l'article 6.2 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres donnant accès au capital qu'il détient. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées par l'article 6.2 des statuts.

Le non respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque le pourcentage du capital ou des droits de vote qu'il détient devient inférieur à chacun des seuils mentionnés à l'article 6.2 des statuts.

■ Convocation et admission des Assemblées générales annuelles et extraordinaires des actionnaires

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont réunies au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'Avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées générales sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut

participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

■ Titres au porteur identifiables

L'article 6.3 des statuts prévoit que la Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

■ Documents

Les statuts de la Société sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit au siège administratif.

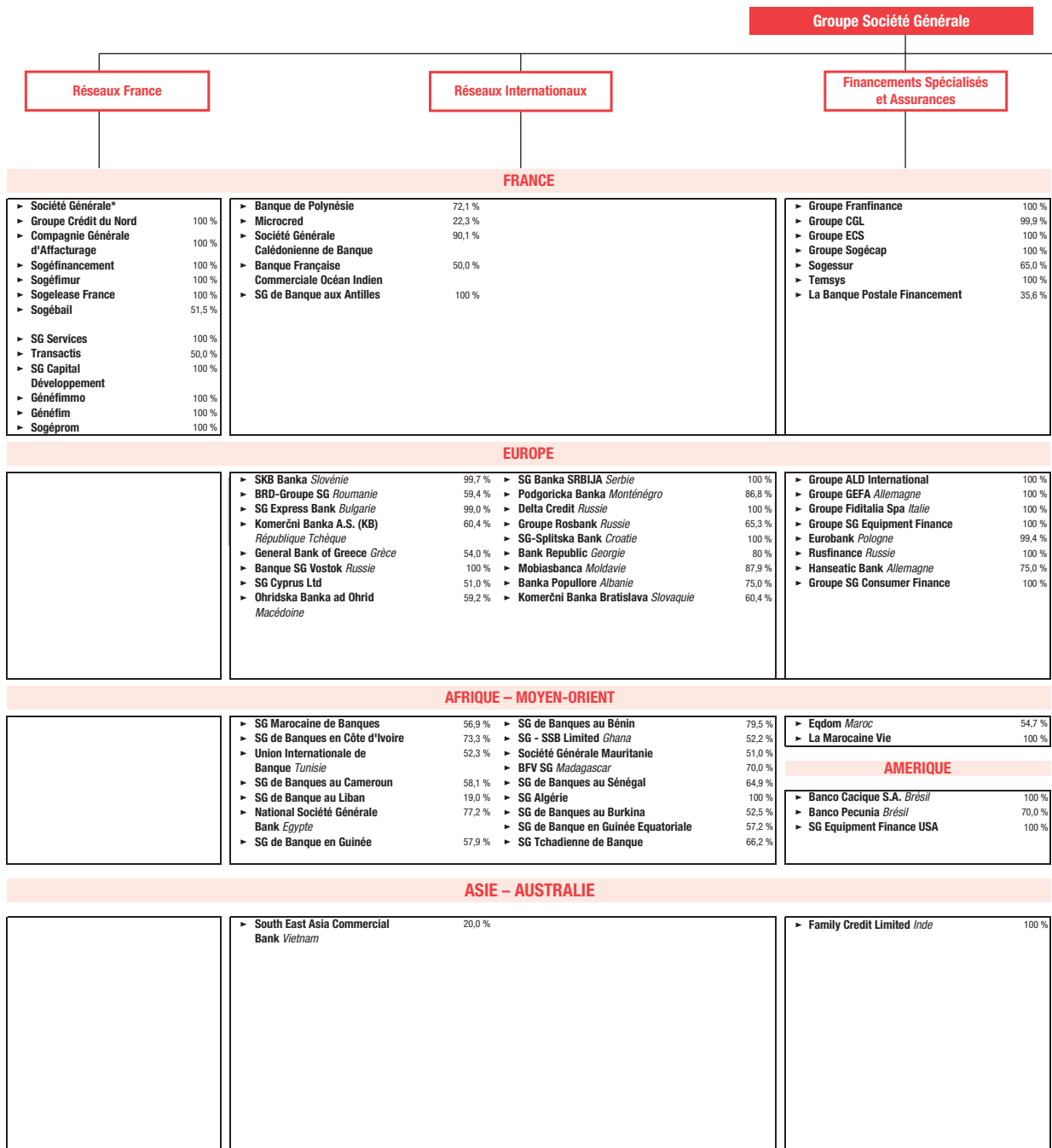
4

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

	<i>Page</i>
<u>Présentation des principales activités du Groupe</u>	32
<u>Activité et résultats du Groupe</u>	34
<u>Activité et résultats des métiers</u>	37
<u>Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier</u>	39
<u>Politique financière</u>	54
<u>Nouveaux produits ou services importants lancés</u>	56
<u>Principaux investissements effectués</u>	58
<u>Evolutions récentes et perspectives</u>	60
<u>Événements postérieurs à la clôture</u>	61
<u>Mise en place de la réforme Bâle II</u>	61
<u>Analyse du bilan consolidé</u>	62
<u>Propriétés immobilières et équipements</u>	65

PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE SOCIETE GENERALE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2009



* Société-mère.

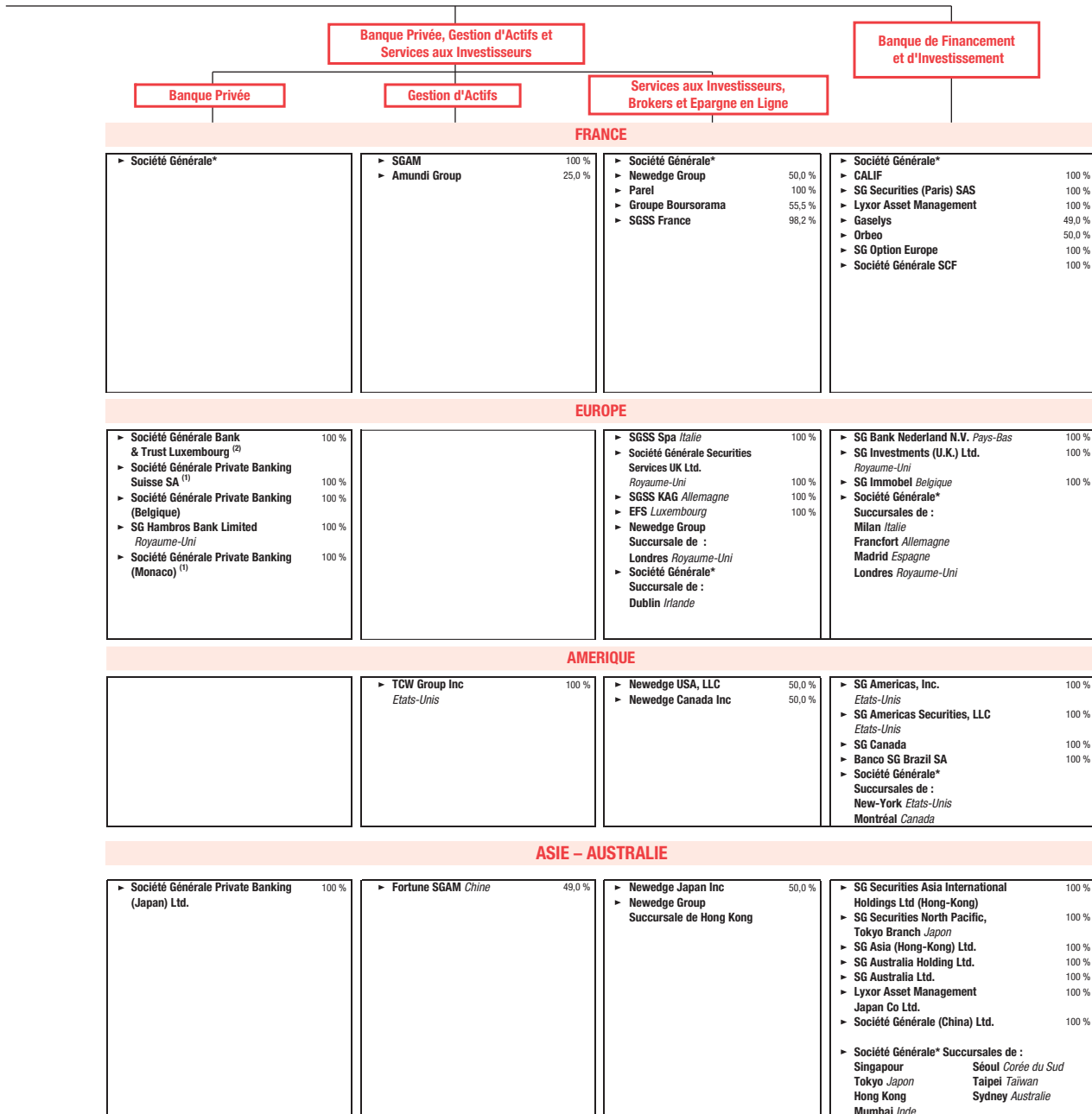
(1) Filiale de SGBT Luxembourg.

(2) Outre ses activités relatives à la Banque privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de Banque de détail que de Banque de Financement et d'Investissement.

Remarques :

- les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du Groupe ;
- les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

Présentation des principales activités du groupe Société Générale



■ ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2008 ont été établis en appliquant les principes et méthodes comptables conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicables à ces dates.

* A périmètre et taux de change constants

Dans le cadre d'une crise économique et financière historique par son ampleur et sa durée, 2009 aura été une année de récession très sévère dans la quasi-totalité des économies développées. La réaction rapide des gouvernements et des banques centrales a permis d'atténuer les effets négatifs de la récession et de stabiliser le niveau d'activité à partir de la mi-2009.

Analyse du compte de résultat consolidé

Prenant acte de la gestation en cours d'un nouvel environnement économique et bancaire, Société Générale a retenu 4 priorités :

1. Maintenir un niveau d'engagement élevé auprès de ses clients, notamment en France où, dans une année de récession, le Groupe fait croître ses crédits à l'économie de + 3,1 %. Société Générale dégage ainsi, dans ses différents métiers, des performances commerciales globalement satisfaisantes : près de 100 000 nouveaux comptes à vue ouverts à des particuliers en France, croissance des revenus de + 2,0 % ⁽¹⁾ sur les Réseaux France, bonne résistance des

Réseaux Internationaux, gains de parts de marché en Banque de Financement et d'Investissement. Ces bonnes performances sont garantes du développement futur du Groupe.

2. Repositionner les métiers les plus directement touchés par la crise : dispositif de Banque de détail en Russie, implantations périphériques en crédit à la consommation, gestion d'actifs avec la création d'Amundi en joint-venture avec Crédit Agricole, réduction des risques en Banque de Financement et d'Investissement.
3. Faire évoluer ses instances managériales et renforcer sa structure financière notamment en conduisant avec succès une augmentation de capital de 4,8 Md EUR à l'automne 2009.
4. Poser les jalons d'un plan de transformation profond de l'entreprise, rendu nécessaire par la crise et les exigences nouvelles qui vont peser sur le secteur bancaire.

Sur l'année 2009, le coût de la crise s'est fait sentir de façon significative :

- Le coût du risque des activités commerciales s'élève sur l'année à 4,4 Md EUR. Il a augmenté significativement sur la clientèle de petites et moyennes entreprises en France et dans les pays émergents mais reste à des niveaux remarquablement bas sur la clientèle de particuliers français et sur les grandes entreprises multinationales.
- 4,3 Md EUR de pertes, décotes et provisions, essentiellement dues à la dégradation de l'immobilier résidentiel américain, ont été enregistrées en 2009 sur certains actifs acquis par la Banque de Financement et d'Investissement entre 2005 et 2007.

(1) Hors effet PEL/CEL et plus-value Visa enregistrée en 2008

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	21 730	21 866	- 0,6 %	+ 0,7 %*
Frais de gestion	(15 766)	(15 528)	+ 1,5 %	+ 2,5 %*
Résultat brut d'exploitation	5 964	6 338	- 5,9 %	- 3,6 %*
Coût net du risque	(5 848)	(2 655)	x 2,2	x 2,3*
Résultat d'exploitation	116	3 683	- 96,9 %	- 94,9 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	(8)	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	711	633	+ 12,3 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(42)	(300)	+ 86,0 %	
Charge fiscale	308	(1 235)	n/s	
Résultat net	1 108	2 773	- 60,0 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>430</i>	<i>763</i>	<i>- 43,6 %</i>	
Résultat net part du Groupe	678	2 010	- 66,3 %	- 64,1 %*
Coefficient d'exploitation	72,6 %	71,0 %		
Fonds propres moyens	30 245	28 425	+ 6,4 %	
ROE après impôt	0,9 %	6,4 %		
Ratio Tier 1 (Bâle II)**	10,7 %	8,8 %		

* à périmètre et change constants

** Sans prise en compte en 2008 des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 90 % de l'exigence Bâle I).

Produit net bancaire

Avec 21,7 Md EUR de PNB en 2009, le Groupe enregistre une forte croissance des revenus des métiers sur l'année (+ 26,8 % vs 2008) qui atteignent le chiffre de 24,9 Md EUR.

- Les Réseaux France extériorisent une progression des revenus en ligne avec l'objectif annoncé (+ 2,0 %⁽¹⁾ sur l'année correspondant à un PNB de 7,3 Md EUR). Les Réseaux Internationaux, grâce à une stratégie de développement diversifié sur plusieurs bassins économiques, affichent une progression des revenus annuels (+ 1,9 %* par rapport à 2008) pour atteindre 4,7 Md EUR. Au total, les activités des Réseaux France et Internationaux représentent 55 % des revenus 2009 du Groupe.
- Les Financements Spécialisés et Assurances voient leurs revenus annuels progresser de 1,8 %* à 3,2 Md EUR, malgré un environnement défavorable notamment sur les métiers de location longue durée et gestion de flotte.
- Le potentiel de la Banque Privée est confirmé. Elle affiche un PNB de 0,8 Md EUR sur l'année ainsi qu'une croissance de près de 13 % des actifs gérés. Les métiers de Gestion d'Actifs, directement touchés par la crise, extériorisent des

revenus sur l'exercice de 0,8 Md EUR. Au total, le PNB annuel du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est de 2,8 Md EUR, en légère progression par rapport à 2008.

- La Banque de Financement et d'Investissement extériorise sur l'année des revenus élevés de 6,9 Md EUR (9,7 Md EUR hors pertes sur actifs gérés en extinction). Cette performance s'appuie sur des gains de parts de marché dans l'ensemble des lignes-métiers.

Frais de gestion

La hausse des frais de gestion du Groupe (15,8 Md EUR soit + 2,5 %* par rapport à 2008) reflète (i) la poursuite des investissements nécessaires à sa croissance organique, (ii) les charges supportées dans le cadre des ajustements du dispositif opérationnel mais intègre également (iii) les économies enregistrées notamment dans le cadre du Plan d'Efficacité Opérationnelle. Ainsi, les frais de gestion 2009 (hors frais de personnel) retraités des effets périmètre, change et inflation, sont en baisse de - 0,5 Md EUR par rapport à l'année de référence 2007.

(1) Hors effet PEL/CEL et plus-value Visa (72 M EUR en 2008).

S'agissant des rémunérations des opérateurs de marché, Société Générale entend agir en acteur responsable, en conciliant le respect des principes du G20 et des préoccupations de l'ensemble des parties prenantes et de l'opinion publique avec une capacité à conserver les talents clés pour ses activités. Ainsi, le dispositif de rémunération des opérateurs de marché se décompose comme suit :

- Les enveloppes de parts variables des opérateurs de marché sont déterminées sur la base du résultat d'exploitation (*ie.* après déduction de la charge du risque) et après prise en compte du coût du capital.
- Les surtaxes sur rémunérations variables sont déduites de ces enveloppes.
- En moyenne, 55 % des rémunérations variables sont différées sur 3 ans, sont intégralement versées en titres Société Générale (ou instruments indexés sur le titre) et sont soumises à des critères de performance pouvant entraîner leur baisse ou leur annulation complète (« malus »). Il est interdit aux opérateurs de se couvrir sur celles-ci.
- Ce dispositif a été approuvé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, après revue par le Secrétariat général de la Commission bancaire et le contrôleur des rémunérations des professionnels de marché.

Société Générale est résolue à appliquer des mécanismes de rémunération qui tiennent compte des performances individuelles et collectives de ses collaborateurs, des objectifs de développement à long terme de l'entreprise et des intérêts de ses actionnaires, tout en respectant scrupuleusement les principes édictés par les instances de régulation.

Le coefficient d'exploitation de Société Générale ressort à 72,6 % en 2009.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation des métiers est en forte progression sur l'année (x 2,2 par rapport à 2008) à 9,3 Md EUR. Au total, Société Générale enregistre sur 2009 un résultat brut d'exploitation de 6,0 Md EUR (- 3,6 %* par rapport à 2008).

Les effets de la crise économique ont fortement alourdi la charge du risque du Groupe en 2009. Retraité du périmètre des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et

d'Investissement, le coût du risque du Groupe s'établit à un niveau élevé de 117 points de base (soit 4,4 Md EUR) contre 66 points de base en 2008.

- Le coût du risque du pôle Réseaux France en 2009 est de 72 points de base, traduisant une croissance de la sinistralité au sein du portefeuille de clientèles commerciales. Il progresse notamment au 4^e trimestre du fait de dotations significatives sur un nombre limité de dossiers. La sinistralité reste faible sur les crédits à l'habitat.
- Sur les Réseaux Internationaux, la charge annuelle du risque (1,3 Md EUR) est en nette hausse par rapport à 2008 en raison de la forte montée des défauts en Russie (490 points de base sur l'exercice contre 130 points de base en 2008). Pour autant, après un premier semestre en hausse, le coût net du risque s'est stabilisé sur la seconde moitié de l'année, s'affichant à 191 points de base pour 2009.
- Dans les métiers des Financements Spécialisés et Assurances, la charge du risque, en forte croissance sur l'exercice, atteint 1,2 Md EUR (soit 250 points de base), principalement tirée par les métiers de crédit à la consommation (x 2 à 425 points de base). La charge du risque des métiers de financement d'équipement, bien qu'en augmentation, reste plus limitée (0,2 Md EUR).
- Le coût du risque 2009 des activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement s'établit à un niveau élevé (88 points de base), avec toutefois une amélioration notable au 4^e trimestre. La charge nette du risque correspondant aux actifs gérés en extinction s'élève à 1,4 Md EUR.

Au total, le Groupe réalise un résultat d'exploitation de 116 M EUR en 2009.

Résultat net part du Groupe

Après prise en compte de la charge fiscale, des intérêts minoritaires et de la plus-value enregistrée suite à la création d'Amundi, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2009 est de 678 M EUR (contre 2 010 M EUR en 2008). Le ROE du Groupe après impôt s'établit à 0,9 % en 2009. Hors effets négatifs des actifs gérés en extinction, le résultat net part du Groupe de l'année serait de 3,5 Md EUR.

Le bénéfice net par action s'établit sur 2009 à 0,45 EUR.

■ ACTIVITE ET RESULTATS DES METIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activité comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activité retenus correspondent au mode de gestion du Groupe, à travers ses métiers stratégiques :

- les **Réseaux France** qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, et l'activité de banque de flux. Les filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement ont été intégrées depuis le 1^{er} janvier 2009 dans les Réseaux France ; les données comparatives 2008 ont été retraitées en conséquence ;
- les **Réseaux Internationaux** qui regroupent les activités de banque de détail à l'étranger ;
- les **Financements Spécialisés et Assurances** qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location et gestion des parcs informatiques, location longue durée et gestion de flottes automobiles) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;
- le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** qui regroupent la Banque Privée, la Gestion d'Actifs ainsi que les Services aux Investisseurs et l'Épargne en ligne. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale. Le métier d'Épargne en ligne est exercé par la Banque directe « Boursorama » ;
- La **Banque de Financement et d'Investissement**, regroupant :
 - « **Global Markets** », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « **Financement et Conseil** », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,

- « **Actifs gérés en extinction** » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels, s'ajoute le pôle **Gestion Propre** qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat de la Gestion Propre. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés désormais à cette dernière alors qu'ils étaient auparavant rattachés à la Banque de Financement et d'Investissement ; les données comparatives 2008 ont été retraitées en conséquence.

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activité sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

Le principe général retenu par le Groupe en 2009 est d'allouer aux métiers des fonds propres normatifs correspondant globalement à 6 % des encours pondérés moyens Bâle II et complétés des consommations additionnelles de fonds propres prudentiels générées par chaque métier (déductions impactant les fonds propres Tier 1 Bâle II : participations bancaires supérieures à 10 %, positions de titrisation « mal » notées, etc ...) et, le cas échéant, des exigences propres aux activités d'assurance. Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 5 pôles d'activité du Groupe (Réseaux France, Réseaux Internationaux, Financements Spécialisés et Assurances, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, Banque de Financement et d'Investissement) et permet l'évaluation des résultats par activité ainsi que leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, indépendamment des contraintes réglementaires locales.

Les fonds propres alloués au pôle Gestion Propre correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs affectés à ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principalement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres alloués aux métiers tels que définis ci-dessus et la moyenne des capitaux propres part du Groupe en IFRS ⁽¹⁾ après distribution).

A partir du 1^{er} janvier 2010, le Groupe a décidé de passer à un taux de 7 % des encours pondérés dans son calcul de capital normatif afin de refléter l'évolution du ratio Tier 1 du Groupe.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre.

De plus, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en PNB, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans la Gestion Propre que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

Coût net du risque

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Gestion Propre.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions de titres consolidés ou d'immobilisations d'exploitation.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activité en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

(1) En excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs des TSDI reclassés.

■ SYNTHÈSE DES RESULTATS ET DE LA RENTABILITE PAR METIER

Compte de résultat par métier

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Financements Spécialisés et Assurances		Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs		Banque de Financement et d'Investissement		Gestion Propre		Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produit net bancaire	7 253	7 179	4 724	4 990	3 225	3 101	2 833	2 818	6 867	1 544	(3 172)	2 234	21 730	21 866
Frais de gestion	(4 778)	(4 725)	(2 681)	(2 752)	(1 818)	(1 795)	(2 464)	(2 630)	(3 877)	(3 430)	(148)	(196)	(15 766)	(15 528)
Résultat brut d'exploitation	2 475	2 454	2 043	2 238	1 407	1 306	369	188	2 990	(1 886)	(3 320)	2 038	5 964	6 338
Coût net du risque	(968)	(494)	(1 298)	(500)	(1 224)	(587)	(38)	(53)	(2 324)	(1 033)	4	12	(5 848)	(2 655)
Résultat d'exploitation	1 507	1 960	745	1 738	183	719	331	135	666	(2 919)	(3 316)	2 050	116	3 683
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	13	8	6	8	(54)	(21)	0	0	53	0	(3)	(3)	15	(8)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	7	14	(16)	(1)	(1)	0	(7)	10	728	610	711	633
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	(300)	(43)	0	0	0	0	0	1	0	(42)	(300)
Charge fiscale	(512)	(667)	(150)	(368)	(44)	(220)	(83)	(12)	(73)	1 046	1 170	(1 014)	308	(1 235)
Résultat net	1 008	1 301	608	1 092	26	477	247	123	639	(1 863)	(1 420)	1 643	1 108	2 773
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	37	50	163	474	9	18	20	13	16	7	185	201	430	763
Résultat net part du Groupe	971	1 251	445	618	17	459	227	110	623	(1 870)	(1 605)	1 442	678	2 010
Coefficient d'exploitation	65,9 %	65,8 %	56,8 %	55,2 %	56,4 %	57,9 %	87,0 %	93,3 %	56,5 %	n/s	n/s	n/s	72,6 %	71,0 %
Fonds propres moyens	5 386	5 214	3 087	2 860	4 187	3 880	1 286	1 566	7 677	7 424	8 622 *	7 481 *	30 245	28 425
ROE après impôt	18,0 %	24,0 %	14,4 %	21,6 %	0,4 %	11,8 %	17,7 %	7,0 %	8,1 %	n/s	n/s	n/s	0,9 %	6,4 %

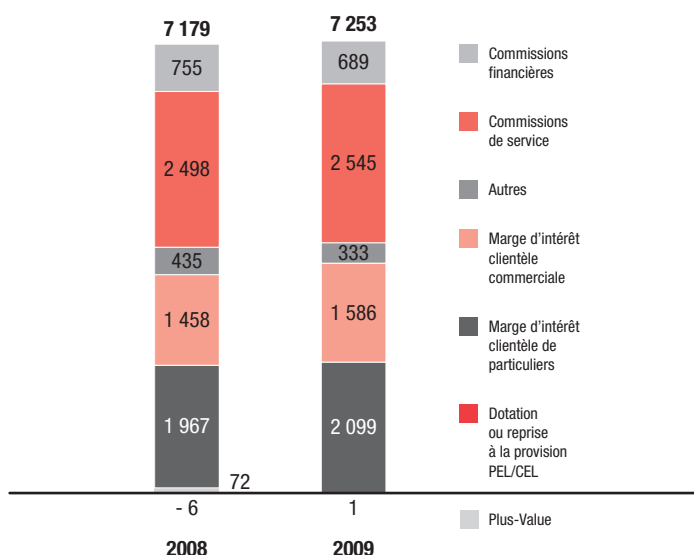
* calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles

Réseaux France

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	7 253	7 179	+ 1,0 %	+ 2,0 % ^(a)
Frais de gestion	(4 778)	(4 725)	+ 1,1 %	
Résultat brut d'exploitation	2 475	2 454	+ 0,9 %	+ 3,6 %^(a)
Coût net du risque	(968)	(494)	+ 96,0 %	
Résultat d'exploitation	1 507	1 960	- 23,1 %	- 20,5 %^(a)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	13	8	+ 62,5 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Charge fiscale	(512)	(667)	- 23,2 %	
Résultat net	1 008	1 301	- 22,5 %	- 20,0 % ^(a)
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>37</i>	<i>50</i>	<i>- 26,0 %</i>	
Résultat net part du Groupe	971	1 251	- 22,4 %	- 19,8 %^(a)
Coefficient d'exploitation	65,9 %	65,8 %		
Fonds propres moyens	5 386	5 214	+ 3,3 %	
ROE après impôt	18,0 %	24,0 %		

(a) Hors reprise PEL/CEL de 1 M EUR en 2009 contre une dotation de 6 M EUR et une plus-value Visa de 72 M EUR en 2008

DECOMPOSITION DU PNB DES RESEAUX FRANCE (EN M EUR)



En 2009, les **Réseaux France** affichent de bonnes performances commerciales et financières, compte tenu d'une conjoncture dégradée.

Avec 99,1 Md EUR en 2009, les encours moyens de dépôts se sont inscrits en progression de + 5,3 %, grâce aux succès commerciaux liés à la banalisation du Livret A et à une nouvelle offre de comptes à terme à destination des entreprises. Dans un environnement dans l'ensemble peu porteur, les crédits affichent une bonne résistance. Les encours moyens se sont ainsi accrus de + 2,8 % en 2009 par rapport à 2008, soutenus notamment par les crédits à l'habitat tandis que les crédits aux entreprises ont continué à subir les effets du ralentissement de l'activité.

Sur le **marché des particuliers**, la progression du stock de comptes à vue (+ 96 000 comptes en 2009 contre + 89 000 en 2008) illustre le dynamisme commercial des équipes ainsi que l'attractivité d'une offre de produits et de services régulièrement enrichie.

Sur l'année 2009, les encours moyens de dépôts de particuliers enregistrent une progression de + 1,8 %, grâce à la dynamique de l'épargne à régime spécial (+ 9,6 %), et plus particulièrement celle des comptes sur livrets.

L'activité assurance-vie a connu une reprise en 2009, particulièrement sensible au 2^e semestre. La collecte brute annuelle s'établit à 7,9 Md EUR, en progression de + 6,3 % par rapport à 2008.

La réticence des ménages à l'égard de l'endettement en début d'année a progressivement cédé la place à une demande de crédits, stimulée à la fois par la baisse des prix des logements et le niveau des taux. Fortement relancée en 2^e partie d'année, la production de crédits à l'habitat atteint 11,5 Md EUR, et permet de porter les encours à 70,0 Md EUR en 2009, en hausse de + 4,2 %. Le crédit à la consommation confirme sa bonne tenue en 2009 avec une production en hausse de + 2,6 % par rapport à 2008 dans un marché en contraction. Au total, les encours de crédits aux particuliers ont enregistré une hausse de + 3,6 % par rapport à 2008.

Sur le **marché de la clientèle commerciale**, la relative atonie de l'activité traduit les difficultés des entreprises face à un environnement encore incertain. Si les dépôts affichent une bonne tenue, les crédits pâtissent d'une faible demande, notamment en matière de crédits de fonctionnement.

Les encours moyens de dépôts ont fortement augmenté en 2009 (+ 15,2 % sur un an), sous l'effet d'une progression des encours de dépôts à terme (+ 38,7 %), relancés par une offre commerciale attractive. Les dépôts à vue s'inscrivent également en hausse, à un rythme toutefois plus modéré (+ 6,0 % par rapport à 2008).

La contraction des besoins en fonds de roulement induite par le ralentissement de l'activité, la réduction des stocks, l'adoption de nouvelles mesures fiscales (mensualisation du remboursement de la TVA, étalement du règlement des charges sociales, ...), ainsi que la réduction des délais de paiement introduite par la loi LME ont contribué à détendre les tensions sur la trésorerie des entreprises. Les encours de crédits de fonctionnement dès lors plus faiblement sollicités, ont

ainsi reculé de - 15,5 % par rapport à 2008. En dépit d'une baisse d'activité et de la sous-utilisation des capacités qui en résulte, les encours de crédits d'investissement ont maintenu une progression de + 7,5 % par rapport à 2008. Au total, les encours de crédit à la clientèle commerciale se sont accrus de + 2,8 % en 2009.

En matière de **résultats financiers**, les Réseaux France réalisent une bonne performance en 2009. Le produit net bancaire s'établit à 7 253 M EUR, en hausse de + 2,0 % par rapport à 2008 (hors effet PEL/CEL et plus-value Visa de 72 M EUR en 2008), conformément aux prévisions.

La marge d'intérêt progresse de + 4,1 % en 2009, sous l'effet de l'accroissement des volumes de dépôts, de la baisse de la rémunération de l'épargne réglementée et de la détente des conditions de refinancement.

Les commissions connaissent, sur l'ensemble de l'année, un très léger tassement de - 0,6 % en raison de la décreue observée sur le 1^{er} semestre 2009.

Les frais de gestion connaissent une hausse maîtrisée de + 1,1 % sur l'année.

Conséquence de ces évolutions, le coefficient d'exploitation, s'améliore de 0,5 point en 2009 (hors effet PEL/CEL et plus-value Visa) par rapport à 2008 à 65,9 %.

La dégradation de l'environnement se traduit par une hausse du coût du risque en 2009 (72 points de base contre 36 points de base en 2008). Elle concerne essentiellement la clientèle commerciale, la clientèle de particuliers continuant à présenter un niveau de sinistralité faible.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 971 M EUR contre 1 251 M EUR en 2008.

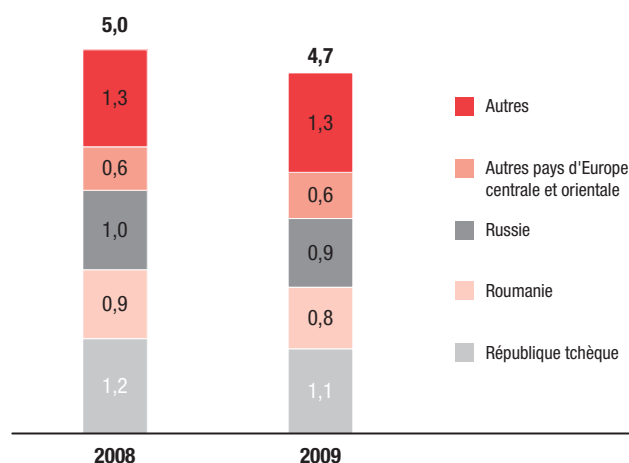
Le ROE hors effet PEL/CEL, se situe à 18,0 % sur l'année.

Réseaux Internationaux

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	4 724	4 990	- 5,3 %	+ 1,9 %*
Frais de gestion	(2 681)	(2 752)	- 2,6 %	+ 4,9 %*
Résultat brut d'exploitation	2 043	2 238	- 8,7 %	- 1,8 %*
Coût net du risque	(1 298)	(500)	x 2,6	x 2,9*
Résultat d'exploitation	745	1 738	- 57,1 %	- 54,2 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	8	- 25,0 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7	14	- 50,0 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(300)	+ 100,0 %	
Charge fiscale	(150)	(368)	- 59,2 %	
Résultat net	608	1 092	- 44,3 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	163	474	- 65,6 %	
Résultat net part du Groupe	445	618	- 28,0 %	- 26,7 %*
Coefficient d'exploitation	56,8 %	55,2 %		
Fonds propres moyens	3 087	2 860	+ 7,9 %	
ROE après impôt	14,4 %	21,6 %		

* à périmètre et change constants

DECOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (EN Md EUR)



Affectés par un ralentissement économique d'ampleur variable selon les zones géographiques (forte en Russie, marquée en Europe centrale et orientale et modérée dans le Bassin méditerranéen), les Réseaux Internationaux s'illustrent par leur bonne résistance en affichant un ROE de 14,4 % en 2009.

Le ralentissement de l'activité et la montée des incertitudes ont conduit le pôle à redéfinir son plan de développement dès la fin de l'année 2008. L'optimisation des fonds de commerce a été privilégiée via l'amélioration du taux d'équipement de la clientèle et une politique active de collecte des dépôts. Les encours de dépôts se sont établis à 64,0 Md EUR en 2009, en progression annuelle de + 5,4 %, dont + 6,6 % sur la clientèle de particuliers et + 4,4 % sur la clientèle commerciale. Afin de contenir la montée des risques, une politique d'octroi de crédits plus prudente a été menée. Avec 60,4 Md EUR en 2009, les encours de crédit affichent un repli de - 2,6 % par rapport à 2008.

Le pôle a, par ailleurs, exercé un contrôle rigoureux de ses coûts et a poursuivi la rationalisation de son dispositif. Parallèlement, le rythme d'ouverture d'agences a été significativement ralenti. En 2009, le déploiement de nouveaux points de vente a été ciblé sur les régions dynamiques (+ 37 points de vente au Maroc et + 14 en Egypte). Sur un an,

les Réseaux Internationaux ont ouvert 143 agences et en ont fermé 85, essentiellement en Russie, soit 58 ouvertures nettes (contre 248 en 2008). Corrélativement, les effectifs s'inscrivent en baisse de -2 238 agents pour atteindre 61 259 collaborateurs à fin décembre 2009.

L'ensemble de ces ajustements a contribué à préserver une capacité bénéficiaire élevée avec un ratio « RBE/RWA » de 311 points de base en 2009.

La contribution de l'ensemble des filiales est demeurée satisfaisante. La Russie qui a fortement pâti en 2009 de la conjoncture détériorée (affichant une contribution au résultat net part du Groupe de - 200 M EUR), devrait être capable de revenir progressivement à une situation plus favorable.

En Europe centrale et orientale, les implantations ont ralenti leur activité. Toutefois, la solidité de leur position, la qualité de leur dispositif et leur forte notoriété leur ont permis de poursuivre leur développement.

En République tchèque, si la normalisation des conditions de marché observée depuis la fin d'année 2009 a relancé la concurrence, Komerční Banka n'en a pas moins continué à conforter son leadership grâce notamment à une innovation produits régulière. Soucieuse de préserver sa rentabilité, la filiale a par ailleurs, développé la mutualisation des ressources et l'exploitation de synergies tout en veillant à contenir son coût du risque. Des signes de reprise, perceptibles au cours du dernier trimestre 2009, laissent entrevoir des perspectives plus favorables en 2010.

En Roumanie, le dynamisme commercial de la BRD lors du lancement du prêt immobilier, Prima Casa, garanti par l'Etat, lui a permis de conquérir une part de marché significative sur ce segment. La bonne tenue de son ratio crédits/dépôts constitue un atout que la filiale saura utiliser pour financer des projets de relance annoncés pour 2010.

En Russie, présent à travers trois enseignes (Rosbank, DeltaCredit et BSGV), le Groupe entreprend de constituer, depuis quelques années, un acteur de référence. Après avoir mené le processus d'intégration de Rosbank, il entame une nouvelle étape de la transformation de son dispositif en s'appuyant sur l'expertise d'entités spécialisées (crédit à la consommation, crédit immobilier, crédit-bail et Banque de Financement et d'Investissement). Une nouvelle structure juridique supervisera l'ensemble des activités du Groupe dans ce pays. Elle sera détenue à hauteur de 81,5 % par Société Générale et 18,5 % par Interros et autres.

Les revenus des Réseaux Internationaux s'élèvent à 4 724 M EUR, soit une progression de + 1,9 %* par rapport à 2008.

Les frais de gestion sont en hausse de + 4,9 %* par rapport à 2008 (- 2,6 % en données courantes).

Avec 2 043 M EUR en 2009, le résultat brut d'exploitation affiche un repli de -1,8 %* par rapport à 2008 (- 8,7 % en données courantes).

La dégradation du climat des affaires en 2009 a pesé sur le coût du risque des Réseaux Internationaux. Il s'élève ainsi à 191 points de base contre 73 points de base en 2008. Cette hausse a largement été observée en Russie où le coût du risque est passé de 130 points de base en 2008 à 490 points de base en 2009. Le dernier trimestre de l'année marque le début d'une stabilisation du coût du risque avec 204 points de base au T4-09 contre 200 points de base au T3-09, 185 points de base au T2-09 et 173 points de base au T1-09.

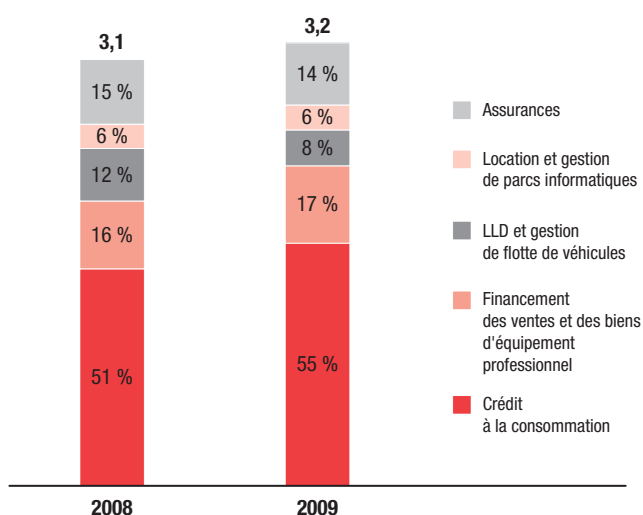
Les Réseaux Internationaux extériorisent en 2009 un résultat net part du Groupe de 445 M EUR contre 618 millions en 2008. Le ROE ressort ainsi à 14,4 % contre 21,6 % une année auparavant.

Financements Spécialisés et Assurances

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	3 225	3 101	+ 4,0 %	+ 1,8 %*
Frais de gestion	(1 818)	(1 795)	+ 1,3 %	+ 0,4 %*
Résultat brut d'exploitation	1 407	1 306	+ 7,7 %	+ 3,5 %*
Coût net du risque	(1 224)	(587)	x 2,1	x 2,2*
Résultat d'exploitation	183	719	- 74,5 %	- 68,6 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(54)	(21)	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(16)	(1)	n/s	
Charge fiscale	(44)	(220)	- 80,0 %	
Résultat net	26	477	- 94,5 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	9	18	- 50,0 %	
Résultat net part du Groupe	17	459	- 96,3 %	- 74,0 %*
Coefficient d'exploitation	56,4 %	57,9 %		
Fonds propres moyens	4 187	3 880	+ 7,9 %	
ROE après impôt	0,4 %	11,8 %		

* à périmètre et change constants

DECOMPOSITION DU PNB DES FINANCEMENTS SPECIALISES ET ASSURANCES (EN Md EUR)



Le pôle **Financements Spécialisés et Assurances** regroupe :

- les **Financements Spécialisés** (crédit à la consommation, financement des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes de véhicules, location et gestion de parcs informatiques) ;
- l'**Assurance-vie** et l'**Assurance-dommages**.

La performance globale des **Financements Spécialisés et Assurances** traduit les effets d'une conjoncture économique détériorée en 2009. L'érosion de la demande de crédits et l'ajustement de la politique commerciale aux nouvelles conditions de marché ont pesé sur l'activité des Financements Spécialisés. Toutefois, la franchise commerciale est demeurée intacte, comme l'illustre la bonne tenue des résultats opérationnels (résultat brut d'exploitation en progression de + 3,5 %* par rapport à 2008). Le métier « Assurances » affiche, de son côté, une bonne tenue avec des niveaux de collecte élevés et des revenus solides.

Les activités de **Crédit à la consommation** connaissent un ralentissement au cours de l'année 2009, avec une production de 11,7 Md EUR, en retrait de - 10,5 %* par rapport à 2008. Le quatrième trimestre marque un redressement avec une production de 3,2 Md EUR, en progression de + 6,4 % à isopérimètre par rapport au T3-09 et proche de la moyenne trimestrielle de l'année 2008 (3,4 Md EUR). En dépit de l'atonie

qui a gagné l'ensemble des marchés, l'Allemagne affiche une production en hausse de + 13,3 %* par rapport à 2008. Dans un marché en net recul (- 13,3 % par rapport à 2008, selon l'ASF), la France confirme sa résistance avec une production en retrait de seulement - 6,6 %*. La conjoncture défavorable a pesé sur la performance de la Russie (- 51,0 %*), qui connaît toutefois une embellie au T4-09 (production en hausse de + 10,9 % par rapport au T3-09). Au total, les encours ressortent à 23,1 Md EUR à fin décembre 2009, en augmentation de + 4,9 %* par rapport à fin décembre 2008.

Les ajustements tarifaires opérés au cours de l'année et l'optimisation des conditions de refinancement ont favorisé la bonne tenue des marges à la production.

L'activité **Financements et Services aux entreprises** a également pâti d'une conjoncture économique peu porteuse. Le recul de la production, hors affacturage, (- 21,0 %* par rapport à 2008) a concerné l'ensemble de ses marchés. Conséquence des difficultés rencontrées dans le secteur de l'industrie, l'Allemagne, principal marché de SGEF, et la Scandinavie voient leur production baisser, respectivement de - 23,8 %* et - 18,4 %* par rapport à 2008. Le secteur « high-tech » tire profit des difficultés de l'industrie grâce au transfert des financements des budgets informatiques vers le *leasing*. Il accroît ainsi sa part dans la production de l'année à 29,9 % contre 23,0 % en 2008. A fin décembre 2009, les encours de crédit (hors affacturage) s'élèvent à 18,9 Md EUR, soit - 3,5 %* par rapport à 2008.

Conséquence d'un environnement dégradé, le ralentissement de la production en **location longue durée et gestion de flotte** traduit également les effets des mesures d'ajustement adoptées. Face aux difficultés du marché des véhicules d'occasion qui ont fortement obéré sa performance financière, la ligne-métier a, dès la fin de l'année 2008, procédé à l'allongement des durées des contrats afin de différer les cessions, et au développement des canaux de revente alternatifs. Ainsi, en 2009, ALD a mis en location 237 675 véhicules portant le parc géré à 793 807 véhicules à la fin de l'année, soit + 0,9 % par rapport à 2008 à isopérimètre. Cette stabilité recouvre des baisses, observées en Espagne (- 20,9 % à isopérimètre) et en Italie (- 4,6 % à isopérimètre) contrebalancées par la bonne résistance de la France et de l'Allemagne, respectivement + 4,5 % et + 3,0 %.

Les revenus des **Financements Spécialisés** s'établissent à 2 774 M EUR en 2009, en progression de + 2,8 %* par rapport à 2008 (+ 5,4 % en données courantes). La bonne tenue des marges à la production a, en effet, permis de contenir les effets des pertes et provisions sur les valeurs résiduelles des véhicules d'occasion (- 229 M EUR sur l'année). Les mesures de contrôle des coûts et de réduction des effectifs ont favorisé l'abaissement des frais de gestion de - 0,2 %* par rapport à 2008 (+ 0,9 % en données courantes). Conséquence de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation ressort à 1 145 M EUR, en hausse de + 7,0 %* par rapport à 2008 (+ 12,6 % en données courantes).

Après un début d'année morose lié à la conjoncture défavorable, l'activité **Assurances** connaît une année 2009 satisfaisante qui illustre sa forte résilience. La collecte brute d'assurance-vie a totalisé 8,8 Md EUR, en hausse de 13,5 %* par rapport à 2008. La clientèle continuant à privilégier les investissements sécurisés sur les supports en euros, la part de ces contrats se situe à 89 % en 2009 contre 84 % en 2008. L'année se caractérise également par la bonne performance de l'activité assurance-dommages dont la production nette s'inscrit en progression de + 7,0 %.

Le produit net bancaire de l'activité Assurances s'élève à 451 M EUR sur l'ensemble de l'année 2009, soit - 3,9 %* par rapport à 2008 (- 4,0 % en données courantes).

Les effets de la crise sur le climat des affaires se mesurent également au travers de la dégradation des risques. Le coût du risque s'élève à 250 points de base en 2009 contre 123 points de base en 2008. La hausse est observée à la fois dans les activités de crédit à la consommation (425 points de base contre 229 points de base en 2008), notamment en Europe centrale et orientale, et dans le financement d'équipements (125 points de base contre 38 points de base en 2008), notamment en Allemagne où la crise s'est fait durement sentir.

Au total, le pôle **Financements Spécialisés et Assurances** affiche un résultat d'exploitation de 183 M EUR en 2009. Le résultat net part du Groupe se situe à 17 M EUR.

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	2 833	2 818	+ 0,5 %	+ 1,1 %*
Frais de gestion	(2 464)	(2 630)	- 6,3 %	- 5,6 %*
Résultat brut d'exploitation	369	188	+ 96,3 %	+ 92,1 %*
Coût net du risque	(38)	(53)	- 28,3 %	- 26,9 %*
Résultat d'exploitation	331	135	x 2,5	x 2,4*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	0	n/s	
Charge fiscale	(83)	(12)	x 6,9	
Résultat net	247	123	x 2,0	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	20	13	+ 53,8 %	
Résultat net part du Groupe	227	110	x 2,1	x 2,1*
Coefficient d'exploitation	87,0 %	93,3 %		
Fonds propres moyens	1 286	1 566	- 17,9 %	

* à périmètre et change constants

Le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** regroupe trois grandes activités :

- (i) **la Banque Privée** (Société Générale Private Banking) ;
- (ii) **la Gestion d'Actifs** (Société Générale Asset Management) ;
- (iii) **les Services aux Investisseurs** (Société Générale Securities & Services), **le courtage** (Newedge), **et l'épargne en ligne** (Boursorama).

L'année 2009 est restée globalement défavorable aux activités du pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs**, caractérisée notamment par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les métiers affichent des performances contrastées.

L'activité de **Gestion d'Actifs** est marquée cette année par une profonde adaptation du dispositif. Outre la cession de la filiale au Royaume-Uni, la réorganisation des activités de la ligne-métier a conduit à :

- la création d'Amundi (participation du Groupe de 25 %), le nouveau pôle de gestion d'actifs commun à Société Générale et Crédit Agricole SA, opérationnel au 1^{er} janvier 2010. Avec des actifs gérés totalisant 670 Md EUR au 31 décembre 2009, incluant 100 % des activités de CAAM ainsi que les activités de gestion fondamentale, 20 % de TCW et la joint-venture indienne apportés par Société Générale, Amundi se situe au 3^e rang européen et au 8^e rang mondial ;

- la création d'une plateforme unique de gestion structurée, alternative et indicielle, au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. L'apport des activités de SGAM AI à Lyxor Asset Management, effectif au 1^{er} janvier 2010, permet au Groupe de capitaliser sur les volumes importants et l'expertise reconnue de cet acteur majeur de l'industrie. Les actifs gérés de la nouvelle entité fusionnée représentent, au 1^{er} janvier 2010, 86 Md EUR ;

- le renforcement de la plateforme aux Etats-Unis : l'acquisition par TCW de 100 % du gestionnaire d'actifs américain MetWest permettra au Groupe de compléter ses activités sur certains segments obligataires à fort potentiel et d'assurer ainsi la croissance à long terme de ses activités américaines. L'opération, soumise à l'approbation des autorités réglementaires locales, devrait être effective au 1^{er} trimestre 2010 et accroître de 21 Md EUR les actifs gérés du pôle.

Le dynamisme commercial de la Banque Privée lui a permis de maintenir un bon niveau d'activité dans un environnement pourtant peu favorable, poursuivant l'extension de son dispositif en France comme à l'étranger et enregistrant une collecte de 3,1 Md EUR sur l'année.

La faiblesse des taux d'intérêt et des marchés boursiers a pesé sur la performance des métiers de Services aux Investisseurs et Brokers, et dans une moindre mesure sur celle de l'Epargne en

ligne. En effet, Boursorama, qui confirme le succès de son modèle de développement, réalise des performances satisfaisantes sur l'année.

Au 31 décembre 2009, les actifs gérés du pôle s'élèvent à 344 Md EUR, en progression de + 2,4 % par rapport à fin 2008.

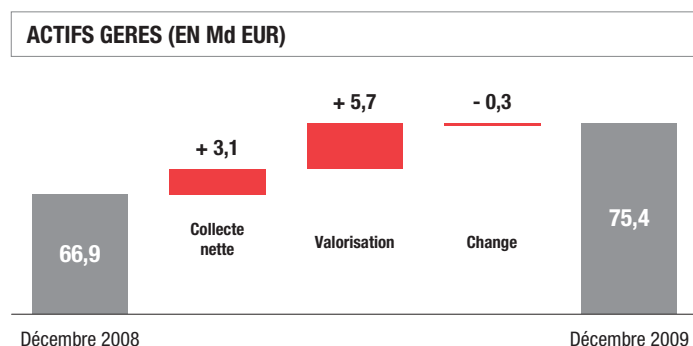
Sur l'année, et en dépit de la conjoncture défavorable, les revenus du pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs résistent et s'élèvent à 2 833 M EUR, en légère progression par rapport à 2008 (+ 1,1 %* et + 0,5 % en données courantes). Pour mémoire, ils n'incluent pas la plus-

value de 732 M EUR liée à la création d'Amundi, enregistrée dans les résultats de la Gestion Propre. Sous l'effet des mesures d'amélioration de la productivité mises en œuvre dans l'ensemble des lignes-métiers, les frais de gestion du pôle reculent de - 5,6 %* (- 6,3 % en données courantes) par rapport à 2008 et s'élèvent à 2 464 M EUR. En conséquence, le résultat brut d'exploitation et la contribution du pôle au résultat net part du Groupe se redressent nettement et s'élèvent à respectivement 369 M EUR (+ 92,1 %* par rapport à 2008, + 96,3 % en données courantes) et 227 M EUR (x 2,1* par rapport à 2008, x 2,1 en données courantes).

Banque Privée

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	826	834	- 1,0 %	- 1,5 %*
Frais de gestion	(525)	(539)	- 2,6 %	- 2,4 %*
Résultat brut d'exploitation	301	295	+ 2,0 %	+ 0,3 %*
Coût net du risque	(38)	(32)	+ 18,8 %	+ 22,6 %*
Résultat d'exploitation	263	263	+ 0,0 %	- 2,3 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Charge fiscale	(59)	(54)	+ 9,3 %	
Résultat net	204	209	- 2,4 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>n/s</i>	
Résultat net part du Groupe	204	209	- 2,4 %	- 4,7 %*
Coefficient d'exploitation	63,6 %	64,6 %		
Fonds propres moyens	380	390	- 2,6 %	

* à périmètre et change constants



En dépit d'un environnement globalement peu favorable, la **Banque Privée** réalise en 2009 des performances commerciales satisfaisantes.

La ligne-métier a en effet poursuivi l'extension et le renforcement de son dispositif : au Moyen-Orient, avec la création d'une nouvelle filiale à Bahreïn, et en France avec l'ouverture d'un 4^e centre régional à Lille, qui sera suivie de 4 ouvertures complémentaires en région et Paris / Ile de France en 2010. Son expertise et sa capacité d'innovation valent à Société Générale Private Banking de recevoir pour la 4^e année consécutive en 2009 le titre de « Meilleure Banque Privée mondiale pour son offre de produits structurés » (*magazine Euromoney*).

Elle enregistre ainsi une collecte nette annuelle de + 3,1 Md EUR. Après prise en compte d'un effet marché positif de + 5,7 Md EUR et d'un impact change négatif de

- 0,3 Md EUR, les actifs gérés par la Banque Privée progressent de + 12,7 % par rapport à fin 2008 et s'établissent à 75,4 Md EUR à fin 2009.

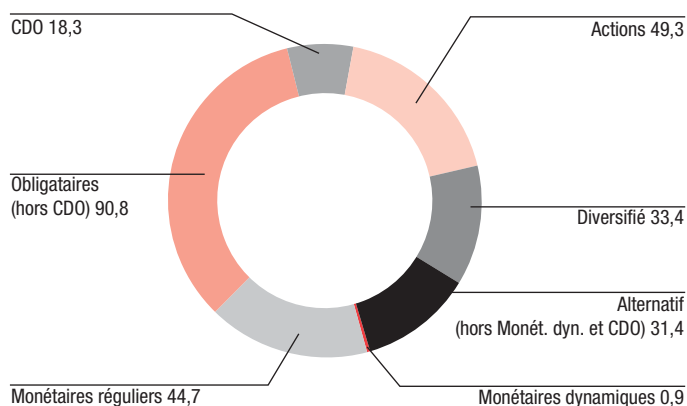
A 826 M EUR, le produit net bancaire de la ligne-métier est en léger retrait (- 1,5 %* et - 1,0 % en données courantes) par rapport à 2008. La modification en début d'année de la composition des encours, au détriment des produits structurés mieux rémunérés, a pesé sur les revenus de la ligne-métier, mais a été compensée par le maintien d'un niveau de marge élevé et la réalisation d'un bon niveau de résultats de l'activité trésorerie.

Gestion d'Actifs

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	765	425	+ 80,0 %	+ 84,9 %*
Frais de gestion	(761)	(792)	- 3,9 %	- 2,6 %*
Résultat brut d'exploitation	4	(367)	n/s	n/s*
Coût net du risque	3	(8)	n/s	n/s*
Résultat d'exploitation	7	(375)	n/s	n/s*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Charge fiscale	(3)	124	n/s	
Résultat net	4	(251)	n/s	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	3	(5)	n/s	
Résultat net part du Groupe	1	(246)	n/s	n/s*
Coefficient d'exploitation	99,5 %	n/s		
Fonds propres moyens	430	641	- 32,9 %	

* à périmètre et change constants

DECOMPOSITION DES ACTIFS GERES PAR PRODUITS A FIN 2009 (EN Md EUR)



(1) Hors prise en compte de l'acquisition de MetWest.

Sous l'effet du déploiement du plan de mesures de réduction des coûts, les frais de gestion se sont contractés de - 2,4 %* par rapport à 2008 (- 2,6 % en données courantes).

En conséquence, le résultat brut d'exploitation progresse de + 0,3 %* par rapport à fin 2008 (+ 2,0 % en données courantes) à 301 M EUR. Après prise en compte d'un coût net du risque de - 38 M EUR, le résultat net part du Groupe s'élève à 204 M EUR, en retrait (- 4,7 %* et - 2,4 % en données courantes) par rapport à 2008.

Sous l'effet conjugué de la baisse des marchés financiers et des mesures de réorganisation du dispositif en fin d'année, la décollecte de la gestion d'actifs s'est poursuivie, bien que dans de moindres proportions qu'en 2008, et atteint - 18,3 Md EUR en 2009.

Après prise en compte des effets « marché » (+ 25,2 Md EUR) et « change » (- 2,3 Md EUR) et de l'impact des cessions (- 5,0 Md EUR dont SGAM UK pour - 4,7 Md EUR), les actifs sous gestion de la ligne-métier restent stables par rapport à fin 2008 et s'élèvent à 268,8 Md EUR à fin 2009. Ils sont essentiellement composés de :

- (i) 170 Md EUR apportés à Amundi ;
- (ii) 13 Md EUR transférés à Lyxor Asset Management au T1- 2010 ;
- (iii) 70 Md EUR gérés par TCW ⁽¹⁾.

Sur l'année, les revenus de la ligne-métier s'élèvent à 765 M EUR, en nette progression (+ 84,9 %*, + 80,0 % en données courantes) par rapport aux revenus de 2008, qui incluaient d'importantes dépréciations et pertes liées à la crise.

Sous l'effet de la réduction des effectifs et de la baisse des rémunérations variables, les frais de gestion s'inscrivent en recul de - 2,6 %* vs 2008 (- 3,9 % en données courantes).

En conséquence, le résultat brut d'exploitation revient à l'équilibre (4 M EUR) après les pertes de 2008 (- 367 M EUR). Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 M EUR.

■ Services aux Investisseurs (SGSS), Courtage (Newedge) et Epargne en ligne (Boursorama)

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	1 242	1 559	- 20,3 %	- 19,8 %*
Frais de gestion	(1 178)	(1 299)	- 9,3 %	- 8,8 %*
Résultat brut d'exploitation	64	260	- 75,4 %	- 75,2 %*
Coût net du risque	(3)	(13)	- 76,9 %	- 76,9 %*
Résultat d'exploitation	61	247	- 75,3 %	- 75,1 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	0	n/s	
Charge fiscale	(21)	(82)	- 74,4 %	
Résultat net	39	165	- 76,4 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	17	18	- 5,6 %	
Résultat net part du Groupe	22	147	- 85,0 %	- 84,1 %*
Coefficient d'exploitation	94,8 %	83,3 %		
Fonds propres moyens	476	535	- 11,0 %	

* à périmètre et change constants

Les activités de **Services aux Investisseurs** ont été lourdement pénalisées par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, même si elles affichent des signes encourageants de reprise. A respectivement 3 073 Md EUR et 450 Md EUR à fin 2009, les actifs en conservation et les actifs administrés se redressent en effet par rapport à fin 2008 (respectivement + 20 % et + 6 %).

En dépit d'un redressement en fin d'année, les volumes traités par **Newedge** en 2009 sont en baisse par rapport à 2008, (- 6,4 % à 3 100 millions de lots), cependant moindre que celle du marché (- 14,9 %). Cette bonne performance relative permet à Newedge d'accroître sa part de marché (+ 1,1 point sur l'année, à 12,5 % à fin 2009) et de devenir le 1^{er} acteur du marché sur la base des dépôts aux Etats-Unis ⁽¹⁾.

Tirant profit de la forte volatilité puis du rebond des marchés boursiers européens, **Boursorama** affiche un niveau d'activité soutenu. Les volumes de transactions de courtage sont en hausse de + 10 % par rapport à 2008. L'activité de Banque en

ligne est également très dynamique : avec près de 34 000 ouvertures de compte sur l'année, le fonds de commerce totalise désormais près de 107 000 comptes à fin 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2010, Boursorama est intégré au pôle Réseaux France.

Les revenus de la ligne-métier SGSS, Courtage et Epargne en ligne ont largement souffert de ce contexte de taux d'intérêt historiquement bas. A 1 242 M EUR, ils se contractent de - 19,8 %* par rapport à 2008 (- 20,3 % en données courantes). Une partie de ce recul est cependant compensée par la baisse de - 8,8 %* (- 9,3 % en données courantes) des frais de gestion, consécutive à la mise en œuvre du plan de réduction des coûts et d'optimisation de l'efficacité. En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'établit à 64 M EUR contre 260 M EUR en 2008, tandis que la contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe s'élève à 22 M EUR contre 147 M EUR un an plus tôt.

(1) Classement à fin novembre 2009.

Banque de Financement et d'Investissement

(En M EUR)	2009	2008	Variation	
Produit net bancaire	6 867	1 544	x 4,4	x 4,5*
<i>dont Financement et Conseil</i>	2 493	1 787	+ 39,5 %	nd
<i>dont Global Markets ⁽¹⁾</i>	7 200	3 093	x 2,3	nd
<i>dont Actifs gérés en extinction</i>	(2 826)	(3 336)	+ 15,3 %	nd
Frais de gestion	(3 877)	(3 430)	+ 13,0 %	+ 11,5 %*
Résultat brut d'exploitation	2 990	(1 886)	n/s	n/s*
Coût net du risque	(2 324)	(1 033)	x 2,2	x 2,2*
<i>dont Actifs gérés en extinction</i>	(1 398)	(195)	x 7,2	x 6,9*
Résultat d'exploitation	666	(2 919)	n/s	n/s*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	53	0	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	10	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(73)	1 046	n/s	
Résultat net	639	(1 863)	n/s	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	16	7	x 2,3	
Résultat net part du Groupe	623	(1 870)	n/s	n/s*
Coefficient d'exploitation	56,5 %	n/s		
Fonds propres moyens	7 677	7 424	+ 3,4 %	
ROE après impôt	8,1 %	n/s		

* à périmètre et change constants

(1) Dont « Actions » 3 300 M EUR en 2009 (1 312 M EUR en 2008) et « Taux, Change, Matières Premières » 3 900 M EUR en 2009 (1 781 M EUR en 2008)

Les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont imputés désormais à la Gestion Propre alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés dans la Banque de Financement et d'Investissement ; les données comparatives 2008 ont été retraitées en conséquence.

En 2009, la **Banque de Financement et d'Investissement** a mis en œuvre le plan d'adaptation de son dispositif au nouvel environnement. S'inscrivant dans la continuité de la stratégie fondée sur ses trois domaines d'excellence (banque d'investissement, financements et activités de marchés), ce projet vise trois priorités : développer l'orientation client, accroître l'efficacité opérationnelle et améliorer le profil de risque. Il a ainsi donné lieu :

- au regroupement des activités de marché au sein du pôle Global Markets, qui recouvre désormais l'ensemble des activités Actions et Taux, Changes et Matières Premières.

Outre la gestion intégrée des ressources rares, cette nouvelle organisation permet aussi de diversifier l'offre client en proposant une approche multi sous-jacents étoffée ;

- à la réorganisation du pôle Financement et Conseil, qui comprend la division Relations Clients & Banque d'Investissement et la division Global Finance qui inclut désormais les activités d'ingénierie de marchés financiers et la vente de prêts sur le marché secondaire, anciennement logés dans la ligne-métier Taux, Changes, Matières Premières, ainsi que les activités de « Corporate broking », précédemment dans la ligne-métier Actions ;
- à la finalisation de la centralisation des actifs devenus illiquides et gérés en extinction dans le contexte de la crise de crédit au sein d'une structure unique dotée d'une gouvernance spécifique. Ces actifs comportent à la fois des actifs risqués (de type CDO non couverts, RMBS US, ...), mais aussi des actifs de bonne qualité couverts par des assureurs *monolines* ou des CDPC. Confiés à une équipe

dédiée, ils sont destinés à être portés jusqu'à maturité ou cédés selon une analyse minutieuse du risque et des opportunités de marché ;

- au lancement d'un plan d'amélioration du modèle opérationnel destiné à approfondir et développer à plus grande échelle les mesures engagées dès début 2008.

Cette réorganisation de la Banque de Financement et d'Investissement a conduit à une évolution de la communication financière, qui s'articule désormais autour des deux pôles Global Markets et Financement et Conseil. Pour des raisons de meilleure lisibilité, les résultats des actifs gérés en extinction font également l'objet d'une présentation distincte.

Au-delà de ces évolutions, les très bonnes performances de la Banque de Financement et d'Investissement illustrent la solidité de ses franchises et sa capacité à tirer profit de l'évolution de l'environnement en gagnant des parts de marché sur les segments les plus porteurs. En 2009, les revenus du pôle s'élèvent en effet à 6 867 M EUR, soit 4,4 fois ceux de 2008, égalant ainsi son plus haut niveau de l'année 2006. Hors revenus des actifs gérés en extinction (- 2 826 M EUR), les métiers enregistrent des revenus record de 9 693 M EUR (meilleure performance historique).

L'année 2009 est également caractérisée par l'amélioration du profil de risque de la Banque de Financement et d'Investissement et la poursuite de la réduction de son bilan. En 2009, 8 Md EUR d'actifs gérés en extinction ont été cédés et, à 531 Md EUR, le total bilan de la Banque de Financement et d'Investissement est en baisse de - 23 % par rapport à son niveau du début de la crise financière mi 2007 ; la baisse a été encore plus marquée sur la partie financée du bilan (- 38 % par rapport à mi 2007). Les risques de marché ont également été sensiblement réduits depuis fin 2008, comme en attestent la forte baisse de la VaR de *trading*, qui passe de 70 M EUR à 30 M EUR à fin 2009 et la réduction de moitié des stress tests de marchés, qui passent de 1,4 Md EUR à fin 2008 à 670 M EUR à fin 2009.

La ligne-métier **Global Markets** réalise une excellente année 2009, avec des revenus ayant plus que doublé (x 2,3) par rapport à 2008, à 7 200 M EUR.

Les activités **Actions**, avec des revenus de 3 300 M EUR en 2009 (x 2,5 vs 2008), approchent leur niveau record de 2007 et ce malgré des conditions de marché peu favorables en début d'année. Les très bonnes performances annuelles sont tirées par la bonne progression des activités de flux (+ 14 % vs 2008) et des produits listés (+ 14 % vs 2008) ainsi que par le très fort dynamisme des activités structurées (x 2,1 vs 2008), qui ont su tirer parti de la normalisation progressive des paramètres de marché complexes (dividendes, corrélation, volatilité). Avec une collecte de 5,8 Md EUR sur l'année, et des encours en hausse de 21 % par rapport à 2008 à 73,3 Md EUR, Lyxor poursuit une

croissance dynamique et voit son expertise une nouvelle fois reconnue avec les titres de « Gestionnaire institutionnel de l'année » (*Enquête Thomson Extel Pan-Européenne, juin 2009*) et, pour la 3^e année consécutive, « Meilleure Plate-forme de fonds alternatifs et d'investissement » (*Hedge Fund Review, novembre 2009*). SG CIB confirme également ses positions de premier plan sur le marché des *warrants* (n°1 mondial avec une part de marché de 13,9 % à fin 2009) et des ETF (n°2 européen avec une part de marché de 20,8 %). Son expertise a été à nouveau saluée par le titre de « Meilleur établissement en dérivés actions » décerné par *le magazine Risk* en janvier 2010.

En 2009, les activités **Taux, Changes, Matières Premières** enregistrent des revenus record. A 3 900 M EUR, ils font plus que doubler (x 2,2) par rapport à 2008 et ce en dépit de l'effet de la forte baisse des volumes et du niveau moins favorable de certains paramètres de marché (marges commerciales et volatilité notamment) sur les revenus du dernier trimestre. La ligne-métier a pu réaliser ces excellents résultats grâce à sa capacité à tirer parti des conditions de marché exceptionnelles au premier semestre tout en gagnant et consolidant ses parts de marché. Les activités commerciales sur les flux (+ 84 % vs 2008) sont notamment restées très solides en 2009 après une année 2008 record, en particulier sur les produits de taux. Au global et sur l'année, la ligne-métier progresse ainsi du 18^e au 13^e rang mondial sur le marché des changes (classement *Euromoney*), et a augmenté ses parts de marché sur plateformes électroniques : 3,6 % à fin 2009 sur le marché des changes (vs 1,0 % en 2007) et 11,7 % sur le marché secondaire Euro Government bonds (vs 6,9 % en 2007).

En 2009, la ligne-métier **Financement et Conseil** a une nouvelle fois démontré la qualité de son expertise et son engagement au financement de l'économie. Grâce à la complémentarité des activités de financements structurés et de levée de capitaux, elle a maintenu un niveau d'activité élevé sur l'ensemble de l'année et enregistre des revenus record de 2 493 M EUR, en hausse de + 39,5 % par rapport à 2008, qui constituait déjà une très bonne année. Très dynamiques, en particulier sur les financements de ressources naturelles (+ 22 % vs 2008), infrastructures (+ 28 %) et export (x 3), les activités de financement enregistrent des revenus élevés et stables tout au long de l'année (+ 36 % vs 2008). La ligne-métier a ainsi pris part à de nombreuses opérations d'envergure, telles que l'émission de dette subordonnée Tier 2 de Groupama pour 750 M EUR (la première lancée par un assureur en 2009), l'augmentation de capital de 4,4 Md EUR de HeidelbergCement (la plus importante en Allemagne depuis 2004), le financement d'un complexe gazier totalement intégré de PNG LNG ⁽¹⁾ pour 13 Md USD ou encore le financement de la cession par le brasseur Anheuser Busch Inbev de ses activités en Europe centrale (opération de 690 M EUR, plus gros LBO en Europe depuis la faillite de Lehman Brothers). Son expertise lui vaut d'être reconnue « Best Export Finance Arranger » pour la

(1) *Papouasie Nouvelle Guinée Gaz Naturel Liquéfié.*

8^e année consécutive et « Best Commodity Finance Bank for natural resources » (*Trade Finance Magazine*, juin 2009) ou encore « Advisor of the year in Project Finance » (*PFI awards 2009*). Les activités de levée de capitaux ont également su tirer parti de la hausse importante des volumes pour augmenter fortement leur contribution aux revenus de la ligne-métier (+ 48 % vs 2008). La BFI améliore en outre son positionnement sur le marché des émissions obligataires en euros et sur celui des émissions actions et convertibles en Europe occidentale, avec des parts de marché à fin 2009 de respectivement 7,1 % (vs 5,3 % en 2007) et 5,1 % (vs 2,1 % en 2007).

En 2009, les revenus des **actifs gérés en extinction** sont marqués par la dégradation à la fois du marché immobilier résidentiel américain et de la situation des assureurs *monolines*. Le Groupe a notamment été amené à durcir les hypothèses de valorisation des CDO de RMBS aux premier et dernier trimestres 2009. A fin 2009, les taux de pertes cumulées ⁽¹⁾ sur les prêts « *subprime* » sont désormais de 16,5 % pour le millésime 2005, 39,6 % pour le millésime 2006 et 49,5 % pour le millésime 2007, et les hypothèses de pertes cumulées effectives des prêts « *prime* » et « *midprime/Alt-A* » représentent en moyenne respectivement 37 % et 74 % des

hypothèses retenues pour les prêts « *subprime* ». En conséquence, les revenus sont négatifs de - 2 826 M EUR en 2009 (contre - 3 336 M EUR en 2008).

Les frais de gestion de la Banque de Financement et d'Investissement s'élevaient à 3 877 M EUR sur l'année, en hausse de + 13,0 % par rapport à 2008, soit un rythme bien moindre que ses revenus. En conséquence, le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 56,5 % en 2009, et le résultat brut d'exploitation atteint 2 990 M EUR alors qu'il était de - 1 886 M EUR un an plus tôt.

La Banque de Financement et d'Investissement enregistre sur l'année une charge du risque de - 2 324 M EUR, dont - 1 025 M EUR au titre des CDO de RMBS reclassés. Retraité de ce montant et des litiges, le coût du risque du pôle ressort à 88 points de base en 2009 contre 92 points de base en 2008, traduisant la bonne résistance du portefeuille.

Au total, la Banque de Financement et d'Investissement extériorise un résultat d'exploitation de 666 M EUR sur l'année et sa contribution au résultat net part du Groupe est de 623 M EUR.

Gestion Propre

(En M EUR)	2009	2008
Produit net bancaire	(3 172)	2 234
Frais de gestion	(148)	(196)
Résultat brut d'exploitation	(3 320)	2 038
Coût net du risque	4	12
Résultat d'exploitation	(3 316)	2 050
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(3)	(3)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	728	610
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	1	0
Charge fiscale	1 170	(1 014)
Résultat net	(1 420)	1 643
dont Intérêts minoritaires	185	201
Résultat net part du Groupe	(1 605)	1 442

Afin de traduire l'organisation de gestion opérationnelle du Groupe et permettre par ailleurs une meilleure lisibilité des performances des métiers, le pôle Gestion Propre intègre maintenant l'ensemble des effets comptables liés aux réévaluations ⁽²⁾ des dettes liées au risque de crédit propre et des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de

prêts et créances. Ces éléments, qui ont atteint un niveau exceptionnel en raison de la crise, contribuent au résultat brut d'exploitation à hauteur de - 2 342 M EUR en 2009 (contre + 2 489 M EUR en 2008). Ils devraient être beaucoup plus modérés dans le futur compte tenu de la réduction de la sensibilité du portefeuille.

(1) Après décote de liquidité.

(2) Les écarts de réévaluation de Société Générale étaient comptabilisés auparavant à la Banque de Financement et d'Investissement. Il est à noter que les données comparatives 2008 ont été retraitées en conséquence.

Hors ces éléments, la Gestion Propre enregistre en 2009 un résultat brut d'exploitation de - 978 M EUR contre - 451 M EUR en 2008. Cette évolution est principalement liée à :

- (i) l'effet de la valorisation en « *Marked to Market* » des *swaps* de couverture de taux des émissions d'instruments hybrides classés en capitaux propres (- 249 M EUR en 2009) ;
- (ii) la baisse du résultat sur le portefeuille de participations, qui s'établit à - 71 M EUR, contre + 70 M EUR en 2008. Ce résultat sur le portefeuille de participations intègre notamment des dépréciations durables (- 75 M EUR en 2009 contre - 249 M EUR en 2008) ainsi que les produits de

la cession de participations (+ 4 M EUR en 2009 contre + 318 M EUR en 2008 essentiellement imputable à la cession de la Bank Muscat).

Suite à la création d'Amundi, né du rapprochement de ses activités de gestion d'actifs avec celles de Crédit Agricole SA, le Groupe enregistre par ailleurs une plus-value en gains nets sur autres actifs de 732 M EUR avant impôt.

Au 31 décembre 2009, le prix de revient IFRS du portefeuille de participations industrielles hors plus-values latentes s'établit à 0,69 Md EUR, pour une valeur de marché de 0,88 Md EUR.

Notes méthodologiques

1. Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 17 février 2010

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2008 ont été établis en appliquant les principes et méthodes comptables conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicables à ces dates.

2. Le **ROE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres, (iv) les actions de préférence (suite à leur annulation en décembre 2009) et en déduisant (v) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés ainsi que (vi) la rémunération courue des actions de préférence. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS, aux porteurs des TSDI reclassés et aux actionnaires de préférence sur la période (398 M EUR en 2009 vs 184 millions en 2008).

POLITIQUE FINANCIERE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier 1) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible de *rating* nécessaire pour les activités de marché.

Le ratio Tier 1 se situe à fin 2009 à 10,7 % et sa hausse par rapport à fin 2008 (8,8 %) résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice.

Structure financière du Groupe

Après le succès de l'augmentation de capital du 4,8 Md EUR réalisée en octobre 2009, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2009 à 42,2 Md EUR ⁽¹⁾ et l'actif net par action à 48,94 EUR (intégrant - 0,18 EUR de moins-values latentes).

En 2009, Société Générale a racheté 2,1 millions de titres au cours du premier trimestre de l'année dans le cadre de la couverture des actions gratuites octroyées aux salariés. Hors actions détenues dans le cadre des activités de *trading*, le Groupe détient ainsi, à fin 2009, 12,0 millions d'actions d'auto-détention et 9,0 millions d'auto-contrôle (représentant au total 2,83 % du capital). Par ailleurs, Société Générale détient 7,5 millions d'options d'achat sur son propre titre en couverture de plans attribués à ses salariés.

Dans le référentiel Bâle II, les encours pondérés du T4-09 se situent à 324,1 Md EUR contre 345,5 Md EUR au T4-08. Le ratio Tier 1 à fin d'année s'élève à 10,7 % (dont 8,4 % pour le Core Tier 1). Celui-ci intègre les effets liés au versement d'un dividende de 0,25 EUR par action (soit un taux de distribution de 56 %), tel qu'il est proposé par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration propose également d'offrir aux actionnaires qui en feront le choix, le paiement du dividende en actions nouvellement émises.

Le Groupe est noté Aa2 par Moody's et A+ par Fitch et S&P.

Pilotage en environnement Bâle II

Les travaux mis en œuvre par le Groupe depuis 2003 ont été présentés en 2007 à la Commission bancaire qui a accepté

l'application de la méthode IRBA (*Advanced Internal Rating Based Approach*) pour le suivi de l'essentiel du portefeuille de crédits et la méthode AMA (*Advanced Measurement Approach*) pour le calcul de l'exigence de capital liée au risque opérationnel. Le groupe Société Générale utilise donc depuis le 1^{er} janvier 2008 les méthodes avancées (IRBA et AMA) pour le calcul de ses exigences minimales en fonds propres et l'extension du périmètre d'application des méthodes avancées se poursuit au sein du Groupe.

Les systèmes de mesure des risques sont enrichis régulièrement. Par exemple des analyses de portefeuilles portant sur l'ensemble des engagements du Groupe sont réalisées et présentées au management du Groupe, afin d'analyser le profil de risques des portefeuilles de crédits selon des axes sectoriels et géographiques.

Par ailleurs, outre les mesures en capital économique, le Groupe a enrichi son dispositif de *stress-tests* (historiquement *stress-tests* spécifiques par types de risques) par un dispositif de *stress-tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer la résilience du Groupe à des scénarii de crises macro-économiques. Ceux-ci sont intégrés et déclinés dans les différentes composantes de la gestion des équilibres financiers et du ratio de Tier 1 et conduits régulièrement et *a-minima* annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Le Groupe a également participé en juillet 2009 à l'exercice de *stress-tests* demandés par l'ECOFIN et mené sous l'égide du CEBS (Committee of European Banking Supervisors) ainsi qu'en septembre 2009 à celui piloté par la Commission bancaire. Les résultats de ces exercices de *stress-tests* sont présentés au Comité des risques et au Comité financier.

Au-delà du dimensionnement du capital pour couvrir des pertes extrêmes abordé au travers de ces exercices de *stress-tests* globaux, des analyses visant à mesurer et à gérer le besoin de capital lié à la cyclicité courante induite par les normes Bâle II, plus sensibles aux cycles de crédit, sont également régulièrement conduites.

Ces travaux trouvent leur prolongement naturel dans le cadre des modalités de gestion du capital dans un environnement Bâle II. Ceux-ci ainsi que leurs résultats et leur prise en compte dans la gestion opérationnelle du Groupe avaient été revus fin 2008 par une mission du CEBS comprenant outre le régulateur français, des régulateurs de Grèce, Luxembourg, Roumanie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

(1) Ce montant comprend notamment (i) 6,2 Md EUR de titres super-subordonnés, 0,8 Md EUR de titres subordonnés à durée indéterminée et (ii) des moins-values latentes nettes pour - 0,1 Md EUR.

Création et utilisation des fonds propres du Groupe en 2009

En 2009, les mouvements concernant les fonds propres ont été les suivants :

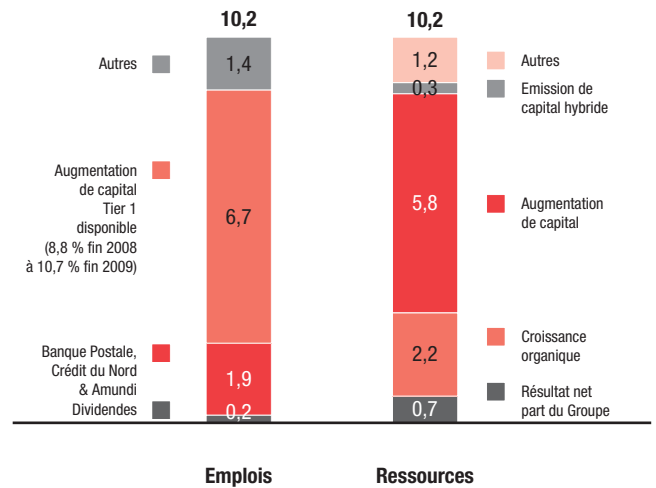
En ressources :

- le produit des émissions nettes de capital pour 5,8 Md EUR (dont 0,3 Md EUR réservés aux salariés) ;
- le résultat net part du Groupe de 0,7 Md EUR ;
- le produit de la croissance interne : 2,2 Md EUR hors effet change reflétant la baisse des encours pondérés du Groupe en particulier sur la Banque de Financement et d'Investissement ;
- le produit de l'émission nette d'instruments de capitaux propres (titres super-subordonnés) pour 0,3 Md EUR (incluant le remboursement des 1,7 Md EUR émis en 2008 dans le cadre du soutien du gouvernement français) ;
- divers éléments, dont la variation des réserves, pour 1,2 Md EUR.

En emplois :

- le financement d'opérations de croissance externe pour 1,9 Md EUR : la joint-venture en partenariat avec La Banque Postale, la création d'Amundi avec Crédit Agricole SA ainsi que l'acquisition des 20 % de titres Crédit du Nord détenus par des minoritaires ;
- le dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale au titre de l'exercice de 2009 ;

- divers éléments pour 1,4 Md EUR (dont 0,5 Md EUR liés aux déductions Bâle II hors éléments relatifs aux opérations de croissance externe et 0,5 Md EUR liés aux rémunérations des instruments de capitaux propres).



Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCES

Conformément à la stratégie d'innovation du groupe Société Générale, de nombreux nouveaux produits ont été lancés en 2009, parmi lesquels les plus importants sont les suivants :

Métier	Nouveaux produits ou services	
Réseaux France	Gamme Luminéo	Lancement par les Réseaux France de deux nouveaux fonds garantie. Les fonds Luminéo, garantis 3-6 ans et 4-8 ans, sont des Fonds Communs de Placement dont la performance à l'échéance dépend de l'évolution de l'indice de référence DJ Euro Stoxx 50. Ils s'adressent à des investisseurs souhaitant s'exposer aux marchés actions de la zone Euro et bénéficier d'une garantie totale en capital à l'échéance. Ils offrent en outre une double opportunité de gain en leur permettant de profiter, à mi-parcours, d'une performance fixe supérieure aux taux affichés dans les contrats en euros, ou du potentiel de croissance de l'indice de référence à l'échéance.
	Gamme de Comptes A Terme	Lancement d'une nouvelle gamme de Comptes A Terme destinée à la clientèle commerciale, avec garantie du capital quelle que soit la date de sortie : « CAT EONIA+ », assurant aux placements à court terme (1 à 12 mois), une rémunération égale à la moyenne des EONIA augmentée d'une marge fixe connue à la souscription et garantie au terme du placement et « CAT Croissance+ » assurant aux placements durablement stables (3 ans) un rendement à taux progressif garanti.
	Prêt immobilier à taux mixte	Lancement d'un nouveau prêt immobilier comportant deux phases : une 1 ^{re} à taux fixe sur une partie de la durée de vie du prêt et une seconde à taux révisable capé (sur le taux de la phase fixe).
Réseaux Internationaux	Comptes d'épargne à vue - SGA (Algérie)	Lancement par SGA (Algérie) de Rezki et Rezki +, deux nouveaux comptes d'épargne à vue rémunérés à taux fixe permettant d'obtenir un crédit immobilier à un taux préférentiel après une période de 2 ans minimum pour Rezki et de 5 ans pour Rezki +.
	Compte « Progress » Ohridska Bank Macédoine	Lancement par OBSG d'un compte de dépôt en euros bénéficiant d'une grande flexibilité et d'un taux d'intérêt progressif sur une durée de 36 mois. Ses échéances sont réparties sur 6 semestres au cours desquels le taux de rémunération augmente. Les versements volontaires sont possibles tout au long de la vie du produit. En cas de retrait, les intérêts du semestre précédent sont versés au client.
	Produit d'épargne « Geniki Safe Kid » - Geniki Bank (Grèce)	Lancement de Geniki Safe Kid, un produit permettant aux parents de constituer un capital pour leurs enfants en cas de décès ou d'incapacité permanente du souscripteur. Les versements mensuels varient de 30 à 150 EUR et le délai peut s'échelonner de 10 à 18 ans. Le produit a été développé en collaboration avec Sogecap.
	Offre de comptes de dépôt - BSGV- (Russie)	Lancement par BSGV de trois nouvelles formules de comptes de dépôts : « Etalon Avto + » qui ouvre droit à la perception d'intérêts et à des taux préférentiels sur les prêts automobiles, « Etalonchnik » destiné aux moins de 14 ans qui procure une rémunération de 10 % par an et une possibilité de versement ultérieur ou de retrait partiel ; « Etalon Junior », destiné aux enfants de 14 à 18 ans, rémunéré à 11 % et offrant les mêmes caractéristiques qu'Etalonchnik.
	E-Espace – UIB (Tunisie)	Lancement par UIB dans ses agences d'un service e-Espace, destiné à faciliter les opérations bancaires <i>via</i> Internet. Il permet également la consultation libre et gratuite des sites d'informations et d'actualités économiques tunisiens, la réalisation de démarches administratives et le paiement de factures....
	Crédit SeAStudy – SeABank – Vietnam	Lancement par SeABank d'un prêt d'une durée allant de 6 à 60 mois, avec un plafond de 500 M VND (20 000 EUR) destiné à financer les études.
Financements Spécialisés et Assurances	Carte Plaisance Plenium	En collaboration avec Franfinance et Master Card, lancement par CGL (Compagnie Générale de Location d'Equipements) d'une carte de crédit/débit dédiée à l'univers de la plaisance. Elle offre les fonctions de paiement les plus avancées issues de l'expérience de Franfinance, des assurances spécifiques dédiées au plaisir de la navigation, un club de partenaires prestigieux (Uship, SNSM, Météoconsult...) procurant tous des avantages exclusifs.
	Gia'Pagato (Fiditalia)	Lancement par Fiditalia d'un prêt personnel innovant Gia'Pagato : son montant est directement versé au point de vente et non au demandeur de crédit. Ses avantages résident dans ses conditions financières, meilleures que celles d'un prêt normal, la possibilité de réaliser des achats dans n'importe quel commerce (et pas seulement ceux liés par un accord de partenariat avec Fiditalia) et celle de bénéficier d'un échéancier personnalisé.
	Certi Livret A	Lancement par Sogecap du Certi Livret A, nouveau contrat de la gamme Certi, couplé au Livret A. Il permet aux bénéficiaires désignés de recevoir sous 15 jours, en cas de décès de l'assuré, un capital égal au montant de l'encours du Livret A, intérêts compris, dans la limite de 15 300 EUR. Quelle que soit la somme présente sur le Livret A, les bénéficiaires désignés reçoivent une somme de 3 500 EUR, versée dans les 48 heures suivant le décès accidentel.
	ALD Flexilease – (Norvège)	Lancement de ALD Flexilease qui permet aux entreprises de louer une voiture et de la restituer après une durée de 12 mois minimum (avec un préavis d'1 mois). Ce produit, dont le coût est plus élevé que les offres classiques, permet une grande flexibilité, une mobilité accrue et une meilleure maîtrise du risque.
ALD Releasing (Danemark)	Lancement par ALD Danemark d'une nouvelle offre portant sur la location de véhicules d'occasion. Outre l'utilisation de voitures d'occasion, cette offre procure des avantages fiscaux au client et une plus grande flexibilité dans les durées de contrat.	

Nouveaux produits ou services importants lancés

Gestion d'Actifs	SGAM Invest Target Fund « Crédit 2012 » et « Crédit 2014 »	Lancement par SGAM de Invest Target Fund, un fonds à deux compartiments : « Crédit 2012 » à maturité 3 ans et « Crédit 2014 » à maturité 5 ans qui saisit le potentiel offert actuellement par le marché des obligations d'entreprises privées.
Services aux Investisseurs	Extension de l'offre de compensation	Extension par SGSS, en qualité de « General Clearing Member » de toutes les chambres de compensation européennes, de son offre de compensation aux nouvelles plateformes multilatérales de négociation BATS Europe, Nyse Arca et Nasdaq OMX Europe.
Banque de Financement et d'Investissement	Compass	Lancement de Compass qui permet aux investisseurs de profiter d'une possible poursuite de la baisse des marchés actions dans le court-moyen terme puis d'un rebond à la hausse dans le long terme, tout en les affranchissant du risque de point d'entrée.
	SGL Emerald	Lancement par SGCIB de l'indice SGL Emerald Statistical Arbitrage, une combinaison de 10 sous-indices SGL, qui suivent le même objectif : tirer profit des inefficiences du marché sur l'univers des actions européennes. Ces stratégies non directionnelles sont fondées sur un modèle quantitatif, sur une stratégie fondamentale ou sur un modèle d'intelligence artificielle.
	SGL Ivory	Avec l'indice SGL Ivory, SG CIB lance une solution unique permettant de tirer profit des meilleures idées d'investissement des courtiers sur actions européens (DJ Stoxx 600). Grâce à des stratégies basées sur des modèles d'optimisation de ces idées, l'indice SGL Ivory offre de nouvelles solutions de diversification reposant sur une très faible corrélation aux classes d'actifs traditionnelles.
	Prélude	EMTN adossé à un panier de 50 actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50, de maturité 3 ans et demi et à capital garanti à cette échéance, Prélude est une solution de diversification s'adressant à des clients disposant d'une trésorerie stable à 3 ans et demi et recherchant une surperformance par rapport au taux de dépôt classique sur cette maturité.
	Gamme Transatlantic	Lancement de la gamme Transatlantic, constituée d'une offre <i>swap</i> de maturité 10 ans et de deux supports EMTN à capital garanti de maturité 7 ans, qui permet aux investisseurs de tirer profit d'un scénario de sortie de crise plus rapide aux USA qu'en Europe et de l'évolution positive à horizon moyen-long terme des <i>spreads</i> USD /EUR de maturité 10 ans.
	Light Accumulator	EMTN à capital garanti de maturité 10 ans, souscrit par tranche selon un échéancier pluri-annuel, Light Accumulator permet aux investisseurs de protéger leurs revenus dans un scénario de maintien des taux d'intérêt à un niveau faible sur une longue période en leur garantissant le versement d'un intérêt annuel de 5 %.
	Basket of bonds	EMTN à capital non garanti de maturité 5 ans, ce produit donne l'opportunité d'investir dans des noms connus avec des rendements élevés.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES

Le Groupe, conformément à ses objectifs notamment d'élargissement de fonds de commerce en Europe et de recherche de croissance à long terme, a poursuivi en 2009 sa politique d'acquisitions ciblées.

Métier	Description de l'investissement
Année 2009	
Réseaux France	Rachat à Dexia de sa participation minoritaire de 20 % dans Crédit du Nord.
Réseaux Internationaux	Augmentation de notre participation de 7 % dans Rosbank. A l'issue de cette opération, Société Générale détient 64,7 % de Rosbank.
Financements Spécialisés et Assurances	Rachat des 13 % de minoritaires <i>via</i> une Offre Publique de Retrait dans notre filiale d'assurance au Maroc « La Marocaine-Vie ».
Gestion d'Actifs	Création d'Amundi, un des leaders européens dans le domaine de la gestion d'actifs. Détenue à 25 % par Société Générale et 75 % par Crédit Agricole, Amundi est issu du rapprochement de SGAM et CAAM.
Année 2008	
Réseaux Internationaux	Prise de participation majoritaire dans Rosbank, premier réseau bancaire privé en Russie. Société Générale détient 57,6 % de Rosbank suite à l'exercice de son option d'achat sur 30 % du capital en février 2008 et au lancement d'une OPA en mai 2008 sur 7,6 % du capital. Acquisition de 20 % du capital de la banque vietnamienne South East Asia Bank (SeABank).
Financements Spécialisés et Assurances	Acquisition de Ikar Bank, société ukrainienne spécialisée dans le crédit à la consommation. Acquisition par SG Equipment Finance de 100 % de PEMA GmbH, société allemande de location de camions et remorques avec services. Acquisition par SG Consumer Finance de 100 % de General Financing, société lituanienne spécialisée dans le crédit à la consommation.
Gestion d'Actifs	Acquisition de 1,6 % supplémentaires du capital de TCW.
Banque Privée	Acquisition de 100 % de Canadian Wealth Management, société canadienne de gestion de fortune. Acquisition par SG Hambros de 100 % des activités de gestion de fortune d'ABN AMRO Bank N.V. à Gibraltar. Prise de participation minoritaire dans Rockefeller Financial Services aux USA.
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Acquisition de 100 % de l'activité services titres de Capitalia en Italie. Création de Newedge, un des leaders mondiaux dans les services de courtage. Détenue conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon, Newedge est issu du rapprochement entre Fimat et Calyon Financial.
Année 2007	
Réseaux Internationaux	Acquisition de 51 % de la Banque Internationale d'Investissement (BII) en Mauritanie. Acquisition de 95 % de Mobiasbanca, une des principales banques de Moldavie. Acquisition de 59 % d'Ohridska Banka, l'une des quatre grandes banques universelles macédoniennes. Acquisition de 75 % de Banka Popullore, une banque universelle dynamique en Albanie.
Financements Spécialisés et Assurances	Acquisition de Scott Financial Services, courtier spécialisé dans le financement de bateaux de plaisance aux Etats-Unis. Acquisition de Banco Pecunia, société brésilienne spécialisée dans le crédit à la consommation. Acquisition de Banco Cacique, important acteur brésilien spécialisé dans le crédit à la consommation. Hausse de la participation de 45 % à 100 % dans Family Credit (ex- Apeejay Finance), société de crédit à la consommation en Inde. Rachat au groupe UniCredit de sa quote-part de 50 % dans LocatRent, société italienne spécialisée dans la location longue durée multimarques et dans la gestion de flottes.

Principaux investissements effectués

Gestion d'Actifs	Hausse de la participation de SGAM dans Fortune SGAM, pour atteindre 49 % du capital, niveau maximum autorisé par la réglementation chinoise. Fortune SGAM est une coentreprise de gestion créée en 2003 avec le leader industriel chinois Baosteel.
	Acquisition de 3,3 % supplémentaires du capital de TCW.
	Acquisition de 51 % de Buchanan Street Partners, société de gestion d'actifs spécialisée dans l'immobilier aux Etats-Unis.
Banque Privée	Acquisition des activités de banque privée d'ABN AMRO au Royaume-Uni.
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Acquisition par Boursorama de 82 % d'OnVista AG, leader allemand de l'information financière sur Internet.
	Rachat par Fimat de l'activité matières premières d'Himawari CX Inc., courtier japonais sur les marchés à terme au Japon.
	Acquisition des activités d'administration de fonds, de <i>middle</i> et <i>back office</i> de Pioneer Investments en Allemagne.

Métier	Description des cessions
--------	--------------------------

Année 2009

Gestion d'Actifs	Cession de la filiale londonienne de gestion d'actifs (SGAM UK) à GLG Partners, Inc.
-------------------------	--

Année 2008

Réseaux Internationaux	Cession de la totalité de la participation détenue par Société Générale (7,8 %) dans le capital de BankMuscat (Sultanat d'Oman).
-------------------------------	--

■ EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

Après une année 2008 marquée par d'intenses bouleversements économiques et financiers, 2009 a vu l'apparition de premiers signaux de sortie de crise à partir du second semestre. Cette inflexion s'explique en particulier par la mise en œuvre de mesures de stimulation conjoncturelle sans précédent, à travers des programmes de relance budgétaire massifs et des politiques monétaires accommodantes.

L'environnement économique dans les pays industrialisés reste cependant fragile et incertain à moyen terme, en raison à la fois de facteurs structurels (croissance potentielle altérée par la chute de l'investissement productif et la montée du chômage, nécessité pour certains pays de réformer leur modèle de développement basé sur un fort endettement des ménages...) et d'éléments plus conjoncturels (interventions possibles des banques centrales pour résorber d'éventuels excès de liquidités, mise en place de politiques budgétaires plus restrictives pour contenir l'endettement public de certains pays...). Dans ces conditions, les pays matures devraient enregistrer des niveaux de croissance inférieurs à ceux connus avant la crise. Les grands pays émergents devraient pour leur part poursuivre leur rattrapage économique et conserver un potentiel de croissance à moyen terme significatif.

Le secteur bancaire a quant à lui poursuivi sa restructuration. Sur le plan concurrentiel, le paysage a été profondément transformé depuis le début de la crise avec l'adossement de certains acteurs et l'arrivée de banques des pays émergents dans le haut des classements mondiaux en termes de capitalisation boursière.

Sur le plan réglementaire, le G 20 de Pittsburgh a jeté les bases d'un renforcement des règles prudentielles, qui se traduira par

des exigences accrues pour les institutions financières en matière de fonds propres et de liquidité. De surcroît, la supervision du risque systémique et la question de la taille des établissements bancaires continuent de faire l'objet d'une grande attention, avec notamment le lancement d'un groupe de travail du *Financial Stability Board* sur ces thématiques. Les discussions de place en cours doivent ainsi s'attacher à faire émerger un modèle de croissance durable pour le secteur financier, qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politiques budgétaires sans doute moins accommodantes à l'avenir. Sur ces sujets, la mise en œuvre d'une coordination internationale efficace, évitant les biais concurrentiels et maintenant un équilibre des efforts entre les différents pays, constitue un enjeu essentiel.

Le groupe Société Générale a bien traversé cet environnement en constante évolution grâce à son modèle résilient de banque universelle diversifiée. Le Groupe peut s'appuyer sur une structure financière solide, encore renforcée depuis l'augmentation de capital réussie en octobre 2009 (Core Tier 1 de 8,4 %) qui lui a permis de saisir des opportunités (rachat des 20 % de Dexia dans Crédit du Nord). Par ailleurs, dans un contexte général de ressources plus rares et plus chères, le Groupe a su mettre en œuvre des partenariats ciblés pour faire jouer les économies d'échelle et mieux servir les clients (comme en gestion d'actifs avec la création d'Amundi, 3^e acteur européen). Il poursuivra les efforts engagés pour accroître l'efficacité opérationnelle et industrialiser les processus, notamment à travers son projet « Ambition SG 2015 ».

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont présentés dans le chapitre des Eléments Financiers.

Cf. Chapitre 10 du Document de référence (Note 48 des notes annexes aux comptes consolidés « Evénements postérieurs à la clôture »).

■ MISE EN PLACE DE LA REFORME BALE II

Publication du rapport Pilier III de Société Générale

Conformément à la réglementation établie en 1988 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (la réglementation Bâle II), Société Générale a mis à disposition du public sur son site internet institutionnel son premier Rapport annuel Pilier III en mai 2009.

Constituant le troisième pilier de Bâle II, le « Rapport sur la solvabilité et la gestion des risques » encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures de gestion des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres des établissements concernés déterminée selon les règles du Pilier I de Bâle II. La publication du Rapport Pilier III 2010 est prévue au printemps 2010.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE

ACTIF

(En Md EUR)	31.12.2009	31.12.2008	Variation en %
Caisse, Banques centrales	14,4	13,8	4 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	400,2	488,4	- 18 %
Instruments dérivés de couverture	5,6	6,2	- 11 %
Actifs financiers disponibles à la vente	90,4	81,7	11 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	67,6	71,2	- 5 %
Prêts et créances sur la clientèle	344,5	354,6	- 3 %
Opérations de location-financement et assimilées	28,9	28,5	1 %
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2,6	2,3	11 %
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2,1	2,2	- 2 %
Actifs d'impôts et autres actifs	42,9	56,2	- 24 %
Actifs non courants destinés à être cédés	0,4	0,0	n/s
Participation aux bénéfices différée	0,3	3,0	- 89 %
Valeurs immobilisées	23,8	21,9	9 %
Total	1 023,7	1 130,0	- 9 %

PASSIF

(En Md EUR)	31.12.2009	31.12.2008	Variation en %
Banques centrales	3,1	6,5	- 52 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	302,8	414,3	- 27 %
Instruments dérivés de couverture*	7,3	7,4	- 1 %
Dettes envers les établissements de crédit	90,1	115,3	- 22 %
Dettes envers la clientèle	300,1	282,5	6 %
Dettes représentées par un titre	133,2	120,4	11 %
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0,8	0,6	33 %
Passifs d'impôts et autres passifs	50,2	58,8	- 15 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,3	0,0	n/s
Provisions techniques des contrats d'assurance	74,4	67,1	11 %
Provisions	2,3	2,3	1 %
Dettes subordonnées	12,3	13,9	- 12 %
Capitaux propres part du Groupe	42,2	36,1	17 %
Intérêts minoritaires	4,6	4,8	- 3 %
Total	1 023,7	1 130,0	- 9 %

* Montants reclassés suite à une correction de présentation par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

Principales évolutions du bilan consolidé

Au 31 décembre 2009, le total du bilan consolidé du Groupe s'élevé à 1 023,7 Md EUR, en baisse de 106,3 Md EUR (-9,4 %) par rapport à celui du 31 décembre 2008 (1 130 Md EUR). L'évolution du cours de change impacte le bilan de la manière suivante : -9,6 Md EUR pour le dollar américain, +4,9 Md EUR pour le dollar australien, +2,5 Md EUR pour la livre sterling, -1,7 Md EUR pour le yen, -0,6 Md EUR pour le rouble russe, +0,4 Md EUR pour la couronne tchèque et -0,3 Md EUR pour le leu roumain.

Les principaux changements de périmètre impactant le bilan consolidé intervenus durant l'année 2009 sont constitués par :

- le groupe Société Générale a cédé 100 % de sa participation dans SG Asset Management Group Ltd à GLG Partners, Inc. ;
- Mobiasbanca a été incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe et est consolidée par intégration globale ;
- le Groupe a consolidé par mise en équivalence son partenariat avec La Banque Postale dans le crédit à la consommation. Cette filiale est détenue à hauteur de 35 % par le Groupe ;
- le groupe Société Générale a acquis la société non financière New Esporta Holding Ltd. dans le cadre d'une restructuration de créance. Cette société est consolidée par intégration globale ;
- Gaselys, jusqu'alors consolidée par intégration proportionnelle, est maintenant consolidée par mise en équivalence ;
- le fond The Global Commodities Finance Fund, Ltd., détenu à 100 % par Société Générale, est consolidé par intégration globale ;
- Amundi, entité issue du regroupement des activités de gestion d'actifs exercées par Société Générale Asset Management et Crédit Agricole Asset Management, est détenue à 25 % et consolidée par mise en équivalence ;
- Société Générale, par l'intermédiaire de SG Consumer Finance, a consolidé en intégration globale l'activité de services financiers aux particuliers de Family Credit en Inde ;
- en application d'IFRS 5, sont classés dans les rubriques Actifs et Passifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité :
 - les actifs et passifs qui seront cédés à Amundi courant 2010,
 - les actifs et passifs de IBK SGAM compte tenu de l'accord signé avec IBK,
 - les actifs et passifs de SG Cyprus compte tenu du projet de cession à SG Liban.

Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat (400,2 Md EUR au 31 décembre 2009) diminuent de 88,2 Md EUR (-18,1 %) par rapport au 31 décembre 2008, dont -5,3 Md EUR d'effet dollar et +0,2 Md EUR d'effet périmètre. Le portefeuille de transaction augmente de 43 Md EUR, dont +10,4 Md EUR sur le portefeuille d'effets publics, -12,4 Md EUR sur le portefeuille obligataire, +30,8 Md EUR sur le portefeuille actions et +14,2 Md EUR au titre des autres actifs financiers. Les instruments de dérivés de transaction diminuent de 134,4 Md EUR, dont -33,8 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, -15,6 Md EUR sur les instruments de change, -23,8 Md EUR sur les instruments sur actions et indices, -11,9 Md EUR sur les instruments sur matières premières, -49,1 Md EUR sur les dérivés de crédit et -0,2 Md EUR sur les autres instruments financiers à terme ; Le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur sur option augmente de 3,2 Md EUR.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat (302,8 Md EUR au 31 décembre 2009) diminuent de 111,5 Md EUR (-26,9 %) par rapport au 31 décembre 2008, dont -4,2 Md EUR d'effet dollar. Les passifs de transaction augmentent de 15,4 Md EUR dont +0,9 Md EUR sur les dettes représentées par un titre, +15,8 Md EUR sur les dettes sur titres empruntés, +3,2 Md EUR sur le portefeuille obligataire et -4,5 Md EUR sur les autres passifs financiers. Les instruments dérivés de transaction baissent de 126,1 Md EUR, dont -34,9 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, -15,5 Md EUR sur les instruments de change, -21,1 Md EUR sur les instruments sur actions et indices, -10,3 Md EUR sur les instruments sur matières premières, -42,9 Md EUR sur les dérivés de crédit et -1,4 Md EUR sur les autres instruments financiers à terme. Les passifs financiers à la juste valeur sur option diminuent de 0,8 Md EUR.

Les **créances sur la clientèle**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élevé à 344,5 Md EUR au 31 décembre 2009, en diminution de 10,1 Md EUR (-2,9 %) par rapport au 31 décembre 2008, dont -2,2 Md EUR d'effet dollar et +0,1 Md EUR d'effet périmètre.

Cette évolution traduit notamment :

- une diminution des autres crédits de 7,8 Md EUR dont -13,9 Md EUR sur les crédits à la clientèle financière ;
- une baisse des crédits de trésorerie de 5,2 Md EUR ;
- une hausse de 7,5 Md EUR des crédits à l'habitat, à l'équipement, ainsi que des crédits à l'exportation ;
- une diminution des créances commerciales de 2,2 Md EUR.

Les **dettes envers la clientèle**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 300,1 Md EUR au 31 décembre 2009, en progression de 17,6 Md EUR (+ 6,2 %) par rapport au 31 décembre 2008, dont - 2 Md EUR d'effet dollar et + 0,2 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des comptes d'épargne à régime spécial à vue de 4,6 Md EUR, - 2,8 Md EUR autres dépôts à vue et + 13,3 Md EUR des autres dépôts à terme. Les titres donnés en pension à la clientèle augmentent de 2,4 Md EUR.

Les créances sur les établissements de crédit, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 67,6 Md EUR, en diminution de 3,6 Md EUR (- 5 %) par rapport au 31 décembre 2008, dont - 1 Md EUR d'effet dollar et + 0,1 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des comptes ordinaires à vue de 0,4 Md EUR, à une augmentation des prêts et comptes au jour le jour de 0,7 Md EUR, à une diminution de 3,9 Md EUR des prêts et comptes à terme et à une baisse de 0,4 Md EUR des titres reçus en pension livrée.

Les dettes envers les établissements de crédit, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 90,1 Md EUR au 31 décembre 2009, en diminution de 25,2 Md EUR (- 21,9 %) par rapport au 31 décembre 2008, dont - 1,9 Md EUR d'effet dollar et + 0,1 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution correspond notamment à la diminution des dettes à vue de 1 Md EUR, à la forte diminution des dettes à terme de 25,4 Md EUR ainsi qu'à l'augmentation de 1 Md EUR des titres donnés en pension.

Les actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à 90,4 Md EUR au 31 décembre 2009, en augmentation de 8,7 Md EUR (+ 10,7 %) par rapport au 31 décembre 2008, dont - 0,5 Md EUR d'effet dollar et + 0,5 Md EUR de variations de périmètre et autres. Cette évolution résulte de l'augmentation des effets publics de 3,7 Md EUR, des obligations et autres instruments de dettes de 3,7 Md EUR et des actions et autres instruments de capitaux propres de 1,3 Md EUR.

Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 133,2 Md EUR au 31 décembre 2009. Elles augmentent de 12,8 Md EUR (+ 10,6 %) par rapport au 31 décembre 2008, dont - 1,4 Md EUR d'effet dollar. Aucun effet périmètre n'est à constater au 31 décembre 2009. L'essentiel de la variation (+ 9,2 Md EUR) est relatif aux titres du marché interbancaire et titres de créances négociables qui s'élèvent à 121,6 Md EUR.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 42,2 Md EUR au 31 décembre 2009 contre 36,1 Md EUR au 31 décembre 2008. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice au 31 décembre 2009 : + 0,7 Md EUR ;
- les augmentations et diminutions de capital survenues au cours de l'exercice : + 5,5 Md EUR ;

- la variation de l'autocontrôle : - 0,1 Md EUR ;
- les émissions d'instruments de capitaux propres : + 0,4 Md EUR ;
- la variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres, net de l'impact impôt : + 0,9 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2008 : - 1,1 Md EUR.

Après la prise en compte des intérêts minoritaires (4,6 Md EUR), les fonds propres du Groupe s'élèvent à 46,8 Md EUR au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, les fonds propres du Groupe contribuent à un ratio global Bâle II de solvabilité de 13,0 % pour un total d'engagements pondérés de 324,1 Md EUR ; la part des fonds propres prudentiels Tier 1 représentant 10,7 %.

Situation d'endettement du Groupe

La politique d'endettement du groupe Société Générale est élaborée dans le but non seulement d'assurer le financement de la croissance des activités commerciales des métiers ainsi que le renouvellement de la dette arrivant à maturité, mais également de maintenir des échéanciers de remboursements compatibles avec la capacité d'accès au marché du Groupe et sa croissance future.

La politique d'endettement du Groupe repose sur 2 principes :

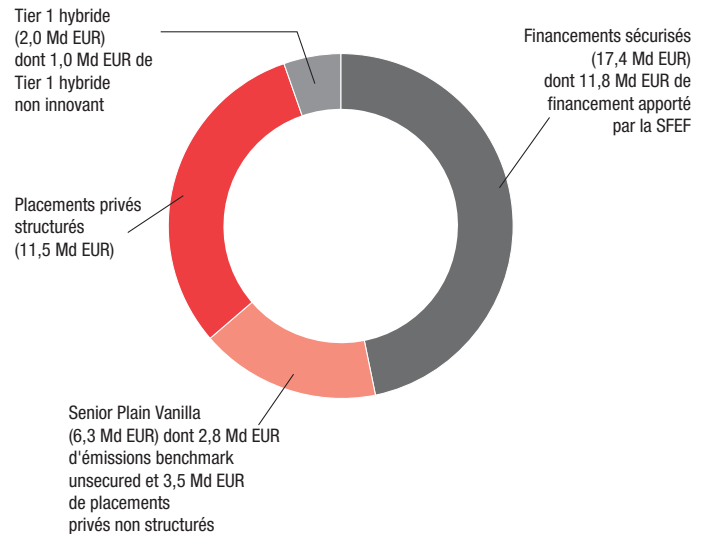
- d'une part, maintenir une politique active de diversification des sources de refinancement du groupe Société Générale afin d'en garantir la stabilité : ainsi, au 31 décembre 2009, la part des ressources clientèle représente 28,3 % des passifs du Groupe tandis que celle issue des émissions d'instruments de dette, des opérations interbancaires et des ressources tirées du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à 374,9 Md EUR (soit 36,6 % du passif du Groupe). Le solde du refinancement du groupe Société Générale étant assuré par les fonds propres, les autres comptes financiers, les provisions et les instruments financiers dérivés ;
- d'autre part, adopter une structure de refinancement du Groupe par maturités cohérente avec celle des actifs afin de préserver un bilan consolidé équilibré et de maîtriser la politique de transformation.

Ainsi, le plan de financement à long terme du Groupe, exécuté de manière progressive et coordonnée au cours de l'année suivant une politique d'émission non opportuniste, vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

Au cours de l'année 2009, le Groupe a pu refinancer l'ensemble de ses besoins non seulement au travers d'un programme diversifié d'émissions sur les marchés de capitaux complété en

début d'année par les apports de la SFEF (placements privés standards ou structurés et émissions publiques *benchmark* tant subordonnées que senior) mais également par un niveau robuste des dépôts auprès de la clientèle des Réseaux France notamment.

Le programme de financement s'est monté au total à 37,2 Md EUR en 2009 couvrant ainsi largement les besoins annuels et permettant même de réaliser une avance de 3 Md EUR sur l'exercice 2010. Les sources de refinancement 2009 se répartissent entre 6,3 Md EUR d'émissions *Senior Plain Vanilla* non sécurisées (placements privés et *benchmarks*), 11,5 Md EUR de placements privés structurés et 17,4 Md EUR de financements sécurisés dont 11,8 Md EUR *via* la SFEF, 5 Md EUR *via* SG SCF, 600 M EUR *via* la CRH. A cela s'ajoutent 2 Md EUR de dette Tier 1 hybride .



■ PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2009 à 21,6 Md EUR. Elle comprend principalement la valeur des terrains et constructions pour 4,3 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 11,5 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 5,8 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2009 à 590 M EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 13,6 Md EUR, soit seulement 1,33 % du total de bilan

consolidé au 31 décembre 2009. De fait, de par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, la nouvelle Tour Granite, 1^{re} tour de France certifiée Haute Qualité Environnementale de France, élue immeuble neuf de l'année 2008, a été livrée fin octobre conformément au planning. Les emménagements d'occupants en provenance de Paris ou de sites en fin de bail, plus chers, ont été terminés fin mars 2009.

Les travaux de l'Immeuble Marchés ont commencé en juillet 2008, conformément aux objectifs, pour une livraison 1^{er} semestre 2012.

5

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

	<i>Page</i>
<u>Conseil d'administration</u>	68
<u>Direction générale</u>	76
<u>Informations complémentaires sur les membres du Conseil et les Directeurs généraux délégués</u>	78
<u>Comité exécutif</u>	79
<u>Comité de direction Groupe</u>	80
<u>Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise</u>	81
<u>Politique de rémunération</u>	88
<u>Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques</u>	111
<u>Commissaires aux comptes</u>	127
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques</u>	129
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	130

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 1^{er} janvier 2010)

■ Frédéric OUDEA

Né le 03.07.1963

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Détient 17 525 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2011

Biographie : Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Budget au Ministère du Budget et cabinet du Ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département Corporate Banking à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale depuis mai 2009.

■ Anthony WYAND

Né le 24.11.1943

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur de Sociétés

Président du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations

Détient 1 636 actions

Première nomination : 2002 – Echéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Unicredito Italiano Spa.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Aviva France, Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe.

Biographie : De nationalité britannique. Devient Vice-Président du Conseil d'administration de Société Générale le 6 mai 2009. Entré chez Commercial Union en 1971, Directeur financier, Responsable des opérations Europe (1987-1998), Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), Directeur exécutif d'AVIVA jusqu'à juin 2003.

■ Jean AZEMA

Né le 23.02.1953

DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE GROUPAMA

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2003 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Véolia Environnement. Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration : Bolloré.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Médiobanca.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Directeur général : Groupama Holding, Groupama Holding 2. Vice-Président et Administrateur : Banque Postale IARD.

Biographie : Directeur financier de la MSA de l'Allier en 1979, Directeur gestion comptable et consolidation de la CCAMA (Groupama) en 1987, Directeur des Assurances de la CCAMA en 1993, Directeur général de Groupama Sud-Ouest en 1996, Directeur général de Groupama Sud en 1998, devient Directeur général de Groupama en 2000.

■ Robert CASTAIGNE

Né le 27.04.1946

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Détient 762 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2010

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Sanofi-Aventis, Vinci.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Compagnie nationale à portefeuille.

Biographie : Ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille et de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Docteur en Sciences économiques, a fait toute sa carrière chez TOTAL SA, d'abord en qualité d'Ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de TOTAL SA.

■ Michel CICUREL

Né le 05.09.1947

PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE LA COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 918 actions

Première nomination : 2004 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : Publicis. Censeur Paris-Orléans.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe de l'administrateur : Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré. Membre du Conseil de surveillance : SIACI Saint-Honoré, Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). Président du Conseil d'administration : ERS. Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance. Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque : Edrim Solutions, Edmond de Rothschild Asset Management (SAS).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Président du Conseil d'administration : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). Administrateur : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres).

Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées hors groupe de l'administrateur : Administrateur : Bouygues Telecom.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, de

Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999.

■ Jean-Martin FOLZ

Né le 11.01.1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES, PRESIDENT DE L'AFEP (ASSOCIATION FRANCAISE DES ENTREPRISES PRIVEES)

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 948 actions

Première nomination : 2007 – Echéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain. Membre du Conseil de surveillance : AXA.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Solvay (Belgique).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : ONF-Participations (SAS).

Biographie : A exercé les fonctions de Président du groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; avait auparavant exercé des fonctions de Direction puis de Direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Péchiney et chez Eridania-Beghin-Say.

■ Jean-Bernard LEVY

Né le 18.03.1955

PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE VIVENDI

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Vinci.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc (USA), GVT (Brésil). Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Telecom.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Président du Conseil de surveillance : Canal+ France, Viroxis. Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+. Administrateur : SFR.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Administrateur : NBC Universal Inc (USA).

Biographie : Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, nommé Président du Directoire de Vivendi le 28 avril 2005. Avait rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général.

A été Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie de 1998 à 2002. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra communication. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux postes et télécommunications, et de 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom.

■ Elisabeth LULIN

Née le 08.05.1966

FONDATRICE ET GERANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

(société spécialisée dans le *benchmarking* et la prospective des politiques publiques).

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Détient 1 394 actions

Première nomination : 2003 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Groupe Bongrain SA.

Biographie : En fonction au Ministère des Finances (1991-1996), nommée chargée de mission au cabinet d'Edouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998 Gérante de Paradigmes et Caetera.

■ Gianemilio OSCULATI

Né le 19.05.1947

PRESIDENT DE VALORE SPA

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Détient 1 526 actions

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2010

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Président : Osculati & Partners Spa, Eurizon Vita Spa. Administrateur : Ariston Thermo Spa, Banque de Crédit et de Dépôts, Eurizon capital Spa, Eurizon Life, Eurizon Tutela Spa, Gas Plus Spa, Miroglio Spa.

Biographie : De nationalité italienne. A exercé des activités de consultant chez McKinsey où il était spécialisé dans le secteur bancaire et financier. A été Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank.

■ Nathalie RACHOU

Née le 07.04.1957

FONDATRICE ET GERANTE DE TOPIARY FINANCE LTD.

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Détient 753 actions

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Liautaud et Cie.

Biographie : De nationalité française, diplômée d'HEC. De 1978 à 1999, a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, responsable mondiale de l'activité change/option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Par ailleurs, elle est Conseiller du Commerce extérieur de la France depuis 2001.

■ Luc VANDEVELDE

Né le 26.02.1951

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Fondateur et Gérant de Change Capital Partners

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 2 673 actions

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Vodafone.

Biographie : De nationalité belge. A exercé des fonctions de Direction financière, puis de Direction générale au sein de très grandes entreprises (Kraft, Promodès, Carrefour, Marks and Spencer) dans plusieurs pays en Europe et aux Etats-Unis.

■ Patrick DELICOURT

Né le 02.03.1954

CHARGE D'ACTIVITE SOCIALE AU POLE SERVICE CLIENT DE LORRAINE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 01.06.2008 – Echéance du mandat : 2012

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1975.

■ France HOUSSAYE

Née le 27.07.1967

RESPONSABLE DE L'AGENCE DE ROUEN PALAIS DE JUSTICE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2012

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1989.

Censeur

■ Kenji MATSUO

Né le 22.06.1949

PRESIDENT DE MEIJI YASUDA LIFE INSURANCE

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2014 (mandat renouvelé au Conseil d'administration du 12 janvier 2010).

Biographie : De nationalité japonaise, entré chez Meiji Life en 1973, il devient Président de Meiji Yasuda Life en 2005.

Profil des administrateurs

ADMINISTRATEURS	Dominante professionnelle			Description résumée
	Banque, Finances	Autres activités	International	
Frédéric OUDEA	x		x	Groupe SG depuis 1995 : Banque de Financement et d'Investissement jusqu'à 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008
Anthony WYAND	x		x	Depuis 1971, assurance (Commercial Union-CGU-Aviva) – Directeur exécutif entre 2000 et 2003
Jean AZEMA	x		x	Depuis 1998 Groupama Assurance – Directeur général depuis 2000
Robert CASTAIGNE		x	x	TOTAL SA : Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008
Michel CICUREL	x		x	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de La Compagnie Financière Saint-Honoré depuis 1999
Jean-Martin FOLZ		x	x	Président du groupe automobile PSA Peugeot Citroën entre 1997 et 2007
Jean-Bernard LEVY		x	x	Vivendi depuis 2002 : Directeur général puis Président du Directoire depuis 2005
Elisabeth LULIN		x		Audit à l'Inspection générale des Finances de 1991 à 1996 – Fondatrice d'une société de conseil : <i>benchmarking</i> des politiques publiques en 1998
Gianemilio OSCULATI	x		x	Expérience bancaire : Directeur général de Banca d'America e d'Italia de 1987 à 1993 et Conseil en stratégie (McKinsey).
Nathalie RACHOU	x		x	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999
Luc VANDEVELDE		x	x	Entre 1971 et 2007, Directeur financier et Directeur général dans la grande distribution
Patrick DELICOURT	x			Depuis 1975, salarié SG
France HOUSSAYE	x			Depuis 1989, salarié SG

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2010

■ Robert CASTAIGNE

Né le 27.04.1946

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

■ Robert DAY (démission au 31/12/2009)

Né le 11.12.1943

CHAIRMAN TRUST COMPANY OF THE WEST (TCW)

■ Gianemilio OSCULATI

Né le 12.05.1945

PRESIDENT DE VALORE SPA

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

DATES DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (situation au 31 décembre de chaque année)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2009	2008	2007	2006	2005	
2009	2011	Frédéric OUDEA Président-Directeur général <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	Néant	<i>Président-Directeur général :</i> Génébanque (jusqu'au 29 septembre 2008), Généfinance et SG FSH (jusqu'au 5 août 2008). <i>Administrateur :</i> Newedge Group (jusqu'au 29 mai 2008).	<i>Président-Directeur général :</i> Génébanque, Généfinance, SG FSH.	<i>Président-Directeur général :</i> Génébanque, Généfinance, SG FSH.	<i>Président-Directeur général :</i> Génébanque, Généfinance, SG FSH.	<i>Président-Directeur général :</i> Génébanque, Généfinance, SG FSH.
2002	2011	Anthony WYAND Vice-Président Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredito Italiano Spa., Aviva France, Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe.	<i>Président :</i> Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur :</i> Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aviva France. <i>Non Executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Président :</i> Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur :</i> Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aviva France. <i>Non Executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Président :</i> Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur :</i> Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aviva France. <i>Non Executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Administrateur :</i> Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise, Atis real, Aviva Participations. <i>Représentant permanent :</i> Aviva Spain, CU Italia. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aviva France. <i>Non Executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd.	<i>Executive Director :</i> Aviva. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> CGU France. <i>Executive Vice-Président :</i> Victoire Asset Management. <i>Administrateur :</i> Aviva Holding Poland Ltd., North Mercantile Insurance Cy Ltd., Norwich Union Overseas Holding BV, Norwich Union Overseas Ltd., The Road Transport and General Insurance Cy Ltd., Scottis Insurance Corporation Ltd., The Yorkshire Insurance Company Ltd. Abeille Assurances, Abeille Vie SA, CGU Group BV, CGU Insurance Plc, CGU International Holding BV, Commercial Union Finance BV, Commercial Union Holding (France) Ltd., Commercial union International Holding Ltd., Delta Lloyd NV, Eurofil SA, General Accident Plc, Northern Assurance Company Ltd., Norwich Union Plc, Royal St George Banque SA.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 28.

Conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2010)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2009	2008	2007	2006	2005
2003	2013	Jean AZEMA Directeur général de Groupama <i>Adresse professionnelle :</i> 8, 10 rue d'Astorg, 75008 Paris.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Vice-Président</i> La Banque Postale, IARD. <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI</i> Groupama les Massues.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Président</i> de Groupama International (jusqu'au 31 décembre 2008). <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI</i> Groupama les Massues.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Président</i> de Groupama International. <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI</i> Groupama les Massues.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2. <i>Président</i> de Groupama International.	<i>Administrateur :</i> Médiobianca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2.
2009	2010	Robert CASTAIGNE Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur :</i> Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie nationale à portefeuille.	<i>Président-Directeur général :</i> Total Nucléaire et Total Chimie (jusqu'au 30 mai 2008). <i>Administrateur :</i> Elf-Aquitaine (jusqu'au 2 juin 2008), Hutchinson (jusqu'au 27 juin 2008), Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd. (jusqu'au 19 juin 2008), Petrofina (jusqu'au 27 juin 2008), Sanofi-Aventis, Total Gabon (jusqu'au 29 août 2008), Total gestion filiales (jusqu'au 6 juin 2008), Total Upstream UK Ltd. (jusqu'au 11 juin 2008), Vinci, Compagnie nationale à portefeuille.	<i>Président-Directeur général :</i> Total Nucléaire, Total Chimie. <i>Administrateur :</i> Elf-Aquitaine, Hutchinson, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Petrofina, Sanofi-Aventis, Total Gabon, Total gestion filiales, Total Upstream UK Ltd., Vinci.	<i>Président-Directeur général :</i> Total Nucléaire, Total Chimie. <i>Administrateur :</i> Alphega (jusqu'au 31 octobre 2006), Elf-Aquitaine, Hutchinson, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Petrofina, Sanofi- Aventis, Total Gabon, Total gestion filiales, Total Upstream UK Ltd.	<i>Président-Directeur général :</i> Total Nucléaire, Total Chimie. <i>Administrateur :</i> Alphega, Arkema (jusqu'au 3 février 2006), Elf-Aquitaine, Hutchinson, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Petrofina, Sanofi- Aventis, Total Gabon, Total gestion filiales, Total Upstream UK Ltd.
2004	2012	Michel CICUREL Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de La Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Adresse professionnelle :</i> 47, Faubourg Saint- Honoré, 75008 Paris.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Administrateur :</i> Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève, Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom. <i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, La Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management (SAS) (jusqu'au 3 juillet 2009), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS) depuis le 10 novembre	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Administrateur :</i> Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève. <i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, La Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré (jusqu'au 31 octobre 2008), SIACI (jusqu'au	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Corporate Finance SAS. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré, SIACI, Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur :</i> Paris- Orléans. <i>Membre du</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur :</i> Paris- Orléans. <i>Membre du</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 28.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2009	2008	2007	2006	2005
			2009. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : SIACI Saint-Honoré, Newstone Courtage, <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration</i> : ERS. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin (jusqu'au 26 novembre 2009).	31 octobre 2008), SIACI Saint-Honoré (depuis le 1 ^{er} novembre 2008), Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration</i> : ERS. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin et Edmond de Rothschild (SA) Genève, La Compagnie Benjamin de Rothschild SA (Genève) (jusqu'au 6 mai 2008). <i>Administrateur</i> : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom, Cdb Web Tech (Italie).	La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Banque privée Edmond de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur</i> : Paris-Orléans. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	Conseil des Commanditaires : Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	Télécom. <i>Censeur</i> : Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires</i> : Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Saint-Honoré</i> : Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</i> : Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Equity Vision.
2007	2011	Jean-Martin FOLZ Administrateur de Sociétés, Président de l'AFEP	<i>Administrateur</i> : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Axa.	<i>Administrateur</i> : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Axa.	<i>Administrateur</i> : Saint-Gobain, Alstom, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Axa, Carrefour.	<i>Président du Directoire</i> : Peugeot SA. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën. <i>Administrateur</i> : Banque PSA Finance, Peugeot Citroën Automobiles, Faurecia, Solvay (Belgique).	<i>Président du Directoire</i> : Peugeot SA. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën. <i>Administrateur</i> : Banque PSA Finance, Peugeot Citroën Automobiles, Faurecia, Solvay (Belgique).
2009	2013	Jean-Bernard LEVY Président du Directoire de Vivendi <i>Adresse professionnelle</i> : 42 avenue de Friedland, 75008 Paris.	<i>Président du Conseil d'administration</i> : Activision Blizzard, GVT.	<i>Président du Conseil de surveillance</i> : Canal+ France, <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Groupe Canal+, Maroc Télécom. <i>Administrateur</i> : Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.	<i>Administrateur</i> : Vivendi Games Inc.	<i>Administrateur</i> : Vivendi Games Inc.	<i>Président-Directeur général</i> : VU Net, VTI. <i>Administrateur</i> : Vivendi Games Inc, ugc. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Cegetel.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 28.

Conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2010)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2009	2008	2007	2006	2005
2003	2013	Elisabeth LULIN Fondatrice et Gérante de Paradigmes et Caetera <i>Adresse professionnelle :</i> 11 rue Surcouf, 75007 Paris.	<i>Administrateur :</i> Groupe Bongrain.	<i>Administrateur :</i> Groupe Bongrain.	<i>Administrateur :</i> Groupe Bongrain.	Néant	Néant
2006	2010	Gianemilio OSCULATI Président de Valore Spa <i>Adresse professionnelle :</i> Piazza San Sepolcro, 1- 20123 Milan Italie.	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Président-Directeur général :</i> Eurizon Vita Spa. <i>Administrateur :</i> Ariston Thermo Spa, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Capital Spa, Eurizon Tutela Spa, Eurizon Life, Gas Plus Spa, Miroglio Spa, MTS Group, Fideuram Spa, (jusqu'au 7 avril 2009), Seves Spa (jusqu'au 7 janvier 2009).	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa, MTS Group, Fideuram Spa, Seves Spa (du 14 novembre 2008 au 7 janvier 2009).	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa, MTS Group	<i>Président :</i> SAIAG-Comital Spa, Valore Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa	Néant
2008	2012	Nathalie RACHOU Fondatrice de Topiary Finance Ltd. <i>Adresse professionnelle :</i> 11 Elvaston Place, London SW 5QG, Royaume-Uni	<i>Administrateur :</i> Liataud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liataud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liataud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liataud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liataud et Cie.
2006	2012	Luc VANDELDE Administrateur de Sociétés <i>Adresse professionnelle :</i> College House, 272 Kings Road London SW3 5AW, Royaume-Uni	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone, Comet BV, Citra SA. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone, Comet BV, Citra SA. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.
2008	2012	Patrick DELICOURT Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2009	2012	France HOUSSAYE Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 28.

■ DIRECTION GENERALE (au 1^{er} janvier 2010)

■ Frédéric OUDEA

Né le 03.07.1963

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Détient 17 525 actions

Biographie : voir page 68

■ Séverin CABANNES

Né le 21.06.1958

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Détient 1 469 actions

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au Crédit national, chez Elf Atochem puis au Groupe La Poste (1983-2001), rejoint en 2001 Société Générale comme Directeur financier adjoint du Groupe jusqu'en 2002. Directeur général adjoint en charge de la stratégie et de finances du Groupe Stéria, puis Directeur général (2002-2007). En janvier 2007, Directeur des Ressources du groupe Société Générale, puis Directeur général délégué depuis mai 2008.

■ Jean-François SAMMARCELLI

Né le 19.11.1950

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET DIRECTEUR DES RESEAUX DE BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

Détient 14 102 actions

Biographie : Entré à Société Générale en 1974, exerce différents postes dans les agences parisiennes du Réseau

France jusqu'en 1987. De 1987 à 1991, devient Directeur du Groupe de Dijon, puis Directeur de la division construction Eau et Métallurgie à la Direction des Grandes Entreprises jusqu'en 1995. Il est nommé en 1995 Directeur des affaires immobilières, puis Directeur des Opérations, puis Directeur financier de SGIB jusqu'en 2002 où il est nommé Directeur des Grandes Entreprises et des Institutions financières à la Banque de Financement et d'Investissement. Exerce les fonctions de Directeur du Réseau France en 2005, et est nommé en 2006 Directeur de la Banque de détail. Depuis le 1^{er} janvier 2010, exerce les fonctions de Directeur général délégué et Directeur de la Banque de détail.

■ Bernardo SANCHEZ INCERA

Né le 09.03.1960

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Biographie : De nationalité espagnole. De 1984 à 1992, est exploitant entreprises et Directeur adjoint du centre d'affaires de la défense au Crédit Lyonnais de Paris. De 1992 à 1994, est administrateur et Directeur du Crédit Lyonnais Belgique. De 1994 à 1996, devient administrateur délégué de la Banque Jover Espagne. De 1996 à 1999, Directeur général de Zara France. De 1999 à 2001, exerce les fonctions de Directeur International au Groupe Inditey, puis de 2001 à 2003, Président de LVMH Mode et Maroquinerie Europe et de LVMH Fashion Group France. De 2003 à 2004, est Directeur général France de Vivarte, puis en 2004, Directeur général exécutif du Groupe France de Monoprix jusqu'en 2009. Entré à Société générale en novembre 2009, exerce les fonctions de Directeur général délégué depuis le 1^{er} janvier 2010.

FONCTIONS EXERCEES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

	2009	2008	2007	2006	2005
Frédéric OUDEA Président-Directeur général <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.			voir page 72		
Séverin CABANNES Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généfimm, Rosbank, SG Global Solution. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généfimm, SG Global Solution. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka
Jean-François SAMMARCELLI Directeur général délégué et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Président du Conseil d'administration :</i> CGA, Crédit du Nord (au 1 ^{er} janvier 2010). <i>Administrateur :</i> Boursorama, SG Equipment Finance, Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques, SKB Banka (jusqu'au 21 mai 2009). <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance. <i>Censeur :</i> Ortec Expansion	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques, SKB Banka. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance.	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banque, SKB Banka. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance.	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> Généfinance, Généfim, Mibank, SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SKB Banka	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> Généfinance, Généfim, Mibank, SG Equipment Finance, Société financière Lyonnaise, Sogecap, Sogeprom. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SKB Banka
Bernardo SANCHEZ INCERA Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Mandats ayant pris fin au cours du 2^e semestre 2009 :</i> Directeur général délégué : Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> Grosvenor, GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> Grosvenor, GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC.

■ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Absence de conflits d'intérêts

A la connaissance du Conseil d'administration :

- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les obligations, à l'égard de Société Générale, des membres du Conseil d'administration et des Directeurs généraux délégués et leurs intérêts professionnels ou privés. En cas de besoin, l'article 10 du Règlement intérieur du Conseil d'administration régit les conflits d'intérêts de tout administrateur ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une des personnes susvisées a été sélectionnée ;
- il n'existe pas de lien familial entre l'une des personnes susvisées ;
- il n'existe aucun contrat de service entre l'une des personnes susvisées et une société du Groupe ;
- aucune restriction autre que légale n'est acceptée par l'une des personnes susvisées concernant la cession de sa participation dans le capital de Société Générale.

Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil d'administration :

- aucune condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un de ses membres ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucune des personnes susvisées n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ou n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer en qualité de membre d'un organe d'administration ou de direction d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

■ COMITE EXECUTIF (au 1^{er} janvier 2010)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président-Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

■ Frédéric OUDEA

Président-Directeur général

■ Séverin CABANNES

Directeur général délégué

■ Jean-François SAMMARCELLI

Directeur général délégué et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France

■ Bernardo SANCHEZ INCERA

Directeur général délégué

■ Caroline GUILLAUMIN

Directeur de la Communication du Groupe

■ Didier HAUGUEL

Directeur des Services Financiers Spécialisés

■ Anne MARION-BOUCHACOURT

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

■ Jean-Louis MATTEI

Directeur du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe

■ Françoise MERCADAL-DELASALLES

Directeur des Ressources du Groupe

■ Benoit OTTENWAEALTER

Directeur des Risques du Groupe

■ Michel PERETIE

Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Jacques RIPOLL

Directeur des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

■ Patrick SUET

Secrétaire général et Responsable de la Conformité pour le Groupe

■ Didier VALET

Directeur financier du Groupe

Participe au Comité exécutif pour les sujets relevant de sa compétence

■ Christian SCHRICKE

Conseiller du Président-Directeur général et Secrétaire du Conseil d'administration

■ COMITE DE DIRECTION GROUPE (au 1^{er} janvier 2010)

Le Comité de direction Groupe, qui rassemble une quarantaine de cadres dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Frédéric Oudéa, Président-Directeur général

Séverin Cabannes, Directeur général délégué

Jean-François Sammarcelli, Directeur général délégué et Directeur des Réseaux de Banque de détail en France

Bernardo Sanchez Incera, Directeur général délégué

Caroline Guillaumin, Directeur de la Communication du Groupe

Didier Hauguel, Directeur des Services Financiers Spécialisés

Anne Marion-Bouchacourt, Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Jean-Louis Mattéi, Directeur du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe

Françoise Mercadal-Delasalles, Directrice des Ressources du Groupe

Benoit Ottenwaelter, Directeur des Risques du Groupe

Michel Péretié, Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

Jacques Ripoll, Directeur des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

Patrick Suet, Secrétaire général et Responsable de la Conformité pour le Groupe

Didier Valet, Directeur financier du Groupe

Christian Schricke, Conseiller du Président-Directeur général et Secrétaire du Conseil d'administration

Thierry Aulagnon, Directeur Grandes Entreprises, Institutions Financières et Conseil, Banque de Financement et d'Investissement

Philippe Aymerich, Directeur délégué des Risques

Albert Bocle, Directeur commercial et marketing du Réseau de Banque de détail en France

Henri Bonnet, Président du Directoire de la Komerčni Banka

François Boucher, Chief Operating Officer en charge des Réseaux d'information, des back offices et de l'industrialisation des processus des Réseaux de Banque de détail en France pour le Groupe

Serge Cailly, Directeur délégué du Réseau France

Yannick Chagnon, Directeur des Paiements Domestiques et Internationaux

Alain Closier, Directeur du métier Titres

Bernard David, Directeur délégué du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe

Ian Fisher, Représentant Groupe pour le Royaume-Uni

Olivier Garnier, Chef Economiste du Groupe

Laurent Goutard, Directeur délégué de la Banque de détail en France et Directeur du Réseau France

Philippe Heim, Directeur de la stratégie du Groupe

Edouard-Malo Henry, Inspecteur général

Christophe Hioco, Chief Operating Officer Banque de Financement et d'Investissement

Xavier Jacquemain, Directeur délégué des Ressources Humaines du Groupe et Directeur des Ressources Humaines des Directions fonctionnelles

Arnaud Jacquemin, Directeur financier délégué du Groupe

Olivier Khayat, Conseiller du Directeur du Pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

Maurice Kouby, Directeur des Systèmes d'Information du Groupe

Hugues Le Bret, Président-Directeur général de Boursorama

Diony Lebot, Directeur général de SG Amériques

Inès Mercereau, Directeur délégué de la Direction des Services Financiers Spécialisés

Christophe Mianné, Directeur général délégué de la Banque de Financement et d'Investissement et Directeur Solutions Globales Actions et Dérivés

Jean-Luc Parer, Directeur Marchés de Capitaux et Financements, Banque de Financement et d'Investissement

Guy Poupet, Président-Directeur général de la Banque Roumaine de Développement

Patrick Renouvin, Directeur délégué du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe, en charge des ressources

Marc Stern, Président de SG Global Investment Management and Services America

Vincent Taupin, Directeur général du Crédit du Nord

Catherine Théry, Directeur de la coordination du contrôle interne

Daniel Truchi, Directeur de la Banque Privée

Est invité à participer au Comité de direction Groupe

Didier Alix, Conseiller du Président-Directeur général

■ RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

■ Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise

Société Générale se conforme au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dans sa version de décembre 2008 (document disponible sur le site www.medef.fr).

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un Règlement intérieur. Une Charte de l'administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de Société Générale. Le Règlement intérieur et la Charte, ainsi que les Statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le Document de référence.

■ Conseil d'administration

Société Générale est une société anonyme à conseil d'administration. Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Du 13 mai 2008 jusqu'à la démission de Daniel Bouton de son mandat le 6 mai 2009, les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées. Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé le principe de la réunification des fonctions de Président et Directeur général afin d'avoir une gouvernance plus resserrée, encore plus réactive et encore plus apte à répondre aux défis de la crise, et nommé Frédéric Oudéa. La réunification a pris effet le 24 mai 2009. Didier Alix et Séverin Cabannes ont été confirmés dans leurs fonctions de Directeurs généraux délégués. Philippe Citerne a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté sa fonction de Directeur général délégué le 30 avril 2009. Le 30 novembre 2009, Didier Alix a fait valoir ses droits à la retraite. Outre Séverin Cabannes maintenu dans ses fonctions, Bernardo Sanchez Incera et Jean-François Sammarcelli ont été nommés Directeurs généraux délégués à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les pouvoirs du Président sont précisés à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Président convoque et préside le Conseil d'administration dont il organise les travaux. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé également de créer un poste de Vice-Président du Conseil d'administration. Ce poste a été confié à Anthony Wyand qui est également Président du Comité des comptes (devenu d'audit,

de contrôle interne et des risques) et membre des deux autres Comités. Le rôle du Vice-Président du Conseil d'administration a été présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le 6 juillet 2009. L'article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration en précise le détail. En particulier, le Vice-Président assiste le Président dans sa mission « notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ».

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

■ Composition du Conseil (1^{er} janvier 2010)

Le Conseil comporte douze postes d'administrateurs élus par l'Assemblée générale et deux administrateurs représentant les salariés. Un poste est vacant depuis la démission de M. Robert Day, le 31 décembre 2009.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de 4 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler tous les ans un quart de ces administrateurs. Les deux administrateurs élus par les salariés de Société Générale ont un mandat de 3 ans.

Le Conseil d'administration comporte 3 femmes et 10 hommes. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 3. L'âge moyen des administrateurs est de 55 ans. Au cours de l'année 2009, sa composition a été affectée par les événements suivants :

- démission de M. Daniel Bouton ;
- renouvellement des mandats de Mme Elisabeth Lulin et de M. Jean Azéma ;
- cooptation et ratification par l'Assemblée générale de leur nomination : MM. Robert Castaigne et Frédéric Oudéa ;
- nomination de M. Jean-Bernard Lévy en remplacement de M. Patrick Ricard ;

- démission de M. Robert Day ;
- élection des deux administrateurs salariés : Mme France Houssaye et M. Patrick Delicourt.

Depuis le 18 janvier 2006, M. Kenji Matsuo représente MEIJI Yasuda Life en tant que Censeur. Le Conseil du 12 janvier 2010 a renouvelé son mandat de Censeur.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise (ex-Comité de sélection), procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2009 au regard des critères d'indépendance définis dans les rapports précités.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritères intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que Mmes Lulin et Rachou, MM. Azéma, Castaigne, Cicurel, Folz, Lévy, Osculati et Vandeveldé devaient être regardés comme administrateurs indépendants.

M. Azéma, Directeur général de Groupama, est considéré comme administrateur indépendant, dès lors que Groupama détient nettement moins de 10 % du capital de Société Générale et que les relations bancaires ou commerciales entre Groupama et Société Générale ne sont pas de nature à affecter l'indépendance de son jugement. Notamment, le partenariat avec Groupama dans Groupama Banque dont Société Générale détient moins de 5 %, constitue un enjeu limité pour les deux groupes.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le Rapport AFEP-MEDEF.

Il convient toutefois de noter la situation particulière de M. Wyand. M. Wyand siège au Conseil d'administration de Société Générale depuis 2002 en tant que personne physique. A ce titre, il devrait être considéré comme indépendant. Mais de 1989 à 2002, M. Wyand a représenté le groupe Aviva (ex-CGNU) au Conseil d'administration.

Par une interprétation très stricte des recommandations AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a donc décidé de ne pas le

qualifier d'administrateur indépendant, car il siège depuis plus de 12 ans au Conseil d'administration tant comme représentant permanent, qu'à titre personnel. Pour autant, le Conseil estime qu'il présente toute l'indépendance de jugement requise pour exercer les missions confiées au Vice-Président en particulier en matière de gouvernement d'entreprise, de contrôle interne et de risques.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 9 sur 13 au 1^{er} janvier 2010 (soit 69 % du Conseil d'administration et 82 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale).

Cette proportion est nettement supérieure à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le Code AFEP-MEDEF.

La composition du Conseil est également conforme à l'objectif qu'il a arrêté d'assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs, ainsi que de concilier continuité et renouvellement progressif.

■ Administrateurs

Les administrateurs doivent détenir à titre personnel un nombre significatif d'actions : le minimum statutaire a été fixé à 600 actions par administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits ci-après.

La Charte de l'administrateur prévoit que chaque administrateur de Société Générale s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposent régulièrement d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication ainsi que le jour de la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres des opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

La Charte de l'administrateur a été modifiée en janvier 2005 pour étendre cette règle aux opérations sur les titres de filiales cotées de Société Générale. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations réalisées sur le titre par eux-mêmes ou leurs proches.

■ Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de

Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le Règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques. Cet article a été modifié en 2005 afin de l'adapter à la taille du Groupe (voir article 1^{er} du Règlement).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Groupe, notamment celle des opérateurs de marché, et décide de la mise en œuvre des plans d'options et d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

■ Fonctionnement

Un Règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration procède à l'évaluation de son fonctionnement. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

■ Travaux du Conseil en 2009

En 2009, le Conseil d'administration a tenu 12 réunions, dont la durée a été en moyenne de 2 heures 50. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 82 % contre 86 % en 2008 et 88 % en 2007.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels.

Le Conseil a examiné le budget 2009.

En 2009, le Conseil d'administration a décidé :

- de proposer à l'Assemblée générale du 19 mai 2009 la création d'actions de préférence qui ont été émises au profit de l'Etat français le 28 mai 2009 ;

- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour rembourser les actions ainsi émises. Les actions de préférence ont toutes été remboursées le 4 novembre 2009.

Le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé de l'évolution de la **crise financière et de liquidité** et a débattu de ses conséquences pour le Groupe, notamment en matière de risques et de fonds propres.

Il a revu la **stratégie** globale du Groupe et les grands thèmes suivants :

- Gestion d'actifs (notamment la création de Amundi, société de gestion contrôlée par Crédit Agricole SA et Société Générale) ;
- Banque de Financement et d'Investissement ;
- développement en Russie ;
- plans de continuité d'activités ;
- gestion du capital humain.

Le Conseil a revu la situation du Groupe en matière de **risques**. Il a approuvé les limites globales des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à la Commission bancaire relatifs aux risques et au contrôle interne ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci. Il a été tenu informé de l'état d'avancement du projet *Fighting Back* au sein de SGIB, notamment par un rapport du cabinet PWC qu'il avait mandaté à cet effet en 2008.

En matière de **rémunération**, le Conseil a revu la rémunération des mandataires sociaux à l'occasion du changement de gouvernance en mai 2008, puis à la lumière des recommandations AFEP/MEDEF en novembre 2008 (voir chapitre rémunérations ci-dessous). Il a également défini les orientations du Groupe en matière de rémunération des opérateurs de marché suite aux décisions du G20 et du gouvernement français. Il a décidé des plans de stock-options et d'actions gratuites ainsi qu'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan Mondial d'Actionariat Salarié.

Le Conseil d'administration a préparé les résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle ainsi qu'à l'Assemblée exceptionnelle tenue le 6 juillet 2009.

■ Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ex-Comité des comptes)

Depuis 1995, Société Générale a institué un Comité des comptes. Ce Comité, devenu en 2010 Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, remplit toutes les compétences d'un Comité d'audit au sens de la directive 2006/43/CE. Au 1^{er} janvier 2010, le Comité est composé de 5 administrateurs, Mmes Lulin, Rachou et MM. Castaigne,

Osculati et Wyand, dont 4 sont indépendants, et présidé par M. Wyand. Tous les membres sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de banquier, de Directeur financier ou d'auditeur. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques a pour missions :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne,
 - examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres,
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques,
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs,

- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire,
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ex-Comité des comptes), sauf décision contraire du Comité.

■ Rapport d'activité du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ex-Comité des comptes) pour 2009

Le Comité s'est réuni dix-huit fois en 2009 ; le taux de participation a été de 99 %.

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques et du Secrétaire général sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Des séances de formation ou d'information sont organisées en fonction des besoins et de l'actualité.

Au cours de l'année 2009, le Comité a examiné les **projets de comptes** consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Le Comité a continué à suivre de manière approfondie l'évolution de la **crise financière et de liquidité** et ses conséquences pour le Groupe, en particulier l'exposition du Groupe au marché du crédit hypothécaire américain et la méthodologie adoptée pour la valorisation des instruments financiers liés à ce marché. A plusieurs reprises, il a examiné la situation de liquidité et le niveau des fonds propres (Tier 1), notamment en méthode avancée Bâle II. Il a suivi la mise en place du plan d'efficacité opérationnelle.

Dans le cadre de sa mission de **contrôle des risques**, le Comité a adopté une approche large des différents facteurs de risque. Il a revu la cartographie des risques du Groupe.

A ce titre, il vérifie l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suit de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il revoit le

dispositif de contrôle des risques opérationnels. Il revoit le dispositif de contrôle des risques de marché et est consulté sur la révision des limites fixées dans ce domaine. Il suit notamment régulièrement les risques sur les *hedge funds*. Il examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques.

En matière de **contrôle interne**, le Comité a continué à influencer et suivre le déploiement du nouveau dispositif du Groupe à la suite des modifications de la réglementation bancaire française en la matière. Il a revu de manière approfondie l'organisation de la filière Audit interne. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel sur le contrôle interne. Il a revu le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits et les mécanismes de suivi des préconisations d'audit. Il a revu l'activité des Comités d'audit des filiales dans le cadre des règles fixées par le Groupe en la matière. Depuis la fin des travaux du Comité spécial créé suite à la fraude exceptionnelle, il assure un suivi rapproché de la mise en œuvre du plan « *Fighting Back* » de renforcement des contrôles internes dans les activités de marché. A plusieurs reprises, il a fait un point sur l'avancée des travaux du plan de remédiation en s'appuyant notamment sur le cabinet PWC, mandaté spécialement à cet effet.

Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de la Commission bancaire. Le Comité a examiné les aspects financiers des différents projets d'acquisition soumis au Conseil. Il a revu le bilan des acquisitions et des cessions du Groupe en 2008.

Le Comité a passé en revue plusieurs activités du Groupe notamment du point de vue du contrôle interne et des risques (Crédit du Nord, SGSS, Russie, Réseaux Internationaux, Réseau de la Banque de détail en France).

Il a examiné certains projets stratégiques (rapprochement SGAM-CA AM).

Le Comité reçoit tous les semestres un *benchmark* financier présentant les performances du Groupe dans ses différents métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2009.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 1^{er} janvier 2010 de 4 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Vandeveldé, et Wyand, dont trois sont indépendants. Il est présidé par M. Folz, administrateur indépendant. Le Comité :

- propose au Conseil dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les avantages en nature, de

prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;

- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les professionnels des marchés financiers, et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;
- procède à une revue annuelle de la politique de rémunération des professionnels des marchés financiers et vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 sur le contrôle interne des établissements de crédit et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à la Commission bancaire et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par la Commission bancaire sur une base consolidée ou sous-consolidée ;
- donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

■ Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2009

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 8 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 68 % (76 % en 2008).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur **la rémunération des dirigeants mandataires sociaux**. Il a débattu des propositions AFEP-MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux. Il a notamment proposé au Conseil des adaptations de la structure de ces rémunérations pour tenir compte de la modification de la

gouvernance du Groupe et des recommandations AFEP/MEDEF de novembre 2008. Il a été informé de la rémunération des membres du Comité exécutif. Il a proposé la révision du montant de la répartition des jetons de présence suite à la modification de la gouvernance de la Société.

Le Comité a préparé **l'évaluation des dirigeants mandataires sociaux** et en a délibéré avec les autres administrateurs extérieurs au Groupe. Il a examiné les objectifs des mandataires sociaux proposés au Conseil.

Le Comité a revu les principes de rémunération des opérateurs de marché, conformément aux nouvelles réglementations en vigueur. Il a tout particulièrement veillé à l'adéquation entre la politique de rémunération et les risques.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés. Enfin, le Comité a proposé au Conseil les plans de stock-options (voir la rubrique « Plans d'options ») et d'actions gratuites. Il a proposé l'approbation d'un supplément d'intéressement aux salariés.

■ Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise (ex-Comité de sélection)

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles.

Il propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée au moins une fois tous les trois ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

■ Rapport d'activité du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise pour 2009 (ex-Comité de sélection)

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a tenu 7 réunions en 2009 ; le taux de participation a été de 70 % (83 % en 2008).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2008 relatif au « Gouvernement d'entreprise », en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le Comité a préparé les **propositions de nomination des mandataires sociaux ainsi que des administrateurs** dans le cadre de l'Assemblée générale 2009 et de l'Assemblée exceptionnelle du 6 juillet 2009. Le Comité a notamment préparé la décision de réorganisation de la gouvernance de la Société, suite à la démission de M. Daniel Bouton.

Il a préparé **le plan de succession** des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu. Il a examiné le plan de succession des membres du Comité exécutif.

■ Evaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base des réponses des administrateurs à un questionnaire.

Une année sur trois, ce questionnaire est très détaillé et les administrateurs y répondent dans le cadre d'un entretien approfondi, soit avec un consultant spécialisé, soit avec le Secrétaire du Conseil. Les deux autres années, le questionnaire est simplifié et donne lieu à des réponses écrites. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document qui sert de base aux débats du Conseil.

Le Conseil tire à cette occasion les conclusions de cette évaluation sur sa composition, son fonctionnement et ses attentes à l'égard du management, conclusions dont la mise en œuvre est revue à l'occasion de l'évaluation annuelle suivante.

Le 20 janvier 2009, le Conseil a procédé à une évaluation de son fonctionnement pendant la crise subie par l'entreprise en 2008.

A la lumière de cette évaluation, le Conseil a décidé de renforcer encore l'examen des risques et l'analyse des plans de succession des dirigeants. Il a également décidé diverses améliorations de l'information des administrateurs et de l'organisation des débats du Conseil, dans un souci d'efficacité. Dans le même souci, divers aménagements ont été retenus pour les travaux du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ex-Comité des comptes).

Suite au changement de gouvernance, le Conseil d'administration a décidé de reporter au printemps 2010 son évaluation approfondie, qui sera assurée avec l'aide d'un consultant externe comme en 2007. Au cours de sa séance du 22 septembre 2009, le Conseil a procédé à une évaluation de son fonctionnement et de celui des Comités. La décision a été prise de garder la structure en place mais d'élargir ou de préciser leurs missions, le Comité des comptes devenant le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité de sélection devenant le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Ces changements ont été consacrés dans le nouveau Règlement intérieur du Conseil adopté le 12 janvier 2010.

Depuis 2003, les dirigeants mandataires sociaux font l'objet chaque année d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations à l'occasion d'une réunion à laquelle participent seuls les administrateurs non salariés ou dirigeants d'une société du Groupe, évaluation dont les conclusions sont communiquées au Président par le Président du Comité des rémunérations.

■ Assemblée générale

Les statuts (voir pages 412 et 413) définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale. Un résumé de ces règles figure au chapitre 3 du Document de référence.

■ Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société

Le montant des jetons de présence a été porté de 780 000 à 1 030 000 EUR par l'Assemblée générale du 6 juillet 2009.

Les nouvelles règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont les suivantes à compter de l'exercice 2009 :

- le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence ;
- le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers, et une partie variable égale aux deux-tiers. Le Vice-Président bénéficie, *pro rata temporis* d'une allocation égale à 35 % de la partie fixe. Le solde de la partie fixe est réparti *pro rata temporis* de la manière suivante :
 - 4 parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
 - 3 parts pour les Membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
 - 2 parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations,
 - 1 part pour les autres administrateurs.
- La partie variable est répartie entre les administrateurs en proportion du nombre de séances ou réunions de travail du Conseil ou des Comités auxquelles chaque administrateur a participé au cours de l'exercice.

■ Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et mention de la publication des informations prévues au L. 225-100-3 du Code de commerce

Les éléments du Rapport du Président, qui présentent les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurent dans le présent chapitre sous le titre « Politique de rémunération » qui suit.

Le paragraphe « Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce » figure au chapitre 3.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Politique de rémunération Groupe

La politique de rémunération du Groupe suit les principes définis par les régulateurs et les principes et normes professionnelles français.

D'une manière générale, la politique de rémunération s'articule autour de principes et de processus communs pour l'ensemble du Groupe.

Les principes directeurs en sont les suivants :

- une approche globale de la rémunération prenant en compte les performances des pôles d'activité ainsi que le contexte économique, social et concurrentiel ;
- la reconnaissance des performances individuelles et collectives, sur la base d'objectifs intégrant des critères financiers et non financiers ;
- la fidélisation des talents et des cadres clés par des dispositifs d'intéressement à long terme ;
- le développement de l'actionariat salarié comme un élément de cohésion du Groupe ;
- une gouvernance interne spécifique aux rémunérations basée sur des règles de délégation définies pour chacun des pôles et sur un processus de révision salariale structuré et piloté par la Direction des Ressources Humaines Groupe ;
- le respect des règles de gouvernance et des principes financiers du Groupe et des législations sociales, juridiques et fiscales locales.

S'agissant des dirigeants, le Conseil d'administration a confirmé le 5 novembre 2008 que le Code de gouvernement de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) était son code de référence et a adhéré aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

S'agissant de la rémunération des professionnels des marchés, Société Générale appliquera strictement les règles et recommandations adoptées par les autorités de régulation des principaux pays où sont basées des activités de marché : arrêté ministériel français du 3 novembre 2009, normes professionnelles établies par la Fédération Bancaire Française des 4 février et 5 novembre 2009, principes issus du sommet G20 de Pittsburg du 25 septembre 2009. Le Groupe a ainsi adapté, au niveau mondial, sa politique de rémunération des professionnels des marchés financiers dont

les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur son exposition aux risques.

Renforcement de la gouvernance

La politique de rémunération du Groupe est définie par la Direction générale, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Elle est validée par le Conseil d'administration, sur avis de son Comité des rémunérations, qui en vérifie la bonne application.

Rôle du Comité des rémunérations

En 2009, le rôle du Comité des rémunérations a été renforcé dans le cadre de la nouvelle gouvernance mise en place pour répondre aux recommandations AFEP-MEDEF et aux normes professionnelles établies par la Fédération Bancaire Française en application de la réglementation bancaire française. Ainsi, le Comité des rémunérations, avant de donner son avis au Conseil :

- examine les politiques, principes et structures de rémunération pour l'ensemble du Groupe, proposés par la Direction des Ressources Humaines en accord avec la Direction générale et le Comité exécutif du Groupe et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre ;
- revoit les montants globaux attribués au titre des augmentations de salaire fixe pour l'année en cours et des rémunérations variables au titre de l'exercice précédent ;
- reçoit toute information nécessaire à l'exercice de sa mission, notamment les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil.

Ainsi, les réunions du Comité des rémunérations des 12 janvier et 15 février 2010 lui ont permis de s'assurer de la bonne application des politiques, principes et structures de rémunération, avant de soumettre son avis au Conseil, qui s'est prononcé sur ces questions lors de sa réunion du 17 février 2010.

Règles de gouvernance interne au management

La Direction générale a défini un système de délégation et de pilotage des rémunérations qui s'applique à l'ensemble du Groupe. Ainsi, des délégations sont mises en place, qui peuvent nécessiter selon la nature et le niveau de certaines décisions de rémunération la validation de la Direction générale ou de la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Par ailleurs, le processus de révision des situations individuelles (salaire fixe, variable, stock-options et/ou actions) est

coordonné par la Direction des Ressources Humaines du Groupe suivant différentes étapes de validation au niveau des filiales, des pôles d'activité, de la Direction des Ressources Humaines du Groupe et enfin de la Direction générale. Ces validations portent tant sur la politique, les budgets que sur les allocations individuelles, la Direction des Ressources Humaines du Groupe assurant la cohérence du processus global. Les obligations légales et réglementaires en vigueur dans les entités et pays s'inscrivent dans ce processus.

Rôle de la Direction des risques et de la conformité

Le système de rémunération des personnels du contrôle des risques et de la conformité est fondé sur des objectifs propres, et en aucun cas directement sur les performances des professionnels des marchés ou sur les profits de l'activité contrôlée. Leur rémunération est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnels qualifiés et expérimentés.

A compter de l'exercice 2009, les Directions du contrôle des risques et de la conformité sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers. Elles ont ainsi été consultées pour avis par la Direction générale pour la mise en œuvre de la politique de rémunération des professionnels des marchés. En particulier, elles ont évalué la gestion des risques et de la conformité par les différentes sous-activités de la Banque de Financement et d'Investissement et par leurs principaux responsables.

Principe de transparence

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, reprises dans les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française du 5 novembre 2009, relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et des professionnels des marchés financiers dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques de la banque, Société Générale s'est engagée à :

- fournir annuellement à la Commission bancaire un rapport sur la politique de rémunération des personnels visés⁽¹⁾;
- publier annuellement les informations qualitatives et quantitatives demandées sur les rémunérations de ces personnels⁽²⁾.

Principe de rémunération différée pour décourager une prise de risque excessive des professionnels des marchés financiers

Société Générale appliquait déjà un certain nombre des principes préconisés sur les modalités d'attribution des

rémunérations variables dans les normes professionnelles définies par la Fédération Bancaire Française, en 2009, en particulier :

- l'acquisition d'une part significative de la rémunération variable des professionnels des marchés financiers était déjà différée et étalée sur 3 ans ;
- cette rémunération différée prenait soit la forme d'actions Société Générale, soit la forme d'un fonds indexé sur l'évolution du cours de l'action Société Générale ;
- dès 2008, une partie de la rémunération différée a été conditionnée à la réalisation d'une condition de performance minimum de la Banque de Financement et d'Investissement ;
- l'interdiction pour les salariés de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance pendant la période d'acquisition de la rémunération différée ;
- le coût du risque et le coût du capital étaient déjà pris en compte dans le calcul de l'enveloppe de rémunération variable de la Banque de Financement et d'Investissement.

Les modalités d'application de ces principes ont été rendues encore plus rigoureuses en 2009, afin de répondre aux nouvelles exigences des superviseurs et régulateurs français et étrangers, notamment des Etats-Unis et du Royaume-Uni, en particulier en ce qui concerne les proportions et durées de différé. Les modalités de la politique de rémunération 2009, ainsi que les informations quantitatives demandées, seront détaillées dans le rapport spécifique dédié à ce sujet publié ultérieurement.

Principes de rémunération et situation individuelle des mandataires sociaux

Principes de rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée depuis 2005 selon les principes proposés par le Comité des rémunérations et validés par le Conseil d'administration. Elle se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20), ainsi qu'aux engagements pris dans le cadre de la convention conclue le 23 octobre 2008 entre l'Etat et le groupe Société Générale et aux dispositions du décret du 30 mars 2009 relatif aux conditions de rémunérations des dirigeants des entreprises aidées par l'Etat ou bénéficiant du soutien de l'Etat, modifié par le décret du 20 avril 2009 et également à l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009.

(1) conformément à l'article 43.1 de l'arrêté relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

(2) conformément à l'article 43.2 de ce même arrêté.

Cette politique répond aux principes AFEP-MEDEF :

- **d'exhaustivité** : l'ensemble des éléments de rémunération sont pris en compte dans l'appréciation globale de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- **d'équilibre** : entre les différents éléments de rémunération au regard des objectifs de l'entreprise, de comparaison avec les pairs, de cohérence avec les autres responsables de l'entreprise ;
- de **lisibilité** et de **transparence des règles**, telles que présentées dans le présent document ;
- **d'équilibre** entre l'intérêt général de l'entreprise, les pratiques du marché et les performances de l'entreprise.

S'agissant de la rémunération courante, la structure adoptée vise la recherche d'un équilibre entre la rétribution des performances de court terme (part variable de la rémunération) et des performances de moyen terme (attributions de *stock-options*) afin d'inciter à une performance continue et durable. La performance de court terme est évaluée à la fois sur la performance quantitative objectivée (performance par rapport aux pairs) et sur la performance qualitative afin de prendre en compte la réalisation des objectifs assignés aux mandataires sociaux.

La rémunération hors attributions d'options des mandataires sociaux se compose des éléments suivants :

1. une rémunération fixe qui tient compte de l'expérience, des responsabilités et des pratiques du marché ;
2. une rémunération variable qui traduit la contribution des mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale. Elle est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe déterminée par le Conseil qui arrête les comptes de l'exercice et plafonnée pour 2008 et 2009 à 200 % de la rémunération fixe. Elle comprend deux parties :
 - une partie quantitative, qui depuis 2007 est fonction des performances comparées de Société Générale et de celles d'un échantillon de 14 autres grandes banques européennes cotées, performances mesurées par la variation annuelle du bénéfice net par action (BNPA). Le montant de la part variable lié à cette appréciation quantitative peut varier entre 0 % et un plafond fixé initialement à 140 % de la rémunération fixe et ramené en 2008 à 115 % ; le taux plancher correspond à une variation du BNPA inférieure d'au moins 15 points par rapport à celle de la médiane, le taux plafond correspond, à une variation supérieure d'au moins 25 points à celle-ci ; une variation égale à la médiane correspond à un taux de 41 %. En cas de variation du BNPA particulièrement faible, voire négative, le montant résultant de ce barème peut être abaissé par le Conseil ;

- une partie qualitative, qui reste fondée sur l'atteinte d'objectifs clés sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise, fixés à l'avance pour l'exercice. Le montant de la part variable lié à cet élément peut varier entre 0 et un plafond fixé initialement à 100 % de la rémunération fixe et ramené en 2008 à 85 %.

Conformément au décret du 30 mars 2009 relatif aux conditions de rémunérations des dirigeants des entreprises aidées par l'Etat ou bénéficiant du soutien de l'Etat, modifié par le décret du 20 avril 2009, ces objectifs de performance sont préétablis et ne sont pas liés au cours de bourse.

Au cours des derniers exercices, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité des rémunérations, accru les exigences de sa politique à l'égard des mandataires sociaux :

- en **2007**, une condition de performance a été introduite dans la rémunération variable des mandataires, qui compare les performances de Société Générale par rapport à ses principaux concurrents. Cette condition appliquée à l'élément quantitatif de la rémunération variable a permis dès l'exercice 2007 de renforcer le caractère objectif, par la comparaison aux concurrents, et variable de cette rémunération en l'alignant d'autant plus fortement à la baisse et à la hausse que la performance relative du Groupe est plus éloignée de la médiane de celle des concurrents ;
- au cours de l'année **2008**, le Conseil a décidé de réduire le montant maximum de rémunération variable. Pour le Président, une rémunération variable d'un montant maximum de 60 % du fixe basée sur l'atteinte d'objectifs fixés par le Conseil et les performances du Groupe. Pour le Directeur général et les Directeurs généraux délégués, une rémunération variable d'un montant maximum de 200 % du fixe (contre 240 % auparavant) avec un maximum de 115 % du fixe pour l'élément quantitatif (contre 140 % auparavant) et 85 % pour l'élément qualitatif (contre 100 % début 2008)⁽¹⁾ ;
- en **2009**, pour se conformer aux décrets des 30 mars et 20 avril 2009, le Conseil d'administration a modifié la politique relative aux éléments variables de la rémunération des mandataires sociaux :
 - en limitant le dispositif décrit ci-dessus à l'année 2009,
 - en prévoyant que la part variable ne serait pas attribuée si la situation de l'entreprise la conduisait à procéder à des licenciements de forte ampleur durant la validité de la convention conclue avec l'Etat relative au dispositif de soutien aux banques.

La rémunération variable versée au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par ceux-ci, tant des sociétés du groupe Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

(1) Ce plafond est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-3).

Les mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé, ainsi que d'un contrat de prévoyance qui leur est propre et dont les garanties de couverture santé et d'assurance décès-invalidité sont alignées sur celles du personnel.

■ Les attributions d'options aux mandataires sociaux⁽¹⁾

Afin de mieux associer les dirigeants à la politique de développement à long terme de l'entreprise, le Conseil d'administration peut décider, dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale et des plans d'attribution d'options et d'actions gratuites destinés aux salariés du Groupe, d'attribuer aux mandataires sociaux des options d'achat ou de souscription d'actions. Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, des règles spécifiques sont applicables aux mandataires sociaux, notamment de condition de performance, d'obligations de détention, de conservation et d'interdiction de couverture⁽¹⁾. Les dirigeants mandataires sociaux ont pris l'engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur les stock-options leur ayant été attribuées pendant toute la durée de leur mandat. Ces règles spécifiques sont détaillées ci-dessous. Les caractéristiques générales des plans d'options sont décrites pages 95 à 97.

La condition de performance des plans 2007 et 2008 est relative au Total Shareholder Return (TSR) annualisé du titre Société Générale (variation du cours de Bourse et dividende capitalisé) constaté sur trois ans 2007, 2008 et 2009, par rapport à la médiane des TSR annualisés d'un panel de quatorze banques.

La « variation du cours de bourse » est définie comme la variation entre :

1. la moyenne arithmétique des cours de clôture observés sur les jours de Bourse ouvrés du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006 inclus (pour le plan 2007) et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007 inclus (pour le plan 2008), et
2. la moyenne arithmétique des cours de clôture observés sur les jours de Bourse ouvrés du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 inclus (pour le plan 2007) et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 inclus (pour le plan 2008).

L'utilisation de moyennes permet d'éviter de faire dépendre la réalisation de la condition de performance d'un cours *spot*.

La « médiane des TSR annualisés du panel de 14 banques » est la moyenne arithmétique du TSR annualisé de la 7^e banque et du TSR annualisé de la 8^e banque du panel.

L'échantillon de référence des banques du panel est composé des 14 plus importantes capitalisations bancaires de l'Espace

Economique Européen et de Suisse, à l'exclusion des groupes bancaires contrôlés par des sociétés mutualistes ou coopératives et de ceux dont le résultat net part du Groupe comprend une part de profits résultant des activités d'assurance au moins égale à 35 %.

Le nombre d'options acquises est calculé de la façon suivante pour les plans 2007 et 2008 :

- si le TSR de Société Générale selon ce calcul est inférieur de 10 points au TSR médian, aucune option n'est acquise ;
- si le TSR de Société Générale est égal au TSR médian, 35 % des options sont acquises ;
- si le TSR de Société Générale est supérieur au TSR médian de 15 points, 100 % des options sont acquises ;
- entre - 10 points et 0 et entre 0 et + 15 points, la progression du nombre d'options acquises est linéaire.

A partir de 2009 et pour prendre en compte le fait que l'intégralité des attributions d'options (contre 60 % précédemment) est soumise à la condition de performance future du Groupe, les modalités d'acquisition du nombre d'options ont été adaptées :

- si le TSR de Société Générale selon ce calcul est inférieur de 15 points au TSR médian, aucune option n'est acquise ;
- si le TSR de Société Générale est égal au TSR médian, 50 % des options sont acquises ;
- si le TSR de Société Générale est supérieur au TSR médian de 15 points, 100 % des options sont acquises ;
- entre - 15 points et 0 et entre 0 et + 15 points, la progression du nombre d'options acquises est linéaire.

Ces nouvelles modalités sont plus exigeantes que les précédentes. Ainsi, en cas de performance au niveau de la médiane des pairs, seules 50 % des options attribuées seront acquises contre 61 % précédemment.

Plan 2007

Le Conseil du 19 janvier 2007 avait décidé de l'attribution de stock-options aux mandataires sociaux Président-Directeur général et Directeurs généraux délégués :

- **pour M. Bouton, Président-Directeur général** : attribution de 150 000 stock-options dont 40 % (soit 60 000 stock-options) soumises à la seule condition de présence et 60 % (soit 90 000 stock-options) soumises à une condition de présence et à la condition de performance relative décrite ci-dessus ;

(1) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-3)

- **pour MM. Citerne et Alix, directeurs généraux délégués :** attribution respectivement de 60 % (soit 90 000 options) pour M. Citerne et 40 % (soit 60 000 options) pour M. Alix des attributions du Président-Directeur général et dans les mêmes conditions.

Sur la base des performances comparatives de Société Générale arrêtées au 31 décembre 2009, la borne basse de -10 points par rapport à la médiane n'a pas été atteinte. En conséquence, les 180 000 options conditionnelles attribuées aux mandataires sociaux sont perdues.

L'attribution définitive aux mandataires est par conséquent la suivante :

	Total options attribuées ⁽¹⁾	Dont options conditionnelles ⁽¹⁾	Total options acquises ⁽¹⁾
M. Bouton (PDG)	150 000	90 000	60 000
M. Citerne (DGD)	90 000	54 000	36 000
M. Alix (DGD)	60 000	36 000	24 000
TOTAL	300 000	180 000	120 000

(1) hors ajustements suite aux augmentations de capital avec DPS

Le prix d'exercice de ces options est de 115,60 EUR.

Plan 2008

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé, compte tenu de la fraude exceptionnelle découverte en janvier 2008, de n'accorder ni à M. Bouton ni à M. Citerne d'options en 2008. MM. Oudéa (alors Directeur général délégué), Alix et Cabannes (qui n'était pas encore mandataire social) ont reçu respectivement 50 000, 60 000 et 16 145 options dans les conditions décrites ci-dessus dans le cadre du plan du 21 mars 2008. Le prix d'exercice de ces options est de 63,60 EUR.

Pour MM. Oudéa et Alix, mandataires sociaux à la date du Conseil d'administration attribuant le plan d'options, 60 % des options attribuées dans le cadre du plan 2008 sont soumises à une condition de performance et sont acquises dans les conditions précisées ci-dessus.

Plan 2009

Le Conseil d'administration du 9 mars 2009 a décidé d'allouer au total 320 000 options à MM. Bouton, Oudéa, Alix et Cabannes, toutes (contre 60 % auparavant) soumises à la même condition de performance que les attributions précédentes (TSR relatif annualisé sur 3 ans). Toutefois, les intéressés ont ensuite renoncé à cette attribution.

Plan 2010

Conformément à l'engagement pris lors de l'annonce de l'augmentation de capital avec DPS du novembre 2009, les

mandataires sociaux ne bénéficieront d'aucune attribution d'options en 2010 malgré le remboursement des instruments financiers souscrits par l'Etat réalisé grâce à cette opération.

■ Rémunérations individuelles des mandataires sociaux

SITUATION DE M. DANIEL BOUTON, ANCIEN PRESIDENT

M. Bouton a démissionné de ses fonctions de Président le 6 mai 2009. Au titre de l'exercice 2008 il n'a perçu aucune part variable et a renoncé à toute attribution d'options.

Sa rémunération fixe, en tant que Président, était fixée à 700 000 EUR par an. Il a perçu 245 003 EUR en 2009.

M. Bouton a reçu en 2009 des jetons de présence au titre de l'exercice 2008 pour un montant de 45 176 EUR.

SITUATION DE M. FREDERIC OUDEA, PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

La rémunération fixe du Président-Directeur général est de 850 000 EUR par an. Cette rémunération est restée inchangée quand M. Oudéa a été nommé Président-Directeur général à la suite de la démission de M. Bouton.

Sur proposition de M. Frédéric Oudéa, le Conseil d'administration du 20 janvier 2009 a décidé de ne pas lui verser de part variable au titre de l'exercice 2008. De même, M. Oudéa a renoncé à toute attribution d'options en 2009 et 2010.

M. Oudéa a mis fin à son contrat de travail quand il a été nommé Président-Directeur général. En contrepartie de la perte de ses droits à un régime de retraite, il perçoit une rémunération complémentaire, qui s'est élevée à 195 000 EUR en 2009.

LES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

MM. Citerne et Alix sont partis à la retraite respectivement les 30 avril et 30 novembre 2009. Au titre de l'exercice 2008, ils n'ont reçu aucune part variable et ils ont renoncé à toute attribution d'options en 2009.

Les rémunérations fixes de MM. Citerne et Alix, Directeurs généraux délégués, étaient fixées respectivement à 750 000 EUR et 500 000 EUR par an. Ils ont perçu respectivement 250 000 EUR et 458 337 EUR en 2009.

M. Citerne a reçu des jetons de présence au titre de l'exercice 2008 pour un montant de 23 143 EUR.

La rémunération fixe de M. Cabannes, Directeur général délégué, est de 400 000 EUR par an. Au titre de l'exercice 2008, il n'a perçu aucune part variable et a renoncé à toute attribution d'options en 2009 et 2010.

Les montants des rémunérations variables au titre de l'exercice 2009 du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués seront fixés par le Conseil en avril 2010 après la prise en compte de la performance relative de Société Générale par rapport aux pairs et de l'évaluation du Président-

Directeur général et des Directeurs généraux délégués en fonction des objectifs qualitatifs qui avaient été fixés par le Conseil.

■ Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale ⁽¹⁾

Depuis 2002, les dirigeants mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale. Le Conseil d'administration du 20 janvier 2009 a relevé ce nombre à :

- 30 000 actions pour le Président-Directeur général ;
- 15 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.

Ce niveau minimum doit être atteint au bout de 5 ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le dirigeant doit conserver les actions issues des levées d'options après déduction du coût du financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes ainsi que les actions acquises dans le cadre des plans d'attribution gratuites d'actions Société Générale.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

En outre, conformément à la loi, les mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions de mandataires sociaux une proportion des actions issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options.

Cette proportion a été fixée par le Conseil à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions. Toutefois, lorsqu'un mandataire détient des actions pour une valeur égale à deux fois sa rémunération fixe annuelle s'agissant des Directeurs généraux délégués ou trois fois cette rémunération s'agissant du Président-Directeur général, l'obligation de conservation est ramenée à 20 % des plus-values nettes.

Les mandataires sociaux sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant des titres ainsi acquis.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

■ Les avantages postérieurs à l'emploi

Régime de la retraite sur-complémentaire ⁽²⁾⁽³⁾

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, MM. Bouton, Citerne et Alix conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui leur était applicable en tant que salarié avant leur première nomination comme mandataire social. Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. Le montant total de pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe plus la rémunération variable retenue à hauteur de 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

M. Bouton qui a démissionné le 12 mai 2008 de son contrat de travail n'a acquis aucun nouveau droit à retraite sur-complémentaire depuis cette date. Ses droits au régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social ont été fixés à cette date.

M. Citerne a été mis à la retraite et a démissionné de son mandat social le 30 avril 2009. M. Alix a été mis à la retraite le 30 novembre 2009 et a démissionné de son mandat social à la même date. La pension annuelle de retraite à la charge de Société Générale s'élève pour MM. Citerne et Alix respectivement à 351 637 EUR et 359 916 EUR.

Régime de l'allocation complémentaire de retraite

M. Cabannes conserve le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était

(1) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-3)

(2) Conventions réglementées avec MM. Bouton, Citerne et Alix approuvées par l'Assemblée générale en 2006 et 2007.

(3) Convention réglementée avec M. Cabannes approuvée par l'Assemblée générale en 2009.

applicable en tant que salarié avant sa nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribuée aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie Hors Classification de Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

M. Oudéa ayant mis fin à son contrat de travail par démission lors de sa nomination comme Président-Directeur général ne bénéficie plus de ce régime. Il n'a aucun droit à retraite complémentaire de la part de Société Générale.

Indemnités de départ⁽¹⁾

M. Cabannes ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter sa fonction de mandataire social.

S'agissant de M. Oudéa, en cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général,

- il serait astreint pendant un an à une clause de non concurrence dans une banque française ou une institution financière cotée. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe pendant un an ;
- si son départ n'est pas consécutif à un échec ou une démission, il aurait droit à une indemnité égale à la différence entre deux années de rémunération (fixe et variable) et, le cas échéant, toute autre rémunération due en raison de la cessation des fonctions. Cette indemnité serait soumise à la réalisation d'une condition de performance d'un ROE moyen après impôts du Groupe apprécié sur les deux exercices précédant son départ supérieur à celui réalisé par le quartile le plus bas des pairs de Société Générale (l'échantillon de référence étant composé des quatorze plus importantes

capitalisations bancaires de l'Espace Économique Européen et de Suisse au 31 décembre de l'année précédant son départ).

M. Bouton n'a perçu aucune indemnité lorsqu'il a démissionné de ses fonctions de Directeur général et de son contrat de travail en mai 2008, puis de ses fonctions de Président le 6 mai 2009.

M. Cabannes, titulaire d'un contrat de travail avant sa nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de son mandat, bénéficierait des indemnités prévues par ce contrat au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci, sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension. MM. Citerne et Alix, également salariés avant leur nomination, ont perçu à ce titre une indemnité de mise à la retraite calculée sur cette base.

■ Les recommandations AFEP/MEDEF

Le Conseil d'administration de Société Générale a examiné le 5 novembre 2008 les recommandations édictées le 6 octobre 2008 par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer.

En conséquence, le Conseil d'administration a notamment pris les décisions suivantes en ce qui concerne les mandataires sociaux :

- en application du principe de non-cumul d'un contrat de travail avec un mandat⁽²⁾, Frédéric Oudéa, Directeur général, devenu Président-Directeur général, a démissionné le 6 mai 2009 de son contrat de travail qui était suspendu jusqu'à cette date, la cessation du contrat de travail entraînant la perte du bénéfice du régime de retraite auquel il avait droit en tant que cadre salarié de Société Générale, une indemnité de 300 000 EUR par an, soumise à charges sociales et imposable, lui est accordée. Cette indemnité est versée en sus du salaire fixe mais n'est pas prise en compte pour la détermination de la part variable ;
- l'indemnité de départ du Président-Directeur général est plafonnée, conformément au point 20-2-4 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ;
- les régimes de retraites supplémentaires sont encadrés conformément au point 20-2-5 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (voir ci-dessus) ;
- des exigences complémentaires ont été fixées pour les options d'achat ou de souscription d'action : pour tous les mandataires sociaux, les stock-options attribuées par le Conseil du 9 mars 2009 et auxquelles ont renoncé les mandataires sociaux étaient soumises dans leur intégralité à

(1) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-4)

(2) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 19)

une condition de performance (contre 60 % auparavant) conformément au point 20-2-3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (voir ci-dessus).

De plus, les principes suivants, repris dans le Code de gouvernement d'entreprise AEFP/MEDEF énoncé fin 2008, qui étaient déjà mis en œuvre, ont été réaffirmés :

- le conditionnement à des critères de performance du versement de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux ;
- le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite n'est pas réservé aux seuls mandataires sociaux ;
- l'obligation de conservation d'une part des titres attribués jusqu'à la cessation de leur mandat ;
- l'interdiction de toute décote sur le prix d'exercice des options.

La présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux établie conformément au paragraphe 21-2 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et aux recommandations de décembre 2008 de l'Autorité des Marchés Financiers figure ci-après. La rémunération individuelle de chaque dirigeant mandataire social y est comparée à celle de l'exercice précédent et ventilée par masses entre parties fixes et parties variables.

Les rémunérations des membres du Comité exécutif autres que les mandataires sociaux

Pour le Président du Crédit du Nord, le Conseil d'administration du Crédit du Nord fixe, sur proposition du Comité des rémunérations, sa rémunération fixe et sa rémunération variable, qui est liée directement à la performance de la Société.

Pour les autres dirigeants membres du Comité exécutif, leur rémunération, fixée par la Direction générale, est également constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Outre ces composantes, ces dirigeants bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ils ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe ou à l'extérieur, ceux-ci revenant à Société Générale.

Les membres du COMEX ont l'obligation de détenir 5 000 actions Société Générale. Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le dirigeant doit conserver les actions issues des levées d'options ainsi que les actions acquises des plans d'attribution gratuites d'actions Société Générale.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise.

Les membres du COMEX doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant de s'assurer du respect de ces obligations.

Depuis 2009, les membres du Comité de direction Groupe ont l'obligation de détenir 2 500 actions Société Générale et interdiction de couvrir leurs titres ou leurs options.

Enfin, les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

Au titre de 2009, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale
Les autres membres du Comité exécutif au 31.12.2009 ⁽¹⁾	3,16	NC	NC

(1) Ces montants comprennent les salaires annuels de Mesdames Marion-Bouchacourt et Mercadal-Delassalles et de Messieurs Hauguel, Le Bret, Mattei, Ottenwaelter, Péretié, Py, Ripoll, Sammarcelli, Suet et Valet.

Les plans d'options et d'attribution gratuite d'actions aux salariés

■ Politique générale

Depuis l'Assemblée générale de 2005, le Conseil d'administration dispose, dans le cadre des autorisations données par cette dernière, de la faculté d'attribuer aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des actions gratuites, en sus des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. En outre, depuis 2005, l'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a défini la politique suivante.

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale ainsi que les attributions d'actions gratuites ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser à long terme trois catégories de collaborateurs. La première catégorie est constituée par les salariés dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées. La deuxième catégorie correspond aux hauts potentiels dont les compétences sont les plus recherchées sur le marché du travail. La troisième catégorie vise les salariés dont les prestations ont été remarquablement utiles à

l'entreprise. Des actions gratuites sont en outre attribuées à des collaborateurs des activités de GIMS et SGCIB dans le cadre de la politique de fidélisation et de rémunération.

L'attribution d'options ou d'actions gratuites au personnel étant désormais comptabilisée en charge pour l'entreprise en application de la norme IFRS2, le Conseil d'administration a défini une politique tenant compte de ces charges pour déterminer le montant de l'avantage donné aux bénéficiaires et a décidé de combiner les deux instruments. Les mandataires sociaux reçoivent exclusivement des options. Les membres du Comité exécutif, les membres du Comité de direction et les autres cadres dirigeants reçoivent à la fois des options et des actions gratuites dans des proportions variant selon leur niveau de responsabilité, le pourcentage d'options décroissant en fonction de ce niveau. Pour les collaborateurs non dirigeants, seules des actions gratuites sont attribuées. Pour la première fois en 2009, l'attribution des actions gratuites est étendue à des non cadres et à l'international.

Les attributions aux mandataires sociaux sont intégralement soumises à des conditions de performance future du Groupe. Pour les autres dirigeants, managers et experts du Groupe, la moitié des attributions sont soumises à une condition de performance. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, les conditions liées à la performance du Groupe sont fixées *a priori* et sont exigeantes.

D'une manière générale, s'agissant des options, leur bénéfice est consenti pour une durée de sept ans avec un différé d'exercice de trois ans et l'exercice de ces options est soumis à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à la date à laquelle elles sont exercées. Compte tenu des dispositions fiscales en vigueur en France, les actions issues de la levée des options sont incessibles avant quatre ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français. Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, aucune décote n'est appliquée et les attributions se font aux mêmes périodes calendaires⁽¹⁾.

■ Conditions d'acquisition et suivi des conditions de performance

Pour les mandataires sociaux, des conditions de performance spécifiques basées sur le TSR relatif par rapport aux pairs ont été mises en place à partir du plan 2007. Cette condition est basée sur un TSR sur 3 ans, soit pour le plan 2007 sur la période de 2007 à 2009. La condition de performance minimale du plan 2007 n'a pas été atteinte et en conséquence, toutes les options de performance initialement attribuées aux mandataires sociaux ont été perdues.

Pour les autres collaborateurs du Groupe, l'acquisition des attributions d'options et d'actions gratuites est soumise à une condition de présence à la date d'acquisition et depuis 2006 pour certaines attributions à une condition liée à la performance du Groupe. Dans le contexte de crise, les conditions de performance de ROE ou de BNPA fixées pour les plans 2006, 2007 et 2008 n'ont pas été atteintes et les titres soumis à cette condition n'ont donc pas été acquis. Ainsi, toutes les options de performance et actions de performance attribuées initialement aux dirigeants non mandataires sociaux, managers et experts du Groupe ont été perdues. Cela représentait environ la moitié du total des attributions faites à ces collaborateurs.

■ Plan 2009

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 2009 a attribué des actions gratuites à certains membres du personnel en application de la 16^e résolution de l'Assemblée générale du 27 mai 2008. Cette attribution a été étendue à des salariés non résidents fiscaux français et des actions gratuites ont été attribuées à des salariés non cadres. Le Conseil du 20 janvier a également débattu des principes et des volumes d'un plan d'options ainsi que des conditions, notamment de performance, auxquelles certaines attributions seront subordonnées. Le Conseil s'est prononcé le 9 mars 2009 sur le plan d'options dans le cadre des principes décidés par le Conseil du 20 janvier.

Concernant les actions gratuites, 4 760 salariés du Groupe en ont bénéficié, pour un total de 3 074 231 actions, soit 0,53 % du capital. Sur ces 4 760 bénéficiaires, les femmes sont au nombre de 1 493 (31 %), et 78 non-cadres ont bénéficié d'une attribution. Sur ces 3 074 231 actions, 622 002 actions ont été attribuées sous conditions de la réalisation d'une condition de rentabilité minimale, à savoir que la moyenne arithmétique des Bénéfices Nets Par Action (BNPA) du Groupe réalisés sur les exercices 2009 à 2011 soit supérieure ou égale à 7,50 EUR.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les résidents fiscaux français l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de trois ans, et pour les non résidents fiscaux français l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

L'acquisition définitive des actions est soumise à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à chacune des étapes. Conformément à la législation française, les titres sont incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive ; cette dernière disposition ne s'applique pas aux non résidents fiscaux français.

(1) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-3)

Concernant le plan d'options, 778 salariés du Groupe sont concernés, pour un total de 881 001 options, soit 0,15 % du capital. Le prix de cession des titres a été fixé à 24,45 EUR, sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration. Sur ces 778 bénéficiaires, les femmes sont au nombre de 121 (16 %), et les salariés des filiales représentent 35 % du total des attributaires. Sur ces 881 001 options, 440 141 options ont été

attribuées sous condition de la réalisation d'une rentabilité minimale, à savoir que la moyenne arithmétique des Bénéfices Net Par Actions (BNPA) du groupe Société Générale des exercices 2009, 2010 et 2011 soit supérieure à 7,50 EUR.

Au total, 4 762 salariés du Groupe ont bénéficié soit d'actions gratuites soit d'options et 2 122 (45 %) en ont été attributaires pour la première fois.

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS SOCIETE GENERALE AU 31.12.2009

Avec indication des options consenties aux membres du Comité exécutif du Groupe en poste lors de leur attribution.

Date d'attribution	Options attribuées			Levées possibles à compter du	Cessions possibles à compter du	Expiration des options
	Prix de d'exercice	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options			
Options ordinaires						
16-jan-02	57,17	1 092	3 614 262	16-jan-05	16-jan-06	15-jan-09
dont Comité exécutif		9	314 103			
22-avr-03	44,81	1 235	4 110 798	22-avr-06	22-avr-07	21-avr-10
dont Comité exécutif		9	354 832			
14-jan-04	60,31	1 550	4 267 021	14-jan-07	14-jan-08	13-jan-11
dont Comité exécutif		9	544 608			
13-jan-05	64,63	1 767	4 656 319	13-jan-08	13-jan-09	12-jan-12
dont Comité exécutif		9	543 736			
18-jan-06	93,03	1 065	1 738 329	18-jan-09	18-jan-10	17-jan-13
dont Comité exécutif		9	525 383			
25-avr-06	107,82	143	154 613	25-avr-09	25-avr-09	25-avr-13
dont Comité exécutif		0	0			
19-jan-07	115,6	1 076	1 216 026	19-jan-10	19-jan-11	18-jan-14
dont Comité exécutif		11	395 681			
18-sep-07	104,17	159	135 729	18-sep-10	18-sep-10	17-sep-14
dont Comité exécutif		0	0			
21-mar-08	63,60	563	1 216 745	21-mar-11	21-mar-12	20-mar-15
dont Comité exécutif		10	135 014			
9-mar-09	23,18	778	464 093	9-mar-12	9-mar-13	8-mar-16
dont Comité exécutif		7	77 645			
Options conditionnelles BNPA						
21-mar-08	63,60	1 267	1 041 769	21-mar-11	21-mar-12	20-mar-15
dont Comité exécutif		10	88 602			
9-mar-09	23,18	776	463 334	9-mar-12	9-mar-13	8-mar-16
dont Comité exécutif		7	77 644			
Options conditionnelles TSR						
19-jan-07	115,60	3	202 890	19-jan-10	19-jan-11	18-jan-14
dont mandataires		3	202 890			
21-mar-08	63,60	2	69 614	21-mar-11	21-mar-12	20-mar-15
dont mandataires		2	69 614			
9-mar-09	23,18	5	320 000	9-mar-12	9-mar-13	8-mar-16
dont mandataires		5	320 000			
Total :			23 671 542			
dont Comité exécutif			3 649 752			

N.B. En 2008 et en 2009, il s'agit d'options de souscription d'actions. De 2002 à 2007, il s'agit d'options d'achat d'actions.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant les vingt séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des options.

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS2.

Elle est calculée à la date d'attribution selon une méthode binomiale qui prend en compte les comportements d'exercices des options observées au sein de Société Générale.

Options levées								Options annulées	Options restantes au 31 dec 09	Valorisation unitaire IFRS 2 (*)	Dilution potentielle du capital
en 2002	en 2003	en 2004	en 2005	en 2006	en 2007	en 2008	en 2009				
0	0	180	460 095	1 625 947	451 223	147 835	0	928 982	0	14,93	
0	0	0	28 500	148 214	34 250	57 500	0				
	0	0	1 500	1 057 563	1 254 209	124 133	105 906	205 797	1 361 690	11,40	
				24 538	128 779	41 716	13 175				
		0	0	2 000	666 150	59 727	0	131 503	3 407 641	12,86	
		0	0	0	0	0	0				
			0	4 000	0	49 340	0	244 220	4 358 759	11,05	
			0	0	0	0	0				
				2 174	0	0	0	89 690	1 646 465	14,64	
				0	0	0	0				
				0	0	0	0	19 666	134 947	18,39	
				0	0	0	0				
					0	0	0	47 725	1 168 301	22,39	
					0	0	0				
					0	0	0	14 466	121 263	21,90	
					0	0	0				
						0	0	33 061	1 183 684	15,71	0,16 %
						0	0				
							411	1 225	462 457	6,20	0,06 %
							0				
						0	0	21 341	1 020 428	15,71	0,14 %
						0	0				
							0	1 636	461 698	5,88	0,06 %
							0				
					0	0	0	0	202 890	11,59	
					0	0	0				
						0	0	0	69 614	6,02	0,01 %
						0	0				
								320 000	0		
0	0	180	461 595	2 691 684	2 371 582	381 035	106 317	2 059 312	15 599 837		
0	0	0	28 500	172 752	163 029	99 216	13 175				0,43 %

SUIVI DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS SOCIETE GENERALE au 31.12.2009

avec indication des attributions consenties aux membres du Comité exécutif
Groupe en poste lors de leur attribution.

Date d'attribution	Actions attribuées		Acquisition définitive à compter du	Cessions possibles à compter du	Actions acquises				Actions annulées	Actions restantes Dec-09	Valorisation unitaire IFRS 2 (*)
	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions			en 2006	en 2007	en 2008	en 2009			
18-Jan-06	2 058	388 112	31-Mar-08	31-Mar-10	120	0	332 441	70	55 481	0	78,80
18-Jan-06	2 058	386 930	31-Mar-09	31-Mar-11	120	0	69	323 140	63 601	0	74,23
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	6	9 320									
Sous-total plan 2006		775 042			240	0	332 510	323 210	119 082	0	
19-Jan-07	2 801	441 035	31-Mar-09	31-Mar-11		235	83	398 326	42 391	0	100,23
19-Jan-07	2 801	462 881	31-Mar-10	31-Mar-12		235	83	145	41 214	421 204	93,94
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	9	10 769									
Sous-total plan 2007		903 916				470	166	398 471	83 605	421 204	
Droits ordinaires											
21-Mar-08	3 595	1 414 466	31-Mar-10	31-Mar-12			0	269	61 000	1 353 197	50,37
21-Mar-08	3 595	1 413 478	31-Mar-11	31-Mar-13			0	269	60 961	1 352 248	47,04
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	11	10 484									
Droits conditionnels BNPA											
21-Mar-08	1 954	158 034	31-Mar-10	31-Mar-12			0	0	1 945	156 089	50,37
21-Mar-08	1 954	157 617	31-Mar-11	31-Mar-13			0	0	1 942	155 675	47,04
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	10	9 173									
Sous-total plan 2008		3 143 595					0	538	125 848	3 017 209	
Droits ordinaires											
20-Jan-09	4 758	2 502 450	31-Mar-12	31-Mar-14				513	25 119	2 476 818	17,38
dont Comité exécutif	7	8 070									
Droits conditionnels BNPA											
20-Jan-09	2 637	653 331	31-Mar-12	31-Mar-14				0	3 661	649 670	17,38
dont Comité exécutif	7	8 070									
Sous-total plan 2009		3 155 781						513	28 780	3 126 488	
Total des plans		7 978 334			240	470	332 676	722 732	357 315	6 564 901	
dont Comité exécutif		55 886									

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS2.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AMF (*)

■ Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (4)

	Exercice 2008	Exercice 2009
Monsieur Daniel BOUTON, Président (1)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	495 111	273 665
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
Total	495 111	273 665
Monsieur Frédéric OUDEA, Président-Directeur général (2)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	618 681	1 116 577
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	521 900	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
Total	1 140 581	1 116 577
Monsieur Didier ALIX, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	506 818	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	626 280	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
Total	1 133 098	NC
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué (3)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	258 038	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
Total	258 038	NC
Monsieur Philippe CITERNE, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	403 861	751 920
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
Total	403 861	751 920

(1) Le mandat de M. Daniel Bouton en tant que Président a pris fin le 24 mai 2009.

(2) Le mandat de M. Frédéric Oudéa en tant que Directeur général délégué a commencé le 14 mars 2008, en tant que Directeur général le 13 mai 2008 et en tant que Président-Directeur général le 24 mai 2009.

(3) Le mandat de M. Séverin Cabannes en tant que Directeur général délégué a commencé le 13 mai 2008.

(4) Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice.

(*) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^e trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽⁴⁾

	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Monsieur Daniel BOUTON, Président ⁽¹⁾				
– rémunération fixe	350 000	449 935	344 933	245 003
– rémunération variable ⁽⁵⁾	0	0	0	0
– rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
– jetons de présence	0	45 176	60 606	28 662
– avantages en nature ⁽⁶⁾	0	0	0	0
Total	350 000	495 111	405 539	273 665
Monsieur Frédéric OUDEA, Président-Directeur général ⁽²⁾				
– rémunération fixe	612 742	612 742	850 000	850 000
– rémunération variable ⁽⁵⁾	0	0	0	0
– rémunération complémentaire	0	0	195 000	195 000
– solde du CET	0	0	66 049	66 049
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	5 939	5 939	5 528	5 528
Total	618 681	618 681	1 116 577	1 116 577
Monsieur Didier ALIX, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	500 000	500 000	458 337	458 337
– rémunération variable ⁽⁵⁾	500 000	0	0	NC
– rémunération exceptionnelle ⁽⁷⁾	100 000	0	0	0
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	6 818	6 818	6 160	6 160
Total	1 106 818	506 818	464 497	NC ⁽⁸⁾
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué ⁽³⁾				
– rémunération fixe	251 505	251 505	400 000	400 000
– rémunération variable ⁽⁵⁾	0	0	0	NC
– rémunération exceptionnelle ⁽⁷⁾	0	0	0	0
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	6 534	6 534	5 909	5 909
Total	258 039	258 039	405 909	NC ⁽⁸⁾
Monsieur Philippe CITERNE, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	375 000	375 000	250 000	250 000
– rémunération variable ⁽⁵⁾	0	0	0	0
– rémunération exceptionnelle ⁽⁷⁾	0	0	0	0
– Indemnité de non-concurrence	0	0	500 000	500 000
– jetons de présence	0	23 143	23 143	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	5 718	5 718	1 920	1 920
Total	380 718	403 861	775 063	751 920

(1) Le mandat de M. Daniel Bouton en tant que Président a pris fin le 24 mai 2009.

(2) Le mandat de M. Frédéric Oudéa en tant que Directeur général délégué a commencé le 14 mars 2008, en tant que Directeur général le 13 mai 2008 et en tant que Président-Directeur général le 24 mai 2009.

(3) Le mandat de M. Séverin Cabannes en tant que Directeur général délégué a commencé le 13 mai 2008.

(4) Les éléments de rémunération sont ceux relatifs au mandat social. Ils sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt. M. Oudéa a perçu 241 291 EUR en 2008 en tant que salarié. M. Cabannes a perçu 412 111 EUR en tant que salarié en 2008. MM. Alix et Citerne ont perçu une indemnité de mise à la retraite au titre de leur contrat de travail.

(5) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux. Les parts variables des Directeurs généraux délégués au titre de l'exercice 2009 seront fixées par un Conseil en avril 2010. M. Frédéric Oudéa a annoncé qu'il renonçait à toute part variable au titre de 2009.

(6) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(7) Cette prime de 100 000 EUR a été attribuée à M. Alix par le Conseil du 14 avril 2008 au titre des très bonnes performances des activités de la Banque de détail qu'il a supervisées en 2007.

(8) Les rémunérations variables au titre de l'exercice 2009 seront fixées par le Conseil en avril 2010 après la prise en compte de la performance relative de Société Générale par rapport aux pairs et de l'évaluation du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués en fonction des objectifs qualitatifs qui avaient été fixés par le Conseil.

■ Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008 pour l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2009 pour l'exercice 2008	Montants de l'acompte versé en 2009 pour l'exercice 2009
AZEMA Jean			
Jetons de présence ⁽¹⁾	24 925	34 178	12 151
Autres rémunérations	0	0	0
BOUTON Daniel			
Jetons de présence	-	17 754	15 430
Autres rémunérations	0	0	0
CASTAIGNE Robert			
Jetons de présence	-	-	40 542
Autres rémunérations	-	-	0
CICUREL Michel			
Jetons de présence	59 785	43 604	19 028
Autres rémunérations	0	0	0
COHEN Elie (succession)			
Jetons de présence	77 680	56 556	-
Autres rémunérations	0	0	-
DAY Robert			
Jetons de présence	24 925	27 894	11 169
Autres rémunérations	0	0	0
DELICOURT Patrick			
Jetons de présence ⁽³⁾	-	12 490	15 098
Autres rémunérations	-	0	0
FOLZ Jean-Martin			
Jetons de présence	21 136	64 036	26 267
Autres rémunérations	0	0	0
JEANCOURT-GALIGNANI Antoine			
Jetons de présence	67 280	44 716	-
Autres rémunérations	0	0	-
LULIN Elisabeth			
Jetons de présence	77 680	83 683	42 348
Autres rémunérations	0	0	0
OSCOLATI Gianemilio			
Jetons de présence	80 585	75 828	42 348
Autres rémunérations	0	0	0
PRUVOST Philippe			
Jetons de présence ⁽²⁾	30 735	34 178	7 022
Autres rémunérations	0	0	0
RACHOU Nathalie			
Jetons de présence	-	23 466	43 330
Autres rémunérations	-	0	0

	Montants versés au cours de l'exercice 2008 pour l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2009 pour l'exercice 2008	Montants de l'acompte versé en 2009 pour l'exercice 2009
Mandataires sociaux non dirigeants			
REVOLTE Gérard			
Jetons de présence ⁽³⁾	36 545	18 547	-
Autres rémunérations	0	0	0
RICARD Patrick			
Jetons de présence	56 880	40 462	12 859
Autres rémunérations	0	0	0
VANDELVEDE Luc			
Jetons de présence	39 450	56 172	20 993
Autres rémunérations	0	0	0
WYAND Anthony			
Jetons de présence	88 080	95 868	69 006
Autres rémunérations	0	0	0
Censeur			
MATSUO Kenji			
Jetons de présence ⁽⁴⁾	13 305	10 613	-
Autres rémunérations	0	0	0

(1) Versés à Groupama Vie

(2) Versés au Syndicat SNB Société Générale

(3) Versés au Syndicat CFDT Société Générale

(4) Versés à Meiji Yasuda Life Insurance

■ **Tableau 4****OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE**

Les mandataires sociaux ont renoncé aux options qui leur ont été attribuées par le Conseil d'administration du 9 mars 2009.

■ **Tableau 5****OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERCEES EN COURS D'EXERCICE**

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Daniel Bouton	22.04.2003	8 175	47,57 EUR
Frédéric Oudéa		Pas de levées en 2009	
Philippe Citerne		Pas de levées en 2009	
Didier Alix		Pas de levées en 2009	
Séverin Cabannes		Pas de levées en 2009	
Total		8 175	

■ Tableau 6

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

SANS OBJET

■ Tableau 7

ACTIONS DE PERFORMANCE DEFINITIVEMENT ACQUISES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
Daniel Bouton		Sans objet
Frédéric Oudéa	18.01.2006	260
Frédéric Oudéa	19.01.2007	241
Philippe Citerne		Sans objet
Didier Alix	18.01.2006	540
Séverin Cabannes	19.01.2007	1 166
Total		2 207

(1) Les actions de performance sont des actions attribuées avant qu'ils ne deviennent mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008. Les actions acquises en 2009 ont été attribuées aux intéressés dans le cadre de leur activité salariée, avant qu'ils ne deviennent mandataires sociaux.

■ Tableau 8

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT***

Date d'Assemblée	30.05.2006	30.05.2006	29.04.2004	29.04.2004	23.04.2002	23.04.2002	13.05.1997
Date du Conseil d'administration	21.03.2008	19.01.2007	18.01.2006	13.01.2005	14.01.2004	22.04.2003	16.01.2002
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	2 328 296	1 418 954	1 738 367	4 656 319	4 270 014	4 110 784	3 614 262
<i>dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux ⁽²⁾</i>							
<i>Mandataire 1 : Daniel Bouton</i>	0	169 075	136 291	139 268	139 268	115 532	95 482
<i>Mandataire 2 : Frédéric Oudéa</i>	52 739	14 137	16 171	24 954	20 892	16 342	10 086
<i>Mandataire 3 : Philippe Citerne</i>	0	101 445	74 960	76 599	76 599	66 425	50 339
<i>Mandataire 4 : Didier Alix</i>	63 286	67 631	33 577	49 326	52 228	38 227	28 000
<i>Mandataire 5 : Séverin Cabannes</i>	17 030						
Point de départ d'exercice des options	21.03.2011	19.01.2010	18.01.2009	13.01.2008	14.01.2007	22.04.2006	16.01.2005
Date d'expiration	20.03.2015	18.01.2014	17.01.2013	12.01.2012	13.01.2011	22.04.2010	15.01.2009
Prix de souscription ou d'achat ⁽³⁾	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31	44,81	57,17
<i>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)</i>							
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2009	0	0	2 174	53 340	727 877	2 543 311	2 685 279
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	54 570	47 763	89 728	244 220	134 496	205 783	928 982
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	2 273 726	1 371 191	1 646 465	4 358 759	3 407 641	1 361 690	0

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action SG. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) MM. Oudéa et Cabannes ont été nommés mandataires sociaux en 2008.

(3) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration.

(*) Le tableau ne reprend que les plans dans lesquels les mandataires sociaux ont été attributaires d'options.

■ Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	213 666	23,18
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	70 844	46,11

■ Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Date des mandats		Contrat de Travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence ⁽³⁾	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	Non
Daniel Bouton	1993	2009		X	X			X		X
Frédéric Oudéa Président-Directeur général	2008			X		X	X		X	
Didier Alix Directeur général délégué	2006	2009	X		X			X		X
Séverin Cabannes Directeur général délégué	2008		X		X			X		X
Philippe Citerne Directeur général délégué	1997	2009	X		X			X	X	

(1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général dans les sociétés à Conseil d'administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure pages 93 et 94. S'agissant de M. Daniel Bouton, celui-ci a cessé d'acquiescer des droits depuis le 12 mai 2008.

(3) Pour M. Frédéric Oudéa, le détail des indemnités de non concurrence figure page 94. Pour M. Philippe Citerne, le détail des indemnités de non concurrence figure page 46 de la deuxième actualisation du Document de référence 2009.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIETE GENERALE

Etat récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

Frédéric OUDEA, Président-Directeur général, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

	Souscription actions/autres instruments financiers
	19.06.2009
	14.10.2009

Anthony WYAND, Vice-Président, a effectué 1 opération à la date suivante :

	Souscription actions/autres instruments financiers
	19.10.2009

Didier ALIX, Directeur général délégué jusqu'au 31.12.2009, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

	Souscription actions/autres instruments financiers
	19.06.2009
	15.10.2009

Les personnes liées à Didier ALIX, Directeur général délégué jusqu'au 31.12.2009, ont effectué 1 opération à la date suivante :

	Souscription actions/autres instruments financier
	04.06.2009

Séverin CABANNES, Directeur général délégué, a effectué 1 opération à la date suivante :

	Souscription actions/autres instruments financier
	15.10.2009

Michel CICUREL, Administrateur, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

	Souscription actions/autres instruments financiers
	16.10.2009
	16.10.2009

Robert CASTAIGNE, Administrateur, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

	Souscription actions/autres instruments financiers
	10.06.2009
	20.10.2009

Robert A. DAY, Administrateur jusqu'au 31.12.2009, a effectué 6 opérations aux dates suivantes :

Cession d'actions	Acquisition/Souscription actions
14.10.2009	23.07.2007
	30.06.2008
	19.03.2009
	19.06.2009
	16.07.2009

Jean-Martin FOLZ, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

Souscription actions/autres instruments financiers
29.10.2009

Elisabeth LULIN, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

Souscription actions/autres instruments financiers
16.10.2009

Gianemilio OSCULATI, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

Souscription actions/autres instruments financiers
14.10.2009

Nathalie RACHOU, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

Souscription actions/autres instruments financiers
12.10.2009

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport est présenté en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce⁽¹⁾. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne saurait prétendre décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme, filiale française du Groupe qui fait appel public à l'épargne, est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maîtrise des risques. Il contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle, Union européenne). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de Directions centrales, et au premier chef la Direction des risques, le Secrétariat général (notamment en charge de la Conformité), l'ensemble des Directions financières du Groupe, ainsi que l'Inspection générale et l'Audit. Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du présent Rapport pour les parties qui les concernent. Il a été approuvé par le Conseil d'administration après examen par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

L'activité bancaire est soumise à différents types de risques

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients (y compris souverains) et autres contreparties de la banque, à faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations ;

- **le risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement de taux d'intérêt ou de taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pouvoir faire face à ses engagements ;
- **le risque opérationnel** (y compris les risques juridiques, comptables, environnementaux, de conformité et de réputation) : risque de perte ou de sanction du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaine ou d'événements extérieurs.

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires

Les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui fait l'objet d'actualisations régulières. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans différentes directives, l'une établissant le cadre général du contrôle interne du Groupe, une deuxième définissant la Charte d'Audit du Groupe et les autres étant relatives à la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, à la gestion des risques opérationnels, à la gestion des risques structurels de taux, de change et de liquidité et au contrôle de la conformité.

(1) La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport figure pages 81 à 87.

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'Organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment :

- à déceler et à mesurer les risques encourus, et à exercer sur eux un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;
- à garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- à vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

Le dispositif de contrôle interne du groupe Société Générale met en œuvre cinq principes fondamentaux :

- **l'exhaustivité du périmètre** des contrôles qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- **la séparation des fonctions et des tâches** qui implique une séparation claire des contrôles permanents et périodiques ; la mise en place des « murailles de Chine » s'applique aussi entre activités de *front* et de *back office*, entre origination des opérations, comptabilisation et règlement, etc ;
- **la responsabilité des opérationnels** dans la maîtrise des risques qu'ils prennent et le contrôle des opérations qu'ils traitent ;
- **la mixité des approches de contrôle permanent** qui repose, en premier niveau, sur une approche multirisques et hiérarchique de la surveillance opérationnelle, et des contrôles ciblés, puis en second niveau, sur l'intervention des filières fonctionnelles spécialisées par type de risques ;
- **l'indépendance du contrôle périodique.**

Les acteurs de la gestion et du contrôle des risques

■ L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration et, au niveau de la Direction générale, le Comité des risques.

Le Conseil d'administration, et plus particulièrement son **Comité d'audit, de contrôle interne et des risques**, procèdent régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

LE RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

A cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;

(1) Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié le 12 janvier 2010. Il est disponible dans le Document de référence. Pour connaître la rédaction antérieure, voir le Document de référence 2009.

- examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Le **Comité des risques** présidé par la Direction générale réunit au minimum chaque mois le Comité exécutif du Groupe. Cette instance est amenée à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et des risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels de stratégie. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille).

■ **Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions centrales du Groupe, indépendantes des Directions opérationnelles, sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques**

Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

A l'exception des Directions financières des Pôles d'activités, l'ensemble de ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétariat général (lui-même sous la responsabilité directe de la Direction générale), responsable de la conformité du Groupe.

- **la Direction des risques**, responsable du recensement et du suivi des risques (de crédit, de marché, opérationnels) du Groupe ;

- **la Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier (risque structurel de taux, de change et de liquidité) ;
 - **les Directions financières des Pôles**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôle d'activité et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;
 - **la Direction de la déontologie du Groupe**, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ;
 - **la Direction juridique du Groupe**, qui veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales ;
 - **la Direction fiscale du Groupe**, qui veille au respect des lois fiscales ;
 - **la Direction des systèmes d'information du Groupe**, qui est en charge de la sécurité des systèmes d'information.
- **La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent**

Pour renforcer la cohérence de ce dispositif à l'échelle du Groupe, le département des risques opérationnels de la Direction des risques est chargé de la coordination de la surveillance permanente et de la consolidation des états de synthèse réalisés par les différentes entités du Groupe.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Au sein de la surveillance permanente, les contrôles dédiés à la prévention et la détection de la fraude ont donné lieu depuis 2008 chez SGCIB à une attention toute particulière dans le cadre du programme *Fighting Back* : la mise en place de nouveaux contrôles *front office* ou *back office* visant plus particulièrement à justifier les transactions de marché « atypiques » a constitué la priorité de ce programme et a été complétée par des actions permanentes de sécurisation et de surveillance de l'accès aux systèmes d'information.

Le nouveau Département de la Sécurité des Opérations et de la Prévention de la Fraude (SAFE) créé fin 2008 constitue l'acteur de référence et le coordinateur de l'ensemble des actions de lutte contre la fraude au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Sa mission dans ce domaine consiste à promouvoir la sensibilisation de l'ensemble des équipes au risque de fraude, à conduire ou fédérer les actions d'identification et de mitigation de ce

risque et surtout à développer un dispositif de contrôle et de détection robuste et réactif. Ce dispositif repose principalement sur deux grands principes : la levée d'« alertes » dès lors qu'un certain nombre de contrôles sensibles mettent en évidence des situations « atypiques » qui ne sont pas immédiatement justifiées ; la centralisation en un point unique chez SAFE (« tour de contrôle ») de l'ensemble des alertes et anomalies relevées dans le cadre des contrôles quotidiens de la banque afin d'être en mesure de détecter rapidement une éventuelle concentration sur une activité particulière et d'engager immédiatement dans cette hypothèse une investigation plus approfondie.

Outre les travaux menés chez SGCIB, des initiatives visant à la détection et à la prévention des fraudes internes et externes ont également été engagées dans les autres Pôles et les Directions centrales du Groupe. Des programmes ambitieux visant à l'amélioration de processus potentiellement porteurs de risques de fraudes ont ainsi été lancés au sein du pôle Banque Privée, Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs : projet VAUBAN chez SG Securities Services (sécurisation des flux cash notamment), projet Immune pour SG Private Banking. Des plans d'actions contre la fraude impliquant des prescripteurs externes dans l'activité de Financements Spécialisés ont été menés. En Banque de détail, des scénarii de fraude ont été étudiés au sein de la Cellule centrale en charge également de la lutte contre le blanchiment.

Ces démarches ciblées viennent en complément de la mission d'animation et de prévention du risque de fraude qui incombe de manière continue à la Filière Risque Opérationnel, incarnée par les Responsables Risques Opérationnels des Pôles et des métiers, qui mènent notamment des actions de sensibilisation des collaborateurs à cette problématique (e-learning, formations).

Enfin, soulignons qu'une Cellule Groupe de coordination de la lutte contre la fraude a été créée fin 2009. Rattachée au Directeur des Risques Opérationnels, sa vocation principale, transverse, sera de constituer un centre d'expertise qui complètera les dispositifs des entités, en facilitant la diffusion de meilleures pratiques cohérentes, en exerçant une veille externe et interne (alertes), en travaillant à l'identification des fraudes nouvelles et en ayant une vision complète et actualisée de la cartographie des risques de fraude.

■ L'Audit interne a pour mission principale d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché

Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Le dispositif se compose :

- **des départements d'Audit interne**, rattachés hiérarchiquement aux responsables de pôle d'activité et fonctionnellement à l'Inspection générale ;
- **de l'Inspection générale**, rattachée hiérarchiquement à la Direction générale.

La gestion et l'évaluation des risques

■ Le Conseil d'administration et le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

En premier lieu, le **Conseil d'administration** définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale de ses activités au risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le **Comité d'audit, de contrôle interne et des risques** est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et la conformité avec le cadre ainsi fixé et avec les lois et réglementations en vigueur. Ce Comité, qui bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et il est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de gros montant. Enfin, il examine le Rapport annuel sur l'évaluation des risques et des procédures de contrôle qui est remis au Conseil et à la Commission bancaire.

■ La gestion des risques liés au développement des activités

UN PROCESSUS D'ACQUISITION FORMALISE

Compte tenu des risques inhérents aux acquisitions de nouvelles entités, le Groupe a mis en place un corpus de règles claires et régulièrement mises à jour.

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre, doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles internes du Groupe :

- les différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;

- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de croissance du résultat que de synergies de revenus ou de coût ;
- les conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de l'Inspection générale, de la Direction comptable, de la Direction de la déontologie, de la Direction juridique, etc.).

Sur la base de cette analyse, le projet est soumis à l'approbation de la Direction financière du Groupe et, pour les acquisitions significatives, du Comité exécutif du Groupe. Les projets les plus importants requièrent l'accord préalable du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Une fois acquise, l'entité est intégrée au pôle d'activité concerné du Groupe. Un diagnostic est fait de l'état du contrôle interne, en particulier en matière de risques, d'informations comptables et financières et, en fonction du type d'activité de l'entité, des procédures déontologiques. Des mesures sont ensuite prises afin d'amener l'entité acquise le plus rapidement possible aux normes du Groupe.

En outre, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Groupe et le Conseil d'administration assurent un suivi des acquisitions stratégiques (les acquisitions 2008 ont fait l'objet d'une revue par le Comité dans sa séance du 19 mai 2009). Enfin, un bilan du plan de développement réalisé au moment de l'acquisition est présenté environ deux ans plus tard.

LES PROCEDURES ET COMITES NOUVEAU PRODUIT

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre toute activité ou produit nouveau ou en développement, à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit, co-pilotées avec la Direction des risques, ont pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit sont dûment compris, mesurés, approuvés et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

■ La Direction des risques du Groupe

Rattachée à la Direction générale et indépendante des entités commerciales, la Direction des risques du Groupe est en charge de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est adéquat et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable de :

- recenser les risques financiers (risques de crédit, de marché) et opérationnels du Groupe ;
- définir ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- apprécier les risques pris par le Groupe en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux et en analysant les portefeuilles ;
- s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information et des outils de mesure des risques ;
- piloter la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe.

La rémunération des personnels de la filière risque est indépendante des performances des activités dont ils assurent le contrôle des risques, conformément aux orientations de la communauté financière internationale.

EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT :

- le Comité des risques fixe, sur proposition de la Direction des risques, les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'il juge pertinentes ;
- les demandes d'autorisation des lignes-métiers relatives à un client ou un groupe de clients sont centralisées sur une Direction commerciale unique, disposant de la connaissance approfondie du client ;
- le niveau de délégation est établi au niveau de compétence le plus adapté tant pour l'analyse des dossiers d'engagement par les lignes commerciales que pour l'approbation de ces dossiers par la Direction des risques ;
- les contreparties les plus fragiles et/ou les plus sensibles à la crise ont fait l'objet de mesures préventives en amont et d'une gestion quotidienne renforcée (mise sous surveillance, ajustement des autorisations, baisse des *ratings*, information régulière au Comité des risques).

EN MATIERE DE RISQUES DE MARCHE :

- le Conseil d'administration approuve les principales limites définies par le Comité des risques sur la base des propositions de la Direction des risques ;
- les modèles font l'objet d'améliorations continues et sont régulièrement enrichis, notamment afin de prendre en compte de nouveaux facteurs de risque.

EN MATIERE DE RISQUES OPERATIONNELS :

La filière risques opérationnels est constituée du Département des risques opérationnels (rattaché à la Direction des risques) et des équipes en charge de la gestion et de la maîtrise de ces risques au sein des Directions opérationnelles et des Directions centrales. Ses missions principales consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie de maîtrise des risques opérationnels ;

- analyser l'environnement en termes de risques opérationnels et de contrôles associés, afin d'en mesurer l'évolution et les conséquences sur le profil de risque du Groupe ;
- promouvoir à travers le Groupe une culture de maîtrise des risques opérationnels et encourager les meilleures pratiques.

Le Département des risques opérationnels, au titre de la supervision fonctionnelle de l'ensemble de cette filière, a pour mission d'assurer le suivi transversal de ces risques au sein du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'en assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif.

CONTINUITE D'ACTIVITE ET GESTION DE CRISE

La fonction **Plans de Continuité d'Activité** (PCA) est rattachée au Département des risques opérationnels. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité au sein du Groupe.

Une fonction **Gestion de Crise**, distincte de la fonction PCA, renforce la prise en compte de cet aspect spécifique au sein du Groupe et le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

■ Méthodologies et dispositif de quantification des risques

La méthode de notation **IRBA (Advanced Internal Ratings Based Approach)** et l'approche **AMA (Advanced Measurement Approach)** sont utilisées depuis début 2008 pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires respectivement au titre du risque de crédit et du risque opérationnel. Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences Bâle II.

S'agissant du risque de crédit, le Groupe utilise des modèles de probabilité de défaillance (*Probability of Default*, PD) et de pertes subies du fait d'une défaillance (*Loss Given Default*, LGD) pour ses différents portefeuilles. En accord avec la réglementation, l'ensemble des modèles de crédit sont revus annuellement par les entités modélisatrices et contrôlés et validés par une entité indépendante. Les conclusions de ces revues sont ensuite soumises pour approbation à un Comité Modèles et un Comité Experts et peuvent conduire, lorsque cela est nécessaire, à la refonte des modèles.

En dehors des deux évolutions suivantes, ce dispositif n'a pas fait l'objet de changement majeur au cours de l'année 2009 :

- la Banque a mis en œuvre des modèles internes de facteur de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) qui permettent d'estimer l'exposition au moment de défaut pour des facilités de crédit non tirées ;

- par ailleurs, elle a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits d'ABCP.

Société Générale a l'intention de poursuivre graduellement la transition vers la méthode IRBA pour les activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard et un plan de déploiement est à ce titre mis en œuvre.

S'agissant du risque opérationnel, le dispositif est en phase opérationnelle. Le modèle AMA a été adapté pour tenir compte, dans l'estimation du risque, de la perte extrême enregistrée en janvier 2008 consécutivement à la fraude subie par le Groupe. L'intégration du modèle AMA dans le système de collecte de pertes internes et d'analyses de scénarii permet de présenter régulièrement des simulations de calcul d'exigences en fonds propres réglementaires en Comité des risques afin de suivre les principales évolutions du capital du Groupe. Ce modèle n'a pas fait l'objet de modifications en 2009 et a été complété par un système de « *back-testing* ».

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, le Groupe utilise depuis 2007 des mesures fondées sur des scénarii de risque maximal grâce à une approche en *Credit VaR* à 99 % établi à partir de modèles statistiques, et à des *stress tests*.

S'agissant des risques de marché, le modèle de mesure des risques a été validé par la Commission bancaire sur la quasi-totalité des opérations concernées. Le passage à l'environnement Bâle II n'a pas induit de changement majeur concernant le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de marché. Par ailleurs, lors de l'exercice de « *back-testing* » mené en 2008, le résultat a excédé sur plusieurs journées le montant de la VaR en raison des conditions exceptionnelles de marché au cours de cette année. Un plan d'action visant à améliorer le mode de calcul de la VaR est actuellement mené, il sera achevé en 2011.

Enfin le Groupe a mis en place un projet afin de se préparer à l'évolution en cours de la réglementation sur la charge en capital au titre des portefeuilles de négociation.

Conformément aux exigences du Pilier II, le Groupe continue à renforcer son **dispositif de stress tests** qui s'articule selon deux axes :

- les *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe. Pour chaque scénario, des pertes sont estimées sur un horizon de trois ans, pour les risques de crédit, de marché et opérationnels puis présentées pour validation en Comité des risques ;
- les *stress tests* spécifiques permettant d'effectuer un focus sur quelques secteurs choisis (par exemple, immobilier, titrisation, risque pays, etc.).

Les *stress tests*, qui permettent de mesurer la résilience du Groupe à des scénarii macro-économiques d'amplitude variée, sont une composante importante de la gestion des risques du Groupe. Ils peuvent donner lieu à la fixation de limites et apportent un éclairage sur les pertes potentielles dans le cadre du processus budgétaire.

En 2009, la Direction des risques, conjointement avec la Direction financière, a engagé une démarche de formalisation de l'appétit au risque du Groupe. Fondés sur l'évaluation de la sensibilité de la rentabilité des métiers du Groupe à des *stress tests*, ces travaux ont pour objectif de mesurer le profil « risque – rentabilité » des principales entités du Groupe dans une logique d'allocation du capital.

Enfin, les **systèmes d'information sont régulièrement adaptés** aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

■ La gestion des risques structurels

En matière de risques structurels de taux, de change et de liquidité, le département de gestion du bilan au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- du recensement des risques structurels (risques de taux, de change, de liquidité) du Groupe ;
- de la définition des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques ;
- de la proposition des limites de risque ;
- de la validation des modèles et méthodes utilisés par les entités ;
- de la consolidation et du *reporting* des risques structurels.

Les risques structurels sont gérés dans chaque entité au sein de la Direction financière chargée de l'analyse des risques structurels et de l'établissement des *reportings* de risque. Elle est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui ont été assignées à l'entité.

Le Comité financier, organe de Direction générale, valide le dispositif de suivi et d'encadrement des risques structurels et revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.

Afin de préparer les changements induits par les évolutions réglementaires, le Groupe a mis en place un projet « Liquidité ». Une première phase, visant à renforcer la prise en

compte de la liquidité dans le pilotage stratégique du Groupe et plus particulièrement dans le processus budgétaire, s'est achevée en août 2009. La seconde phase du projet, démarrée en septembre 2009, concerne la déclinaison opérationnelle du dispositif de pilotage cible, tenant compte des évolutions de la réglementation. La définition de la feuille de route de cette seconde phase s'est achevée en décembre 2009.

Le contrôle interne

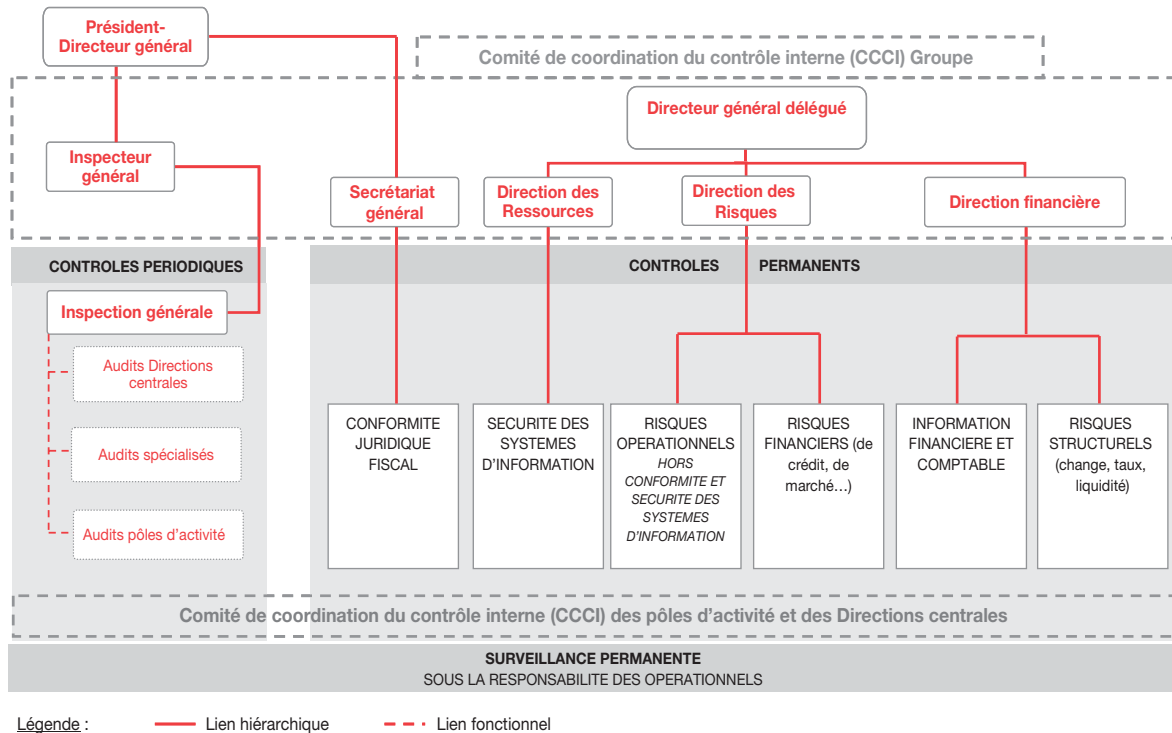
■ Une coordination du dispositif de contrôle assurée au niveau du Groupe et relayée dans chacun des Pôles et Directions centrales

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.

La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le **Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCI Groupe)** qui réunit le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des Systèmes d'Information Groupe, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne. Le Comité s'est réuni huit fois en 2009.

Sur décision du Comité exécutif du Groupe, l'ensemble des Pôles et des Directions centrales du Groupe se sont dotés de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable du pôle ou de la Direction fonctionnelle, ces Comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique compétents pour le Pôle ou la Direction fonctionnelle, ainsi que le Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et les responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe. L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne a ainsi été déclinée au sein de chacun des pôles.

Les dispositifs de contrôle permanent et périodique ainsi que le rôle des différents acteurs sont repris plus en détail dans la suite du rapport.



Le contrôle permanent

Le contrôle permanent repose sur :

- **la surveillance permanente**, qui relève des opérationnels et de leur hiérarchie et dont la coordination est placée sous la responsabilité du Département risques opérationnels de la Direction des risques ; le dispositif de surveillance permanente est lui-même complété de nombreux autres contrôles opérationnels (par exemple, contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques, contrôles organisationnels mettant en œuvre la séparation des fonctions au sein de l'organisation, etc.) ;
- **les contrôles de second niveau effectués par les Directions spécialisées** dans la prévention des grandes familles de risques ;
- **une gouvernance spécifique à certains types de risques**, reposant notamment sur des comités dédiés au niveau Groupe, permettant d'en effectuer la revue régulière au niveau hiérarchique approprié.

LE PREMIER NIVEAU DE RESPONSABILITE DU CONTROLE PERMANENT EST LE CADRE OPERATIONNEL

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne **l'ensemble des agents** et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'ils traitent, des règles et procédures en vigueur ;
- **la supervision formalisée** constitue **l'obligation pour la hiérarchie de vérifier**, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle s'appuie sur des modes opératoires formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Le Crédit du Nord complète son dispositif par un contrôle permanent de deuxième niveau, effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche et destiné à s'assurer de l'application des règles édictées en matière de surveillance permanente.

PARALLELEMENT, LES DIRECTIONS CENTRALES CONCOURENT AU CONTRÔLE PERMANENT DES OPERATIONS DU GROUPE

- **La Direction des risques, disposant de relais dans les Pôles et filiales du Groupe, est chargée de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de crédit, de marché, et opérationnels ainsi que d'un suivi homogène et consolidé.**

D'après le dernier recensement réalisé (courant 1^{er} trimestre 2009), la filière Risques du groupe Société Générale rassemble plus de 4 500 personnes dédiées à la maîtrise et au contrôle permanent des risques (dont 828 à fin décembre 2009 au sein même de la Direction des risques du Groupe).

Dans le contexte de la crise financière et afin de se conformer aux évolutions du Groupe, la Direction des risques a opéré une réorganisation, effective le 1^{er} janvier 2009, avec pour principaux objectifs de :

- renforcer l'indépendance de la fonction Risques des Réseaux Internationaux par un rattachement hiérarchique à la Direction des risques du Groupe ;
- regrouper les équipes en charge du risque sur opérations de marché y compris gestion d'actifs ;
- renforcer la prévention et le suivi des risques opérationnels ;
- renforcer les expertises sur des risques spécifiques tels que la clientèle de particuliers et professionnels et le risque sur l'immobilier ;
- renforcer la fonction de mesure et d'analyse de portefeuille de l'ensemble des risques du Groupe, en rapprochant les équipes de modélisation et d'analyse de portefeuille, ainsi qu'en améliorant les procédures et dispositifs d'alerte.

Pour chaque type de risque, et en application du système d'encadrement défini par le Comité des risques, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur les procédures décrites ci-dessous.

En matière de risque de crédit :

Au titre du risque de crédit, la Direction des risques est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les dossiers des opérations soumises par les directions commerciales ;

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- contrôler les politiques de provisionnement spécifiques et générales.

En matière de risque de contrepartie et en réponse à la crise financière, le Groupe a, dès la fin 2007, mis en place un dispositif de surveillance renforcée de gestion de ses limites et de ses expositions sur institutions financières et a renforcé le suivi des contreparties sensibles.

En matière de risque de marché :

Sur proposition du département Risque de marché, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites globales en VaR, *stress tests* et sensibilité générale aux taux d'intérêt est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risque de marché et l'utilisation des limites Direction générale et Conseil d'administration.

Ces procédures sont adaptées régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des réglementations, de la croissance et de la complexification de l'activité et des nouveaux facteurs de risque.

En matière de risques opérationnels :

Des procédures et des outils ont été déployés au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et de piloter les risques opérationnels. Les dispositions suivantes permettent aux diverses entités du Groupe de définir et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour contrôler les risques opérationnels :

- l'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk and Control Self-Assessment*) qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels (*i.e.* après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle) ;
 - des indicateurs clés de risque (*Key Risk Indicators*) pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
 - des analyses de scénarii, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
 - la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de la matérialisation de risques opérationnels.
- **Un Responsable de la Gestion du Risque et de la Sécurité des Systèmes d'Information coordonne au niveau du Groupe le contrôle des risques liés aux systèmes d'information.**

Pleinement consciente de l'exposition de ses systèmes d'information aux risques extérieurs due à la multiplicité des canaux commerciaux, dont Internet, Société Générale a maintenu et renforcé ses mesures d'organisation, de veille et de communication relatives au risque et à la sécurité de ses systèmes d'information. **Le dispositif de gestion du risque et de la sécurité du système d'information, coordonné au niveau du Groupe par un Responsable de la Gestion du Risque et de la Sécurité des Systèmes d'Information**, est relayé dans chacun des pôles d'activités. Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule de gestion des alertes et de veille sécuritaire, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes.

Le dispositif de sécurité est régulièrement mis à niveau pour tenir compte des évolutions technologiques et de l'apparition de nouvelles menaces ou de nouveaux risques. Il est encadré par des « Orientations stratégiques sécurité » validées par la Direction générale et l'ensemble des métiers dans le cadre du Comité de surveillance des Directions centrales.

La nécessité d'ajuster le dispositif de sécurité des systèmes d'information aux risques propres à l'activité bancaire est prise en compte, notamment dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Un plan d'action sécurité à quatre ans, déclinant

les grandes orientations pour la sécurité, a été approuvé en juillet 2008 et fait l'objet d'un suivi biennuel par le Comité exécutif du Groupe. Par ailleurs, l'ensemble du personnel est régulièrement sensibilisé et formé aux mesures et comportements à adopter pour prendre en compte les risques liés à l'utilisation des systèmes d'information.

- **Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de gestion du bilan est responsable de la définition des normes Groupe pour les risques structurels de taux (normes d'échéancement, indicateurs et outils de suivi de risque) à appliquer par l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation.**

La structure d'organisation des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 a été définie et formalisée conjointement entre la Direction de la gestion du bilan et les directions financières de pôles. Ces documents décrivent les responsabilités incombant aux différents acteurs au sein d'un processus donné.

Les Directions financières des entités sont responsables de la maîtrise du risque structurel. Les responsables des risques structurels sont en charge de l'établissement des *reportings* trimestriels et exercent le contrôle de niveau 1 avant de les publier.

Le Département de gestion du bilan assure le contrôle de niveau 2 des risques structurels des entités, et la consolidation des positions des entités du Groupe.

- **Le Secrétaire général du Groupe est le responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle de la conformité pour le Groupe.**

Il est assisté dans ses missions par un **Comité de conformité Groupe** qui se réunit chaque mois et regroupe notamment les responsables conformité des pôles d'activités. Ces derniers exercent les mêmes responsabilités à travers une organisation et un réseau coordonné de responsables dans leurs périmètres respectifs. Au sein des filiales, succursales ou entités significatives, une responsabilité de conformité est clairement identifiée.

La conformité des opérations est examinée de manière régulière dans le cadre de cette organisation par les responsables conformité appuyés par :

- **la Direction de la déontologie**, qui veille au respect des lois et règlements, des principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ;
- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la sécurité et à la conformité juridiques ainsi qu'à la sécurité fiscale de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces Directions centrales rattachées au Secrétariat général du Groupe sont relayées au sein des entités opérationnelles par

des correspondants locaux et, dans certaines implantations (filiales et succursales), par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de diffusion de l'information dans l'ensemble du Groupe.

Pour renforcer le dispositif, les procédures existantes ont été complétées en 2009 pour répondre aux impératifs de conformité en matière de nouveaux produits ou services, de maîtrise du risque de réputation, et de remontée et traitement des éventuels dysfonctionnements.

Enfin, la sensibilisation et la formation à la prévention du risque de non conformité en central et dans les pôles d'activités font partie des actions que conduit Société Générale de manière récurrente dans ce domaine.

Des services d'Audit interne couvrant l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif ayant pour mission principale d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché. Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Le dispositif se compose :

- **des départements d'Audit interne**, rattachés hiérarchiquement aux responsables de pôle d'activité et fonctionnellement à l'Inspection générale ;
- **de l'Inspection générale**, rattachée hiérarchiquement à la Direction générale.

QUELQUES CHIFFRES⁽¹⁾

Au total, les services d'Audit interne du Groupe comprennent environ 1 425 personnes.

Les effectifs d'audit des pôles d'activité et audits spécialisés comprennent plus de 1 220 personnes dont 77 % en Banque de détail, 11 % en Banque de Financement et d'Investissement, 7 % en Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, et le reste dans les audits spécialisés (comptable, juridique...).

L'Inspection générale comporte 169 personnes dont 128 inspecteurs et contrôleurs.

Chaque pôle d'activité du Groupe est doté d'un service d'Audit interne, dirigé par un responsable d'audit placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle. Le responsable d'audit a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités du pôle concerné. Le dispositif comprend aussi un service d'audit des Directions centrales, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques du pôle d'activité. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Ainsi, les groupes du réseau de distribution de Société Générale sont audités en moyenne tous les 2 ans. Dans la Banque de Financement et d'Investissement, les entités les plus sensibles donnent lieu à une mission d'audit dans un laps de temps de l'ordre d'un an.

Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre. Les dysfonctionnements relevés et les améliorations préconisées sont intégrés à un dispositif de suivi des préconisations géré par les corps d'audit et l'Inspection générale.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques : audit comptable, audit juridique, audit des risques de contrepartie, audit des risques modélisés créé en 2009. Ils sont placés sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la Direction fonctionnelle concernée et permettent à celle-ci d'exercer un contrôle direct sur le respect des principes et procédures du Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de pôle d'activité sur des points spécifiques.

L'Inspection générale conduit une centaine de missions par an et s'assure de la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception, dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe.

Par ailleurs, l'Inspecteur général est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.

(1) Effectifs moyens en 2009

Dans cette tâche, il s'appuie notamment sur l'Inspection générale :

- lors de ses missions et notamment celles dans les directions centrales ou les services dédiés au contrôle dans les pôles, elle évalue l'efficacité du dispositif de contrôle permanent ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les services d'audit ; à cette fin, elle reçoit l'ensemble des rapports des auditeurs et se prononce sur leur qualité ; lors de chacune de ses missions, elle évalue la qualité des prestations réalisées par l'audit dans l'entité qu'elle vérifie, et elle conduit des missions spécifiques de vérification des services d'audit du Groupe ;
- elle valide les plans d'audit des services d'audit.

L'Inspecteur général dispose en outre d'une autorité fonctionnelle sur les responsables d'audit des pôles ou des Directions centrales et les responsables des audits spécialisés. Il a en charge l'animation de l'ensemble de la filière Audit (cohérence des recommandations et des méthodes, mise en place d'outils mutualisés). L'Inspecteur général participe notamment à des Comités d'audit au sein de chacun des Pôles d'activités et des principales filiales du Groupe.

LES COMITES D'AUDIT

Lieux d'échange privilégié entre l'audit de chaque pôle d'activité ou des principales filiales du Groupe et leurs tutelles hiérarchique et fonctionnelle, les comités d'audit sont un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Ils permettent, au moins une fois par an, l'examen de leurs conditions d'exercice et de leur activité en traitant notamment des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le volet relatif au contrôle périodique du Rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement n° 97-02 modifié du CRBF ainsi que le suivi des recommandations les plus importantes subsistant des retards de mise en œuvre. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques examine le plan d'Audit interne annuel du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle périodique.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts réguliers et organisés avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle. L'Inspection générale est enfin chargée d'assurer, en relation avec les services d'audit, le suivi des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

■ Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration a pour mission d'examiner le projet de comptes qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques dans le cadre de leur mission ;
- la Direction financière du Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les pôles d'activités *via* une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs,...) ;
- les Directions financières de filiales et de pôles d'activités assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et des informations de gestion remontant des *front offices*. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'intention de la Direction financière du Groupe. Au sein de la Direction financière de la Banque de Financement et d'Investissement, le département Product Control Group (PCG) créé en novembre 2008 est désormais plus spécialement en charge de garantir, de façon indépendante des métiers, la production et la validation du résultat et du bilan de la Banque de Financement et d'Investissement ;
- Le *middle office*, spécifique à l'activité de Banque de Financement et d'Investissement, est en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*) ;
- Le *back office* est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des *front offices*. Il vérifie notamment le bien fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilanciaux et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

■ Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

■ Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les Directions financières de pôle d'activité à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les *reportings* de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire. Ainsi, pour faire face à la forte croissance du volume des opérations de dérivés actions et au caractère de plus en plus complexe des produits mis en place, une refonte du système de traitement de ces opérations a été lancée avec des investissements importants dont la mise en œuvre s'étale jusqu'en 2010. La création du département Product Control Group (PCG) au sein de la Direction financière du pôle Banque de Financement et d'Investissement en novembre 2008 fait partie intégrante de ce plan d'action et contribue au renforcement des contrôles, de l'auditabilité et de la qualité comptable du résultat et du bilan de ce pôle qui seront rendus possibles par ces investissements.

■ Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

DES PRODUCTEURS DES DONNEES COMPTABLES INDEPENDANTS DES FRONT OFFICES

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices* et des *middle offices* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

LA PORTEE DU CONTROLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matières générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

UN CONTROLE DE SECOND NIVEAU EFFECTUE PAR LES DIRECTIONS FINANCIERES DE POLES D'ACTIVITE

Le traitement des remontées comptables et financières et le contrôle de second niveau sont effectués par les Directions financières locales et les Directions financières de pôles d'activités. Cette remontée de l'information financière s'effectue via l'articulation de systèmes comptables informatiques permettant de retracer l'ensemble des événements générant une incidence comptable (piste d'audit).

La Direction financière locale, responsable des comptes locaux et des *reportings*, effectue les retraitements d'harmonisation aux normes du Groupe, si besoin est. Elle s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon différents référentiels.

Au niveau du pôle d'activité, la Direction financière effectue un contrôle de cohérence des données produites par les entités et tranche d'éventuelles difficultés d'interprétation comptable, réglementaire ou de gestion, en liaison avec la Direction financière du Groupe. Un rapport trimestriel d'analyse formalisée de la supervision exercée est transmis par la Direction financière du pôle d'activité à la Direction financière du Groupe.

UNE SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIERE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au travers d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

Afin de parfaire le dispositif existant, un programme d'harmonisation des contrôles comptables, s'inspirant de la démarche « SOX » et intégrant un processus de certification interne formalisé, est en cours de déploiement. La mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif complémentaire s'étalera sur les exercices 2010 à 2012.

■ Le dispositif d'audit comptable

UN CONTROLE PAR L'ENSEMBLE DES OPERATIONNELS IMPLIQUES DANS LA PRODUCTION DES DONNEES COMPTABLES, FINANCIERES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

UN CONTROLE PAR LES AUDITS DE POLES D'ACTIVITE ET L'EQUIPE D'AUDIT DE CONTROLE COMPTABLE RATTACHEE HIERARCHIQUEMENT A LA DIRECTION DES AFFAIRES COMPTABLES DU GROUPE, AU SEIN DE LA DIRECTION FINANCIERE DU GROUPE

Les audits de pôles d'activité conduisent dans le cadre des missions qu'ils effectuent des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée. Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

Les missions de l'audit de contrôle comptable sont les suivantes :

- réalisation de missions d'audit de la correcte application des normes comptables du Groupe dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- apport d'expertise technique et méthodologique auprès des audits généralistes des pôles d'activité ou de l'Inspection générale ;
- intervention préventive sur les entités susceptibles d'intégrer le Groupe dans un avenir proche afin d'évaluer l'incidence comptable de leur mise en conformité aux normes du Groupe ;
- coordination des relations avec les Commissaires aux comptes du Groupe et suivi de leurs recommandations en liaison avec les autres services d'Audit interne.

Ce corps de contrôle spécifique, composé de professionnels expérimentés issus notamment de cabinets d'audit, contribue ainsi à sécuriser les aspects de contrôle interne propre à la production de l'information comptable consolidée.

UN CONTROLE PAR L'INSPECTION GENERALE

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion. A titre d'exemple, l'Inspection générale a ainsi conduit en 2009 une mission de vérification de la gestion du hors-bilan du pôle SG CIB.

Faits marquants de l'exercice et évolutions en cours

■ Point d'avancement *Fighting Back*

La mise en œuvre du programme *Fighting Back* dans la Banque de Financement et d'Investissement s'est poursuivie en 2009 conformément aux engagements pris et au calendrier initial qui comportait un volet « Remédiation » d'application immédiate et un volet « Transformation » comportant des mesures plus structurelles. En particulier, le déploiement – en termes de couverture métier et géographique – des nouveaux contrôles destinés à prévenir et détecter le risque de *rogue-trading* s'est achevé mi-2009. Créés fin 2008, les deux nouveaux départements SAFE (*Security & Anti-Fraud Expertise*) dédiés à la sécurité des opérations et à la prévention de la fraude, et PCG (*Product Control Group*) sont pour leur part aujourd'hui opérationnels.

LES CONTROLES FIGHTING BACK

Dans le cadre du volet « Remédiation » du plan *Fighting Back*, les contrôles suivants ont été déployés sur l'ensemble des activités de *trading* dans les implantations françaises et étrangères, et leur bien-fondé a été validé par le cabinet Pricewaterhouse Coopers :

1. Transactions de taille importante
2. Limites sur futures et en nominal
3. Opérations en date différée
4. Opérations sur contreparties internes ou intercompagnies
5. Opérations annulées ou modifiées
6. Commissions de courtage et « mark-up »
7. Application de la politique des prises de congés obligatoires
8. Appels de marge/ suivi des futures
9. Contreparties techniques
10. Prix hors marché
11. Paiements de gros montants
12. Trésorerie

13. Flux non transactionnels
14. Comptes Nostri
15. Prêts/ emprunts titres non dénoués
16. Saisies tardives
17. Bases tampon

Ces contrôles sont réalisés soit au niveau des transactions, soit au niveau de la position d'un *desk*, avec dans tous les cas la possibilité d'identifier le trader concerné ou le responsable de *desk*. Les alertes ou anomalies détectées sont envoyées notamment au responsable du trader ou du chef de *desk* concerné.

Les corps d'Audit interne du Groupe ont réalisé différentes missions sur le périmètre des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement visant notamment à s'assurer de l'application effective des mesures de renforcement des contrôles. Plus spécifiquement, l'Inspection générale a réalisé début 2009 une mission d'audit du plan d'actions dans le but de vérifier sa pertinence et son exhaustivité au regard des faiblesses identifiées dans le cadre de l'enquête sur la fraude. Fin 2009, elle a mené une nouvelle mission visant cette fois à s'assurer de la complète mise en œuvre des actions. L'audit de SGCIB a prévu d'effectuer une série de « flash audits » en 2010 lorsque la mission de l'Inspection aura été menée à son terme.

Trois grandes séries de projets inclus dans le volet « Transformation » du programme *Fighting Back* sont encore en cours fin 2009 et seront closes en 2010 conformément à leur plan d'action initial :

1. le projet FOCUS 2010 de renforcement de la sécurité du système d'information ; des progrès substantiels ont été réalisés en 2009 sur les différents axes couverts par ce projet, notamment la gestion des identifiants et le processus d'octroi des accès, la sécurité des applications et la gestion des accès techniques, la sécurité des postes de travail et les accès distants, la surveillance des accès utilisateurs et la sécurité des données et des infrastructures ; au-delà du cadre initial de ce chantier, SGCIB a par ailleurs lancé début 2009 un projet supplémentaire de déploiement d'un dispositif d'« authentification forte » en ligne avec les meilleures pratiques de marché qui se dessinent aujourd'hui dans les banques d'investissement ;
2. la mise en place d'un processus formalisé d'explication du résultat quotidien des activités de marché ;
3. des actions de renforcement de la qualité et de l'intégrité des référentiels clients et comptables.

A fin décembre 2009, 130 M EUR avaient été dépensés dans le cadre d'un budget global 2008-2010 estimé mi-2008 à 150 M EUR.

■ Renforcement du contrôle permanent

Au cours de l'année 2009, le dispositif des Comités de coordination de contrôle interne a été déployé dans l'ensemble du Groupe. Du dernier trimestre 2008, début de leur mise en place, jusqu'à la fin de l'année 2009, 65 réunions de Comités de coordination du contrôle interne se sont tenues dans les Pôles et Directions centrales. Ces comités ont tenu leur rôle d'instances d'analyse globale des risques et des dispositifs de contrôle, de détection des faiblesses et de définition des actions correctrices. Ils ont contribué à structurer efficacement le *reporting* et à renforcer la maîtrise des risques par le management opérationnel.

■ Dispositif d'identification et de communication des incidents significatifs

Le processus de remontée et de traitement des incidents significatifs détectés au sein du Groupe a été précisé et formalisé en 2009. Il vise à apporter aux organes exécutifs ainsi qu'au Conseil d'administration des informations pertinentes sur ces incidents dans un délai approprié.

Le processus de remontée des incidents tient compte de leur degré de significativité, lequel est évalué en fonction de leur importance relative à chaque niveau de *reporting* interne. Le Responsable de la Conformité Groupe et le Directeur des risques opérationnels doivent être **informés sans délai** des incidents considérés comme significatifs au niveau des Pôles et

des Directions centrales. Les fraudes et autres incidents de risque opérationnel ayant des conséquences financières supérieures à 150 M EUR, ainsi que tous les autres incidents, notamment de conformité, de nature à avoir un effet négatif significatif sur la réputation du Groupe, doivent également être déclarés sans délai au Comité exécutif du Groupe, au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration et au Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB).

Les dysfonctionnements significatifs, incidents compris, font en outre l'objet d'une **déclaration périodique** au Comité de conformité Groupe et au Comité des risques opérationnels à partir d'un seuil de 10 M EUR en ce qui concerne les fraudes ou autres incidents de risque opérationnel. Les incidents particulièrement significatifs ainsi que les fraudes supérieures à 50 M EUR sont communiqués au Comité de coordination du contrôle interne du Groupe, au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration et au Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB).

■ Risque de réputation

Une instruction Groupe sur la maîtrise du risque de réputation a été diffusée en décembre 2009. Elle a pour but de sensibiliser tous les collaborateurs à la nature et à l'étendue de ce risque. Elle formalise les règles de conduite applicables dans le Groupe pour détecter, évaluer et prévenir le risque de réputation, et en maîtriser les conséquences éventuelles en cas de matérialisation.

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par le Cabinet Ernst & Young Audit, représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade, et la société Deloitte et Associés (changement de dénomination en octobre 2004), représentée par MM. Jean-Marc Mickeler et Damien Laurent qui ont remplacé M. José Luis Garcia. Leur mandat prendra fin à la clôture des comptes 2011.

Sur proposition du Conseil d'administration, les mandats de Ernst & Young et de Deloitte et Associés ont été renouvelés par l'Assemblée générale de 2006 qui a examiné les comptes de l'exercice 2005.

Dès 2001, afin de renforcer l'indépendance des Commissaires aux comptes du Groupe, le Conseil d'administration avait décidé de limiter la proportion des honoraires versés aux réseaux dont ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit.

En 2002, le Conseil a adopté des règles plus strictes, reposant sur une distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie.

La loi sur la Sécurité financière du 1^{er} août 2003 a interdit la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes par

le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et a renvoyé au Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, approuvé en 2005, le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

Prenant acte de ces évolutions, le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un nouveau dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux, qui a été modifié en mai 2006 afin de tenir compte du Code de déontologie. Ces règles sont plus strictes que la loi, en prévoyant que les diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes ne peuvent être rendues, après une autorisation préalable du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, qu'auprès des seules filiales étrangères du Groupe.

Les Commissaires aux comptes présentent annuellement un état déclaratif des honoraires perçus. Il est rendu compte chaque année au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques de la manière dont ces règles sont appliquées, avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE 2009

	Ernst & Young Audit				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	4 683	4 700			5 137	6 222		
Filiales intégrées globalement	10 819	10 039			10 208	9 948		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Emetteur	260	456			90	502		
Filiales intégrées globalement	2 695	1 183			5 590	1 316		
Sous-total	18 457	16 377	99,88 %	99,83 %	21 025	17 989	97,37 %	99,60 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	20	24			560	33		
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	3	4			8	41		
Sous-total	23	28	0,12 %	0,17 %	568	73	2,63 %	0,40 %
Total	18 479	16 405	100,00 %	100,00 %	21 593	18 062	100,00 %	100,00 %

Conformément à l'article 222-8 du Règlement général de l'AMF, ce tableau reprend les filiales consolidées par intégration globale. Sont exclues les sociétés consolidées par intégration proportionnelle ou mises en équivalence.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Société Générale

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009 ainsi que conventions et engagements autorisés le 12 janvier 2010

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec M. Philippe Citerne

Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Philippe Citerne

Modalités

M. Philippe Citerne n'est plus mandataire de Société Générale depuis le 1^{er} mai 2009.

En contrepartie d'un engagement à ne pas reprendre d'activité au sein d'une banque ou d'une entreprise d'assurance cotée en France ou hors de France ou d'une banque non cotée en France, votre Conseil d'administration en date du 23 avril 2009 a autorisé une clause de non-concurrence qui prévoit que M. Philippe Citerne est en droit de percevoir pendant une période de dix-huit mois à compter du 1^{er} mai 2009 une indemnité brute égale à sa rémunération fixe de Directeur général délégué, versée mensuellement, soit un total de 1 125 000 euros pour dix-huit mois.

Au titre de l'exercice 2009, votre société a versé 500 000 euros.

2. Avec M. Frédéric Oudéa

Nature et objet

Indemnité de départ au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

Votre Conseil d'administration en date du 24 mai 2009 a renouvelé son autorisation concernant l'engagement d'indemnité de départ au bénéfice de M. Frédéric Oudéa qui avait été autorisé par le Conseil d'administration du 5 novembre 2008.

L'indemnité de départ ne sera pas due en cas de démission ou de faute grave et est soumise aux conditions de performance suivantes :

- pour un départ avant janvier 2010, le ROE moyen après impôts du Groupe, apprécié sur les résultats des quatre derniers trimestres publiés à la date de départ, devra atteindre au moins 6 %,
- pour un départ à compter de janvier 2010, le ROE moyen après impôts du Groupe sur les deux exercices précédant le départ devra être supérieur à celui réalisé par le quartile le plus bas des pairs de votre société (échantillon identique à celui retenu pour la fixation de la part variable de la rémunération).

L'indemnité de départ sera égale à la différence entre deux années de rémunération (fixe et variable) – ou, en cas de départ avant 2010, trois années de rémunération fixe sans pouvoir excéder le plafond de deux années de rémunération fixe et variable – et, le cas échéant, toute autre indemnité due en raison de la cessation des fonctions.

Il est précisé que, pendant la durée de validité de la convention conclue avec l'Etat relative au dispositif de soutien en fonds propres aux banques, les indemnités de départ et de non-concurrence ne sont pas attribuées ou versées si la situation de l'entreprise conduit à procéder à des licenciements de forte ampleur. Cette disposition complémentaire a pris fin le 4 novembre 2009, date du remboursement des TSSDI et du rachat des actions de préférence à la SPPE.

3. Avec MM. Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de MM. Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera.

Modalités

Votre Conseil d'administration a autorisé en date du 12 janvier 2010 deux engagements de retraite. Aux termes de ces engagements, MM. Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social.

M. Jean-François Sammarcelli relève du régime mis en place le 1^{er} janvier 1986, dont les modalités sont rappelées au paragraphe 2 ci-dessous, étant en revanche précisé que la rémunération servant de base au calcul de la pension est sa dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié.

M. Bernardo Sanchez Incera relève du régime mis en place en 1991, dont les modalités sont rappelées au paragraphe 4 ci-dessous.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Groupama S.A.

Nature, objet et modalités

Engagement de SG Financial Services Holding, dans le cadre d'une promesse de porte-fort, à ce que le groupe Société Générale, à l'exception du Crédit du Nord :

- ne prenne pas en France métropolitaine de participation à caractère stratégique dans une banque de détail dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise d'assurance,
- poursuive pendant au moins un an les prestations fournies à Groupama Banque à des conditions de marché au cas où le Groupe ne serait plus actionnaire de Groupama Banque.

Cette convention a pris fin le 29 septembre 2009 lors de la cession par SG Financial Services Holding de la totalité de sa participation dans Groupama Banque.

2. Avec MM. Daniel Bouton, Philippe Citerne et Didier Alix

Nature, objet et modalités

MM. Daniel Bouton, Philippe Citerne et Didier Alix, en tant que mandataires sociaux respectivement jusqu'au 6 mai 2009, 30 avril 2009 et 30 novembre 2009, sont rattachés à un régime de retraite sur-complémentaire des cadres hors classification mis en place le 1^{er} janvier 1986. Ce régime garantit un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte, et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. Le montant total de pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe augmentée de la rémunération variable retenue à 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de votre société est égale à la différence entre la pension globale telle que définie ci-dessus et toutes pensions de retraite ou assimilées perçues au titre de l'activité salariée. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Il est précisé que :

- M. Daniel Bouton n'acquiert plus aucun nouveau droit à retraite sur-complémentaire depuis le 12 mai 2008. Ses droits ont été fixés à cette date et seront liquidés lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite de la Sécurité sociale.
- MM. Philippe Citerne et Didier Alix ont fait valoir leurs droits à la retraite le 1^{er} mai 2009 et 1^{er} décembre 2009 respectivement. Les pensions brutes versées à MM. Philippe Citerne et Didier Alix à compter de la date à laquelle ils ont fait valoir leurs droits et au titre de l'exercice 2009 se sont élevées respectivement à 228 504,67 euros et 29 993,01 euros.

3. Avec la société Rosbank

Nature et objet

Mise en place d'un prêt subordonné d'un montant de 3 900 000 000 roubles pour une durée de sept ans au taux fixe de 8 % l'an, et acquisition le 20 septembre 2007 d'un prêt subordonné de 750 000 000 roubles accordé par Génébanque à Rosbank le 18 mai 2007.

Modalités

Au 31 décembre 2009, les intérêts comptabilisés par votre société au titre de ces prêts ont représenté respectivement 311 984 254 roubles et 59 997 352 roubles et le montant des encours s'élève respectivement à 3 915 386 301 roubles et 751 808 219 roubles.

Il est précisé que M. Philippe Citerne, administrateur commun et Directeur général délégué de Société Générale lors de ces engagements, n'est plus mandataire de Société Générale depuis le 1^{er} mai 2009.

4. Avec MM. Frédéric Oudéa et Séverin Cabannes

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de MM. Frédéric Oudéa et Séverin Cabannes.

Modalités

Aux termes de cet engagement, M. Séverin Cabannes conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- La moyenne, des dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B »

de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe.

- Le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de son activité au sein de votre société. L'allocation complémentaire à charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

M. Frédéric Oudéa, qui bénéficiait du même engagement, a rompu le 6 mai 2009 son contrat de travail qui était suspendu depuis le 14 mars 2008. En conséquence, il a perdu le droit au bénéfice de ce régime.

5. Avec M. Frédéric Oudéa

Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

M. Frédéric Oudéa ne devra pas, pendant l'année suivant la cessation de son mandat social, reprendre d'activité dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance coté, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France. En contrepartie, il aura droit pendant la même période à une indemnité payable mensuellement égale à la part fixe de sa rémunération. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Damien Laurent Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

6

RESSOURCES HUMAINES⁽¹⁾

	<i>Page</i>
Emploi	134
Rémunérations	137
Avantages sociaux	137
Intéressement, participation et plan mondial d'actionnariat salarié	138
Diversité et égalité hommes-femmes	139
Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs	141
Les conditions d'hygiène et sécurité	141
La gestion des carrières et la formation	143
L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	144
Impact des activités sur le développement régional et local	145
Annexe NRE 2009 – Partie sociale	146

(1) Les données historiques indiquées sont à interpréter avec prudence, les périmètres concernés et les dates d'arrêt n'étant pas strictement homogènes d'un exercice à l'autre. Il en est de même pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données agglomérées par périmètre, qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

A fin 2009, le groupe Société Générale comptait 156 681 salariés, travaillant dans 83 pays. Dans cet environnement diversifié, qui rassemble des métiers, des profils et des cultures variés, la gestion des Ressources Humaines a pour but de soutenir les grands enjeux du Groupe :

- conforter son attractivité, pour attirer, intégrer et fidéliser les talents d'aujourd'hui et de demain ;
- favoriser le développement des collaborateurs grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs RH Groupe ;
- reconnaître et valoriser la diversité et le dynamisme des collaborateurs ;
- accompagner la transformation de sa culture managériale en privilégiant les comportements responsables et créateurs de valeur ;

- associer les collaborateurs au projet de développement du Groupe par la mise en place d'un dispositif ayant pour objectif de mieux connaître leurs attentes et leur perception des évolutions engagées par le Groupe.

Concernant ce dernier point, Société Générale a lancé, pour la première fois de son histoire, un baromètre interne mondial. 83 000 collaborateurs dans 39 pays ont été sollicités pour répondre à cette enquête en ligne, totalement anonyme et conduite par un prestataire extérieur reconnu sur le marché. Plus de 49 000 d'entre eux y ont répondu.

Les projets développés au sein des Ressources Humaines visent également à développer la transversalité, les synergies et la mutualisation des pratiques et des savoir-faire entre les différents pôles d'activité.

EMPLOI

Effectif total

Fin 2009, l'effectif total s'élevait à 156 681 salariés, en baisse de 4 % par rapport à 2008.

	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire) :	156 681	163 082	134 738	119 779	103 555	92 000

Cette baisse résulte d'un ralentissement global de l'activité qui a touché l'ensemble des pôles et des pays sauf dans les Réseaux France où l'effectif reste stable.

En ce qui concerne les Réseaux Internationaux, on observe une diminution des effectifs due à l'adaptation du réseau en Russie (42 agences fermées en 2009). Par ailleurs, le développement à l'international se poursuit dans la zone Afrique / Moyen-Orient / Outre-Mer.

Le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs a également été impacté à la suite de la cession de SGAM UK.

Pour finir, les entités du pôle Financements Spécialisés et Assurances ont pu être localement impactées dans leurs activités de crédit à la consommation en fonction des situations de marché.

En conséquence, la part des effectifs hors de France Métropolitaine a légèrement baissé en passant de 63 % en 2008 à 61,85 % en 2009.

Répartition des effectifs gérés par zone géographique et branche d'activité

	Europe de l'ouest (dont France)	Europe centrale et orientale	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie + Océanie	Total	% sur le total
Réseaux de Détail, Financements Spécialisés et Assurances	52 576 (44 675)	44 839	14 870	2 671	1 593	116 549	74,39 %
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	8 193 (4 274)	13 924	77	668	762	23 624	15,08 %
Banque de Financement et d'Investissement	8 342 (6 587)	46	25	1 946	1 775	12 134	7,74 %
Directions fonctionnelles	4 244 (4 244)	130	0	0	0	4 374	2,79 %
Total	73 355 (59 780)	58 939	14 972	5 285	4 130	156 681	100 %
% sur le total	46,82 % (38,15 %)	37,62 %	9,56 %	3,37 %	2,64 %	100 %	

■ Répartition de l'effectif par type de contrat

Fin 2009, 92,44 % des salariés du Groupe bénéficiaient de contrats à durée indéterminée versus 91,09 % à fin 2008.

■ Répartition de l'effectif par sexe

Les femmes représentent 59,58 % de l'effectif total, contre 60,03 % en 2008.

■ Répartition de l'effectif par tranche d'âge⁽¹⁾

AGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
< 24 ans	2 405	1 182	3 587
>= 24 ans et < 30 ans	16 146	9 591	25 737
>= 30 ans et < 35 ans	11 836	9 227	21 063
>= 35 ans et < 40 ans	8 731	7 484	16 215
>= 40 ans et < 45 ans	6 958	5 696	12 654
>= 45 ans et < 50 ans	6 440	5 405	11 845
>= 50 ans et < 55 ans	5 707	4 824	10 531
>= 55 ans	7 316	8 422	15 738
Total	65 539	51 829	117 370

En France, en 2009, au sein de Société Générale, 41 437 salariés (soit 96,24 % de l'effectif) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée. Sur les 1 618 contrats à durée déterminée, 1 493 concernaient des jeunes en alternance, sous contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Au cours de l'année

2009, 510 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée. Les cadres représentaient 45,6 % des salariés et les non cadres (techniciens des métiers de la banque) 54,4 %. La part des femmes a continué de progresser pour s'établir à 56 % de l'effectif total.

Recrutements

Au cours de l'exercice 2009, le nombre d'embauches s'élève à 11 602 contrats à durée indéterminée (en baisse de 51 % par rapport à 2008), dont 54,03 % de femmes, et à 7 413 contrats à durée déterminée. Cette diminution est essentiellement due à un ralentissement global de l'activité de nos métiers dans le cadre de la crise économique et financière mondiale, mais également au fait que le Groupe a donné une forte priorité à la mobilité interne.

Le Groupe poursuit sa politique de recrutement, à travers différentes actions telles que :

- des journées de recrutement « 1 Jour 1 CDI » pour les jeunes diplômés bac à bac+2/3 pour le Réseau Société Générale en France ;
- le développement de partenariats Ecoles et Universités en France et en Europe notamment avec la quatrième édition de

Citizen Act, « business game mondial » engagé dans la Responsabilité Sociale et Environnementale qui accueille cette année 4 nouveaux pays (le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Suisse et l'Italie) et 181 équipes ;

- l'élargissement du périmètre des sites pays présentés dans Careers, site internet de recrutement monde : en 2009, ce sont 4 sites supplémentaires qui ont été intégrés (Asie Pacifique, Hong Kong, Chine, République tchèque). Le nombre de sites s'élève désormais à 22.

Ces opérations permettent de recruter les talents qui assureront la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences.

Cette politique se décline en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des zones géographiques.

(1) Données à fin septembre 2009, sur 74,9 % du périmètre Groupe.

■ Répartition des recrutements en CDI par zone géographique et branche d'activité

	Europe de l'ouest (dont France)	Europe centrale et orientale	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie + Océanie	Total	% sur le total
Réseaux de Détail, Financements Spécialisés et Assurances	3 247 (2 834)	4 416	1 169	542	134	9 508	81,95 %
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	489 (212)	2	11	31	37	570	4,91 %
Banque de Financement et d'Investissement	688 (507)	4	3	191	238	1 124	9,69 %
Directions fonctionnelles	400 (400)	0	0	0	0	400	3,45 %
Total	4 824 (3 953)	4 422	1 183	764	409	11 602	100 %
% sur le total	41,58 % (34,07 %)	38,11 %	10,20 %	6,59 %	3,53 %	100 %	

En France, pour Société Générale (hors filiales), le nombre total d'embauches s'est élevé à 2 698 contrats à durée indéterminée, dont 1 538 cadres, et à 1 309 contrats à durée déterminée. 1 072 contrats en alternance ont été recrutés dans les Réseaux France.

Malgré la baisse de ses recrutements, le Groupe reste un acteur économique important en terme d'emploi, notamment en France, avec 3 953 recrutements en CDI et 2 126 en CDD sur l'ensemble des entités du Groupe. Ces embauches contribuent également au renouvellement des générations, notamment dans la Banque de détail (cf. ci-dessous : Départs).

Intégration

Le programme d'intégration « *Starting* » existe depuis fin 2007. Il vise à offrir à chaque nouveau collaborateur un parcours d'accueil et d'intégration commun quels que soient son entité et son pays d'embauche.

Ce programme, déployé dans l'ensemble du Groupe, inclut :

- un dispositif d'accueil lors des premiers jours visant à lui faire découvrir rapidement le Groupe, sa stratégie, ses métiers, ses valeurs ainsi que son entité et son équipe ;
- un intranet spécifique présentant les informations et les points de repère essentiels pour connaître l'entreprise ;
- un module *e-learning*, disponible en anglais et en français, qui lui permet de renforcer ses connaissances du Groupe ainsi que ses acquis bancaires ;
- un accompagnement pendant ses premiers mois par un collaborateur référent ;

- la participation à un séminaire d'intégration dans son entité, pays ou ligne-métier et à une « Journée d'intégration Groupe ». En 2009, celle-ci a eu lieu à Paris en présence de 1 800 nouveaux collaborateurs, dont 27 % de participants non français.

Départs

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 17 874 pour le Groupe (20 818 en 2008). Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance : les démissions (9 113), les licenciements (4 788) et les départs en retraite (2 506).

Le *turn-over* global dû aux démissions s'élève à 6,13 % (baisse de 15 % par rapport à 2008). Ce taux varie selon les métiers, les activités et les zones géographiques.

Le Groupe a procédé à 4 788 licenciements, dont 3 055 licenciements économiques. Ces derniers ont concerné les Réseaux Internationaux (1 761), les Financements Spécialisés et Assurances (1 163) et la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (118).

Dans les Réseaux Internationaux, les fermetures d'agences en Russie ont nécessité la mise en place d'un plan de départ. De même, certaines activités des Financements Spécialisés et Assurances ont dû adapter leur organisation en fonction de la situation du pays dans lequel elles se trouvaient.

Ces départs ont été réalisés en conformité avec la législation locale et en concertation avec les partenaires sociaux.

En France, les départs à la retraite de Société Générale et du Crédit du Nord sont restés relativement stables en 2009, avec 1 890 collaborateurs concernés (contre 1 934 en 2008).

■ REMUNERATIONS

Pour accompagner son développement, en particulier à l'international, le groupe Société Générale cherche à attirer, motiver et fidéliser ses collaborateurs notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive, comprenant une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe, qui rétribue les compétences requises dans le poste, et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle en fonction d'objectifs, de résultats mais aussi de comportements pour atteindre ceux-ci définis en début d'année, en fonction du contexte.

Cette politique de rémunération est basée sur ces principes communs appliqués dans tous les pays du Groupe et est déclinée selon les contextes de marché dans lesquels le Groupe intervient. Elle est mise en œuvre par les entités du Groupe qui s'appuient notamment sur des enquêtes de rémunération par activité et par place. Une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers, lorsque les effectifs le permettent, afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité.

La gouvernance de la politique de rémunération est pilotée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe pour l'ensemble de Société Générale avec, chaque année, une revue de celle-ci par des étapes successives de décision au niveau des filiales, puis des pôles d'activité du Groupe, de la

Direction des Ressources Humaines et de la Direction générale, et validées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel (pour les montants, se reporter note 39 page 305).

Les principes régissant la politique de rémunération du Groupe, notamment des professionnels des marchés financiers, sont précisés dans le Chapitre 5 relatif au « Gouvernement d'entreprise » (page 89). Le Groupe respecte les règles définies par la France suite aux orientations du G20.

Ainsi, Société Générale s'est engagée à respecter les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française qui figurent parmi les plus exigeantes au monde et publiera avant l'Assemblée générale du 25 mai 2010 un rapport spécifique dédié à la politique de rémunération 2009 des professionnels des marchés, conformément aux articles 43.1 et 43.2 de l'arrêté gouvernemental du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

La rémunération annuelle brute moyenne ⁽¹⁾, pour 2009, pour Société Générale France, s'établit à 47 796 euros (+1,2 % par rapport à 2008).

Société Générale offre, également, chaque année à ses salariés la possibilité de devenir actionnaire du Groupe.

■ AVANTAGES SOCIAUX

Le groupe Société Générale entend contribuer activement à la protection sociale de tous ses collaborateurs notamment en ce qui concerne la santé, ainsi que la retraite, le décès, l'incapacité et l'invalidité.

Ce souci participe de la responsabilité sociale de l'entreprise et reflète sa volonté de promouvoir une relation pérenne avec ses collaborateurs dans le cadre d'un engagement de

développement mutuel, et dans un environnement qui favorise leur bien-être individuel et collectif.

Afin de procurer à ses collaborateurs un système de protection sociale performant, le Groupe peut mettre en place, au-delà des régimes de protection légalement obligatoires, des régimes complémentaires.

(1) *Eléments fixes et variables, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).*

Le Groupe fournit à ses collaborateurs une protection de bon niveau adaptée aux contextes locaux

Les caractéristiques des régimes obligatoires étant très différentes d'un pays à l'autre, chaque entité du Groupe définit dans son contexte local le niveau de couverture complémentaire qu'elle souhaite mettre en œuvre en fonction de sa stratégie de développement, de sa politique de

rémunération globale et de sa situation financière, en accord avec son autorité de supervision (et en concertation éventuelle avec les autres entités du Groupe présentes dans le même pays). Elle veille autant que possible à ce que ce niveau de couverture soit au moins comparable à celui fourni par ses concurrents locaux.

INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIE

Les salariés sont associés aux résultats de Société Générale par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation et/ou d'actionnariat salarié. Depuis 1987, le groupe Société Générale conduit une politique active d'actionnariat salarié, marquant sa volonté d'associer le plus grand nombre de ses collaborateurs à ses résultats.

Actionnariat salarié

En 2009, ce sont près de 145 000 salariés et anciens salariés qui ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital qui leur était réservée – 9 000 collaborateurs supplémentaires y ont eu accès pour la première fois.

Ce sont également 269 entités du Groupe, réparties dans 64 pays qui ont été concernées par l'augmentation de capital. Sur le périmètre du Groupe, 40,6 % des ayants droit ont souscrit à l'opération ; soit 57,6 % de souscripteurs en France (pour Société Générale France, les filiales françaises et le groupe Crédit du Nord) 23,3 % à l'international. 10,76 millions d'actions ont été créées et 291,4 M EUR investis⁽¹⁾. Près de 90 000 salariés et anciens salariés dans le monde sont actionnaires de Société Générale et détiennent 7,13 % du capital à fin 2009.

L'encours individuel moyen détenu en actions de l'entreprise par salarié actionnaire de Société Générale France s'élevait, fin 2009, à environ 36 700 EUR soit l'équivalent d'environ 750 actions par salarié actionnaire. Par ailleurs, et hormis pour le fonds d'actionnariat des salariés du Crédit du Nord, les détenteurs de parts investies en actions Société Générale disposent de droit de vote en Assemblée générale.

A noter que, l'actionnariat salarié est à son niveau de fin 2008.

Le Plan d'Epargne d'Entreprise

Au sein de Société Générale France, la rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement) est établie sur la base d'un calcul qui prend en compte les résultats de Société Générale. Les salariés peuvent investir les sommes

attribuées dans un Plan d'Epargne d'Entreprise, qui leur permet de se constituer une épargne diversifiée en valeurs mobilières dans des conditions financières et fiscales privilégiées, les versements volontaires étant complétés par un abondement de l'entreprise. En termes de possibilités de placement, dix-huit fonds communs de placement sont proposés aux salariés, leur permettant de mieux diversifier leurs investissements.

Pour Société Générale France, le montant global de la rémunération financière distribuée en 2009 au titre des résultats de l'exercice 2008 s'est établi à 97 M EUR, en diminution de 16 % par rapport au montant attribué l'année précédente. Un dividende du travail d'un montant total de 4,5 M EUR, a également été distribué sous forme d'un supplément d'intéressement exceptionnel de façon uniforme à l'ensemble des salariés de Société Générale France (soit l'équivalent de 100 EUR par salarié). Ce « dividende du travail » a bénéficié du même régime social et fiscal que l'intéressement résultant du calcul annuel. Par ailleurs, la majorité des filiales du Groupe en France disposent de leurs propres accords d'intéressement et de participation.

Information sur la part du capital détenue par les salariés en application des Plans d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué qu'au 31 décembre 2009, le personnel de Société Générale France, du Crédit du Nord et de leurs filiales et succursales détenait dans le cadre des Plans d'Epargne d'Entreprise et des Plans d'Epargne de Groupe, un total de 52 775 564 actions de Société Générale représentant près de 7,13 % du capital social.

Information sur le fonds commun de placement d'entreprise de Société Générale dénommé « Société générale actionnariat (Fonds E) »

Aux termes du règlement du fonds commun de placement Société Générale le droit de vote attaché aux actions Société

(1) Dont 79 M EUR issus de la participation et de l'intéressement, 140 M EUR issus de versements volontaires et 72,4 M EUR de l'abondement versé par l'entreprise.

Générale comprises dans les actifs du Fonds appartient individuellement aux porteurs de parts à proportion de leurs droits respectifs sur ces actifs. Le Conseil de surveillance du Fonds, composé paritairement de représentants des salariés porteurs de parts et de représentants de la Direction, exerce les droits de vote pour les fractions de parts formant rompus ainsi que les droits de vote non exercés par les porteurs de parts.

En cas d'offre publique d'achat ou d'échange, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés, l'apport ou non des titres à l'offre. Si une majorité relative ne se dégage pas, la décision est soumise au vote des porteurs de parts qui décident à la majorité relative des votes exprimés.

■ DIVERSITE ET EGALITE HOMMES-FEMMES

La reconnaissance et la valorisation de la diversité sont un fondement de la politique Ressources Humaines de Société Générale. L'année 2009 aura été marquée par la poursuite des engagements du Groupe en la matière, qu'il s'agisse de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou de la diversification de nos recrutements.

La diversité est un esprit d'ouverture au service des valeurs du Groupe, permettant d'intégrer la variété des talents liée à la pluralité des nationalités et des cultures, à la mixité hommes-femmes, à la coexistence de différentes générations et la représentation de diverses minorités.

Au-delà des données chiffrées qui illustrent la réalité de la diversité vécue au sein du Groupe (156 681 salariés, présents dans 83 pays, 128 nationalités représentées – et 59,58 % de femmes), le Groupe s'est engagé dans un ensemble d'actions concrètes pour favoriser le développement de cette diversité :

1. dans ses actions tant en France qu'à l'international portant sur :

■ la promotion de la diversité :

- démarche volontariste de contribuer, d'une part, à l'amélioration des conditions de vie des habitants en développant les actions pour l'emploi, et d'autre part, à l'attractivité économique de ses bassins d'emploi d'implantation. Pour ce faire, le Groupe a signé une Charte Emploi à Fontenay en 2009 dans la lignée de celle de Nanterre en 2007.

Ces chartes constituent, de par leurs engagements en faveur de l'emploi, l'une des composantes de l'engagement sociétal du groupe Société Générale ;

- organisation de l'opération « Sogélive en agence » : journée de découverte du métier de Conseiller Accueil pour des expérimentés non cadres non bancaires. Cette journée, qui a

eu lieu à Paris dans 2 agences (Saint-Lazare et Boulevard Saint-Germain), a permis à près de 200 candidats d'être reçus ;

- participation accrue à des événements et rencontres permettant d'élargir nos sources de recrutement (« Rencontres Emplois et Divers'cités », « Paris pour l'emploi », Forum ANPE « Seniors »). A noter la participation de Société Générale, en mars 2009, au forum « Work in France » pour rencontrer des étudiants internationaux poursuivant tout ou partie de leurs études en France ;
- évolution des processus de recrutement afin d'attirer des collaborateurs non cadres non bancaires pour des postes de Conseillers Accueil dans le Réseau Société Générale en France. L'objectif est de donner sa chance à tous comme, par exemple, aux femmes qui souhaitent reprendre une activité professionnelle après une longue interruption de leur carrière pour élever leurs enfants ;
- organisation d'une représentation théâtrale « J'aime pas beaucoup ce que vous êtes » sur le thème de la diversité afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de Paris au sujet ;
- insertion professionnelle des personnes handicapées via la Mission Handicap en France (cf. chapitre sur l'Emploi et l'insertion des Travailleurs Handicapés).

■ l'insertion professionnelle des jeunes :

- insertion des jeunes sans diplôme en France grâce à l'opération : « Coup de Pouce pour l'insertion » qui vise à réussir l'insertion professionnelle durable de jeunes issus de zones urbaines sensibles de Lyon. L'ambition est de promouvoir davantage l'égalité des chances sur le marché du travail pour les jeunes non diplômés, où qu'ils résident.

En 2009, Société Générale a ainsi accueilli 11 jeunes en parcours de formation pour une embauche en CDI en cas de succès. Une douzaine d'entreprises se sont engagées autour de Société Générale pour proposer aux jeunes non retenus

par le Groupe, des emplois, des formations, des contrats en alternance, des missions d'intérim, afin de les mener vers une solution d'insertion durable. Le succès de l'opération conduit, pour 2010, à la renouveler à Lyon et à l'étendre à l'Île-de-France et à la région de Marseille. L'objectif est d'intégrer au total près d'une cinquantaine de jeunes ;

- parrainage de jeunes diplômés résidant en zone urbaine sensible : lancée en décembre 2007, cette opération de parrainage, organisée en partenariat avec « Nos quartiers ont des Talents » et « Talents et Partage » a rencontré un vif succès puisque 240 collaborateurs Société Générale se sont engagés auprès de 364 jeunes, dont 157 ont décroché un CDI ;
- participation à un programme d'éducation au Royaume-Uni, qui a rencontré un grand succès auprès des employés britanniques des équipes de la Banque de Financement et d'Investissement. Ces douze derniers mois, des programmes ont été mis au point avec succès : plus de 60 employés y ont participé dans quatre écoles. Les bénévoles ont passé leur heure de déjeuner avec des enfants âgés de 9 à 11 ans, leur transmettant des connaissances, allant du sport aux langues en passant par l'informatique, auxquelles ces enfants et leur famille n'auraient pu accéder autrement ;
- participation pour la 3^e année à l'opération Phénix qui vise à ouvrir une 3^e voie professionnelle, à côté de la recherche et de l'enseignement, à de jeunes diplômés de Master 2 (littérature, histoire ou sciences humaines, par exemple).
- l'égalité hommes-femmes :
 - réalisation d'une série d'actions de sensibilisation dans le cadre de la journée de la femme – portraits de collaboratrices, articles, interviews et communiqué de presse ;
 - gestion des carrières des femmes au Brésil avec la mise en place d'un programme, en avril 2009, proposant des outils leur permettant d'évoluer professionnellement et d'occuper des postes à responsabilités au sein des sociétés du Groupe ;
 - participation, dans le cadre des Relations Ecoles en 2009, à différentes actions et événements dédiés aux femmes ingénieurs pour promouvoir les carrières féminines dans le Groupe : Conférence Femme Ingénieur (Centrale Paris), Journée Ingénieurs & Ingénieuses (EISTI), International Institute of Women in Engineering (EPF), Conférence « la place des femmes dans le monde du travail » (forum CESE 95) etc..

De nombreux éléments sont à prendre en considération dans le cadre de l'égalité homme-femmes :

- en terme de recrutement, 60,25 % des recrutements ont concerné les femmes en 2009 ;

- en terme de gestion de carrière, en France, entretiens systématiques avant le départ et avant le retour du congé maternité ; accès à la formation, etc. A l'international : politique de gestion des maternités à la KB (République tchèque), coaching maternité au Royaume-Uni... ;
- en terme de rémunération, le programme de résorption des écarts salariaux non justifiés entre les femmes et les hommes a été poursuivi avec un budget spécial de 800 000 EUR soit une augmentation de près de 15 % par rapport à 2008 (France) ;
- en terme de détection des talents, une attention particulière est apportée à des critères promouvant l'équité, et incitant (sans pour autant avoir recours à des quotas) à la détection des talents féminins (et non français).

2. dans ses accords d'entreprise :

- portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :
 - en République tchèque : dans le cadre de son programme visant à améliorer le taux de réintégration des femmes après la maternité, la KB a lancé un nouveau portail de communication à destination des salariées en congé de maternité. Grâce à cet espace, les utilisatrices ont accès aux dernières actualités, peuvent partager des articles, participer à des discussions en ligne, envoyer des messages, fichiers, photos etc..

En 2009, la KB a également reçu le « Trophée de la diversité », récompense interne au Groupe, ainsi que le Prix de la meilleure entreprise appliquant des chances égales dans le but de promouvoir l'égalité hommes/femmes. Cette distinction externe a été décernée par l'organisme Gender Studies, sous le parrainage de la Chambre de Commerce Franco-Tchèque.

De nombreuses autres actions sont également menées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Brésil, et depuis peu, en Asie.

- en France, poursuite en 2009, pour effet en 2010, du programme de résorption des écarts salariaux non justifiés entre les femmes et les hommes avec un budget de 1 M EUR, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2009.

En ce qui concerne l'accord Egalité hommes/femmes, une commission de suivi est prévue début février 2010 afin de dresser un bilan avec les partenaires sociaux des avancées en la matière sur les différents termes de l'accord, signé avec l'ensemble des organisations syndicales avec effet depuis le 1^{er} janvier 2009.

Cependant, à ce jour, on peut d'ores et déjà noter un certain nombre d'évolutions. Par exemple, depuis le 1^{er} janvier 2009, Société Générale a déployé en son sein et pour tous les pôles un processus visant à informer et guider l'ensemble des gestionnaires de la ligne RH dans l'application d'une augmentation de salaire au retour d'un congé maternité ou adoption.

- portant sur l'emploi des seniors

Un accord pour l'emploi des seniors a été signé en France pour une durée de 3 ans. Ce dernier met en place des mesures, assorties d'objectifs chiffrés, visant à accompagner ses collaborateurs seniors et à anticiper leurs évolutions de carrière. Il prévoit notamment la tenue régulière de « points carrières », et un accès facilité à la formation professionnelle sous toutes ses formes.

Enfin, des mesures d'aménagement de fin de carrière sont proposées, au choix des salariés, afin de leur permettre une transition vers la retraite dans les meilleures conditions.

3. dans ses récompenses :

Il est à noter qu'en 2009, en France, Société Générale a été récompensée à deux reprises pour ses actions en faveur de la diversité :

- Société Générale a été nommée 1^{re} entreprise du CAC 40 socialement responsable pour la qualité de ses pratiques en matière de diversité (Classement Capitalcom – RiskMetrics 2009) ;
- En décembre 2009, c'est le prix de l'action Entreprise et Diversité pour l'opération « Coup de pouce pour l'insertion », conçu par Nora Communication et Claude Suquet Consulting qui a été remis à l'entreprise.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

275 accords ont été signés au sein du Groupe en 2009, dont 56 accords et avenants en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, l'égalité professionnelle, les personnes en situation de handicap, le temps de travail et les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite).

Pour Société Générale en France, ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, le Plan d'Epargne d'Entreprise, la gestion des seniors, les avantages sociaux (dont mutuelle, régime de prévoyance, garanties sociales), le renouvellement du Comité de groupe (constitution et fonctionnement) ainsi que les élections d'une partie des comités d'établissement et des délégués du personnel.

LES CONDITIONS D'HYGIENE ET SECURITE

Au niveau du Groupe, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une protection adéquate dans le domaine de la santé et de l'invalidité. Les régimes de couverture mis en place dans de nombreux pays vont au-delà des obligations légales locales.

D'autre part, Société Générale assure une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde. Notamment, depuis l'alerte mondiale de l'OMS en avril 2009, le Groupe a mis en place une série de mesures pour se préparer à une éventuelle pandémie de grippe A H1N1 :

- campagne de prévention des gestes d'hygiène ;
- information sur les mesures à prendre en présence de cas possible de grippe A ;
- stockage de masques, de solution hydro-alcoolique et de gants ;

- mise en place de protocoles spécifiques en matière de nettoyage des locaux.

Un certain nombre d'actions ont été menées dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité notamment :

1. en matière de protection sociale

Les Réseaux Internationaux ont lancé, dans les 11 pays d'Afrique sub-saharienne où ils sont implantés, un programme de développement qui touche plus de 4 000 salariés et 15 000 bénéficiaires au total. Ce projet combine l'amélioration de l'accès aux soins, des dispositifs de retraite complémentaire et la création d'une couverture prévoyance, intervenant en cas de décès ou d'invalidité du salarié.

2. en faveur de la lutte contre le sida

Parallèlement, nos filiales dans ces pays s'impliquent fortement dans des actions d'information et de prévention des pandémies et notamment du VIH/Sida. Le programme mis en œuvre dans ce domaine concerne tous les salariés et leurs familles. Il se fonde sur une charte en quatre points signée au siège et relayée dans chacun des pays concernés :

- sensibiliser les collaborateurs au virus et à l'intérêt de connaître leur statut sérologique ;
- faciliter l'accès au dépistage, volontaire, anonyme et gratuit, ainsi qu'aux recommandations qui accompagnent la remise des résultats ;
- prendre en charge le coût du traitement global de la maladie (examens, analyses, médicaments, ...) dans le cadre de son programme de frais de santé ;
- lutter contre toute forme de discrimination envers les salariés séropositifs.

Des outils méthodologiques et de communication sont mis à disposition de comités VIH locaux pour accompagner leurs efforts. Les résultats sont extrêmement encourageants. Ils se mesurent notamment au succès des campagnes de dépistage auprès du personnel. Les deux dernières, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, avec des taux de participation respectifs de 64 % et 61 %, témoignent de l'intérêt du personnel à connaître son statut sérologique, un réel progrès pour une maladie qui demeure tabou en Afrique.

3. pour la sécurité des voyageurs internationaux

Afin de mieux préserver la santé et la sécurité de ses voyageurs internationaux et de ses collaborateurs en mobilité internationale, Société Générale a mis en place en 2009 un programme mondial d'assistance « Santé, Sécurité, Sûreté » avec le concours d'International SOS, leader mondial des services de santé et de sécurité à l'international.

Ce programme d'assistance apporte :

- une assistance et un conseil hotline 24h/24 et 7j/7 ;
- une garantie d'intervention en situation d'urgence ou de crise ;
- un portail d'informations sur les risques santé/sécurité ;

- la mise à disposition au niveau central Groupe d'un outil de suivi des voyageurs d'affaires associé à l'envoi par mail au voyageur, dès la réservation des billets, d'un mémo et d'un protocole sécurité par destination.

Par ailleurs, de nombreuses actions complémentaires ont été mises en place en France.

On peut citer à titre d'exemple :

- l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique des victimes ou témoins d'agression (intervention des assistants sociaux formés spécifiquement à la conduite d'entretiens post-traumatiques et suivi médical par le médecin du travail) ;
- la mise en place d'une démarche de prévention et de gestion du stress au travail engagée début 2008 ayant pour objectif final la détermination d'un plan d'actions permettant de prévenir efficacement le stress :
 - création d'un observatoire du stress avec le cabinet Stimulus depuis janvier 2009 en lien avec la médecine du travail. Des questionnaires sont proposés aux salariés en visite médicale systématique permettant une analyse collective des facteurs de stress au travail. Sur le plan individuel, ce même questionnaire permet au médecin du travail de communiquer au collaborateur ses résultats personnels et, si nécessaire, de préconiser des mesures d'accompagnement,
 - formation de 3 800 managers en 2009, campagne de sensibilisation et d'information (conférences, guide manager, dépliant pour les collaborateurs),
- la déclinaison du Plan National Nutrition Santé auprès des collaborateurs à travers une campagne de sensibilisation nutritionnelle dans les restaurants d'entreprise ;
- la surveillance attentive de l'hygiène, assurée par les prestataires de restauration en lien avec l'entreprise ;
- les actions de prévention en matière de santé publique : conférences sur la nutrition, les troubles du sommeil ou les maux de dos ;
- la campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière à laquelle plus de 2 000 collaborateurs ont participé en 2009 ;
- la mise en place d'un partenariat avec un ESAT (emploi de personnes en situation de handicap) afin de renouveler les trousseaux de premiers secours pour le personnel des immeubles et agences Société Générale.

■ LA GESTION DES CARRIERES ET LA FORMATION

Le développement professionnel des collaborateurs est une priorité du Groupe et les politiques en matière de gestion de carrières, de mobilité et de formation sont déclinées dans les entités pour être adaptées aux besoins des activités et des salariés.

Société Générale a élaboré « le Guide des compétences comportementales Groupe », appelé à devenir pour l'ensemble du Groupe une véritable « feuille de route », permettant de clarifier pour chacun et de façon transparente les attentes à leur niveau de responsabilité, et créant une dynamique d'évolution pour tous les collaborateurs à travers le Groupe. Il s'inscrit dans une démarche globale qui vient nourrir tous les processus RH.

Le Groupe a pour ambition de faciliter l'évolution des collaborateurs grâce :

- au déploiement du dispositif commun d'évaluation pour une meilleure promotion des talents partout dans le Groupe ;
- à l'investissement dans la formation pour développer de nouvelles compétences et progresser ;
- la valorisation du parcours professionnel par un dispositif de mobilité régulière qui permet un enrichissement des expériences. Cette mobilité est possible entre métiers, fonctions et zone géographique. Pour ce dernier point, le Vivier International a été créé en 2007. Il est constitué de cadres expatriables et a pour objectif d'accompagner les salariés souhaitant travailler dans un autre pays. Il s'ouvre progressivement aux entités à l'international pour être accessible à terme à l'ensemble des cadres du Groupe dans le monde. Le vivier compte à ce jour 230 membres et a contribué depuis son origine à l'expatriation de 55 collaborateurs.

Evaluation

L'appréciation professionnelle des salariés est un des enjeux importants de la gestion des Ressources Humaines du Groupe.

C'est pourquoi, avec le nouveau processus, le Groupe innove pour que les rendez-vous annuels d'évaluation deviennent l'un des moments clés du progrès mutuel du Groupe et du salarié.

Quels que soient le métier, l'entité ou la zone géographique du collaborateur, ce nouveau dispositif, le même pour tous, sera étendu progressivement à l'ensemble du Groupe d'ici 2011.

Aujourd'hui, le projet est abouti avec un même formulaire, un modèle de compétences et un outil communs. Le Groupe rentre

dans la phase de déploiement qui compte, pour 2010, 30 000 collaborateurs dans le monde.

Ce dispositif est commun à l'ensemble de Société Générale et identique pour tous les collaborateurs, qu'ils soient Techniciens des Métiers de la Banque, cadres ou dirigeants. C'est un processus qui a pour objectif de reconnaître les compétences de chacun, de donner les mêmes opportunités de carrière à tous partout dans le monde. Il doit également permettre de détecter les talents où qu'ils soient et dont le Groupe a besoin pour continuer à se développer, à conquérir de nouveaux clients et territoires.

Le Groupe considère qu'une performance durable s'appuie sur des résultats mais aussi sur les comportements qui ont conduit à atteindre ces résultats.

C'est la raison pour laquelle, l'évaluation s'articule en deux temps forts : la définition d'objectifs opérationnels et de développement comportemental en début d'année, et l'entretien d'évaluation en fin d'année sur ces deux dimensions.

Cette approche de l'évaluation vise à permettre le développement personnel des collaborateurs au-delà du développement du Groupe.

Formation

La formation a quant à elle concerné 110 301 salariés du Groupe en 2009 (dont 59,58 % de femmes), pour 3,48 millions d'heures dispensées.

Se former, c'est s'enrichir de nouvelles compétences pour progresser avec l'entreprise dans sa réalité d'aujourd'hui et dans ses évolutions futures. Le développement du potentiel de chaque collaborateur est une des priorités du Groupe.

Pour ce faire, Société Générale propose des parcours de formation « métiers » adaptés à chaque type de poste et chaque niveau d'expérience, assortis d'outils pédagogiques innovants, ainsi que des parcours d'évolution professionnelle (parcours de promotion professionnelle, programmes de développement managérial et de développement des compétences).

L'accès à cette offre de formation est facilité par l'intranet de « l'Espace Formation » et le développement de formations en e-learning.

De plus en plus de parcours sont communs pour l'ensemble du Groupe.

On retrouve notamment : l'« Institut management de projet » qui a pour objectif de professionnaliser la gestion de projet pour la faire évoluer vers un métier à part entière, en développant les compétences du collaborateur dans un domaine défini. Il s'adresse à tous les collaborateurs impliqués dans un projet dans le monde. L'Institut, mis en place depuis 2009, propose trois parcours de formation repères (chef de projet, chef de projet senior, directeur de projet), qui peuvent être personnalisés après un diagnostic individualisé. Par ailleurs, il est possible d'acquiescer une certification, sur la base de standards internationaux et accordée par une autorité externe. A fin 2009, 14 collaborateurs sont certifiés et 24 sont en cours de certification.

Formations diplômantes

Toujours en France, Société Générale promeut également les formations diplômantes et les parcours de promotion interne que représentent le Cursus Cadre et le Cursus TMB, véritables dispositifs favorisant l'ascenseur social au sein du Groupe.

Le Cursus Cadre, tradition historique de Société Générale, permet une promotion interne unique dans l'univers bancaire.

En 2009, ce sont 99 collaborateurs lauréats – sur 232 inscrits – qui au terme d'une formation de 2 ans ont pu accéder à des postes de niveau cadre dans les différents pôles d'activité du Groupe.

Le Cursus Cadre a fait l'objet d'une refonte en 2009 afin que son contenu corresponde davantage à l'ensemble des métiers du Groupe.

L'objectif de cette refonte est non seulement, de rendre le candidat acteur de sa formation mais également de répondre davantage aux besoins de l'entreprise et de ses entités en terme de développement des compétences. La formation devient plus « professionnalisante » et moins académique. La première session de ce nouveau cursus a débuté en janvier 2010.

De même, sur la période 2008/2009, sur les 359 salariés inscrits, 149 salariés relevant du statut d'Employé ont obtenu le statut de Technicien des Métiers de la Banque en validant le Cursus TMB.

A noter également qu'à fin 2009, 64 directeurs sont issus du Cursus Cadre, sur un total de 96 Directions d'Exploitation Commerciale.

■ L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Depuis plusieurs années déjà, lutter contre les discriminations, promouvoir la diversité ainsi que l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap est au cœur des préoccupations du Groupe.

En 2009, Société Générale emploie 1 950 salariés handicapés (au sens retenu localement), dans le monde, ce qui représente 1,24 % de l'effectif global.

C'est en France, en Russie, en Italie et en Allemagne qu'ils sont le plus présents.

En France, Société Générale (hors filiales) emploie 977 salariés handicapés et en a recruté 58 en 2009.

L'objectif est de recruter, sur la période 2007-2011, 160 personnes handicapées en CDI et 40 stagiaires.

Impliquée dans de nombreux partenariats avec des associations telles que l'Association des Paralysés de France (APF) ou l'UNAPEI (Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales), Société Générale parraine également, depuis plus de dix ans, la Fédération Française Handisport (FFH).

Société Générale mène une politique volontariste de recrutement à travers différentes opérations en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. En 2009, les actions concrètes dans ce domaine, coordonnées par la Mission Handicap Société Générale, n'ont pas manqué :

- participation à plus de 50 forums de recrutement dédiés aux personnes handicapées dans toute la France ;
- organisation en partenariat avec l'ADAPT du forum « Pass pour l'emploi », journée de soutien à la recherche d'emploi, le 16 juin 2009 sur l'esplanade de la Défense, qui a accueilli plus de 2 500 candidats. « Pass pour l'emploi » propose des ateliers de préparation aux entretiens d'embauche, de présentation de CV et de création de CV vidéo. Conférences thématiques et ateliers métiers complètent un programme destiné à mieux préparer les participants à rencontrer les représentants des entreprises, pour s'informer ou répondre aux offres d'emploi ;
- partenariats avec les grandes écoles et les universités pour faire connaître Société Générale aux 9 000 étudiants en situation de handicap ;

- développement de formations en alternance qualifiantes afin de permettre aux personnes handicapées d'acquérir un niveau de compétences suffisant ;
- création du blog www.tousuniques.fr afin de créer un espace de discussion avec les candidats et acteurs sur le monde de l'emploi des personnes handicapées ;
- soutien d'une initiative originale de communication sur le handicap : la pièce de théâtre « Un nouveau cap ! ». Cette dernière est jouée par une troupe qui rassemble des personnes valides et invalides. Elle a été montée avec le concours de Société Générale et celui d'autres entreprises ;
- mise en place, en France, d'une campagne de sensibilisation sur les préjugés par rapport au handicap.

En tant qu'employeur, Société Générale s'engage à prendre les mesures appropriées afin que ses collaborateurs handicapés puissent conserver un emploi correspondant à leur qualification et bénéficier de conditions de travail et de formations adaptées : aménagement des situations de travail, des outils et des équipements, aménagement du poste de travail et/ou des horaires de travail, possibilité de prise en charge partielle de certains frais, etc.

Ainsi, cette année, ce sont plus de 300 actions de maintien dans l'emploi qui ont été réalisées dans toute la France afin de permettre aux salariés en situation de handicap de continuer à exercer leur métier.

■ IMPACT DES ACTIVITES SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL

Société Générale contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants en développant les actions pour l'emploi et à l'attractivité économique de ses bassins d'emploi d'implantation. Pour ce faire, le Groupe a signé deux Chartes Emploi, l'une avec Nanterre en 2007 et la deuxième avec Fontenay en 2009.

Ces chartes constituent, de par leurs engagements en faveur de l'emploi, l'une des composantes de l'engagement sociétal du groupe Société Générale.

Les relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement supérieur

Le Groupe mène toujours une politique active d'accueil de jeunes en formation (alternance, stages, VIE) et de pérennisation de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur (le premier ayant été signé en 2004 avec l'ESC Rouen), tant en France qu'à l'étranger. En 2009, il a ainsi accueilli 9 321 stagiaires d'école et 365 VIE dans le monde, ce qui fait du Groupe le premier recruteur de VIE pour la troisième année consécutive.

En France, depuis 2006, Société Générale facilite l'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise par l'alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage), dans des métiers et des formations commerciales relatives à nos activités (BTS, DUT, Masters banque et finance). A fin 2009, Société Générale France comptait 1 493 jeunes en alternance en majorité dans la Banque de détail.

L'année 2009 a été marquée par la pérennisation de l'ensemble des actions de Société Générale avec ses établissements partenaires (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs et d'informatique, universités) tant en France qu'à l'étranger.

Plus de 500 actions ont été réalisées cette année : forums écoles, présentations métiers, interventions pédagogiques, tables-rondes, ateliers CV et entretiens blancs, jurys d'admission ou de sortie...

Citizen Act, le business game Société Générale en lien avec la responsabilité sociétale et environnementale à destination des étudiants de formations supérieures, a obtenu en juillet 2009 la certification CEL/EFMD. Cette accréditation atteste officiellement que Citizen Act est un programme international qui allie le monde éducatif à l'univers professionnel et procure une expérience éducative riche et innovante aux étudiants qui y participent.

Respect des conventions de l'OIT et d'exigences sociales pour les sous-traitants

Les acheteurs du Groupe intègrent dans tous les appels d'offres et dans tout nouveau contrat la référence aux engagements Développement Durable de Société Générale (Déclaration des Institutions financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, adhésion au Global Compact), ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes dans les pays où ils opèrent, en signant les contrats comportant, en sus d'autres clauses, une clause spécifique s'y référant. Ils s'engagent donc à être en accord avec :

- le droit du travail et au minimum, au cas où celui-ci n'existerait pas, avec les dispositions de la Déclaration de l'OIT ;

- le droit de l'environnement, en ne contractant pas avec des sous-traitants, personnes physiques ou morales qui, à leur connaissance, ne respectent pas les dispositions citées plus haut.

D'autre part, la Direction des achats s'engage dans la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), notamment pour ce qui concerne sa composante sociale, au travers :

- d'une évaluation spécifique au regard de critères RSE, des services et produits particulièrement exposés en vue de sélectionner les fournisseurs les plus respectueux et les plus avancés sur le sujet ;
- d'un objectif de volume d'affaires avec le secteur protégé (EA/ESAT) en collaboration avec la Mission Handicap du Groupe ;
- d'une participation active au Pacte PME dont le groupe Société Générale est la première banque adhérente, par l'organisation de rencontres thématiques permettant à des PME françaises innovantes de présenter leurs offres aux organisations du Groupe potentiellement intéressées.

■ ANNEXE NRE 2009 – PARTIE SOCIALE

Article 1^{er} du décret n°2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les données indiquées sont Groupe, France ou Société Générale France, suivant les précisions fournies.

Emploi

■ Effectif

Effectif Groupe au 30 novembre 2009 : 156 681 (dont 11 845 CDD)

Effectif Société Générale France : 43 055 (dont 1 618 CDD)

■ Recrutements

Total d'embauches : 19 015

Embauches en CDD : 7 413

Embauches en CDI : 11 602

Le groupe Société Générale est attractif et poursuit sa politique de recrutement.

■ Licenciements

Nombre total de licenciements : 4 788

Dont nombre de licenciements économiques : 3 055

Les autres causes de licenciements touchent à l'insuffisance professionnelle, la rupture pendant la période d'essai et le licenciement pour faute (France et étranger).

■ Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Au-delà de ses obligations légales, le groupe Société Générale veille à accompagner le départ de ses collaborateurs en proposant des mesures complémentaires (reclassement, recours à des cabinets d'*outplacement*, prolongation des systèmes de couverture sociale...).

■ Main-d'œuvre extérieure à la Société

Le recours à la main-d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

Données Société Générale France :

Nombre moyen mensuel de prestataires : 8 037

Nombre moyen mensuel d'intérimaires : 432 (en équivalent temps plein)

Temps de travail

■ Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour Société Générale France, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu en octobre 2000 et mis en application à partir de 2001. Il prévoit 2 modes d'organisation du temps de travail :

- un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution de 56 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire ;
- un horaire hebdomadaire de 37 heures 22, sur 4,5 jours, avec attribution de 47 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire.

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail à 90 (mise en place en septembre 2008) 80, 60, 50 ou même 40 %.

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

9 004 salariés travaillent à temps partiel (soit 5,75 % de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe, (dont 5 198 en France, dont 3 907 chez Société Générale France).

■ Durée du temps de travail

En France, pour Société Générale, 39 heures hebdomadaires.

Les salariés à temps partiel ont une durée du temps de travail qui diffère selon le rythme choisi (par exemple 31,2 heures hebdomadaires pour un salarié travaillant à 80 %).

■ Heures supplémentaires

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de *reporting* sur cet indicateur est donc limité à la France.

Au 30 novembre 2009, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées dans les entités françaises du Groupe s'est élevé à 151 060, soit 2,53 heures en moyenne par salarié.

Le volume d'heures supplémentaires comptabilisées par Société Générale France sur la période (au sein de ce total France) s'élève à 74 202, soit 1,73 heures en moyenne par salarié.

Absentéisme

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur Société Générale France sur les 11 premiers mois de l'exercice : 4,84 %

Principaux motifs : maladie (2,53 %), maternité (2,13 %)

Taux d'absentéisme Groupe : 3,41 % (maladie 1,80 %, maternité 1,01 %)

Nombre d'accidents du travail (Groupe) : 926

Rémunération, charges sociales

Rémunération annuelle brute moyenne (donnée Société Générale France) : 47 796 EUR

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte ses obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages dont bénéficient leurs collaborateurs. Cf. Note 39 page 305

7

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

	<i>Page</i>
<u>Responsabilité sociale et environnementale</u>	150
<u>ANNEXE NRE 2009 - Partie environnementale</u>	152

■ RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Notre vision et les principes de notre démarche

Message de Frédéric OUDEA :

« Les banques et le système financier forment un moteur indispensable à la création de richesses et au développement. C'est parce que la responsabilité de la banque est lourde – comme l'ont rappelé les événements récents – que nous mettons tout en œuvre pour répondre aux attentes de toutes ses parties prenantes et mériter leur confiance, fondement même de notre métier.

La responsabilité d'entreprise de Société Générale s'appuie sur cinq piliers fondamentaux, que nous consolidons en permanence :

- une démarche qualité centrée sur le client et la recherche permanente de sa satisfaction ;
- une pratique de gouvernement d'entreprise rôdée, soucieuse d'évoluer en rythme avec les exigences de la Société ;
- une maîtrise sans cesse renforcée des risques et des processus de contrôle interne ;
- un dispositif déontologique rigoureux et des valeurs d'éthique, gages de pérennité de notre performance ;
- une culture d'innovation qui vise à associer chaque collaborateur au changement.

Je suis convaincu que notre objectif de création de valeur, dans la durée, pour chacune de nos parties prenantes, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique favorable au développement social et à l'environnement.

L'inscription au cœur de nos stratégies des métiers, des enjeux environnementaux et sociétaux se met en place, en tenant compte des contextes géographiques, culturels, sociaux et économiques de nos implantations, tant pour mieux maîtriser nos risques que pour saisir les opportunités commerciales offertes par les nouveaux marchés.

Le développement durable est pour nous une démarche d'amélioration continue, qui s'inspire en permanence des meilleures pratiques de la profession – mais aussi des autres secteurs de l'économie – afin de mieux connaître et mieux maîtriser nos impacts sur la société et l'environnement. Cette démarche s'appuie en particulier sur les dix principes du Global Compact, proposés par les Nations Unies, auquel nous avons adhéré dès 2003.

A nous de transformer la crise que nous venons de traverser en formidable opportunité pour trouver le chemin d'une croissance d'une économie plus solidaire et plus verte ! »

Nos obligations et nos engagements

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où elle exerce ses activités.

Ainsi, elle veille à respecter les obligations prévues par la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE), notamment son article 116 qui dispose que les sociétés cotées doivent communiquer sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

De même, elle s'est engagée à respecter les *Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales*.

Le groupe Société Générale a signé, dès 2001, la *Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable* sous l'égide du *Programme des Nations Unies pour l'Environnement* (PNUE) et a adhéré, en 2003, au *Pacte mondial* (Global Compact), initiative lancée par le Secrétaire général des Nations Unies ; ses dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Par ailleurs, Société Générale Asset Management a signé en 2006 les *Principes de l'Investissement Responsable* (PRI) définis par le PNUE. Conscient de l'importance du sujet du changement climatique, le Groupe a également rejoint le *Carbon Disclosure Project* en 2006, a publié sa politique en la matière et s'est engagé depuis 2008 dans une démarche visant la neutralité carbone.

Enfin, la mise à niveau, au meilleur état de l'art, de ses procédures internes d'analyse environnementale et sociale de la filière des financements de projets, a permis au Groupe d'adopter, en 2007, les *Principes de l'Equateur*.

Notre ambition et notre politique

Société Générale a l'ambition d'être un acteur de référence appartenant au peloton de tête des établissements financiers européens en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

D'ores et déjà, le titre Société Générale figure dans les indices du développement durable (*FTSE4Good*, *ASPI*) et est sélectionné dans la plupart des fonds éthiques français.

Notre politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre nos engagements et à progresser de façon continue. Elle s'articule autour de trois axes principaux :

1/ La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans l'exercice de tous les métiers

Cet axe comporte deux volets :

- Prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux dans l'exercice de nos différents métiers afin de mieux maîtriser nos risques.

Les pôles et entités entreprennent des démarches structurées, adaptées à leurs activités et à l'ampleur des risques encourus, visant à terme à assurer que les risques environnementaux et sociétaux liés à leurs activités sont convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés ;

- Encourager un développement économique responsable, notamment en favorisant le développement de politiques, de produits et de services directement ou indirectement protecteurs de l'environnement ou contribuant au développement social, en rythme avec la croissance des aspirations de nos clientèles et des opportunités offertes par les marchés.

2/ Une gestion dynamique des collaborateurs

(se reporter aux pages 133 et suivantes du Document de référence)

Celle-ci s'appuie sur des politiques de recrutement soucieuses de la diversité, des politiques de développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs faisant converger développement professionnel et épanouissement personnel, des politiques de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.

3/ La volonté de maîtriser et d'optimiser l'impact direct des activités propres du Groupe sur l'environnement et la société

Société Générale a adopté depuis 2008 une politique rigoureuse de protection de l'environnement, par le truchement de sa démarche de neutralité carbone, qu'il s'agisse, notamment, de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, de la consommation de papier et de l'usage de papier recyclé, des choix d'équipements informatiques et électroniques, de la gestion des déchets, de l'optimisation des voyages professionnels... Elle cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

De même, Société Générale vise à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques responsables d'un point de vue environnemental et social.

Enfin, Société Générale développe de multiples actions de mécénat et soutient de nombreuses ONG et associations dans les domaines de la solidarité et de l'environnement.

Notre organisation et nos outils

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de déontologie, Comités des risques, Comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, Code de conduite, Charte d'Audit, etc.).

Les pôles et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables de la déclinaison, du déploiement et du contrôle opérationnel de la prise en compte de la politique RSE au sein de leurs activités ou métiers, en fonction de leurs spécificités. Elles ont désigné des « contributeurs RSE » (une soixantaine pour le Groupe), ayant compétence pour relayer la politique et pour participer activement à l'élaboration des plans d'actions, et au suivi de leur mise en œuvre.

La Direction de la Responsabilité sociale et environnementale, rattachée à la Direction générale, à travers le Secrétariat général, a pour mission d'animer la politique RSE et d'en coordonner la démarche au sein du Groupe. Elle apporte son assistance aux entités et facilite les échanges et la généralisation des bonnes pratiques.

Le Comité exécutif du Groupe définit les grandes orientations de la politique RSE du Groupe et valide périodiquement les plans d'actions en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction de la Responsabilité sociale et environnementale.

Afin d'évaluer les progrès de la démarche, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis ; ils sont regroupés en quatre familles et en thèmes :

- indicateurs **métiers** : gouvernance, déontologie, évaluation sociale et environnementale des contreparties/projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local... ;
- indicateurs **sociaux** : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité... ;
- indicateurs **environnementaux** : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations d'eau et d'énergie, transports, déchets... ;
- indicateurs en matière de **mécénat**.

Chaque année, les valeurs correspondantes sont saisies, consolidées et analysées à l'aide d'un dispositif de *reporting* dédié, que le Groupe a mis en place en 2005.

Plus d'informations sur le site rse.societegenerale.com

ANNEXE NRE 2009 - PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, concernant l'impact direct des activités propres du Groupe sur l'environnement.

Lutte contre le Changement climatique

Emissions de Gaz à effet de serre

Un plan de réduction des émissions de CO₂ par occupant de - 11 % sur la période 2008-2012 par rapport à fin 2007 a été validé par le Comité exécutif du Groupe. Cette politique de réduction est assurée par une diminution relative des consommations d'énergie, de transports et de papier.

Le Groupe a décidé d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2012.

Les émissions de CO₂ de Société Générale (sur un périmètre couvrant 99 % des collaborateurs) sont estimées en 2009 à 278 835 tonnes (relatives au transport, à la consommation de papier de bureau et aux émissions directes et indirectes liées à l'énergie, en appliquant la méthode de calcul du GHG Protocol sur l'ensemble des données déclarées dans l'outil de reporting centralisé) soit **2,14 tonnes de CO₂ par occupant**. Les émissions 2009 par occupant sont en baisse de 7,6 % et de 4,5 % par rapport à 2007 et 2008 respectivement, plaçant le Groupe sur la bonne voie pour respecter son objectif de réduction de 11 % d'ici 2012.

	2009	2008	2007	2006
Emissions de CO ₂ (T)	278 835*	294 372	265 732	223 948
Emissions de CO₂/occupant (T)	2,14	2,24	2,32	2,34
Périmètre en nombre d'occupants	130 070	131 112	114 540	95 700

* Dont 69 745 tonnes seront compensées en 2010 (66 711 pour le périmètre France, 2 212 pour SGBT et SGSS Luxembourg et 822 pour ALD Automotive UK).

Après avoir compensé en 2009 les émissions résiduelles 2008 de CO₂ des services et immeubles centraux, le Groupe continue sa démarche de neutralité carbone en élargissant son périmètre de compensation. En 2010, les émissions résiduelles 2009 du périmètre France seront compensées via l'achat de certificats CERs de projets MDP du Protocole de Kyoto et certificats volontaires Gold Standard. Le périmètre de la compensation 2009 couvre les consommations énergétiques des immeubles et agences en France (1 522 096 m² de bureaux), les déplacements professionnels et la consommation de papier de bureau de l'ensemble des services, filiales et agences installés en France et couverts par le système de reporting environnemental (99 % du périmètre total France). Les émissions de CO₂ correspondant à ce périmètre s'élèvent à 66 711 tonnes.

Depuis 2008, Société Générale Bank and Trust et SGSS Luxembourg compensent leurs émissions résiduelles de CO₂ liées à leurs déplacements professionnels, leur consommation de papier et d'énergie par l'achat de CERs. Pour la troisième année consécutive, ces entités seront neutres en carbone sur ce périmètre, grâce à la compensation de 2 212 tonnes de CO₂ émises en 2009.

La Direction des Financements Spécialisés et Assurances a décidé, dans le cadre de la démarche de neutralité carbone du Groupe et de sa stratégie d'incitation de son plan carbone, d'étendre la compensation des émissions résiduelles 2009 à sa filiale ALD Automotive UK, certifiée ISO 14 001, sur un périmètre identique à celui du Groupe, soit à hauteur de 822 tonnes.

Au total, Société Générale compensera ainsi ses émissions 2009 à hauteur de 69 745 tonnes par l'achat de certificats CERs de projets MDP du Protocole de Kyoto et de certificats volontaires Gold Standard. Afin de responsabiliser les lignes-métiers, le montant de la compensation leur sera refacturé.

Système de management environnemental

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

La mise en place en 2005 d'un outil de reporting RSE a permis d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux. Le périmètre s'est à nouveau élargi et couvre 99 % de l'effectif Groupe à fin 2009 (en hausse de 7 % par rapport à 2008 et 132 933 occupants) hors Rosbank (acquisition récente). Plus de 900 contributeurs présents dans plus de 344 entités (filiales, succursales, bureaux de représentations, immeubles centraux, directions régionales) occupant 6 900 bâtiments dans 62 pays, ont participé à la campagne de collecte annuelle des indicateurs RSE.

Le processus de remontée de ces informations fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes dans le cadre de la certification d'une sélection d'assertions et d'indicateurs du Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Mesures prises, le cas échéant, pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière

Les services en charge de la gestion des immeubles du Groupe sont responsables de l'application, dans leur périmètre de responsabilité, des dispositions légales et réglementaires.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

Dépenses non individualisées dans le budget de fonctionnement des entités.

Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement	<p>Société Générale a mis en place une organisation décentralisée. Il existe un département en charge de la gestion des immeubles centraux et des services dédiés dans chacune des branches et filiales. La gestion de l'environnement est intégrée à leurs missions.</p> <p>Dès 2003, Société Générale a mis en place un Comité immobilier Groupe qui contribue à mieux fédérer les initiatives.</p> <p>En mars 2008, un Directeur environnement a pris ses fonctions avec comme mission de définir et conduire la politique environnementale au niveau du Groupe. Ses principaux objectifs sont de réduire l'impact direct des activités du Groupe sur l'environnement, notamment l'impact carbone, en le conduisant vers la neutralité carbone et de réduire les consommations des énergies non renouvelables.</p>
Formation et information des salariés	<p>Une brochure consacrée au développement durable a été adressée à 80 000 collaborateurs en France et hors de France en 2006. En 2008, une brochure sur la politique sur le changement climatique du Groupe a été éditée et distribuée aux collaborateurs.</p> <p>Les brochures sont distribuées systématiquement lors de séminaires ou conférences sur le sujet et accessibles sur le site intranet du Groupe.</p> <p>Un site intranet (en français et en anglais) permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général et pour le secteur bancaire en particulier et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale.</p> <p>Un espace consacré à la sensibilisation au développement durable a été aménagé au rez-de-chaussée des tours Société Générale (Paris, La Défense).</p> <p>Des conférences sur les sujets du développement durable sont organisées régulièrement pour le personnel. Un affichage régulier portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportement est organisé à l'intérieur de nos locaux des immeubles centraux en France.</p> <p>Une exposition itinérante sur le développement durable et la RSE a été réalisée et voyage à travers les filiales et implantations du Groupe.</p> <p>Depuis 2009, un programme de formation au développement durable et à la RSE (<i>e-learning</i> et présentiel) est disponible pour l'ensemble des collaborateurs et des managers du Groupe.</p>

■ Consommation d'énergie

Consommation d'électricité	629 155 MWh pour 130 166 occupants dans 56 pays, soit des données sur un périmètre représentant 98 % des effectifs du Groupe. L'augmentation constatée de la consommation d'électricité en donnée brute s'explique essentiellement par l'augmentation de couverture du périmètre et un transfert des consommations d'énergies fossiles vers l'électricité.
Consommation de gaz	97 405 MWh pour 130 166 occupants dans 56 pays.
Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée)	97 722 MWh pour 130 166 occupants dans 56 pays.
Surfaces climatisées	<p>84 % de la surface est climatisée (70 % de la surface des agences françaises, 94 % de la surface des immeubles centraux, 85 % des surfaces des filiales entrant dans le <i>reporting</i>).</p> <p>La quasi-totalité des installations de climatisation en France sont des systèmes équipés de refroidisseurs secs ou adiabatiques. Les tours de refroidissement sont progressivement supprimées. Lors de la mise en service de deux nouveaux immeubles centraux en 2005, les installations de climatisation ont été remplacées par des systèmes équipés de régulateurs sur une surface de 50 600 m². A partir de 2008, des actions d'améliorations de la production de froid (remplacement d'armoires de refroidissement, mise en place de systèmes réversibles, optimisation de la production, ...) ont été mises en œuvre.</p>

	2009	2008	2007	2006	2005
Electricité (en MWh)	629 155	596 663	523 810	441 660	388 737
Gaz (en MWh)	97 405	126 111	118 066	95 351	86 054
Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée) (en MWh)	97 722*	131 460*	122 614*	98 676*	98 941
Consommation totale d'énergie	824 282	854 234	764 490	635 687	573 732
Energie/occupant (en MWh)	6,3	6,5	6,8	6,5	6,8
Périmètre en nombre d'occupants	130 166	131 370	112 732	98 200	83 931
Périmètre en surface (m ²)	3 626 861	3 393 519	3 360 719	2 879 285	2 305 000
Energie/m ² (en kWh)	227	252	227	221	260

* Comptabilisation depuis 2006 de l'énergie consommée pour la production d'eau glacée

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Des systèmes de régulation électronique (notamment pour la température) existent dans tous les immeubles centraux et les locaux du réseau d'agences en France et dans des filiales comme SG Japan et Splitska Banka.

Les tours Société Générale (Paris, La Défense) sont équipées de systèmes automatiques améliorant l'efficacité énergétique : modulation limitée de température, fermeture automatisée des stores, extinction de l'éclairage à différents horaires, etc. Un système similaire est installé dans les locaux à Hong Kong depuis 2004, ainsi qu'à Tower Hill (SG Londres) depuis 2007. BRD et SG Serbie ont mis en place un système de gestion d'immeuble (Building Management System) pour leur siège administratif. Des audits énergétiques sont régulièrement réalisés dans des filiales (Komerčni Banka) ou bâtiments (sept en 2009 pour les centraux).

Un référentiel de performance environnementale a été développé en 2009 spécifiquement adapté aux métiers de la banque pour la rénovation et la construction des bâtiments afin de prioriser les efforts sur les économies d'énergies et les réductions d'émissions de CO₂. En test, il sera déployé en 2010.

La mise en exploitation début janvier 2009 de la Tour Granite (Paris, La Défense), première Tour Haute Qualité Environnementale (HQE) en France, a permis d'accroître l'efficacité énergétique moyenne des immeubles centraux. Les résultats de cette mise en exploitation se feront pleinement ressentir en 2010.

Les agences en France sont dotées d'un système de coupure automatique de l'éclairage et des postes de travail en dehors des heures d'utilisation. L'éclairage des composants de façades (enseignes, totems) est muni de programmeurs permettant de ne laisser en fonctionnement qu'un minimum d'équipements après une heure définie.

Lors des travaux de rénovation d'agences, les systèmes de « climatisation réversible » visant à économiser l'énergie sont prioritairement installés, des puits de lumière privilégiés et l'utilisation de peintures extérieures isolantes (exemple en Polynésie).

Dans les immeubles centraux, des systèmes de récupération de la chaleur émise par certaines des installations de production frigorifique ont été installés ; l'utilisation de la chaleur récupérée a permis de couvrir 93 % des besoins énergétiques de chauffage des tours Société Générale. Le gain annuel est estimé à 7 460 MWh. De même, le centre informatique en région parisienne est équipé depuis 1995 d'un système de récupération de la chaleur émanant des ordinateurs permettant de satisfaire environ 95 % des besoins de chauffage du centre.

Un nouvel indicateur mesurant l'efficacité énergétique des actions entreprises, testé en 2009 sur 15 % du périmètre de couverture du reporting, a comptabilisé une économie de 13,5 GWh.

Un programme « green IT » au niveau Groupe a été lancé en 2009 avec un objectif de réduction carbone et un plan d'action pour réduire l'impact de l'informatique sur l'environnement. L'objectif fixé est une réduction des consommations énergétiques équivalentes à 25 000 tonnes de CO₂ par an.

De nombreuses filiales adoptent des bonnes pratiques dans le cadre de plans d'actions locaux :

- utilisation d'ampoules basse consommation dans de nombreuses entités : BRD, SG Expressbank, SG Marocaine de Banques, Factoring KB, SG Calédonienne de banque ;
- optimisation de la gestion de la climatisation grâce à une automatisation de la mise en marche et de l'arrêt en dehors des heures d'ouverture des bureaux (SG de Banques en Côte d'Ivoire, SG de Banques au Cameroun, Société Générale Private Banking Suisse, SGB Bénin, SG Calédonienne de Banque, SG Madrid, SG Mumbai, ECS Italia, SG Francfort) ;
- des Comités de gestion « énergie » sont mis en place pour analyser les indicateurs environnementaux, trouver des actions en vue d'optimiser les consommations d'énergie et de papier et collecter des idées d'amélioration émanant des entités (BFV SG à Madagascar, SG de Banques en Côte d'Ivoire) ;
- General Bank of Greece met sous tension automatique les PC à une heure définie permettant une réduction de consommation énergétique de 754 MWh et une économie de 100 000 EUR par an ;
- en 2008, SGB Burkina Faso a redistribué au personnel 50 % des économies réalisées sur les consommations énergétiques par rapport à 2007.

Recours aux énergies renouvelables

En 2009, l'électricité « verte » représente 14 % de l'ensemble de la consommation d'électricité du Groupe avec 88 GWh en progression de 4 points par rapport à 2008. Cette politique d'achat d'électricité certifiée d'origine renouvelable a été initiée en 2005 par la conclusion d'un contrat pluriannuel de fourniture d'énergie « verte », issue de sources d'énergie renouvelables, pour les deux tours Valmy Société Générale (Paris, La Défense). 12 filiales et 3 immeubles centraux ont désormais recours à ce type d'énergie : ALD Luxembourg (6 %), ALD Sweden (77 %), Banque de Polynésie (1,8 %), Gefa Bank (15,8 %), General Bank of Greece (5,1 %), Komerčni Banka (8,1 %), SG Dublin (100 %), SG Hambros (29,4 %), SG Londres (100 %), SG Zurich (100 %, labellisé naturemade), SG Euro-VL Irlande (100 %), Sogessur (0,8 %) et les trois Tours des services centraux (Tours Valmy et Granite, 100 %).

A noter tout particulièrement la mise en exploitation de la nouvelle Tour Granite à La Défense, premier immeuble à grande hauteur certifié Haute Qualité Environnementale (HQE) en France, ce qui a permis d'accroître la part des immeubles centraux de 7,4 % par rapport à 2008.

Par ailleurs, la première agence « positive » (qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme) a vu le jour dans le Groupe en Polynésie. L'agence de Faa'a est le premier bâtiment du Groupe à auto-produire son électricité *via* des panneaux solaires. Cette production locale d'énergie renouvelable représente 0,2 % de la consommation d'électricité totale du Groupe. Depuis février 2010, Société Générale de Banques au Burkina couvre plus du tiers des consommations d'électricité de son siège grâce aux 600 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de ses bâtiments.

■ Consommation d'eau

1 641 622 m³ pour 103 443 occupants dans 49 pays. De nombreuses entités, représentant 29 490 occupants, sont dans l'impossibilité matérielle d'individualiser leur consommation (notamment en cas de copropriété, le coût de la consommation d'eau étant inclus dans les charges liées à la gestion de l'immeuble). La consommation moyenne mondiale a augmenté de 6 % par rapport à 2008. Les explications sont multiples : erreur de données en 2008, fuites non détectées rapidement, travaux ayant conduit à des surconsommations...

En France, suite aux efforts menés par les gestionnaires des immeubles centraux du Groupe, la consommation d'eau s'élève à 9,4 m³/occupant (soit plus de 40 % inférieure à la moyenne

relevée pour le Groupe). Les contrats de maintenance avec objectifs de résultat participent à la réduction des consommations d'eau de ville.

D'autre part, l'optimisation et la suppression des tours de refroidissement des salles informatiques dans certains centres français ont permis une baisse de la consommation d'eau. Plusieurs entités (Axus Finland, Banco SG Brazil, Sogessur, General Bank of Greece, SG Serbie, Crédit du Nord ...) ont adopté des solutions techniques permettant une limitation des débits d'eau : installation d'économiseurs d'eau ou de robinets poussoirs, suppression de climatiseurs à eau perdue, mise en place des aérateurs hautes performances, des mitigeurs d'eau des sanitaires, de mousseurs réducteur d'eau chasse d'eau, installation de chasses d'eau double débit dans de nombreuses entités.

	2009	2008	2007	2006	2005
Eau (en m ³)	1 641 622	1 504 328	1 564 159	1 407 887	783 735
Eau/occupant (en m³)	15,9	15,0	18,6	18,8	15,2
Périmètre en nombre d'occupants	103 443	100 378	84 281	74 699	51 582

■ Consommation de matières premières

Consommation de papier

Société Générale est actionnaire fondateur d'EcoFolio depuis décembre 2006. EcoFolio est un éco-organisme ayant pour objectif principal de permettre aux entreprises de respecter la législation française concernant les émetteurs d'imprimés commerciaux.

En 2008, le périmètre de déclaration a été élargi par la Loi de Finance et Société Générale a déclaré 1 081 tonnes d'imprimés assujettis à cette écotaxe. En 2009, le montant de la déclaration est de 1 841 tonnes.

Depuis octobre 2006, le Réseau de Détail en France propose un relevé de compte en ligne. A fin 2009, il a été adopté par 843 706 clients, représentant 15,8 % des comptes à vue particuliers (soit une augmentation de 29 % des abonnés à ce service par rapport à fin 2008).

Consommation de papier de bureau :

- la consommation de papier de bureau recensée s'élève à 8 100 tonnes en 2009 pour le Groupe (sur un périmètre de 131 579 occupants), soit 61,6 kg par occupant, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2008. Cette augmentation s'explique en grande partie par une erreur dans les données rapportées en 2008 par BRD (Roumanie) ;
- la consommation de papier de bureau recyclé est en augmentation et représente 33,1 % de la consommation totale de papier de bureau pour le Groupe à fin 2009.

Société Générale a lancé début 2007 un Comité de pilotage « papier responsable » afin que toutes les entités du Groupe puissent s'échanger des bonnes pratiques pour réduire et améliorer (ex : recours au papier recyclé) leur consommation de papier. Porté par le slogan « Consommons moins, consommons mieux », cette initiative a un double objectif auprès des collaborateurs : la réduction de la consommation de papier et l'incitation à l'utilisation de papiers éco-labellisés.

Plusieurs réalisations importantes ont eu lieu en 2008 et 2009 :

- organisation du « Challenge Bonnes Pratiques Papier Responsable » permettant l'identification et la diffusion de bonnes pratiques à travers le Groupe ;
- mise en place d'un *reporting* trimestriel de la consommation de papier sur le périmètre français servant comme outil de pilotage ;
- choix parmi d'autres d'un prestataire avec un approvisionnement en papier uniquement recyclé et éco-labellisé ;
- rédaction d'un Guide Bonnes Pratiques Papier accessible à l'ensemble des collaborateurs ;
- décision de réaliser des cartes de visite en papier recyclé avec la mention « 100 % papier recyclé » pour l'ensemble des collaborateurs en France ;
- l'ensemble des nouvelles imprimantes des immeubles centraux en France permettent le recto verso et sont paramétrées dans ce mode par défaut. L'impression recto verso est généralisée pour SG Amsterdam, SG Londres, SGBT Luxembourg, Société Générale Private Banking Suisse, SG Serbie, SKB Banka, Splitska Banka, SGB Bénin ;
- rationalisation du nombre d'imprimantes (1 imprimante pour 6 personnes dans la nouvelle Tour Granite) et projet d'extension aux autres immeubles centraux ;
- de nombreuses initiatives locales (France, Italie, Luxembourg, République tchèque, Angleterre, Pays-Bas, Côte d'Ivoire, Cameroun) ont été lancées telles que le passage de listings papier au format électronique et le suivi régulier des consommations.

■ Déchets

Pour le périmètre des immeubles centraux parisiens, la production de déchets est de 4 832 tonnes en 2009 (soit 184 kg/occupant au lieu de 73 en 2008). En 2009, la mise en exploitation de la nouvelle Tour Granite a engendré une modification importante du parc informatique avec une stratégie sur la consommation de papier ayant notamment conduit à la diminution des imprimantes individuelles, ce qui explique l'augmentation du poids des déchets par occupant entre 2008 et 2009.

Les déchets sont répartis en seize catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place pour la collecte, le tri et le recyclage de la grande majorité des déchets. Des directives sur le recyclage systématique des tubes fluorescents sont parues en 2004. En 2008, une instruction Groupe sur le traitement des déchets des équipements électriques et électroniques a été élaborée avec application dès l'année 2009 au niveau mondial. En France, un accord a été signé avec les entreprises du secteur adapté pour le traitement et le recyclage de l'ensemble des équipements électroniques et appareils téléphoniques du Groupe.

■ Transports

Trajets domicile-travail

Le choix de localisation du Siège à La Défense a été notamment déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense/Val-de-Fontenay).

Depuis octobre 2007, Société Générale propose un service de covoiturage pour ses collaborateurs en Ile-de-France (France). Près de 5 000 collaborateurs se sont déjà abonnés sur le site Internet dédié www.roulons-ensemble.com.

Société Générale Securities Services et la filiale chargée de la gestion du traitement administratif de l'épargne salariale de Société Générale basées à Nantes (France) ont lancé en octobre 2007 un Plan de déplacement entreprise (PDE). Il s'agit du premier exercice de cette ampleur au sein de Société Générale (1 300 collaborateurs concernés). Nantes Métropole et l'ADEME ont accompagné le site nantais dans sa démarche en termes techniques, logistiques et financiers.

Voyages professionnels

Une instruction interne est parue en 2005 prônant la limitation des voyages professionnels, la préférence au train par rapport à l'avion quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.

En 2008, en France, un éco-comparateur pour les déplacements professionnels qui calcule la quantité de CO₂ émise selon le moyen de transport choisi a été mis en place sur la plateforme de réservation voyage. Les transports en avion court courrier ont baissé au détriment du train.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférences sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels. En 2009, un programme de Green IT a été lancé pour notamment développer des moyens technologiques de substitution aux déplacements professionnels avec la mise en place d'objectifs et d'un plan d'actions.

Société Générale, en partenariat avec sa filiale ALD Automotive, mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc automobile. En 2009, un programme « Car Policy Groupe » a été lancé avec l'ambition de limiter les impacts environnementaux générés par la flotte automobile du Groupe par la sélection de modèles de véhicules moins émetteurs et des mesures d'accompagnement comme la formation à l'éco-conduite. Cette politique devrait porter ses fruits en 2010 en France. A fin 2009, la moyenne du parc Société Générale en France se situe à 131 g/km de CO₂ et à 165 g/km au niveau mondial.

Déplacements professionnels (km)	2009	2008	2007	2006
Avion	210 844 166	247 084 428	288 002 046	203 418 054
Train	41 889 265	38 742 281	33 393 554	34 050 783
Voiture	191 681 568	182 812 722	133 532 618	178 840 945
Distance totale	444 414 999	468 639 431	454 928 219	416 309 782
Périmètre en nombre d'occupants	129 343	130 730	118 069	90 800

■ Autres thèmes

Conditions d'utilisation des sols	Non significatif dans l'activité exercée.
Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant au R22 par des machines fonctionnant au R134a pour supprimer les fuites de gaz détériorant la couche d'ozone et limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Ces opérations ont été poursuivies en 2009 sur les immeubles centraux (Tigery, Cap 18, Niemeyer II, Polaris).
Nuisances sonores et olfactives	Non significatif dans l'activité exercée.
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	Amiante : Société Générale a procédé par l'intermédiaire d'un organisme agréé aux contrôles des atteintes à l'équilibre biologique, de présence d'amiante dans les immeubles, conformément au décret n° 96-97 du 7.02.96 et au décret n° 97-855 du 12.09.97 relatif à « la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ». Ces contrôles ont été effectués sur les immeubles concernés entre 1997 et 1998, ils ont été suivis de mesures de dépollution et de protection lorsque celles-ci étaient nécessaires. Les IGH – immeubles de grande hauteur – et ERP – établissement recevant du public – dans le champ d'application du décret de 2000 ont été vérifiés par le bureau de contrôle Veritas. Ils ne nécessitent pas de travaux spécifiques.

Se reporter au site RSE pour des informations plus détaillées et notamment une description complète de la politique environnementale du groupe Société Générale : rse.societegenerale.com

8

DEONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Déontologie et lutte anti-blanchiment

Page

160

DEONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Le rôle de la déontologie

La déontologie fait partie des valeurs essentielles du groupe Société Générale. Elle n'est pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais aussi la culture de tous.

D'abord dédiée aux activités de marchés lors de sa création en 1997, la Direction de la déontologie a élargi son champ d'action à l'ensemble des métiers de la banque.

Pour ce faire, le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine déontologique et de règles de bonne conduite rigoureuses répondant aux meilleurs standards de la profession. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le groupe Société Générale.

La culture déontologique pour une banque peut se résumer à quelques principes simples tels que :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie que l'on ne connaît pas bien ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toute circonstance de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait en marge des lois ou contraire aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables et déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients ;
- a mis en place un droit d'alerte qui peut être exercé par tout collaborateur lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération à l'étude ou plus généralement une situation particulière n'est pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

Les missions de la Direction de la déontologie

Au sein de l'organisation de la conformité, la Direction de la déontologie assure un rôle d'expertise au niveau le plus élevé pour le compte du Groupe. A ce titre ses missions principales sont de :

- définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et s'assurer de leur application ;
- veiller au respect des règles professionnelles et de marché ;
- assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts éventuels à l'égard des clients ;
- proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels ;
- coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers.

La lutte contre la corruption

Société Générale a des principes stricts en matière de lutte contre la corruption qui sont inscrits dans le Code de conduite, se conformant notamment aux dispositions de la législation française. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés *via* des instructions actualisées et applicables à l'ensemble du Groupe. Dès 2001, transposant les dispositions françaises, le Groupe a adopté une instruction destinée à l'ensemble du personnel. Réactualisée en 2009, celle-ci fixe pour le Groupe les règles de conduite applicables en matière de lutte contre la corruption.

Outils informatiques dédiés au respect de la conformité

Divers outils informatiques ont été développés dans le but de s'assurer du respect de la réglementation (par exemple, lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent) et de détecter dans la mesure du possible les abus. Parmi ceux-ci :

- des outils de filtrage des fichiers clients et des virements internationaux permettent de détecter les personnes soupçonnées de participation à des activités de blanchiment ou de financement d'activités terroristes ;

- des outils destinés à gérer et prévenir les conflits d'intérêts ;
- des outils d'analyse comportementale facilitent la détection des opérations suspectes dans les activités de Banque de détail et de Banque Privée ;
- un outil d'aide pour la gestion des alertes et la surveillance des chèques ;
- un outil permettant de gérer les listes d'initiés ;
- un outil d'aide à la détection des abus de marché (manipulation de cours et délits d'initiés) ;
- un outil de gestion de cartographie et d'évaluation des risques de non-conformité, ainsi que de suivi des plans d'action ;
- un outil transversal propre à répondre aux obligations réglementaires du Groupe en matière de franchissements de seuils.

Les temps forts 2009

■ Un renforcement des effectifs de l'organisation de la conformité

Le dispositif de prévention et de contrôle du risque déontologique a continué à être renforcé courant 2009.

Les moyens humains de la Direction de la déontologie à Paris sont passés en 2009 à 71 personnes.

Par ailleurs, des séminaires relatifs à la déontologie et à la conformité à vocation internationale ont été organisés pour les principaux responsables afin d'optimiser le partage d'expérience et de connaissance.

■ Modifications de l'organisation de la Direction de la déontologie

Au sein de la Direction de la déontologie, un poste visant à aboutir à une meilleure coordination de l'action du Groupe s'agissant des sanctions et des embargos a été créé.

Par ailleurs, le 1^{er} octobre 2009, les services déontologiques français dédiés aux activités de la Banque Privée et des métiers Titres ont été hiérarchiquement rattachés à la Direction de la déontologie.

■ Suivi des évolutions législatives et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et mise à niveau des procédures au sein du groupe Société Générale

L'année 2009 a été marquée par la promulgation le 30 janvier 2009 de l'ordonnance n° 2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, transposant la III^e Directive Européenne.

Les décrets d'application et les arrêtés ont également été promulgués dans le courant de l'année :

- Décret n° 2009-874 du 16 juillet 2009, pris pour application de l'article L. 561-15-II du Code monétaire et financier définissant les 16 critères relatifs aux sommes ou opérations susceptibles de provenir d'une fraude fiscale ;
- Décret n° 2009-1087 du 2 septembre 2009, relatif aux obligations de vigilance et de déclaration pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- Arrêté du 2 septembre 2009, qui définit les éléments d'information liés à la connaissance du client et de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 qui fournit des informations relatives au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, modifiant le règlement n°97-02 du 21 février 1997.

Le groupe Société Générale a collaboré aux multiples missions de réflexion et de consultation de la Place, sous l'égide de la FBF, de l'AMAFI, de TRACFIN, de la DGPTTE, sur la rédaction des textes, l'adaptation et la mise en place des nouveaux documents de déclaration de soupçon à TRACFIN, l'évolution du Questionnaire Lutte contre le Blanchiment (QLB).

Le groupe Société Générale a également participé à l'élaboration d'un nouvel outil de formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, projet de Place réunissant 9 établissements bancaires sous l'impulsion du Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), avec l'aide de la FBF, de l'AMAFI et de TRACFIN.

En interne, le groupe Société Générale a continué son effort de renforcement et d'organisation du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et a commencé l'adaptation de ses procédures et de ses outils au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes.

■ Des efforts soutenus de formation

En 2009, de gros efforts de formation ont été fournis en particulier à l'occasion de la publication de nouvelles réglementations ou lors du déploiement de nouveaux outils informatiques liés à la déontologie (déclarations d'opérations personnelles, chartes de déontologie, listes d'initiés, ...).

Des formations en ligne sont par ailleurs mises en place. Elles couvrent toutes les dimensions de la conformité déontologique : lutte anti-blanchiment, déontologie des marchés, conflits d'intérêts et gestion de l'information, relation client, etc. Les activités de Banque de détail en France et à l'étranger sont désormais pourvues d'outils propres traitant des thèmes clés (connaissance client, suivi des opérations, devoirs d'information et de conseil, secret bancaire, etc.).

■ La mise en œuvre des obligations résultant de la transposition de la Directive Européenne Marchés des Instruments Financiers (directive MIF)

Au cours de l'année 2009, la mise en œuvre des obligations édictées par la directive MIF s'est poursuivie auprès des différentes entités du Groupe concernées.

La directive MIF a entraîné des changements dans de nombreux domaines qui portent sur l'organisation des marchés financiers, sur les règles organisationnelles des Prestataires de Services d'Investissements (ci-après PSI) et sur les règles de bonne conduite que les PSI doivent respecter envers leurs clients.

Suite à l'entrée en vigueur de la directive MIF, les modifications les plus importantes ont été les suivantes :

- des systèmes de classification de la clientèle ont été mis en place afin d'accorder aux différents clients un régime de protection adapté à leur situation (protection forte pour les clients non professionnels, d'une intensité moindre pour les clients professionnels). Chaque client se voit notifier la catégorie à laquelle il appartient et la possibilité d'en changer ;
- des procédures d'évaluation de la clientèle ont été adoptées au sein des diverses lignes-métiers participant à la fourniture de services d'investissement. Celles-ci permettent ainsi aux vendeurs de recueillir un certain nombre d'informations sur la situation de leurs clients préalablement à la fourniture des services d'investissement ;
- des politiques d'exécution des ordres ont été définies par les entités du groupe Société Générale concernées lesquelles sont tenues de les porter à la connaissance de leur clientèle et de les tenir à jour ;
- des politiques d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ont été établies.

Afin que l'ensemble des collaborateurs du groupe Société Générale concernés soient bien informés des nouvelles règles à appliquer, les formations spécifiques se sont poursuivies.

LA CONFORMITE

Les structures de contrôle interne du groupe Société Générale ont été modifiées en janvier 2006 pour répondre aux dispositions du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Les structures de contrôle permanent ont été distinguées de celles du contrôle périodique. La coordination entre les structures de contrôle permanent et de contrôle périodique est assurée par un Directeur général délégué assisté par un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réuni trimestriellement.

Une organisation de la Conformité indépendante a été déployée dans les différents métiers du Groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de « non conformité ».

Le Secrétaire général du Groupe est le Responsable de la conformité Groupe (RCOG). Il supervise l'organisation de la Conformité avec l'aide d'un Comité de conformité Groupe (CCG) qu'il préside et qui est réuni mensuellement. Cette organisation pyramidale est reproduite dans des formes similaires dans chaque pôle, ligne-métier ou filiale significative sous la conduite de Responsables de conformité (RCO) clairement identifiés. Les RCO des différents pôles font partie du CCG, ainsi que les directeurs des départements concernés des divisions fonctionnelles dont notamment les directeurs des départements de la déontologie, des affaires juridiques et le Directeur de l'Inspection générale. Les RCO des différents pôles sont rattachés fonctionnellement au Responsable de conformité Groupe.

Les RCO concourent par leur action à l'identification et la prévention des risques de non conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements ainsi qu'à la mise en place des actions correctives, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe.

9

GESTION DES RISQUES

	<i>Page</i>
<u>Les risques de crédit</u>	166
<u>Les risques de marché</u>	176
<u>Informations financières spécifiques</u>	182
<u>Les risques structurels de taux et de change</u>	193
<u>Le risque de liquidité</u>	195
<u>Les risques opérationnels</u>	197
<u>Les risques de non conformité et de réputation</u>	202
<u>Les risques juridiques</u>	202
<u>Les risques environnementaux</u>	204
<u>Assurances des risques opérationnels</u>	205
<u>Autres risques</u>	205
<u>Ratios réglementaires</u>	206

Stratégie de gestion du risque

Etant donné les nombreux métiers, marchés et régions où elle opère, Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la gestion des risques. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre une infrastructure performante de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque/rentabilité des différentes activités de la banque ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;
- les risques souverains et macro-économiques, en particulier dans les marchés émergents ;
- le souci d'obtenir un portefeuille équilibré des sources de profits.

Catégories de risque

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **risque de crédit** (y compris le risque pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le **risque de contrepartie** afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation exercées par la banque. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le **risque de concentration**, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à certains groupes de contreparties ;
- **risque de marché** : risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations ;
- **risques opérationnels** (y compris les risques juridiques, comptables, environnementaux, de conformité et de réputation) : risque de perte ou de sanction du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaine ou d'événements extérieurs ;
- **risque sur le portefeuille de participations** : risque de baisse de la valeur de participations faisant partie du portefeuille d'investissements de la banque ;

- **risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation d'actifs dû aux variations des taux d'intérêt ou de change ; les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires) ;
- **risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance ;
- **risque stratégique** : risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de la banque à exécuter sa stratégie ;
- **risque lié à l'activité** : risque que le seuil de rentabilité ne soit pas atteint parce que les charges sont supérieures aux recettes.

A travers ses filiales d'Assurances, le Groupe est aussi exposé à divers risques inhérents à ce métier (ex. : risque de tarifications des primes, risque de mortalité et risques structurels des activités d'assurance-vie et dommages).

A travers ses Financements Spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (estimation de la valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail).

Principes de gouvernance, de contrôle et d'organisation de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion du risque du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration aux équipes d'encadrement sur le terrain ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- une approche homogène de l'évaluation et du suivi des risques doit être appliquée dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil

d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière, indépendantes des Directions opérationnelles, sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et supervise le contrôle des risques. Il s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les limites de risque annuelles pour les risques de marché et de crédit. La Direction générale effectue régulièrement devant le Conseil d'administration des présentations sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

LE COMITE D'AUDIT, DE CONTROLE INTERNE ET DES RISQUES

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence et la conformité du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité, qui bénéficie d'exposés spécifiques de la Direction générale, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le rapport sur l'évaluation des risques et des procédures de contrôle qui est remis tous les ans à la Commission bancaire.

LE COMITE DES RISQUES

Le Comité des risques (CORISQ) présidé par la Direction générale réunit au minimum chaque mois le Comité exécutif du Groupe. Cette instance est amenée à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et des risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels de stratégie. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

LA DIRECTION DES RISQUES

Rattachée à la Direction générale et indépendante des entités commerciales, la Direction des risques du Groupe est en charge de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est adéquat et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable de :

- recenser les risques financiers (risques de crédit, de marché) et opérationnels du Groupe ;
- définir ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- apprécier les risques pris par le Groupe en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux et en analysant les portefeuilles ;
- s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information et des outils de mesure des risques ;
- piloter la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe.

Dans le contexte de la crise financière et afin de se conformer aux évolutions du Groupe, la Direction des risques a opéré une réorganisation effective le 1^{er} janvier 2009, avec pour principaux objectifs de :

- renforcer l'indépendance de la fonction Risques des Réseaux Internationaux par un rattachement hiérarchique à la Direction des risques du Groupe ;
- regrouper les équipes en charge du risque sur opérations de marché y compris gestion d'actif ;
- renforcer la prévention et le suivi des risques opérationnels ;
- renforcer les expertises sur des risques spécifiques tels que la clientèle de particuliers et professionnels ou le secteur immobilier ;
- renforcer la fonction de mesure et d'analyse de portefeuille de l'ensemble des risques du Groupe, en rapprochant les équipes de modélisation et d'analyse de portefeuille, ainsi qu'en améliorant les procédures et dispositifs d'alerte.

D'après le dernier recensement réalisé (courant 1^{er} trimestre 2009), la filière Risques du groupe Société Générale rassemble plus de 4 500 personnes dédiées à la maîtrise et au contrôle permanent des risques (dont 828 à fin décembre 2009 au sein même de la Direction des risques du Groupe).

LA DIRECTION FINANCIERE

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité, ainsi que le refinancement long terme du Groupe sont assurés au sein du Département gestion du bilan, tandis le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du Département Gestion Financière et Capital, ces deux services étant rattachés à la Direction financière du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, ainsi que les

limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activité ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

Par ailleurs, le Conseil juridique interne s'assure des risques juridiques ainsi que des questions de déontologie et de conformité.

Enfin, les principes, les procédures et les infrastructures de gestion des risques de la banque ainsi que leur mise en œuvre sont soumis au contrôle de l'Audit interne et de l'Inspection générale ainsi que des Commissaires aux comptes.

■ LES RISQUES DE CREDIT

Gestion du risque de crédit : organisation et structure

Afin d'encadrer la gestion du risque de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, celle-ci est revue et validée par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

La surveillance du risque de crédit est organisée par pôles (Réseaux France, Réseaux Internationaux, Financements Spécialisés et Assurances, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs et Banque de Financement et d'Investissement) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au risque de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les dossiers des opérations soumises par les Directions commerciales ;

Risques sur actifs gérés en extinction

Concernant les actifs gérés en extinction ⁽¹⁾, la Direction des risques :

- valide l'ensemble des opérations ayant trait à ces actifs (couvertures, cessions, commutations...) ;
- définit, mesure et encadre les positions en utilisant les métriques de risque de marché : *VaR* et *stress tests* ;
- assure la production des calculs de *Marked-to-Stress* et d'*Impairment*, après en avoir défini et validé les hypothèses ;
- analyse chacune des contreparties *monolines* afin de déterminer le taux de provisionnement adéquat des expositions du Groupe, et calcule les provisions correspondantes.

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- contrôler les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au CORISQ et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

L'approbation des risques

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant un risque de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi garantir que la sécurisation de la transaction sera suffisante pour couvrir le risque de perte en

(1) Pour plus de détails sur ce périmètre, voir en page 14 le paragraphe dédié du chapitre 2 consacré aux actifs gérés en extinction.

cas de défaillance. L'approbation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risque de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- le personnel chargé d'évaluer le risque de crédit ne doit pas participer à la prise de décision ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et à l'unité de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites de concentration qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques sectoriels présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées au risque ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques. Ce dernier est un Comité *ad hoc* chargé d'approuver la politique de prise de risque et de marketing envers les grands clients clés de la banque, notamment en proposant des limites d'exposition.

Surveillance et audit des risques

Les systèmes d'information des risques du Groupe permettent de centraliser les engagements des entités opérationnelles dans une base de données unique et de les rapprocher des autorisations accordées par contrepartie. Ces systèmes sont également une source de données pour les analyses de portefeuille.

Par ailleurs, toutes les unités opérationnelles du Groupe, en particulier les salles de marché, sont équipées de systèmes

d'information permettant de vérifier quotidiennement que les limites d'exposition fixées pour chaque contrepartie n'ont pas été dépassées.

La Direction des risques et les lignes-métiers renvoient, à fréquence régulière, la qualité des engagements lors de la validation des notes de crédit ou dans le cadre des procédures de provisionnement trimestrielles.

La Direction des risques effectue régulièrement au sein des Directions opérationnelles du Groupe des audits de risque et des revues des dossiers de crédit. Enfin, le service de l'Audit interne du Groupe effectue régulièrement des audits dont les conclusions sont transmises à la Direction générale.

Mesure des risques et notations internes

Le système de notation du Groupe repose sur trois grands piliers :

- des modèles de notation interne servant à mesurer les risques de contrepartie (exprimés sous la forme d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an) et de transaction (exprimés sous la forme du montant de la perte qui résulterait de la défaillance d'un emprunteur) en conformité avec les principes de Bâle II ;
- un ensemble de procédures énonçant les règles pour l'utilisation des notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) et pour la supervision, le *back-testing* et la validation des modèles ;
- le jugement humain, qui doit porter un regard critique sur les résultats des modèles.

Les modèles internes du Groupe permettent une évaluation quantitative du risque de contrepartie et de transaction qui est intégrée dans les demandes de crédit pour la mesure du risque de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés par les collaborateurs (analystes crédit et chargés de clientèle) et les décideurs comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. A cet effet, les notes de contrepartie sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière risques.

Ces modèles utilisés pour estimer les probabilités de défaut des contreparties (*Probability of Default*, PD) et pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement) et ont pour l'essentiel été validés IRBA (*Advanced Internal Ratings Based Approach*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, de mesure de performance régulière.

■ Gouvernance de la modélisation du risque

PROCESSUS ET RESPONSABILITE DE LA MODELISATION

La gouvernance comprend le développement, la validation, le suivi et les décisions sur l'évolution des modèles internes de notation. Un département spécifique de la Direction des risques est plus particulièrement chargé d'élaborer les principes de la banque pour l'estimation des paramètres de crédit employés dans le cadre de la méthode IRBA (*Probability of Default*, PD ; *Loss Given Default*, LGD ; *Credit Conversion Factor*, CCF) et de valider les modèles internes de notation.

Un comité décisionnel, le Comité Experts encadre l'évolution du dispositif des modèles internes. Sponsorisé par la Direction des risques et le responsable de la ligne-métier concernée, son rôle est de valider d'un point de vue bancaire les paramètres de risque proposés à l'issue d'un Comité Modèles et de déterminer les priorités pour les travaux à mener.

Les modèles de crédit servant à modéliser les besoins en fonds propres de la banque selon la méthode IRBA sont contrôlés une fois par an conformément à la réglementation Bâle II ; ils peuvent ensuite être ajustés autant que de besoin. Pour ce faire, les entités modélisatrices procèdent à des *back-testings* annuels et présentent leurs conclusions à l'entité indépendante du contrôle des modèles. Les résultats des *back-testings* et l'avis de l'audit sur la performance des modèles et les paramétrages des indicateurs de risques alimentent les débats des Comités Modèles et Experts. Enfin, les conclusions et décisions des Comités Modèles et Experts sont régulièrement portées à la connaissance du CORISQ.

COMPOSANTS ELEMENTAIRES DE LA MODELISATION DU RISQUE DE CREDIT PAR SOCIETE GENERALE

Depuis le mois de juin 2009, en complément des modèles de PD et de LGD, la banque a également mis en œuvre des modèles internes de facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) permettant d'estimer l'exposition au moment du défaut pour les facilités de crédit non tirées.

En ce qui concerne les expositions aux grandes entreprises, la banque a calibré sa modélisation des PD de manière à être « au travers du cycle » et l'a étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance de long terme provenant d'une agence de notation externe et de données internes.

Pour les portefeuilles de créances sur la clientèle de détail, la modélisation des PD repose sur une base de données historiques des défaillances constatées sur un horizon de moyen terme, auxquelles ont été appliquées des hypothèses prudentes.

De même, les LGD et le CCF modélisés par la banque pour les portefeuilles de grandes entreprises reposent sur une base de données historiques couvrant une période incluant un point bas du cycle de crédit.

Evaluation des fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de crédit

En décembre 2007, Société Générale a obtenu l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRBA) – méthode la plus avancée pour calculer les fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit.

Société Générale a l'intention de poursuivre graduellement la transition vers la méthode IRBA pour les activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard et un plan de *roll out* est mis en œuvre pour organiser le passage des filiales concernées en méthode IRBA.

REPARTITION DES EAD PAR METHODE BALOISE (*)

	31.12.2009	31.12.2008
IRB	79,4 %	78,7 %
Standard	20,6 %	21,3 %
Total	100 %	100 %

(*) y compris titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation

■ Conduite de stress tests

Les *stress tests*, qui permettent de mesurer la résilience du Groupe à des scénarii macro-économiques d'amplitudes variées, sont une composante importante de la gestion des risques du Groupe. Ils peuvent donner lieu à la fixation de limites en stress et apporter un éclairage sur les pertes potentielles dans le cadre du processus budgétaire.

Le Groupe met en œuvre un dispositif de *stress tests* articulé selon deux axes :

- les *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe ;
- les *stress tests* spécifiques permettant d'effectuer un focus sur quelques secteurs choisis (par exemple, immobilier, titrisation, risque pays, etc.).

En parallèle des exercices de stress internes, deux exercices ont été conduits en 2009 à la demande du régulateur :

- le Groupe a fait partie d'un panel de 22 banques européennes sélectionné par le Collège des superviseurs bancaires européens pour évaluer leur résilience ;
- par ailleurs, le Groupe conduit de manière annuelle un exercice de *stress test* à la demande du régulateur français.

Le risque de remplacement

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

■ La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte de l'ensemble des effets de corrélation et de compensation. Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisée pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Société Générale a également développé une série de scénarii de *stress tests* permettant de déterminer instantanément l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties, dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

■ La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties, institutions financières comprises, fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque, la solidité de la documentation juridique associée, l'exposition globale du Groupe aux institutions financières et son degré de

proximité avec la contrepartie concernée sont entre autres pris en compte pour définir ces limites. Les analyses crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, de manière quotidienne et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes et un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

■ L'atténuation du risque de contrepartie

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en générale quotidienne) du montant de sûreté requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités et d'actifs liquides et de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (*décotes* ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Analyse du portefeuille de crédit

Le Groupe revoit régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit avec des analyses plus spécifiques par type de contreparties (*Corporate*, contreparties bancaires, *hedge funds*, etc.), zones géographiques ou secteurs d'activité.

■ Encours risques de crédit

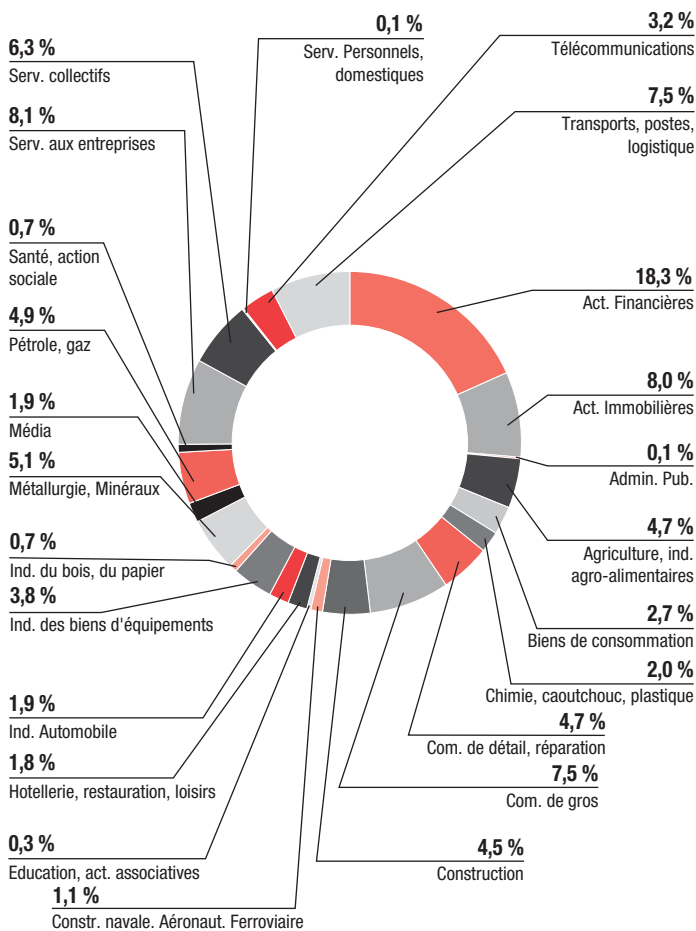
Au 31 décembre 2009, les crédits (bilan + hors-bilan, hors immobilisations, titres de participations et comptes de régularisation) accordés par le groupe Société Générale à l'ensemble de ses clients représentent une exposition en cas de défaut de 664 Md EUR (dont 486 Md EUR d'encours au bilan).

L'EAD (*Exposure at Default*) représente l'exposition en cas de défaut. Elle additionne la partie des prêts qui a été tirée et

convertit les engagements hors-bilan au moyen d'un facteur de conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de la défaillance de la contrepartie.

Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 5 % de ce portefeuille.

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS CORPORATE DU GROUPE AU 31.12.2009 (PORTEFEUILLE BÂLOIS ENTREPRISES, SOIT 280 Md EUR d'EAD) *



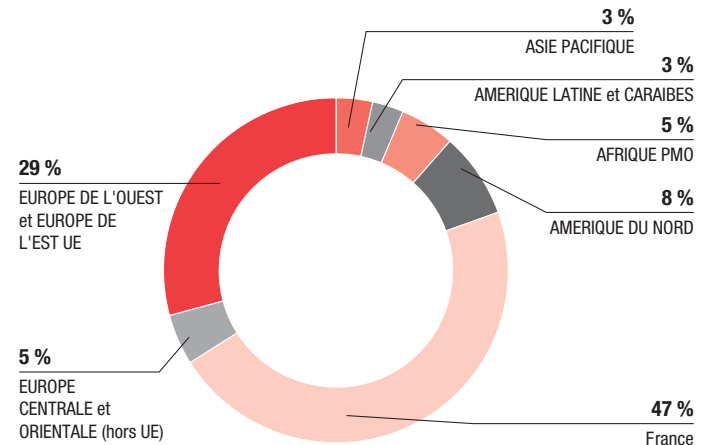
* EAD bilan + hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

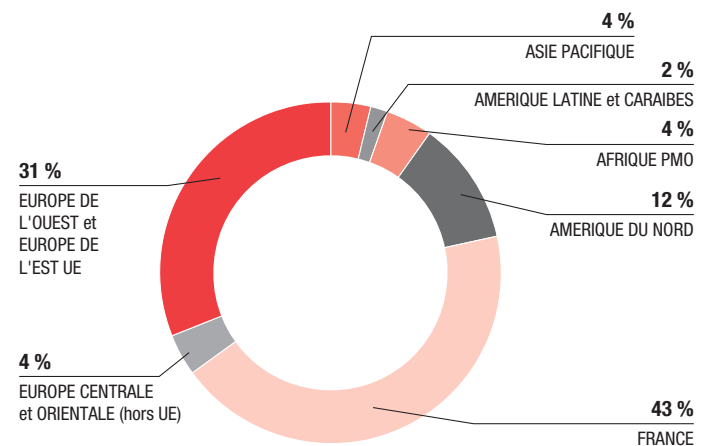
Au 31 décembre 2009, un secteur d'activité représente plus de 10 % de l'encours total du Groupe sur le portefeuille Entreprises s'élevant à 280 Md EUR (encours bilan + hors-bilan mesurés en EAD⁽¹⁾).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31.12.2009 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

ENGAGEMENTS BILAN (soit 486 Md EUR d'EAD) :

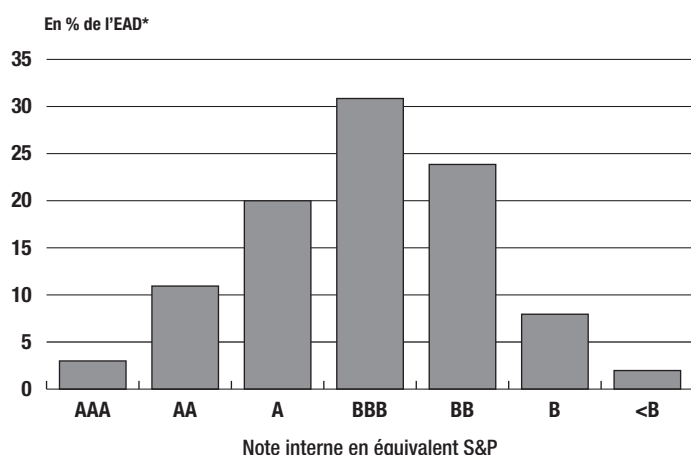


ENGAGEMENTS BILAN + HORS-BILAN (soit 664 Md EUR d'EAD) :



Au 31 décembre 2009, 85 % des encours du Groupe (bilan + hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (26 % sur le portefeuille non retail et 17 % sur les particuliers).

(1) Exposition au moment du défaut (Exposure at Default – EAD), additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de la défaillance de la contrepartie

REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTELE CORPORATE AU 31.12.2009

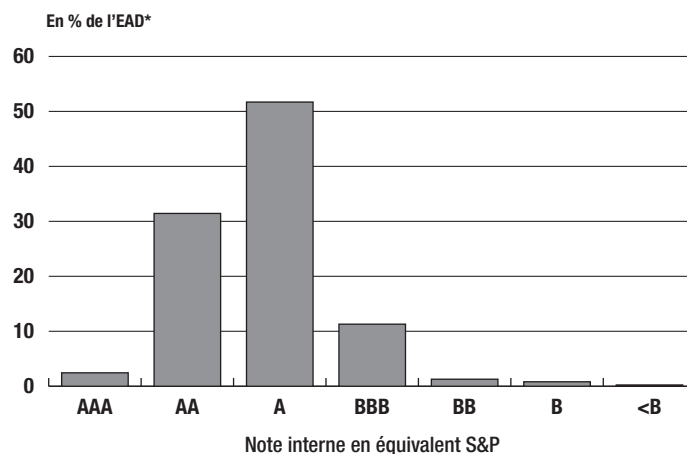
* Exposition en cas de défaut (Exposure At Default soit EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB ; hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux encours de crédit sains (risques débiteur, émetteur, de remplacement) traités en méthode IRBA et IRBF, sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus (hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation) et représente une EAD de 201 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Entreprises de 280 Md EUR).

La répartition par *rating* des engagements *Corporate* du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

Au 31 décembre 2009, la grande majorité du portefeuille (66 % de la clientèle *Corporate*) bénéficie d'une note « *investment grade* ».

Les opérations portant sur les autres contreparties sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Engagements sur les contreparties bancaires**REPARTITION PAR NOTE INTERNE DES RISQUES * SUR LA CLIENTELE BANCAIRE AU 31.12.09**

* Exposition en cas de défaut (Exposure At Default soit EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB ; hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux encours de crédit sains (risques débiteur, émetteur, de remplacement) traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille banques, tous pôles confondus (hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation) et représente une EAD de 87 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois banques de 95 Md EUR).

Elle se concentre en grande majorité sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (près de 98 % de notre exposition), sur les pays développés d'autre part (plus de 86 %).

La répartition par *rating* des engagements sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

L'exposition du Groupe sur des banques de pays en voie de développement est portée en majorité par des banques de premier rang (publiques le plus souvent) et couvre des opérations généralement à court terme et/ou largement couvertes par des garanties (*trade finance*).

Encours sur pays émergents

Les encours du Groupe sur les pays émergents sont encadrés par des limites validées une fois par an par la Direction générale.

Les encours du Groupe sur pays émergents hors UE se répartissent sur une centaine de pays, situés dans 4 zones géographiques (Europe centrale et orientale hors UE / Afrique, Proche Moyen-Orient / Amérique du Sud / Asie). Au 31 décembre 2009, ces encours sur toutes clientèles, sont au global en légère baisse et s'élèvent à 71,4 Md EUR contre 72,3 Md EUR au 31 décembre 2008.

Au titre de la Banque de détail (Réseaux Internationaux et Financements Spécialisés), le portefeuille se répartit sur plus d'une trentaine de pays, principalement en Europe centrale et orientale et dans le Bassin Méditerranéen. Les encours du Groupe incluant Rosbank s'élèvent à 51,9 Md EUR au 31 décembre 2009 contre 52,3 Md EUR au 31 décembre 2008.

Au titre de la Banque de Financement et d'Investissement, les engagements du Groupe s'élèvent à 19,5 Md EUR au 31 décembre 2009 contre 20,0 Md EUR à fin 2008. La majeure partie de ces encours porte sur des pays classés *Investment Grade* (86 %).

(En Md EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Banque de détail ⁽¹⁾	51,9	52,3
Banque de Financement et d'Investissement ⁽²⁾	19,5	20,0
Total Pays Emergents hors UE	71,4	72,3

ENCOURS EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (HORS UE)

Principalement *via* ses activités de Banque de détail (Réseaux Internationaux et Financements Spécialisés), le Groupe est présent dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale (hors UE), en particulier en Russie. Les engagements de Société Générale représentent 28,7 Md EUR à fin 2009 (contre 35,7 Md EUR à fin 2008).

En Russie, le Groupe est principalement actif dans le domaine de la Banque de détail avec des activités de banque universelle et de Financements Spécialisés. Au 31 décembre 2009, les encours s'élèvent à 19,4 Md EUR contre 27,1 Md EUR à fin 2008. Les encours du Groupe en Russie sur une clientèle banque et souverain représentent 20 % de l'exposition sur ce pays. La diminution des encours, principalement due à la Banque de détail, reflète la chute de la demande de crédit et la dégradation de la solvabilité des emprunteurs résultant de la contraction brutale du PIB au premier semestre 2009.

(En Md EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Russie ⁽²⁾	19,4	27,1
Europe centrale et orientale (Hors UE, Hors Russie) ⁽²⁾	9,3	8,6
Total Europe centrale et orientale Hors UE	28,7	35,7

LE SUIVI DU RISQUE INDIRECT DE CHANGE

Face à la dégradation de la conjoncture économique des pays d'Europe centrale et orientale, le Groupe porte une attention particulière au suivi des engagements en devises dures qui lui font porter un risque de change indirect. Ce risque est encadré par des limites pays et fait l'objet d'analyse et de suivi (notamment au travers de *stress tests*).

(1) Bilan + hors-bilan, nets des provisions spécifiques

(2) Bilan + hors-bilan, nets des provisions spécifiques et des couvertures (OPACE, gage espèces)

■ Hedge funds

Les *Hedge funds* génèrent des risques spécifiques liés à l'absence de réglementation entourant leur activité et à l'existence d'une forte corrélation entre risques de crédit et risques de marché.

Société Générale effectue un suivi spécifique reposant sur le dispositif suivant :

- une méthodologie de *stress test* pour calculer les risques de marché et de financements garantis par des parts de *Hedge funds* ;
- un processus de *due diligence* et de suivi des performances des fonds réalisés selon des procédures et modalités validées par la Direction des risques ;
- un modèle de *rating* établi à partir des données collectées lors des *due diligences*, et revu annuellement ;
- une centralisation par la Direction des risques des expositions prises avec chaque *Hedge fund* et un suivi quotidien des risques de contrepartie et de marché.

Les activités réalisées par l'ensemble des entités du Groupe sur le secteur des *Hedge funds* sont encadrées par un jeu de limites globales fixées par la Direction générale :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *Hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

En 2009, le marché des *Hedge Funds* a enregistré sa meilleure performance de la décennie. Depuis le deuxième semestre, le montant total d'actifs sous gestion a recommencé à croître et la liquidité du marché s'est améliorée.

En ligne avec le point bas touché par le marché en mars 2009, l'activité de marché de Société Générale avec les *Hedge Funds*, en régression depuis 2008, s'est retournée au deuxième trimestre 2009.

Les *Hedge Funds* sont des clients clés pour le Groupe. Société Générale s'est adapté à leur environnement changeant en (i) diversifiant son offre de produits financiers, (ii) centralisant son organisation afin de pouvoir offrir aux clients des solutions couvrant différentes classes d'actifs, (iii) améliorant son service clients grâce aux synergies développées par la réorganisation et enfin, en (iv) renforçant le pilotage de ses risques à travers un suivi quotidien serré destiné, notamment, à minimiser les risques opérationnels attachés à la gestion de ces risques.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

Gestion du portefeuille de crédits

ORGANISATION

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, un département de gestion du portefeuille de crédits a été mis en place depuis neuf ans (CPMC : *Gestion Mondiale du Portefeuille de Crédits*). Il a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la banque et pour les expositions les plus importantes des limites individuelles de concentration sont établies.

Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition, l'utilisation de dérivés de crédit et des cessions d'actifs.

UTILISATION DES DERIVES DE CREDIT

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « *Corporate* ». Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 32 % du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues.

L'exercice 2009 a été marqué par un resserrement des *spreads* de Crédit après la hausse significative enregistrée en 2008. Des mesures de réduction des positions ont été mises en œuvre afin de limiter la sensibilité du portefeuille. En particulier, l'encours total de dérivés de crédit (CDS) est passé de 28,2 Md EUR à 13,0 Md EUR à fin décembre 2009.

Par ailleurs, les achats de protection senior (*Collateralised Debt Obligations* synthétiques, CDO) réalisés les années précédentes dans une optique de gestion du capital en environnement Bâle I, ont tous été débouclés en 2009.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

(*) Changement en 2008 ayant affecté la répartition par pôle de la charge nette du risque :

- Certains actifs illiquides, précédemment intégrés dans le pôle Gestion Propre, ont été transférés au pôle Banque de Financement et d'Investissement.

- L'ensemble des filiales immobilières (GENEFIM, SOGEPROM et GENEFINO) ainsi que leurs filiales respectives précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, sont rattachées aux Réseaux France.

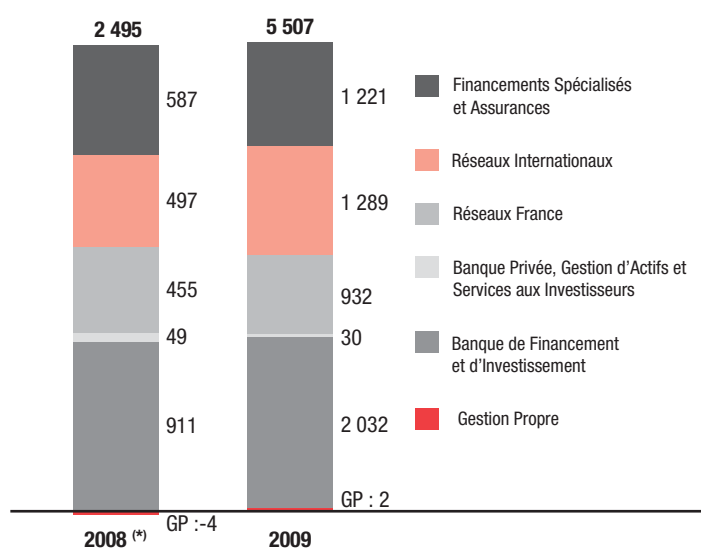
Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2009

La charge nette du risque commercial (hors litiges) du groupe Société Générale au titre de l'exercice 2009 s'élève à 5 507 M EUR contre 2 495 M EUR au 31 décembre 2008.

Jusqu'à présent, Société Générale présentait un coût du risque exprimé en point de base « Bâle I » calculé en rapportant la charge nette du risque commerciale aux encours pondérés Bâle I (*Cooke Weighted Assets*, CWA).

L'entrée en vigueur de la réforme Bâle II et la disparition prochaine de la notion de CWA a conduit le Groupe à revoir le calcul du coût du risque en point de base pour le faire évoluer vers un nouvel indicateur calculé, à partir de 2010, en rapportant la charge nette du risque commerciale aux encours prudentiels Bilan hors instruments financiers à terme et pensions livrées.

EVOLUTION DU PROVISIONNEMENT DU GROUPE EN 2009 (HORS LITIGES)



Les effets de la crise économique ont fortement alourdi la charge du risque du Groupe en 2009. Retraité du périmètre des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement, le coût du risque du Groupe s'établit à un niveau élevé de 117 points de base (soit 4,4 Md EUR).

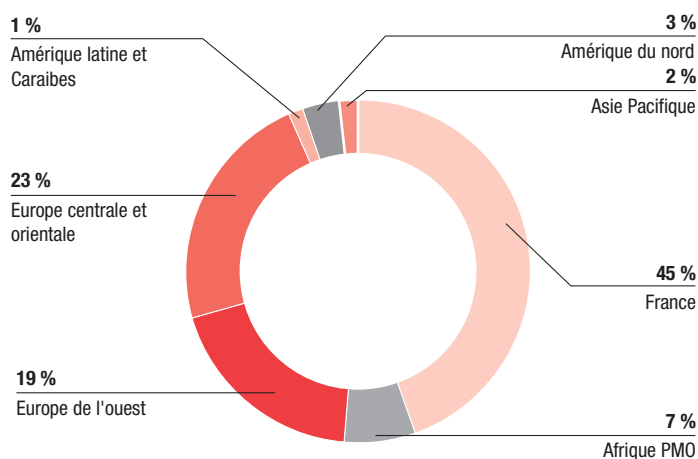
■ le coût du risque du pôle **Réseaux France** en 2009 est de 72 points de base, traduisant une croissance de la sinistralité au sein de son portefeuille de clientèles commerciales. Il progresse notamment au 4^e trimestre du fait de dotations significatives sur un nombre limité de dossiers. La sinistralité est toujours faible sur les crédits à l'habitat ;

- sur les **Réseaux Internationaux**, la charge annuelle du risque (1,3 Md EUR) est en forte hausse par rapport à 2008 en raison de la forte montée des défauts en Russie (490 points de base sur l'exercice contre 130 en 2008). Après un 1^{er} semestre en hausse, le coût net du risque s'est stabilisé sur la seconde moitié de l'année, s'affichant à 191 points de base pour 2009 ;
- dans les métiers de **Financements Spécialisés et Assurances**, la charge du risque, en forte croissance sur l'exercice, atteint 1,2 Md EUR (soit 250 points de base), principalement tirée par les métiers de crédit à la consommation (x2 à 425 points de base). Le poids de la charge du risque des métiers de financement d'équipement, bien qu'en augmentation, reste plus limitée (0,2 Md EUR) ;
- le coût du risque 2009 des activités pérennes de la **Banque de Financement et d'Investissement** s'établit à un niveau élevé (88 points de base), avec toutefois une amélioration notable au 4^e trimestre. La charge nette du risque correspondant aux actifs gérés en extinction s'élève à 1,4 Md EUR.

■ Provisions spécifiques sur risques de crédit

Le provisionnement des risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances hors actifs reclassés ⁽¹⁾ s'élève à 20,7 Md EUR au 31 décembre 2009.

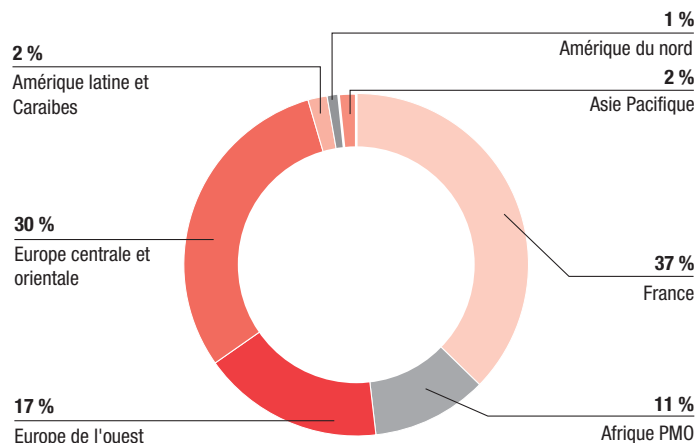
VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31.12.2009 ^(*)



(*) Hors encours douteux sur actifs reclassés ⁽¹⁾ pour un montant de 3,6 Md EUR

(1) dans le cadre de l'amendement IAS 39

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS AU 31.12.2009 ^(**)



^(**) Hors provisions spécifiques sur actifs reclassés ⁽¹⁾ pour un montant de 1,1 Md EUR

Au 31 décembre 2009, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 10,5 Md EUR (hors provisions sur actifs reclassés).

■ Provisions sur base portefeuille

Le montant des provisions sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1 181 M EUR au 31 décembre 2009, il s'élevait à 1 070 M EUR au 31 décembre 2008.

Les provisions sur base portefeuille sont des provisions collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces provisions sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces provisions sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Couverture des engagements provisionnables

	31.12.2009	31.12.2008
Créances brutes en Md EUR (*)	394,5	403,0
Créances douteuses en Md EUR (*)	20,7	14,9
– Sûretés relatives aux encours dépréciés en Md EUR (*)	3,4	2,4
= Engagements provisionnables en Md EUR (*)	17,2	12,5
Engagements provisionnables / Créances brutes (*)	4,4 %	3,1 %
Provisions en Md EUR (*)	10,5	8,3
Provisions spécifiques / Engagements provisionnables (*)	61 %	66 %
Provisions base portefeuille en Md EUR (*)	1,2	1,1
Provisions globales / Engagements provisionnables (*)	68 %	75 %

(*) Hors actifs reclassés dans le cadre de l'amendement IAS 39

Au 31 décembre 2009, les engagements provisionnables (encours dépréciés nets des sûretés et hors actifs reclassés dans le cadre de l'amendement IAS 39) s'élèvent à 17,2 Md EUR, soit un taux de couverture des engagements provisionnables de 68 %.

Provisions sur les actifs affectés par la crise financière

ACTIFS RECLASSES AU 1^{er} OCTOBRE 2008

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non-dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers les portefeuilles « actifs financiers disponibles à la vente » et « prêts et créances », dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Pour les produits structurés, le processus de dépréciation d'un actif est déclenché lorsque certains événements sont constatés sur les actifs sous-jacents : impayés, défaillance ou pertes. Généralement, cette situation se produit avant que le défaut réel ne soit constaté au niveau de l'actif (par exemple CDO).

En 2009, le Groupe a conduit des tests de dépréciation trimestriels sur les actifs ainsi identifiés. Ces tests ont pour objet d'estimer le montant des pertes avérées (*incurred loss*) après prise en considération des protections disponibles. Ils s'appuient sur des estimations des flux de trésorerie futurs attendus qui tiennent compte :

- des performances observées sur les sous-jacents ; et
- d'une estimation des pertes avérées réalisées d'après une approche statistique sur les sous-jacents.

Le montant de la dépréciation ainsi calculée est enregistré en coût net du risque.

Cette procédure constitue un des éléments majeurs du suivi des actifs reclassés.

Au 31 décembre 2009, une charge de 1 136 M EUR a été enregistrée au titre de la dépréciation des actifs financiers reclassés.

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES ASSURANCES MONOLINES

Sur l'exercice 2009, notre méthodologie d'estimation du taux de perte de valeur sur *monoline* a été amendée. Cette approche, fondée sur la notation des contreparties *monoline*, a été complétée par l'utilisation de données de marché (en particulier *spreads* de CDS et taux de recouvrement attendus). Ces éléments permettent d'estimer la perte attendue et d'en déduire le taux de perte de valeur approprié.

Les taux de perte de valeur appliqués à chaque *monoline* sont revus trimestriellement et ajustés si nécessaire.

Au 31 décembre 2009, le taux de couverture de l'exposition brute (CDS et réserve) du Groupe est de 77 %.

FINANCEMENT LBO

Le portefeuille de financements LBO est encadré par des limites validées par la Direction générale. Dans le contexte de la crise financière, il fait l'objet d'un resserrement de la politique d'octroi et d'un suivi renforcé.

Comme pour l'ensemble des encours *Corporate*, deux types de provisions peuvent être appliqués sur les engagements LBO :

- provision spécifique estimée en cas de défaut de la contrepartie ;
- provision base portefeuille constituée sur la base d'un ensemble homogène en terme de sensibilité à l'évolution du risque.

Au 31 décembre 2009, le montant des provisions de la Banque de Financement et d'Investissement sur le portefeuille LBO s'élève à 275 M EUR.

■ LES RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché désigne le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book* et réévalués en fonction de leur *Marked-to-Market*.

Organisation

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de *front office*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département risques sur opérations de marché de la Direction des risques. Ce Département assure le suivi permanent et indépendant des salles de marchés, des positions et des risques engendrés par les activités de marché du Groupe, ainsi que la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies.

Il est en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites d'intervention pour chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives au risque de marché *stricto sensu*, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading*.

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque, VaR), *stress tests* et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à Société Générale repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Value at Risk 99 % (VaR)

Développé à compter de fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.) ;
- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique : dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;

- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus précis, et la non intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

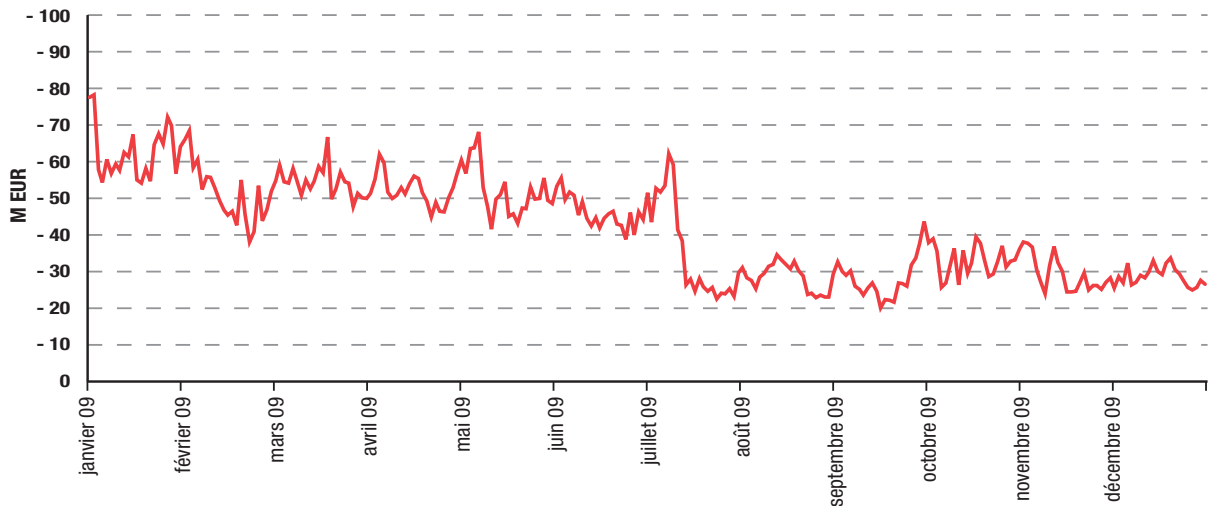
- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests*.

En 2009, le modèle a été enrichi de nouveaux facteurs de risque : facteurs de base « inter maturités » de taux d'intérêt, pour prendre en compte la variabilité entre les courbes associées aux différentes périodes de *fixing* ; corrélation des temps de défaut pour les produits structurés de crédit multi sous-jacents. Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR, (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger.

En 2009, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* est restée stable à 85 M EUR.

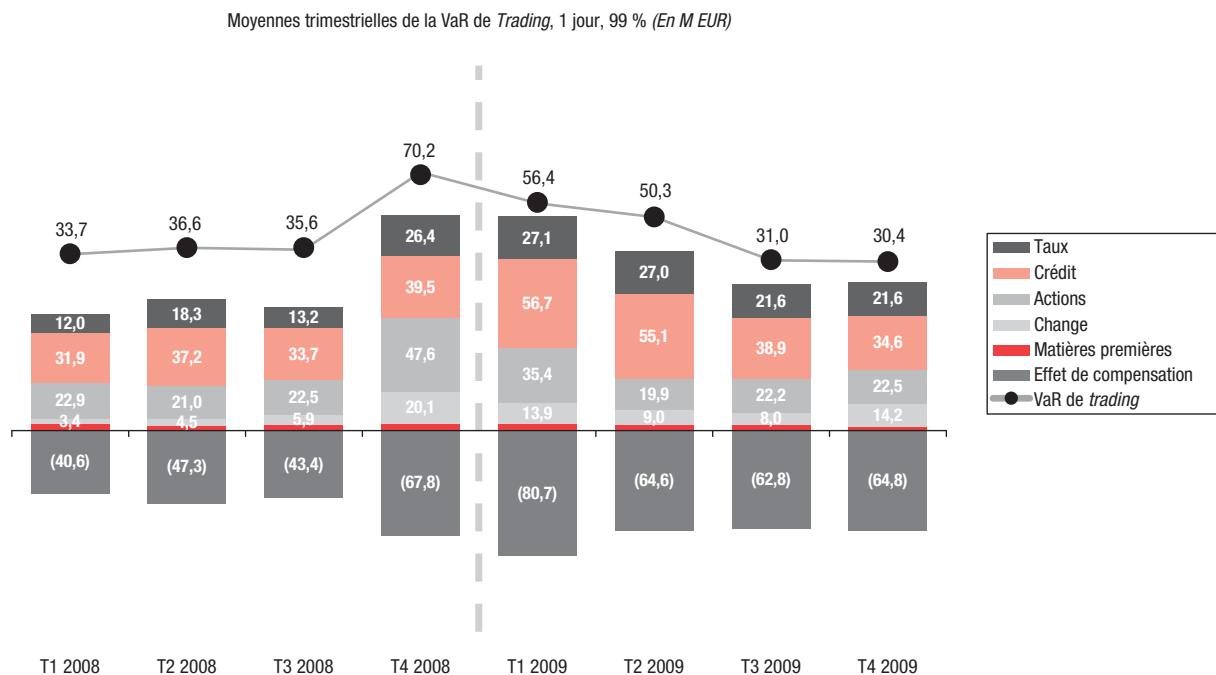
L'évolution de la Valeur en Risque des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2009 :

**VaR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITES DE MARCHE)
EVOLUTION DE LA VaR DE TRADING AU COURS DE L'ANNEE 2009 (1 JOUR, 99 %) (EN M EUR)**



En 2009, aucun excès de la limite de VaR de *Trading* n'a été constaté. (En 2009, la limite en VaR est restée stable à 85 M EUR).

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VaR) - EVOLUTION 2008-2009 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



NB : Les chiffres de la composante « crédit » portent sur un périmètre réduit à compter du 4^e trimestre 2008 suite au transfert de positions du trading book vers le banking book (Cf. Notes annexes aux comptes consolidés – Note 11) ; au vu de leur illiquidité, ces positions ne pouvaient plus faire l'objet d'un calcul de VaR selon l'approche historique en place.

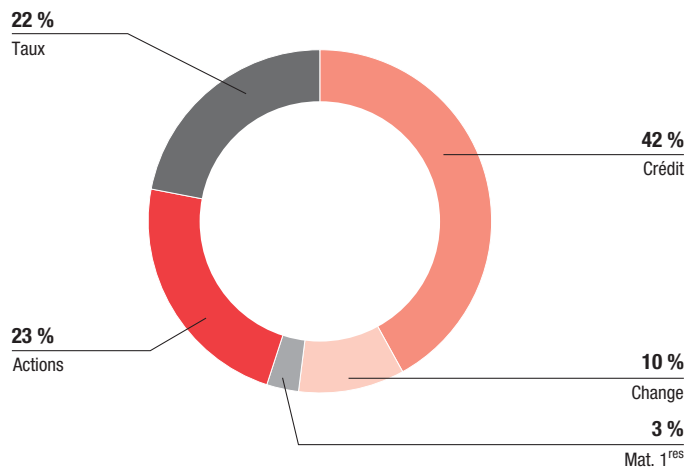
La VaR moyenne sur l'année 2009 s'établit à 42 M EUR contre une moyenne annuelle de 44 M EUR en 2008.

Cette stabilité d'ensemble recouvre une baisse lors des trois premiers trimestres de l'exercice suivie d'une stabilité sur le dernier trimestre.

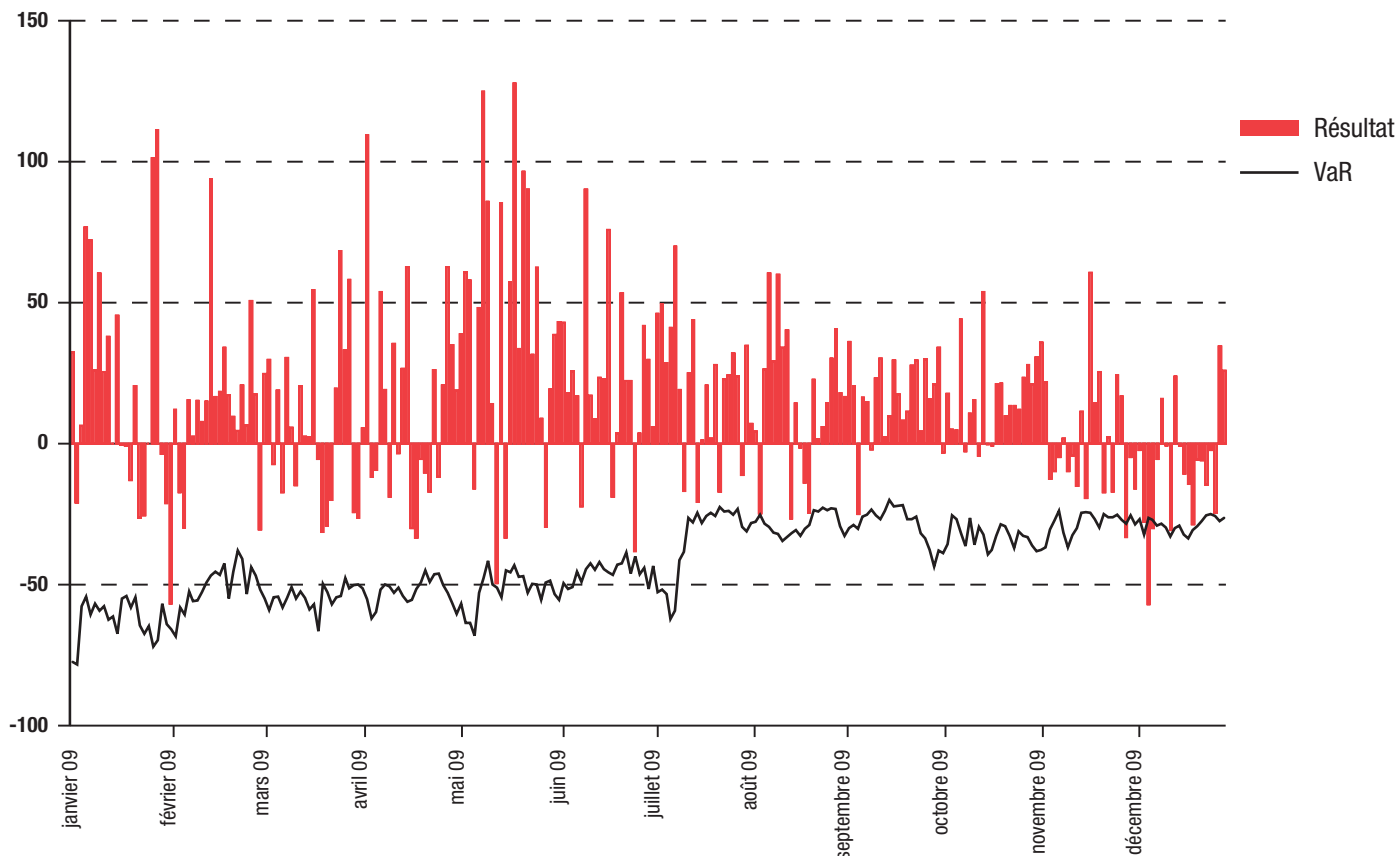
La baisse observée jusqu'au 3^e trimestre 2009 résulte d'une diminution des expositions, notamment sur les actions (*cash* ou dérivés), ainsi que d'une diversification des positions actions et crédit entraînant une compensation forte sur le reste de l'année.

Au 4^e trimestre 2009, la sortie des scénarii très volatils consécutifs à la crise financière du dernier trimestre 2008 a maintenu la VaR à un niveau faible malgré l'arrivée de nouveaux scénarii (Dubai et Grèce).

VENTILATION DE LA VaR DE *TRADING* PAR TYPE DE RISQUE - 2009



BACK-TESTING DE LA VaR SUR LE PERIMETRE REGLEMENTAIRE EN 2009 - VaR (1 JOUR, 99 %) (EN M EUR)



Le graphique ci-dessus représente le *back-testing* de la VaR sur le périmètre réglementaire.

En 2009, le résultat quotidien a excédé à trois reprises le montant de la VaR, ce qui est en ligne avec l'intervalle de confiance de 99 % retenu (correspondant à 2 à 3 excès par an).

La mesure du risque en *stress test*

■ Méthodologie

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 19 scénarii historiques, ainsi que sur 7 scénarii théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière », décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 scénarii historiques et des 7 scénarii théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers de la banque. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 26 scénarii historiques et théoriques ;
- les différents scénarii de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Ainsi la liste des scénarii utilisés a fait l'objet d'une revue en 2008, à l'issue de laquelle deux nouveaux scénarii ont été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2009 : (i) un scénario historique « 3-10 octobre 2008 » correspondant aux mouvements observés sur cette fenêtre de temps, ainsi que (ii) un scénario théorique de crise financière, décliné à partir des événements observés courant 2008. Certains scénarii, de moindre ampleur que les nouveaux scénarii, ont par ailleurs été retirés.

LES STRESS TESTS HISTORIQUES

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises

économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit ...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 scénarii historiques.

LES STRESS TESTS THEORIQUES

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers ...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 7 scénarii théoriques intégrant le « scénario théorique Société Générale de crise financière ».

Les sept scénarii théoriques utilisés en 2009 par Société Générale sont les suivants :

- Généralisé : apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important *flight to quality* ;
- Crise au Moyen-Orient : déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- Attaque terroriste : attaque terroriste majeure aux Etats-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar ;
- Crise obligataire : crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec écartement modéré des *spreads* de crédit, hausse du dollar ;
- Crise du Dollar : effondrement de la devise américaine suite à l'augmentation de la détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;

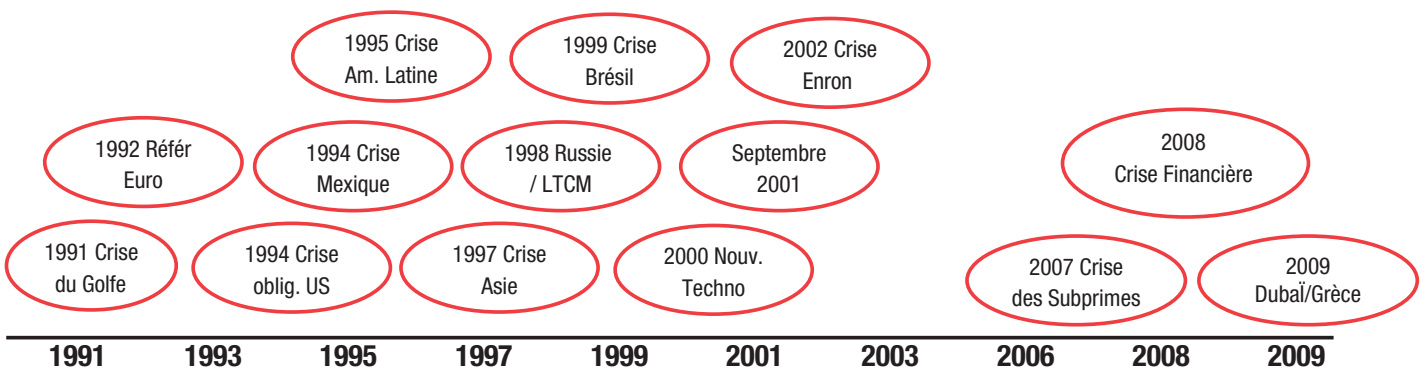
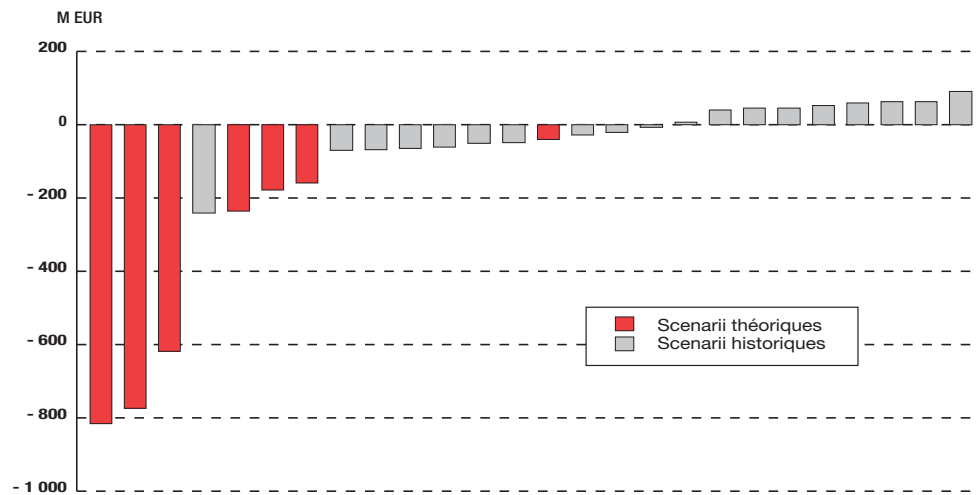
- Crise de la zone Euro : sortie de certains pays de l'Eurozone suite à la trop forte appréciation de l'Euro par rapport au Dollar : baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions EUR et hausse des actions US, fort écartement des *spreads* de crédit EUR ;
- Déblocement des opérations de portage japonaises (*Yen Carry Trade Unwinding*) : Changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des

spreads de crédit, baisse des taux d'intérêt JPY et hausse des taux long US et EUR, *flight to quality*.

■ Moyenne des *stress tests* en 2009

Les scénarii aboutissant aux pertes potentielles les plus élevées (autour de 800 M EUR) sont des scénarii théoriques qui correspondent à des chocs très sévères voire extrêmes sur le prix de chacun des actifs détenus (par exemple variation à la baisse de 15 % voire 30 % des indices boursiers mondiaux ...).

Le graphe ci-après présente la moyenne des montants des *stress tests* en 2009.



■ INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES

Conformément aux recommandations du Forum de Stabilité Financière, le groupe Société Générale a complété depuis juin 2008 sa communication sur ses expositions relatives aux actifs affectés par la crise financière mondiale.

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a poursuivi la gestion active de son exposition sur les actifs à risque en cédant une

partie du portefeuille de dérivés de crédit exotiques ainsi qu'une partie du portefeuille de *trading* d'ABS.

Aucun reclassement du portefeuille de transaction vers le portefeuille de prêts et créances n'a eu lieu en complément de ceux réalisés en octobre 2008.

Positions non couvertes sur tranches de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) exposés à l'immobilier résidentiel américain

Le groupe Société Générale est détenteur de positions sur tranches Super Senior et Senior de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis.

La valorisation de ces tranches n'a pas été fondée sur des transactions observables mais a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant des paramètres ne répondant pas aux critères d'observabilité ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note 3 aux états financiers.

Au 31 décembre 2009, l'exposition brute sur les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS classés en *trading* s'élève à 1,5 Md EUR (contre 1,6 Md EUR au 31 décembre 2008). Ces actifs ont fait l'objet d'une décote moyenne de 76 %.

Pour rappel, une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de transaction* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008. L'exposition brute détenue sur les portefeuilles Prêts & créances et Actifs disponibles à la vente s'élève à 4,8 Md EUR au 31 décembre 2009 (contre 4,1 Md EUR au 31 décembre 2008).

La hausse de l'exposition observée sur le portefeuille prêts et créance résulte principalement de l'entrée dans le périmètre d'un CDO auparavant couvert par un assureur *monoline*, devenu non couvert suite à commutation.

CDO NON COUVERTS EXPOSES A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL AUX ETATS-UNIS

En M EUR	CDO Tranches super senior & senior		
	Portefeuilles L&R (4)	Portefeuilles AFS	Portefeuilles Trading
Exposition brute au 31/12/08 ⁽¹⁾	3 982	158	1 641
Exposition brute au 31/12/09 ⁽¹⁾⁽²⁾	4 686	146	1 456
Nature des sous-jacents	high grade / mezzanine (4)	mezzanine	mezzanine
Point d'attachement au 31/12/09 ⁽³⁾	12 %	8 %	11 %
Au 31/12/09			
% d'actifs subprime sous-jacents	43 %	30 %	73 %
dont originé en 2004 et avant	5 %	23 %	22 %
dont originé en 2005	25 %	7 %	40 %
dont originé en 2006	7 %	0 %	3 %
dont originé en 2007	6 %	0 %	8 %
% d'actifs Midprime & Alt-A sous-jacents	15 %	11 %	14 %
% d'actifs Prime sous-jacents	18 %	17 %	9 %
% d'autres actifs sous-jacents	23 %	42 %	4 %
Stock de pertes de valeur et dépréciations	-1 535	-25	-1 103
Stock de provisions pour risque de crédit	-932*	-121	—
% total de décotes des CDO au 31/12/09	53 %	100 %	76 %
Exposition nette au 31/12/09 ⁽¹⁾	2 219	0	353

(1) Expositions au cours de clôture

(2) Les variations d'encours par rapport au 31/12/08 sont dues principalement à l'effet change sur les portefeuilles Trading et AFS. Sur le portefeuille L&R, la hausse correspond à l'entrée dans le périmètre d'un CDO suite à commutation avec un assureur monoline.

(3) La variation des points d'attachement résulte :

- à la hausse, de remboursements anticipés au pair ;
- à la baisse, du défaut de certains actifs sous-jacents.

(4) 20 % de l'exposition brute classée en L&R portent sur des sous-jacents mezzanine.

* Provision spécifique enregistrée sur les portefeuilles de CDO de RMBS US en L&R.

CDO DE RMBS : HYPOTHESES DE VALORISATION ET SENSIBILITES

Le Groupe a revu à la hausse ses hypothèses de pertes cumulées sur les sous-jacents *subprime* suite à la détérioration persistante du marché résidentiel américain (accélération des défauts, hausse de la sévérité des pertes).

■ Taux de pertes cumulées (*) sur le *subprime* (calculés sur le nominal initial)

	2004	2005	2006	2007
Fin 2008	4,8 %	12,1 %	27,5 %	29,7 %
Fin 2009	6,1 %	16,5 %	39,6 %	49,5 %

(*) Y compris décote de liquidité

Alignement sur l'ABX pour les vintages 2006 et 2007

■ Par ailleurs, au 4^e trimestre 2009, les taux de pertes cumulées effectives sur les sous-jacents prime et *midprime*/Alt-A représentent en moyenne respectivement 37 % et 74 % des hypothèses retenues pour les sous-jacents *subprime*.

- Sensibilité des taux de perte cumulées



- Dépréciation à 100 % des sous-jacents de type CDO

Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO ou autres actifs

Le groupe Société Générale est exposé au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance *monolines* et autres institutions financières au titre de garanties financières reçues de ces dernières en couverture de certains actifs.

La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* et autres institutions financières ayant accordé des

rehaussements de crédit sur les actifs, comportant notamment un sous-jacent immobilier américain, prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Une information spécifique et détaillée relative à cette exposition et à la valorisation du risque de contrepartie associé figure dans la note 3 aux états financiers.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRES D'ASSUREURS MONOLINES

(En M EUR)	Montant notionnel brut des instruments couverts	Montant notionnel brut de la protection acquise	31-déc-09	
			Juste valeur des instruments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur
<i>Protections acquises auprès de monolines</i>				
Sur des CDO « marché résidentiel US »	4 412 ⁽¹⁾	4 412	2 285 ⁽²⁾	2 127
Sur des CDO « hors marché résidentiel US »	2 575	2 575	2 169	406
Sur des CLO de Crédits Corporate	7 930	7 930	7 457	473
Sur des financements d'infrastructures & autres financements structurés	2 531	2 531	2 242	289
Autres risques de remplacement				628
Total				3 923

(1) Dont 2,4 Md EUR de sous-jacent subprime (Prêts originés en 2007 : 4 %, 2006 : 17 %, 2005 et années antérieures : 79 %)

(2) Une provision spécifique de 93 M EUR a été enregistrée sur deux CDO de RMBS reclassés au 1^{er} octobre 2008

PROTECTIONS ACQUISES AUPRES D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

- Juste valeur des protections acquises d'autres grandes institutions financières (assureurs multilines et banques internationales) : 178 M EUR correspondant principalement à des « *corporate bonds* » et à des couvertures de CDO de RMBS structurés jusqu'à fin 2005.
- Autres risques de remplacement (CDPC) : exposition résiduelle nette de 0,2 Md EUR
 - Juste valeur de la protection avant ajustements : 0,3 Md EUR pour un nominal de 2,8 Md EUR
 - Ajustements de valeur au titre du risque de crédit : 93 M EUR
 - Achat de couverture à hauteur de 2/3 du sous-jacent couvert

Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs : méthode de valorisation

■ CDO sur marché résidentiel US

Les CDOs sur marché résidentiel US assurés sont valorisés selon les mêmes méthodologies et paramètres que ceux utilisés pour valoriser les CDO non assurés.

■ CLO de crédit corporate

17 % des tranches détenues par Société Générale couvertes par *monolines* sont notées AAA. 59 % sont notées AA et 17 % notées A.

4 % des actifs sous-jacents de ces tranches sont notés BBB, 20 % BB, 62 % B et 14 % CCC et en deçà.

La méthode de valorisation consiste à appliquer des taux de pertes cumulées sur 5 ans en fonction du *rating* des sous-jacents (BBB : 5 % / BB : 17 % / B : 31 % / CCC : 51 % / en deçà : 100 %); ces taux de pertes sont calibrés sur les occurrences les plus défavorables observées depuis 30 ans.

Sur la base de ces hypothèses, le scénario de taux de perte moyen après prise en compte de la maturité des actifs s'élève à 27 %. Il est à noter cependant que le point d'attachement moyen reste élevé à 29 % (34 % après prise en compte de la trésorerie disponible dans le CLO). Le scénario de dépréciation moyenne du portefeuille Société Générale est d'environ 6 %.

■ Autres actifs (CDO hors marché résidentiel américain, financements d'infrastructures et autres actifs structurés)

La valorisation de ces actifs est obtenue avec une méthodologie analogue à celle retenue pour les CLOs.

■ Un *add-on* de liquidité appliqué sur tous les actifs couverts permet de refléter l'évolution des indices ou des *spreads*

Exposition au risque de contrepartie sur assureurs *monolines*^(a) Couvertures de CDO et autres actifs

Le resserrement des *spreads* de crédit ainsi que les commutations et cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice 2009 sur certains actifs couverts par *monolines* ont entraîné une baisse de la juste valeur de la protection acquise auprès de ces contreparties.

Toutefois, cet effet positif a été limité par la détérioration du marché résidentiel américain ce qui a entraîné la révision des taux de pertes cumulées sur les CDO de RMBS américains.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties *monolines* est passée de 4,2 Md EUR au 31 décembre 2008 à 3,9 Md EUR au 31 décembre 2009.

Le Groupe a maintenu une approche prudente en retenant une couverture (CDS + réserves) quasi stable sur l'exercice 2009 et s'élevant, à la fin de l'année, à 77 % de l'exposition brute.

(a) Hors contreparties en défaut : ACA à compter de fin 2007, Bluepoint au 30 septembre 2008.

(En Md EUR)

	31.12.2008	31.12.2009	
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	4,2	3,9	
Nominal des couvertures achetées *	(0,9)	(0,7)	
Juste valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	3,3	3,2	
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur monolines (comptabilisés sur la protection)	(2,1)	(2,3)	
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	1,2	0,9	
Taux de couverture global sur juste valeur	73 %	77 %	

* Le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact « Marked-to-Market » de +345 M EUR au 31 décembre 2009, neutralisé depuis 2008 dans le compte de résultat.

Notation retenue la plus basse émise par Moody's ou S&P au 31 décembre 2009

AA : Assured Guaranty

BB : Radian, Syncora Capital Assurance

B : MBIA

CC : Ambac, CIFG, FGIC

Exposition à l'immobilier résidentiel américain : prêts résidentiels et RMBS

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis au travers de RMBS.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même *rating*). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments *cash* et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note 3 aux états financiers.

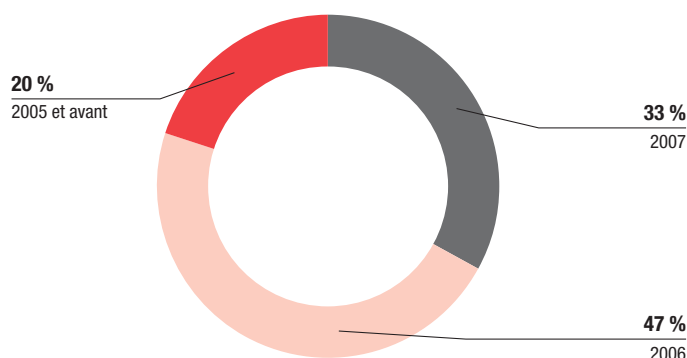
Une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de trading* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008. L'exposition nette résiduelle après décote et couverture, en juste valeur au bilan (*trading* et actifs disponibles à la vente) au 31 décembre 2009 s'élève à 245 M EUR.

Le groupe Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels aux Etats-Unis.

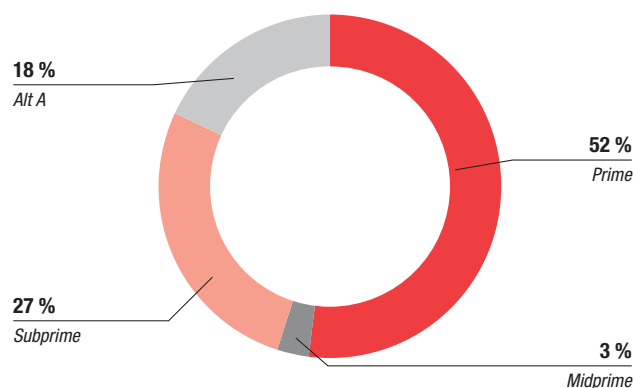
■ RMBS « US » ^(a)

	31-déc-08		31-déc-09				2009		
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Valeur	% exposition nette	% AAA*	% AA & A*	Produit net bancaire	Coût net du risque	Capitaux propres
(En M EUR)									
Portefeuille d'actifs de <i>trading</i>	4	(36)	362	n/m	5 %	2 %	25	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	376	281	646	43 %	8 %	9 %	6	(150)	128
Portefeuille d'actifs de prêts et créances	704	566	665	85 %	10 %	21 %	19	-	-
TOTAL	1 085	811	1 673	48 %	8 %	12 %	50	(150)	128

Répartition des actifs subprime par millésime* à fin décembre 2009



Répartition du portefeuille de RMBS par type* à fin décembre 2009



(a) : Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après

* En % du capital restant à courir

(1) Net de couverture et de perte de valeur

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture

Note : Société Générale détient un portefeuille de prêts *midprime* repris à l'occasion du défaut d'un originateur (234 M EUR en *banking book* net de dépréciations)

Exposition à l'immobilier résidentiel en Espagne et Royaume-Uni

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel en Espagne et au Royaume-Uni au travers de RMBS.

Ces expositions sont valorisées sur la base d'un consensus de marché – regroupant les estimations *fair value* de plusieurs

banques – auquel est ajouté un *add-on* de liquidité permettant d'obtenir une mesure conservatrice.

Une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de trading* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

Le groupe Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels en Espagne et au Royaume-Uni.

■ RMBS « Espagne » ^(a)

	31-déc-08		31-déc-09				2009		
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾				Produit net bancaire	Coût net du risque	Capitaux propres
(En M EUR)		Valeur	% exposition nette	% AAA*	% AA & A*				
Portefeuille d'actifs de <i>trading</i>	107	2	26	6 %	40 %	6 %	(21)	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	163	122	180	68 %	42 %	53 %	4	-	(9)
Portefeuille d'actifs de prêts et créances	346	269	320	84 %	42 %	58 %	7	-	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	17	7	7	100 %	15 %	85 %	0	-	-
TOTAL	633	399	533	75 %	41 %	54 %	(10)	-	(9)

(a) : Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après

* En % du capital restant à courir

(1) Net de couverture et de perte de valeur

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture

■ RMBS « Royaume-Uni »^(a)

	31-déc-08	31-déc-09					2009		
		Exposition brute ⁽²⁾							
(En M EUR)	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Valeur	% exposition nette	% AAA*	% AA & A*	Produit net bancaire	Coût net du risque	Capitaux propres
Portefeuille d'actifs de <i>trading</i>	70	17	71	25 %	0 %	79 %	25	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	83	70	147	48 %	40 %	41 %	2	-	12
Portefeuille d'actifs de prêts et créances	143	118	134	88 %	88 %	12 %	7	-	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	17	18	18	98 %	3 %	97 %	0	0	-
TOTAL	313	223	370	60 %	48 %	40 %	34	0	12

(a) : Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après

* En % du capital restant à courir

(1) Net de couverture et de perte de valeur

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture

Exposition CMBS^(a)

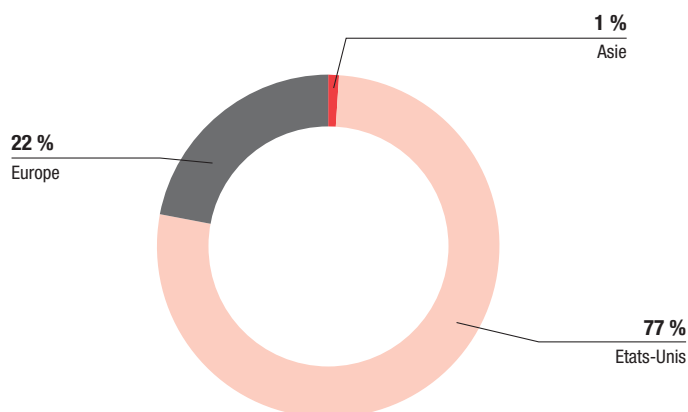
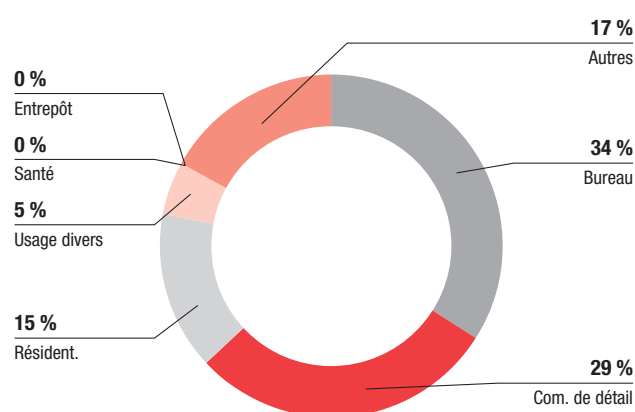
Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier commercial au travers de CMBS. De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché, ou sur la base d'un consensus de marché – regroupant les estimations *fair value* de plusieurs banques – auquel est ajouté un *add-on* de liquidité permettant d'obtenir une mesure conservatrice.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note 3 aux états financiers.

Une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de transaction* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

L'exposition nette résiduelle après décote et couverture, en juste valeur au bilan (*trading* et actifs disponibles à la vente) au 31 décembre 2009 s'élève à 176 M EUR (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

	31-déc-08	31-déc-09					2009		
		Exposition brute ⁽²⁾							
(En M EUR)	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Valeur	% exposition nette	% AAA*	% AA & A*	Produit net bancaire	Coût net du risque	Capitaux propres
Portefeuille d'actifs de <i>trading</i>	263	46	281	16 %	0 %	19 %	(98)	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	261	130	284	46 %	19 %	54 %	12	-	(60)
Portefeuille d'actifs de prêts et créances	7 124	6 796	7 279	93 %	64 %	28 %	303	-	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	55	51	54	96 %	36 %	45 %	2	-	-
TOTAL	7 705	7 024	7 897	89 %	60 %	29 %	219	-	(60)

Répartition géographique *
à fin décembre 2009Répartition sectorielle *
à fin décembre 2009

(a) : Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après

* En % du capital restant à courir

(1) Net de couverture et de perte de valeur

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture

Conduits commerciaux

À fin décembre 2009, le groupe Société Générale est sponsor de 4 conduits de titrisation commerciaux non consolidés. Le montant des actifs détenus par ces véhicules s'élève au

31 décembre 2009 à 11 Md EUR (contre 16 Md EUR au 31 décembre 2008).

Description des 4 conduits commerciaux sponsorisés par Société Générale par nature d'actifs

(En M EUR)	Total des actifs	Nationalité des actifs	Répartition des actifs							Maturité contractuelle des actifs			Montant des CP émis	Notation des CP émis
			Prêts auto.	Créances commerc.	Crédits à la conso.	Prêts d'équip.	Autres prêts	RMBS	CMBS AAA	0-6 mois	6-12 mois	> à 12 mois		
ANTALIS (France)	3 503	Europe ⁽¹⁾	14 %	81 %	0 %	0 %	0 %	0 %	5 %	81 %	0 %	19 %	3 544	P-1/A-1
BARTON (Etats-Unis)	5 434	Etats-Unis - 96 % Suisse - 4 %	30 %	10 %	49 %	6 %	5 %	0 %	0 %	10 %	34 %	56 %	5 432	P-1/A-1
ACE AUSTRALIA (Australie)	1 012	Australie	0 %	0 %	0 %	0 %	7 %	93 % ⁽²⁾	0 %	0 %	0 %	100 %	936	P-1/A-1+
HOMES (Australie)	1 037	Australie	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 % ⁽³⁾	0 %	0 %	0 %	100 %	1 042	P-1/A-1+
TOTAL	10 986		19 %	31 %	24 %	3 %	3 %	18 %	2 %	31 %	17 %	52 %	10 954	

(1) Pays d'émission du conduit

(1) 38 % France, 20 % Italie, 14 % Allemagne, 15 % Royaume-Uni, 6 % Espagne, 3 % Singapour, 2 % Hollande, 2 % Autres

(2) 96 % AAA - 4 % AA

(3) 97 % AAA - 3 % AA

Note : les RMBS des conduits sont notés, les autres actifs sous-jacents sont des actifs retail qui ne disposent pas de notation externe.

■ Exposition au 31 décembre 2009 de Société Générale en tant que sponsor de ces conduits ⁽¹⁾

(En M EUR)	Ligne de liquidité disponible accordée par Société Générale	Lettre de crédit accordée par Société Générale	« Commercial paper » détenus par Société Générale
ANTALIS (France)	4 508	283	0
BARTON (Etats-Unis)	6 879	208	0
ACE AUSTRALIA (Australie)	968	25	0
HOMES (Australie)	1 079	26	0
TOTAL	13 434	542	0

(1) Aucune ligne de liquidité accordée par Société Générale n'a été tirée en 2009.

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, le groupe Société Générale a accordé 0,4 Md EUR de lignes de liquidités disponibles, réparties sur 6 conduits de tiers sponsorisés par d'autres

établissements bancaires. Le total des « Commercial Papers » de conduits de tiers acquis s'élève au 31 décembre 2009 à 0,05 Md EUR.

Dérivés de crédit exotiques

Le portefeuille de dérivés de crédit exotiques est un portefeuille lié à une activité qui consiste à commercialiser auprès d'investisseurs des titres indexés sur le crédit de portefeuilles composés d'ABS.

Le Groupe procède à la couverture de la protection de crédit ainsi générée dans ses livres par achat du portefeuille d'ABS sous-jacents et la vente d'indices et gère de façon dynamique la couverture en fonction de l'évolution des *spreads* de crédit par ajustement du portefeuille d'ABS détenus, des positions sur indices et des titres commercialisés.

La position nette en équivalent 5 ans long risque s'élève au 31 décembre 2009 à - 2,6 Md EUR.

- 4,6 Md EUR de titres ont été cédés en 2009 ;
- Le portefeuille résiduel est composé à 37 % de titres notés A et au dessus.

EXPOSITION NETTE EN EQUIVALENT 5 ANS LONG RISQUE (EN M EUR)

(En M EUR)	31-déc-08	31-déc-09
ABS américains	(3 028)	(2 254)
RMBS ⁽¹⁾	(378)	(62)
dont Prime	151	139
dont Midprime	390	404
dont Subprime	(919)	(605)
CMBS ⁽²⁾	(2 825)	(2 313)
Autres	175	121
ABS européens	272	(333)
RMBS ⁽³⁾	236	(204)
dont Royaume-Uni	239	(101)
dont Espagne	(1)	(53)
dont autres	(2)	(50)
CMBS ⁽⁴⁾	16	(107)
Autres	20	(22)
Total	(2 756)	(2 587)

Au 31 décembre 2009

(1) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 1,1 Md EUR dont 0,2 Md EUR Prime, 0,6 Md EUR midprime et 0,2 Md EUR subprime

(2) Exposition nette correspond à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 1,9 Md EUR

(3) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 53 M EUR

(4) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 9 M EUR

Portefeuille d'actifs repris de SGAM hors RMBS UK et Espagne, et CMBS compris dans les expositions présentées auparavant

Le groupe Société Générale détient des expositions résultant du transfert de portefeuille d'actifs de Société Générale Asset Management (SGAM) vers la Banque de Financement et d'Investissement et vers la Gestion Propre.

Une partie du portefeuille a été transférée du *portefeuille de trading* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

L'exposition nette du portefeuille d'actifs repris de SGAM s'élève au 31 décembre 2009 à 0,8 Md EUR en portefeuille de *trading*, 1,0 Md EUR en portefeuille d'actifs disponibles à la vente, 0,6 Md EUR en portefeuille de prêts et créances et 0,2 Md EUR en portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance.

Portefeuille d'actifs de trading

(En M EUR)	31-déc-08		31-déc-09			
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾			% AA & A*
			Valeur	% exposition nette	% AAA*	
Obligations bancaires et corporate	470	419	429	98 %	0 %	1 %
Autres RMBS	98	54	98	56 %	21 %	25 %
Autres ABS	63	8	36	21 %	0 %	19 %
CDO	154	66	167	40 %	0 %	44 %
CLO	362	204	315	65 %	22 %	38 %
Autres	27	9	31	30 %	0 %	19 %
Total	1 174	760	1 075	71 %	8 %	22 %

Portefeuille d'actifs disponibles à la vente

	31-déc-08		31-déc-09			
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾			% AA & A*
			Valeur	% exposition nette	% AAA*	
	303	216	261	83 %	67 %	28 %
	295	160	212	75 %	28 %	51 %
	215	225	352	64 %	20 %	58 %
	463	375	443	85 %	33 %	51 %
		16	25	64 %	0 %	0 %
	1 277	991	1 293	77 %	35 %	47 %

Portefeuille d'actifs de prêts et créances

(En M EUR)	31-déc-08		31-déc-09			
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾			% AA & A*
			Valeur	% exposition nette	% AAA*	
Obligations bancaires et corporate	321	124	138	90 %	0 %	62 %
Autres RMBS	267	159	182	87 %	58 %	42 %
Autres ABS	193	119	140	85 %	49 %	46 %
CDO	64	57	90	63 %	0 %	0 %
CLO	186	141	171	82 %	45 %	50 %
Total	1 032	600	720	83 %	35 %	43 %

Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance

	31-déc-08		31-déc-09			
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾			% AA & A*
			Valeur	% exposition nette	% AAA*	
	42	30	30	98 %	72 %	21 %
	114	69	70	98 %	34 %	66 %
	53	50	55	91 %	0 %	0 %
	89	61	62	98 %	10 %	81 %
	298	210	218	96 %	24 %	47 %

* En % du capital restant à courir

(1) Net de couverture et de perte de valeur

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture

Exposition aux financements LBO

Le groupe Société Générale est exposé aux financements LBO d'une part *via* son activité de Banque de Financement et d'Investissement et d'autre part *via* son activité Réseaux France.

■ Banque de Financement et d'Investissement

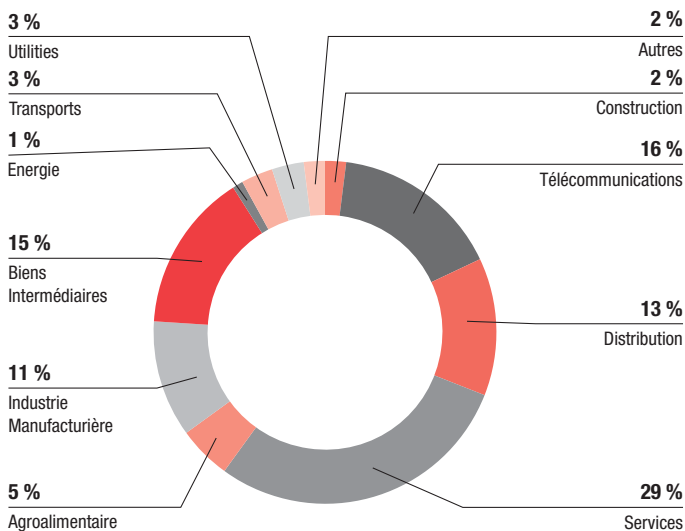
- Provision base portefeuille sur parts finales au 31 décembre 2009 : 115 M EUR
- Provisions spécifiques sur dossiers LBO au 31 décembre 2009 : 160 M EUR

(En Md EUR)	Banque de Financement et d'Investissement		Réseaux France	
	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09
Parts finales				
<i>Nombre de dossiers</i>	137	127	57	63
Engagements*	3,9	3,3	1,7	1,7
Parts à vendre				
<i>Nombre de dossiers</i>	0	0	2	1
Engagements*	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,9	3,3	1,7	1,7

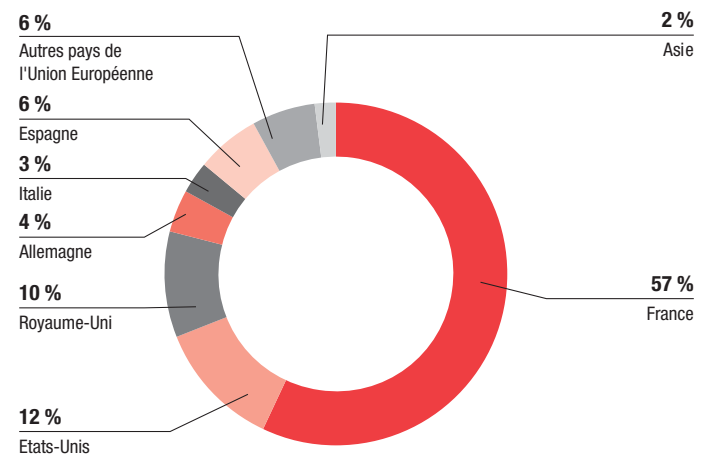
* Engagements nets de provisions spécifiques

L'exposition aux financements LBO du Groupe, qui s'élève au 31 décembre 2009 à 5,0 Md EUR, est bien diversifiée autant d'un point de vue sectoriel que géographique.

Répartition sectorielle



Répartition géographique



■ LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

■ Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :

- valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.

■ Le Département de la gestion du bilan, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- du recensement des risques structurels (risques de taux, de change, de liquidité) du Groupe ;
- de la définition des méthodes, des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques ;
- de la validation des modèles et méthodes utilisés par les entités ;
- de la proposition des limites de risque ;
- de la consolidation et du *reporting* des risques structurels.

■ Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès du Département de la gestion du bilan du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM (*Asset-Liability Management*) *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR, elle représente un montant égal à 1,2 % des fonds propres prudentiels.

■ Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des scénarii de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2009, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent,

au-delà de 6 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt et de *caps*, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2009, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à - 33 M EUR ;

- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de - 77 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au 31 décembre 2009. Ces entités représentent 82 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

Tableau 1 : Pour ce périmètre d'entités, mesure au 31 décembre 2009 de la sensibilité à une variation des taux de + 1 %, indiquée par maturité

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 7 ans	au-delà de 7 ans	Sensibilité totale
+ 26	(196)	+ 93	(77)

Sur ce même périmètre d'entités, les résultats des mesures de gaps (différence d'encours entre les passifs et les actifs à taux fixe par maturités) sont les suivants (sens passif – actif / chiffres en M EUR) :

Tableau 2 : Gaps de taux par maturités au 31 décembre 2009

(En M EUR)

Maturités	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Montant du gap	(7 803)	(1 978)	1 476	1 285

Risque structurel de change

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

■ Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il possède des positions de bilan significatives (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais,...). A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises

afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

■ Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2009, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5 points de base en cas de variation de 10 % d'une des principales devises).

■ LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

■ Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de

leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque,
 - examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par le Département de la gestion du bilan,
 - revoit les scénarii de crise de liquidité et le dispositif de limites,
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- Le Comité exécutif du Groupe :
 - valide la politique de tarification interne de la liquidité.

- Le Département de la gestion du bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité,
 - valide les modèles utilisés par les entités,
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque,
 - valide les scénarii de crise de liquidité,
 - définit les programmes de financement du Groupe,
 - propose la politique de tarification interne de la liquidité.
- La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an) dans le cadre de limites définies par le Comité financier. En liaison avec le Département de la gestion du bilan du Groupe, elle réalise des scénarii de stress de liquidité.
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;
- une gestion centralisée des ressources de marché à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New-York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour) ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- une gestion optimisée des ressources par un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;

- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries SG, sur des scénarii de stress internes.

■ Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés.), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentées dans la note 31.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de call pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions).

- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding* diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

En 2009, le Groupe a refinancé le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur

les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « benchmarks » tant subordonnés que seniors), grâce également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts et de la contribution de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) dans le cadre du plan de soutien à l'économie de l'Etat français.

Le Groupe suit le risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme :

- les programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du groupe Société Générale,
- la part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative (inférieur à 1,5 Md EUR).
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de scénarii de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent.

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur.

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des scénarii de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotages en fonctions du contexte de marché par délégation du Comité financier.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles.

Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2009, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

■ LES RISQUES OPERATIONNELS

Gestion du risque opérationnel : organisation et gouvernance

Au cours des dernières années, Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle complète pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des comités Nouveaux Produits et des fonctions dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux systèmes de paiement, les risques juridiques, les

risques liés à la sécurité des systèmes d'informations et les risques de non conformité.

LE DEPARTEMENT DES RISQUES OPERATIONNELS

Rattaché en 2007 à la Direction des risques du Groupe, le Département des risques opérationnels travaille en étroite relation avec les équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des pôles d'activité et des Directions fonctionnelles.

Les responsabilités du Département des risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;

- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les pôles d'activité et les Directions fonctionnelles ;
- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des méthodes d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels, en liaison avec les pôles d'activité et les Directions fonctionnelles, et afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe, le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre.

LA FILIERE « RISQUES OPERATIONNELS »

Outre le Département des risques opérationnels, la filière comprend les Responsables des Risques Opérationnels (RRO) des pôles d'activité et des Directions fonctionnelles qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des risques opérationnels du Groupe.

Les RRO, présents dans l'ensemble des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes-métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été institués tant au niveau du Groupe que des pôles d'activité, des Directions fonctionnelles et des filiales.

Mesure du risque opérationnel

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée du risque opérationnel (AMA) proposée par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

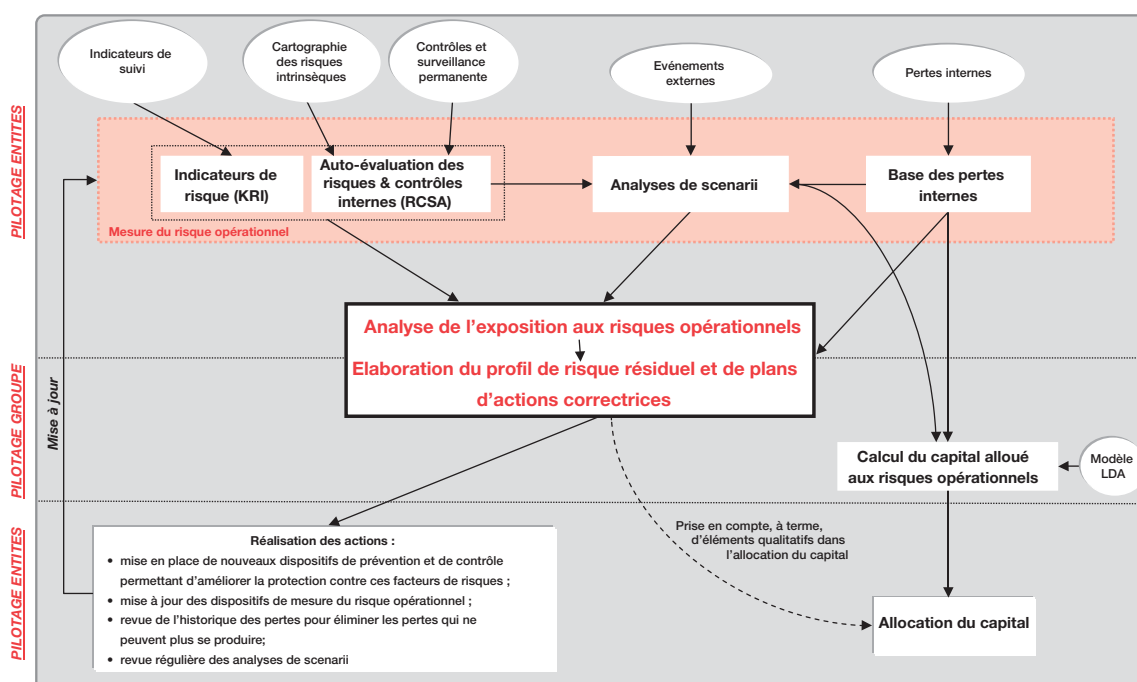
- d'identifier i) les métiers les plus exposés aux risques et ii) les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion du risque opérationnel du Groupe en créant un cercle vertueux dans lequel les risques sont identifiés, leur gestion est améliorée et des stratégies appropriées sont mises en œuvre afin de les atténuer et les réduire.

La Commission bancaire a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle II (i.e. méthode AMA ou *Advanced Measurement Approach*), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90 % du produit net bancaire total du groupe Société Générale. Quelques filiales utilisent encore l'approche standard.

Dispositifs de suivi des risques opérationnels

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation (*Capital Requirement Directive* et « Saines pratiques pour la gestion de la surveillance du risque opérationnel » bâloises) ont été mis en œuvre – en s'appuyant sur l'existant quand cela était possible – pour servir de support au « cercle vertueux » évoqué précédemment. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;
- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs-clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- les analyses de scénarii ;
- l'analyse des données de pertes externes.



La classification par Société Générale des risques opérationnels en huit catégories d'événements et quarante-neuf sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

Litiges commerciaux

Litiges avec les autorités

Erreurs de tarification (« pricing ») ou d'évaluation du risque

Erreurs d'exécution

Fraude et autres activités criminelles

Activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*)

Perte de moyens d'exploitation

Défaillance des systèmes d'information

COLLECTE DES PERTES INTERNES

La collecte des pertes internes concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le seuil minimum à partir duquel une perte est enregistrée est de 10 000 EUR dans l'ensemble du Groupe, sauf dans la Banque de Financement et d'Investissement, où ce seuil est fixé à 25 000 EUR en raison du périmètre de ses activités, des volumes concernés et de la pertinence des points pour la modélisation de l'exigence de fonds propres réglementaires. En deçà de ces seuils, les pertes sont collectées par les différents pôles du Groupe mais elles ne sont pas recensées par le département des risques. Par conséquent, l'impact du seuil est pris en compte dans le modèle de calcul des besoins en fonds propres.

AUTO EVALUATION DES RISQUES ET DES CONTROLES (RISK & CONTROL SELF ASSESSMENT OU RCSA)

L'exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles (RCSA) a pour objet d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels puis de la mesurer. Pour ce faire, il s'agit :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels auxquels est exposée chaque activité du Groupe (risques intrinsèques, i.e. les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- de mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité du Groupe (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;

- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices ;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs clés de risque (KRI) ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

INDICATEURS CLES DE RISQUE (KEY RISK INDICATORS OU KRI)

Les KRI complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels effectuée *via* l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), l'analyse des pertes internes et les analyses de scénarii, en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière ou un plan d'actions.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'ensemble du Groupe sont transmis à la Direction générale du Groupe.

ANALYSES DE SCENARI

Les analyses de scénarii ont pour double objectif de renseigner le Groupe sur ses zones de risques potentiels importants et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre du risque opérationnel.

Concernant le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise les analyses de scénarii pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de forte sévérité ;
- disposer, pour les catégories d'événement où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert.

En pratique, pour chaque catégorie d'événements, différents scénarii sont examinés par des experts qui en évaluent l'impact potentiel sur la banque, en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, de l'environnement externe (réglementaire, métier...) et interne (contrôles et dispositifs de prévention et de contrôle). Les impacts potentiels des divers scénarii sont agrégés, fournissant ainsi la distribution de pertes pour la catégorie de risque concernée.

Les analyses sont conduites pour deux catégories de scénarii :

- les scénarii Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité, la plupart d'origine

externe et faisant l'objet de plans de continuité d'activité (PCA). Les dix scénarii analysés jusqu'à présent ont permis de faire progresser la partie *Business Impact Analysis* des PCA ;

- les scénarii « Métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles (*unexpected loss*) auxquelles les dits métiers pourraient être exposés. Une centaine de scénarii a ainsi été élaborée.

ANALYSE DES PERTES EXTERNES

Enfin, Société Générale fait appel à des bases de données de pertes externes pour parachever l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques internes sur les pertes par rapport aux données de la profession.

GESTION DE CRISE ET ELABORATION DES PLANS DE CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Le Groupe conforte en outre son approche de la gestion de crise en développant la capacité de résistance intrinsèque de ses activités et en l'incorporant dans ses plans de continuité de l'exploitation existants.

Modélisation des risques

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels est une méthode fondée sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Cette approche statistique modélise la distribution annuelle des pertes opérationnelles à travers des historiques de pertes internes, externes ou encore des analyses de scénarii, selon un processus *bottom-up* de découpage matriciel des pertes en catégories de risque opérationnel et en pôles d'activité, soit une granularité potentielle de 32 mailles.

Les distributions de pertes sont modélisées pour chacune des mailles et sont ensuite agrégées pour obtenir la distribution de pertes annuelles des Pôles puis du Groupe. Cette distribution de perte renseigne sur les montants de pertes que la banque peut subir et associe à chacun de ces montants une probabilité d'occurrence.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre du risque opérationnel sont ensuite définis comme le quantile à 99,9 % de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

La corrélation entre les événements, leur fréquence et leur gravité est également prise en compte tout au long du processus de calcul.

Sur la base de la modélisation effectuée par le Groupe, les exigences de fonds propres de Société Générale au titre des

risques opérationnels s'établissaient à 3 766 M EUR à fin 2009, équivalent à 47 080 millions d'encours pondérés.

EFFET DES TECHNIQUES D'ASSURANCE

Comme autorisé dans l'accord de Bâle II, Société Générale a développé une méthode pour prendre en compte, dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaire et dans la limite de 20 % de cette exigence, les contrats d'assurance répondant aux conditions de la réglementation et susceptibles de couvrir, au moins en partie, les pertes opérationnelles.

Une table de correspondance élaborée au niveau du Groupe a permis d'identifier les contrats d'assurance susceptibles de couvrir les différentes catégories de risques opérationnels, ainsi que leurs caractéristiques : franchise, garantie et probabilité de couverture.

La modélisation intègre donc les polices d'assurance Groupe, qui couvrent une partie des grands risques bancaires, comme par exemple la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, ainsi que les défaillances des systèmes et les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

L'assurance est un facteur d'atténuation des risques opérationnels qui peut être pris en compte dans le modèle à la fois pour les pertes internes et pour les analyses de scénarii. Dans le modèle conçu par Société Générale, les couvertures d'assurance affectent les distributions de sévérité, en diminuant les montants de perte comptabilisés *in fine*. La distribution de fréquence reste quant à elle inchangée.

Pour les besoins réglementaires, deux calculs sont effectués prenant en compte ou non les indemnités reçues sur les contrats d'assurance existants. L'objectif est de s'assurer que la réduction appliquée sur le besoin total en fonds propres grâce à ces contrats demeure en deçà du seuil maximal de 20 % fixé par la réglementation.

L'économie de fonds propres résultant des assurances souscrites par Société Générale calculés suivant la méthode AMA représente à ce jour 5 % de l'exigence de fonds propres totale au titre du risque opérationnel.

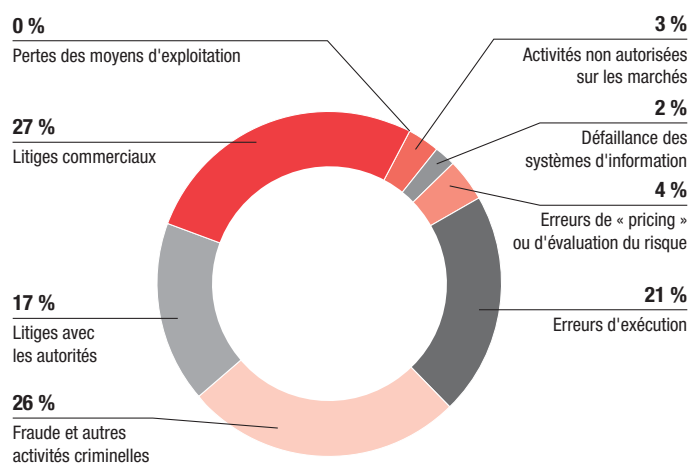
GOVERNANCE DU PROCESSUS DE CALCUL DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES

Le processus de calcul de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel fait l'objet d'une gouvernance spécifique, en particulier pour ce qui a trait au rôle des différents acteurs, à leurs responsabilités et à la fréquence du calcul.

DONNEES QUANTITATIVES

Le graphique suivant fournit la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risques sur la période 2005 à 2009.

PERTES LIEES AU RISQUE OPERATIONNEL (HORS PERTE EXCEPTIONNELLE DE *ROGUE TRADING*) : REPARTITION PAR CATEGORIE DE RISQUE SOCIETE GENERALE (MOYENNE 2005 A 2009)



■ LES RISQUES DE NON CONFORMITE ET DE REPUTATION

Depuis 2006, une organisation de la Conformité, indépendante, a été déployée au sein du groupe Société Générale. Le Secrétaire général du Groupe est responsable de la Conformité Groupe. Il préside le Comité de Conformité Groupe qui se réunit mensuellement. Les incidents font l'objet, conformément à la réglementation, d'un *reporting* au Conseil d'administration.

En 2009, le Groupe a formalisé dans une instruction à ses collaborateurs sa politique en matière de détection, évaluation et prévention du risque de réputation.

(voir chapitre 5, Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques et chapitre 8, Déontologie et lutte anti-blanchiment)

■ LES RISQUES JURIDIQUES

Risques et litiges

- La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés, ou dont l'engagement est probable, contre le Groupe donne lieu à un examen trimestriel. Chaque trimestre, les responsables des succursales et des sociétés consolidées, en France et à l'étranger, établissent, après recensement, un rapport décrivant ces litiges et évaluant la probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au siège où ils sont examinés par un Comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.
- Comme beaucoup d'institutions financières, Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des « *class actions* » aux Etats-Unis en matière de valeurs mobilières, et d'enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2009, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité ou sa rentabilité, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Des précisions sont apportées ci-après concernant les affaires les plus importantes. Les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière du Groupe ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.
- Après une enquête de l'Etat belge sur des fraudes fiscales qui auraient été commises, depuis 1997, en Belgique, par des acheteurs de certaines catégories de sociétés, cet Etat

et le liquidateur de quelques-unes de ces sociétés ont mis en cause les divers participants à ces acquisitions pour tenter de récupérer le montant de l'impôt élué ou d'obtenir des dommages-intérêts. Société Générale et l'une de ses filiales ont ainsi été mises en cause à raison de l'intervention, comme conseil des acheteurs, d'un salarié de Société Générale, depuis décédé, qui avait dissimulé la poursuite de son activité de conseil pour ce type de société malgré l'interdiction qui lui en avait été faite il y a plusieurs années par son supérieur hiérarchique, après que les risques liés à ces opérations aient été identifiés. Société Générale a coopéré sans réserve à l'enquête de l'Etat belge. Cette enquête ayant donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale, Société Générale et sa filiale se sont également constituées plaignantes.

Depuis lors, Société Générale et l'Etat Belge ont transigé. Une partie de la provision a été utilisée.

- En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif.

Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, entendent vigoureusement contester cette assignation car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles.

Les charges prévisibles pour la gestion de ces contentieux ont été prises en compte.

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part du fisc américain, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) et de la Division antitrust du Département de la Justice au motif qu'elles auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats (*Guaranteed Investment Contracts* « GICS ») conclus dans le cadre d'émission d'obligations municipales exonérées d'impôts. En 2008, plusieurs autorités locales américaines ont engagé, aussi, des enquêtes sur les manquements allégués. Société Générale coopère pleinement avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux Etats-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers à qui il est reproché d'avoir enfreint les lois antitrust américaines lors de l'appel d'offres et de la conclusion de GICs (*Guaranteed Investment Contracts*) et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la Cour de District du *Southern District of New York* à Manhattan. Certaines d'entre elles ont donné lieu à une demande groupée (« *consolidated class action complaint* ») laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, à l'avantage de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe modifiée a été engagée en juin 2009. Parallèlement, d'autres actions de groupe fondées sur le droit fédéral antitrust et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques sont en cours. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été déposées.

- Lyxor Asset Management S.A. (« Lyxor »), filiale du Groupe, avait été citée comme défenderesse dans un procès engagé le 25 juillet 2007 devant la *Grand Court* des Iles Cayman, dont elle avait reçu notification en octobre 2007. Le demandeur était l'unique acheteur, pour environ 550 M USD, de parts de certains fonds structurés des Iles Cayman gérés par Lyxor, qui offraient une garantie partielle du principal investi si cet investissement était maintenu jusqu'à maturité en 2015. Le demandeur prétendait notamment que Lyxor avait sous-évalué ce produit pour plus de 110 M USD. Alors que la procédure de « *discovery* » était terminée et avant que l'audience n'ait lieu, les parties ont mis un terme au litige.
- Société Générale a découvert, au mois de janvier 2008, les agissements d'un de ses traders qui, frauduleusement et en dehors de sa mission, a pris des positions massives non autorisées et fictivement couvertes sur les marchés à terme d'indices sur actions. Société Générale s'est vue dans l'obligation de déboucler sans délai les positions prises, dans un contexte généralisé de baisse des marchés financiers, et a déposé plainte. Une instruction a été ouverte et le trader a été mis en examen pour faux, usage de faux, introduction frauduleuse dans un système informatique, abus de confiance et tentative d'escroquerie. Société Générale s'est constituée partie civile. Des petits actionnaires se sont joints

à l'action mais leur constitution de partie civile a été rejetée. Une ordonnance de renvoi du trader devant le Tribunal correctionnel a été rendue au terme de l'instruction. Les plaidoiries devraient avoir lieu courant 2010.

L'AMF a ouvert une enquête sur l'information financière et le marché du titre Société Générale. Cette enquête s'est terminée sans sanction contre la banque.

La Commission bancaire a engagé une inspection. A la suite de cette inspection, la Commission bancaire a prononcé à l'encontre de Société Générale, le 3 juillet 2008, un blâme et une amende de 4 M EUR pour manquement aux dispositions réglementaires sur le contrôle interne (règlement n°97-02 du CRBF). La Commission a retenu la responsabilité de la Banque mais noté que Société Générale avait déjà mis en œuvre de très importants moyens pour remédier aux faiblesses identifiées tant dans l'adoption de mesures à court terme que par des mesures structurelles, comme l'attestaient les rapports du Comité spécial constitué par le Conseil d'administration. Société Générale a accepté cette sanction et renoncé à exercer un recours contre cette décision.

Trois actions de groupe ont été engagées, en mars 2008, séparément devant la Cour de District du *Southern District of New York* à Manhattan. Ces actions ont été jointes dans une procédure unique intitulée : Société Générale Securities Litigation et tendent à obtenir des dommages-intérêts en faveur des porteurs de titres Société Générale et de porteurs américains d'ADR (« *American Depositary Receipts* »), acquis entre le 1^{er} août 2005 et le 23 janvier 2008. Avant que la cour ne statue sur la demande de rejet présentée par les défendeurs, une nouvelle demande a été déposée en janvier 2010 par les demandeurs. Ces derniers soutiennent que Société Générale ainsi que d'anciens et actuels dirigeants et administrateurs de la Banque auraient fourni des informations inexactes sur le risque encouru par la Banque dans la crise des « *subprimes* » et sur l'efficacité de ses procédures de contrôle interne. Un délit d'initié serait, aussi, reproché à d'anciens et actuels dirigeants et administrateurs de la Banque. Société Générale a l'intention de demander le rejet de cette demande.

- Depuis 2003, Société Générale avait mis en place des lignes de « *gold consignment* » avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or déposés chez Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par le non paiement de l'or acheté. Afin de recouvrer les sommes dues par le groupe Goldas et préserver ses intérêts, Société Générale a engagé au Royaume-Uni et en Turquie des actions civiles contre ses assureurs et des entités du groupe Goldas. Face aux soupçons de fraude, Société Générale a également déposé une plainte en Turquie qui n'a pas été retenue. Une provision a été constituée.

- En 1990, des banques australiennes et européennes dont Société Générale Australie ont obtenu du groupe Bell, des garanties couvrant des crédits consentis à des sociétés du Groupe. Ces garanties ont été réalisées lors de la mise en faillite du Groupe. Le liquidateur a réclamé aux banques le remboursement des sommes correspondantes. Le tribunal australien a partiellement fait droit aux demandes du liquidateur et a condamné les banques à restituer les fonds augmentés des intérêts capitalisés depuis 1991. Un appel a été formé. Une provision a été constituée.
- Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus de n'avoir pas fait de déclarations complètes ou exactes à la Banque d'Algérie sur les mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes effectuées depuis 2004 par la Banque d'Algérie qui s'est, ensuite, constituée partie civile. De lourdes condamnations ont été prononcées à l'encontre de SGA et de ses agents qui ont exercé les recours nécessaires. Plusieurs banques locales et étrangères ont été également condamnées sur le même fondement.
- En mai 2009, (i) Lehman Brothers Holdings, Inc. (« LBHI ») et Lehman Brothers Special Financing, Inc. (« LBSF ») (ensemble « Lehman ») et (ii) Société Générale, Libra CDO Limited (« Libra »), et le « trustee » de Libra, Bank of America N.A. venant aux droits de LaSalle Bank National Association (ensemble « Libra »), se sont mutuellement assignés devant l'US Bankruptcy Court du *Southern District of New York* à Manhattan.

Libra est un « CDO » hybride (« *Collateralised Debt Obligation* »). Société Générale a consenti un crédit Super Senior à Libra. Le contentieux trouve son origine dans la résiliation anticipée, par Libra, à l'ouverture des procédures collectives de LBSF et de LBHI, de CDS (*Credit Default Swaps*) conclus entre Libra et LBSF. Les parties demandent, notamment, à la Cour de se prononcer sur la validité de la résiliation anticipée des *swaps*, qui, selon Lehman, en contradiction avec Libra sur ce point, serait nulle car contractuellement interdite. En cas d'annulation de la résiliation, les *swaps* conserveraient leurs effets sous certaines conditions dont leur cession à un tiers solvable. Dans ce cas, Société Générale pourrait être tenue, au titre de son crédit, de financer les paiements dus par Libra au cessionnaire. Les écritures des parties ont été régularisées dans le cadre d'une procédure de « *summary judgment* ». La Cour doit maintenant se prononcer.

Lehman a soutenu des arguments similaires, dans le cadre d'un autre CDO hybride, MKP Vela CBO Ltd. (« Vela »), lors de la résiliation anticipée de CDS conclus entre Vela et LBSF. Société Générale a également fourni un crédit Super Senior. Aucune procédure judiciaire n'a été, cependant, engagée à ce jour.

- En janvier 2010, Société Générale a introduit une action judiciaire devant la Cour de District du *Southern District of New York* à Manhattan contre Financial Guaranty Insurance Company (« Financial Guaranty ») et FGIC Credit Products, LLC (« FGIC Credit »), (ensemble « FGIC »), pour contester la résiliation par FGIC de vingt-deux CDS (*Credit Default Swap*) couvrant diverses opérations de crédit structurées de Société Générale, FGIC prétendant que Société Générale n'aurait pas payé les primes de deux transactions dans les délais requis. Société Générale soutient, notamment, que les résiliations ont été effectuées irrégulièrement et de mauvaise foi et devraient donc être annulées par la Cour.

Ultérieurement, en février 2010, Société Générale a déposé une nouvelle demande tendant à faire juger que sa propre résiliation des vingt deux CDS, intervenue postérieurement à celle de FGIC, était justifiée, Financial Guaranty ayant dénoncé les contrats d'assurance couvrant les CDS conclus entre Société Générale et FGIC Credit. FGIC a déjà fait connaître son intention de demander le rejet de l'action de Société Générale.

- En février 2010, d'anciens salariés de *Trust Company of the West* (« TCW ») dont l'ancien Directeur des investissements, Jeffrey Gundlach, ont assigné TCW en justice alléguant, entre autres, que TCW n'aurait pas respecté un accord verbal relatif au contrat de travail de M. Gundlach, à sa rémunération et à celle de son équipe. Selon les demandeurs, TCW se serait engagé à leur verser un pourcentage des commissions de gestion et des profits produits par les comptes clients gérés par M. Gundlach. Selon l'assignation, les indemnités dues pourraient excéder 1,25 Md USD. TCW nie toutes ces allégations soutenues par les demandeurs après que TCW ait engagé, en janvier 2010, une action à leur encontre et contre leur nouvelle société de gestion de portefeuille, *DoubleLine Capital* (« *DoubleLine* ») créée par M. Gundlach pour concurrencer TCW. TCW soutient, en effet, que M. Gundlach et les autres salariés ont subtilisé des informations confidentielles lui appartenant, en particulier des informations concernant des clients, leur portefeuille et leurs coordonnées, dans un but de concurrence déloyale.

■ LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Voir pages 149 à 157.

■ ASSURANCES DES RISQUES OPERATIONNELS

Description des assurances souscrites

■ Politique générale

Société Générale a mis en place dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance. Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan, permettant de répondre, pour certaines, aux critères de la réglementation Bâle II. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser entre les entités, les risques de fréquence et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Dans un contexte bancaire très difficile, le Groupe a maintenu son programme d'assurance lié aux activités financières ainsi que les garanties afférentes à la protection de l'outil d'exploitation et du patrimoine.

Description des niveaux de couverture

■ Risques généraux

1. Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

2. Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

■ Risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de financement permettant de prévenir les conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

1. PRETS IMMOBILIERS

Les prêts immobiliers accordés par la banque sont assurés, sauf exception, contre le risque de décès, invalidité ou incapacité de l'emprunteur.

2. VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier. S'agissant de la fraude, sont couvertes les actions commises par un salarié, un tiers agissant seul ou avec la complicité d'un salarié dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite. La malveillance suppose la volonté de causer un préjudice au Groupe.

3. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

4. PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

■ AUTRES RISQUES

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

RATIOS REGLEMENTAIRES

Ratio de solvabilité Bâle II

L'accord de Bâle de juin 2004 a instauré de nouvelles règles modifiant le calcul des exigences minimales en fonds propres afin notamment de mieux tenir compte de l'ensemble des risques auxquels sont soumises les banques et de leur réalité économique. Ce nouveau dispositif a été transposé en droit européen puis en droit français en 2006.

Au titre du ratio de solvabilité Bâle II, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) et les risques opérationnels, ces derniers constituant une nouveauté introduite par Bâle II.

Le calcul des encours pondérés risque de crédit est également affiné en norme Bâle II afin de mieux prendre en compte le profil de risque des opérations. Deux approches de détermination des encours pondérés sont possibles : méthode

standard (basée sur des pondérations forfaitaires) ou interne (IRB). Cette dernière est basée sur les modèles internes de notation des contreparties : méthode IRB Fondation, ou sur les modèles internes de notation des contreparties et des opérations : méthode IRB Avancée. Pour Société Générale, la Commission bancaire a autorisé en décembre 2007 l'application des méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA) ainsi que sur le risque opérationnel (AMA). Conformément à la réglementation en vigueur, ces modèles font l'objet d'un suivi et de *back-testings* réguliers.

Concernant les fonds propres prudentiels, de nouvelles déductions sont requises, s'appliquant à 50 % sur les fonds propres de base et à 50 % sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, positions de titrisation, insuffisance de provisions).

Le ratio de solvabilité Bâle II s'établit à 13,0 % au 31 décembre 2009 (avec un ratio Tier 1 Bâle II de 10,7 % et un Core Tier 1⁽¹⁾ de 8,4 %).

(1) Le Core Tier 1 se définit comme le total Tier 1 moins le capital hybride

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDERES ET RATIOS DE SOLVABILITE BALE II

(en M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	42 204	36 085
Titres Super-Subordonnés (TSS)	(6 252)	(5 969)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(824)	(812)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	35 128	29 303
Intérêts minoritaires	2 930	3 035
Titres Super-Subordonnés (TSS)	6 397	6 069
Actions de préférence américaines	1 445	1 455
Immobilisations incorporelles	(1 403)	(1 437)
Ecart d'acquisition	(7 620)	(6 530)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(392)	(843)
Autres ajustements réglementaires	473	668
Total des fonds propres de base	36 957	31 721
Déductions Bâle II*	(2 264)	(1 398)
Total des fonds propres Tier 1	34 693	30 323
Fonds propres complémentaires de premier niveau**	1 159	1 188
Fonds propres complémentaires de second niveau	11 814	13 092
Fonds propres complémentaires totaux	12 974	14 280
Déductions Bâle II*	(2 264)	(1 398)
Participations dans les sociétés d'assurance	(3 406)	(2 971)
Fonds propres réglementaires totaux (Tier 1 + Tier 2)	41 996	40 234
Total des encours pondérés	324 080	345 518
Encours pondérés au titre du risque de crédit	263 101	277 195
Encours pondérés au titre du risque de marché	13 900	23 068
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	47 080	45 256
Ratios de solvabilité		
Ratio Tier 1***	10,7 %	8,8 %
Ratio de solvabilité global***	13,0 %	11,6 %

* Les déductions Bâle II sont déduites à hauteur de 50 % des fonds propres de base et à hauteur de 50 % des fonds propres

** Incluant 145 M EUR en 2008, correspondant à la différence positive entre les provisions et les pertes attendues sur les créances à la clientèle évaluées en méthode IRB

*** Sans prise en compte en 2008 des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 90 % de l'exigence Bâle I)

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2009 à 42,2 Md EUR (à comparer à 36,1 Md EUR au 31 décembre 2008). Après prise en compte des intérêts minoritaires, des actions de préférence américaines, des déductions prudentielles (y compris les nouvelles déductions introduites par la réglementation Bâle II), les fonds propres pruden­tiels Tier 1 Bâle II s'élèvent à 34,7 Md EUR.

Par type d'activité, les encours pondérés (324,1 Md EUR), s'analysent comme suit :

- les risques de crédit⁽¹⁾ représentent 81,2 % des encours pondérés au 31 décembre 2009, soit 263,1 Md EUR (contre 277,2 Md EUR au 31.12.2008) ;
- les risques de marché représentent 4,3 % des encours pondérés au 31 décembre 2009, soit 13,9 Md EUR (contre 23,1 Md EUR au 31.12.2008) ;
- les risques opérationnels représentent 14,5 % des encours pondérés au 31 décembre 2009, soit 47,1 Md EUR (contre 45,3 Md EUR au 31.12.2008).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans les comptes consolidés note 31).

Par ailleurs, le groupe Société Générale ayant été identifié Conglomérat financier, il est soumis à une surveillance complémentaire assurée par la Commission bancaire.

Le ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre.

Le groupe Société Générale le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe ;
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuple de ces fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour Société Générale à 129 % en moyenne sur l'exercice 2009. A chaque fin de mois de l'année 2009, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

⁽¹⁾ ainsi que de contrepartie, de dilution et de règlement livraison

10

ELEMENTS FINANCIERS

	<i>Page</i>
<u>Etats financiers consolidés</u>	211
<u>Notes annexes aux comptes consolidés</u>	218
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	331
<u>Comptes sociaux</u>	333
<u>Notes annexes aux comptes sociaux</u>	341
<u>Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2009</u>	403
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u>	404

SOMMAIRE

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé	211
Compte de résultat consolidé	213
Evolution des capitaux propres	215
Tableau des flux de trésorerie	217

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	218
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation	240
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	241
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	246
Note 5	Caisse et banques centrales	263
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	264
Note 7	Instruments dérivés de couverture	267
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	268
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	269
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	270
Note 11	Portefeuilles reclassés	271
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	272
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	272
Note 14	Créances et dettes d'impôts	273
Note 15	Autres actifs	273
Note 16	Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	274
Note 17	Immobilisations corporelles et incorporelles	275
Note 18	Ecart d'acquisition par pôles et sous-pôles	276
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit	278
Note 20	Dettes envers la clientèle	279
Note 21	Dettes représentées par un titre	280
Note 22	Autres passifs	280
Note 23	Comptes et plans d'épargne-logement	281
Note 24	Provisions et dépréciations	282
Note 25	Avantages au personnel	283
Note 26	Dettes subordonnées	289
Note 27	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	289
Note 28	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	292
Note 29	Engagements	293
Note 30	Actifs remis et reçus en garantie	295
Note 31	Echéances par durée restant à courir	295
Note 32	Opérations en devises	297
Note 33	Activités d'assurance	297
Note 34	Produits et charges d'intérêts	301
Note 35	Produits et charges de commissions	302
Note 36	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	303
Note 37	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	304
Note 38	Produits et charges des autres activités	304
Note 39	Frais de personnel	305
Note 40	Plans d'avantages en actions	305
Note 41	Coût du risque	311
Note 42	Impôts sur les bénéfices	312
Note 43	Résultat par action	313
Note 44	Transactions avec les parties liées	313
Note 45	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	315
Note 46	Information sectorielle	327
Note 47	Honoraires des Commissaires aux comptes	330
Note 48	Evénements postérieurs à la clôture	330

■ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan Consolidé

ACTIF

		IFRS	
		31.12.2009	31.12.2008
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse, Banques centrales	Note 5	14 394	13 745
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	400 157	488 415
Instruments dérivés de couverture	Note 7	5 561	6 246
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	90 433	81 723
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	67 655	71 192
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	344 543	354 613
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	28 856	28 512
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 562	2 311
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	2 122	2 172
Actifs d'impôts	Note 14	5 493	4 674
Autres actifs	Note 15	37 438	51 469
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	375	37
Participation aux bénéfices différée	Note 33	320	3 024
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 001	185
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	15 171	15 155
Ecarts d'acquisition	Note 18	6 620	6 530
Total		1 023 701	1 130 003

Bilan consolidé (suite)

PASSIF

		IFRS	
		31.12.2009	31.12.2008
<i>(En M EUR)</i>			
Banques centrales		3 100	6 503
Passifs financiers à la juste valeur par résultat *	Note 6	302 753	414 256
Instruments dérivés de couverture *	Note 7	7 348	7 426
Dettes envers les établissements de crédit	Note 19	90 086	115 270
Dettes envers la clientèle	Note 20	300 054	282 514
Dettes représentées par un titre	Note 21	133 246	120 374
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		774	583
Passifs d'impôts	Note 14	1 423	981
Autres passifs	Note 22	48 800	57 817
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	261	35
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 33	74 451	67 147
Provisions	Note 24	2 311	2 291
Dettes subordonnées	Note 26	12 256	13 919
Total dettes		976 863	1 089 116
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit		925	726
Instruments de capitaux propres et réserves liées		23 544	17 727
Réserves consolidées		18 336	17 775
Résultat de l'exercice		678	2 010
Sous-total		43 483	38 238
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 28	(1 279)	(2 153)
Sous-total Capitaux propres part du Groupe		42 204	36 085
Intérêts minoritaires		4 634	4 802
Total capitaux propres		46 838	40 887
Total		1 023 701	1 130 003

* Montants reclassés suite à une correction de présentation par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

Compte de résultat consolidé

		IFRS	
		2009	2008
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés	Note 34	30 545	40 188
Intérêts et charges assimilées	Note 34	(18 910)	(32 240)
Dividendes sur titres à revenu variable		329	466
Commissions (produits)	Note 35	10 445	10 505
Commissions (charges)	Note 35	(2 633)	(3 090)
Résultat net des opérations financières		947	4 770
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 36	1 002	4 677
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 37	(55)	93
Produits des autres activités	Note 38	18 281	15 383
Charges des autres activités	Note 38	(17 274)	(14 116)
Produit net bancaire		21 730	21 866
Frais de personnel	Note 39	(9 157)	(8 616)
Autres frais administratifs		(5 679)	(6 040)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(930)	(872)
Résultat brut d'exploitation		5 964	6 338
Coût du risque	Note 41	(5 848)	(2 655)
Résultat d'exploitation		116	3 683
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		15	(8)
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽¹⁾		711	633
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	(42)	(300)
Résultat avant impôts		800	4 008
Impôts sur les bénéfices	Note 42	308	(1 235)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 108	2 773
Intérêts minoritaires		430	763
Résultat net part du Groupe		678	2 010
Résultat par action ordinaire *	Note 43	0,45	3,20
Résultat dilué par action ordinaire *	Note 43	0,45	3,19

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

(1) La cession des actifs et passifs à Crédit Agricole Asset Management dans le cadre de l'opération AMUNDI a généré une plus-value nette de 732 M EUR au 31.12.2009 (Cf. note 2). La cession de 50 % de la participation du Groupe dans FIMAT lors de la création de Newedge a généré une plus-value de 602 M EUR au 31.12.2008.

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	IFRS	
	2009	2008
<i>(En M EUR)</i>		
Résultat net	1 108	2 773
Ecart de conversion	(74)	(708)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 512	(3 335)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(149)	297
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	10	-
Impôts	(414)	797
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 28	885
		(2 949)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 993	(176)
Dont part du Groupe	1 552	(789)
Dont intérêts minoritaires	441	613

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires (Cf. note 27)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt					
<i>(En M EUR)</i>													
Capitaux propres au 31 décembre 2007	583	10 978	(3 464)	18 498	(503)	1 200	101	(152)	27 241	3 925	109	4 034	31 275
Augmentation de capital	143	4 474							4 617				4 617
Elimination des titres auto-détenus			1 974	(9)					1 965				1 965
Emissions d'instruments de capitaux propres		3 576		95					3 671				3 671
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		189							189				189
Distribution 2008				(581)					(581)	(340)		(340)	(921)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				(224)					(224)	495		495	271
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	143	8 239	1 974	(719)	-	-	-	-	9 637	155	-	155	9 792
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						(2 950)	306		(2 644)		(60)	(60)	(2 704)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(340)			(340)		6	6	(334)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat								797	797				797
Ecart de conversion et autres variations				(4)	(612)				(616)		(96)	(96)	(712)
Résultat 2008				2 010					2 010	763		763	2 773
Sous-total	-	-	-	2 006	(612)	(3 290)	306	797	(793)	763	(150)	613	(180)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence													
Capitaux propres au 31 décembre 2008	726	19 217	(1 490)	19 785	(1 115)	(2 090)	407	645	36 085	4 843	(41)	4 802	40 887
Augmentation de capital (Cf. note 27)	199	5 322							5 521			-	5 521
Elimination des titres auto-détenus ⁽¹⁾			(25)	(80)					(105)			-	(105)
Emissions d'instruments de capitaux propres (Cf. note 27)		286		115					401			-	401
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾		234							234			-	234
Distribution 2009 (Cf. note 27)				(1 144)					(1 144)	(342)		(342)	(1 486)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽³⁾⁽⁴⁾				(341)					(341)	(267)		(267)	(608)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	199	5 842	(25)	(1 450)	-	-	-	-	4 566	(609)	-	(609)	3 957
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (Cf. note 28)						1 447	(147)		1 300		49	49	1 349
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat (Cf. note 28)						(2)	(1)		(3)		16	16	13
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat (Cf. note 28)								(399)	(399)		(13)	(13)	(412)
Ecart de conversion et autres variations (Cf. note 28)				1	(34)				(33)		(41)	(41)	(74)
Résultat 2009				678					678	430		430	1 108
Sous-total	-	-	-	679	(34)	1 445	(148)	(399)	1 543	430	11	441	1 984
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence						10	1	(1)	10			-	10
Capitaux propres au 31 décembre 2009	925	25 059	(1 515)	19 014	(1 149)	(635)	260	245	42 204	4 664	(30)	4 634	46 838

(1) Au 31 décembre 2009, les 29 097 881 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 3,93 % du capital de Société Générale.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 515 M EUR, dont 328 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur l'année 2009 s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	(125)	100	(25)
	(125)	100	(25)
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	3	(96)	(93)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	2	11	13
	5	(85)	(80)

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatif à l'année 2009 est de 234 M EUR : 29 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions, 131 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions et 74 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre du plan mondial d'actionnariat salarié.

(3) Conformément aux principes comptables indiqués dans la note 1, les transactions relatives à des intérêts minoritaires sont traitées comptablement comme des opérations de capitaux propres. En application de ce principe :

- les plus ou moins-values réalisées lors de cessions de filiales consolidées en intégration globale qui n'entraînent pas une perte de contrôle exclusif sont enregistrées en capitaux propres ;
- les écarts d'acquisition complémentaires liés aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale et aux rachats d'intérêts minoritaires postérieurs à la prise de contrôle exclusif sont enregistrés en capitaux propres.

Le résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est, dans le bilan, affecté aux réserves, part du Groupe.

Détail des impacts au 31 décembre 2009 :

Annulation plus-value de cession			8
Rachats de minoritaires ne faisant pas l'objet d'une option de vente			(358)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires			7
Résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe			2
Total			(341)

(4) Les -267 M EUR de mouvements relatifs à l'année 2009 enregistrés dans les réserves des intérêts minoritaires sont le résultat des effets suivants :

- 132 M EUR d'augmentations de capital dont 37 M EUR relatives à Rosbank et 80 M EUR relatives à Genki,
- 73 M EUR d'effet positif des transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires,
- -472 M EUR d'effet négatif des variations de périmètre dont -387 M EUR consécutifs au rachat des minoritaires de Crédit du Nord, 35 M EUR suite au lancement de la nouvelle Banque directe SelfBank en Espagne en joint-venture avec Caixa et -80 M EUR suite au rachat des minoritaires de Rosbank.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	1 108	2 773
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 815	2 665
Dotations nettes aux provisions * (1)	10 081	(1 696)
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(15)	8
Impôts différés	(1 695)	768
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(126)	(1 018)
Variation des produits constatés d'avance	69	(134)
Variation des charges constatées d'avance	30	(25)
Variation des produits courus non encaissés *	440	198
Variation des charges courues non décaissées *	(1 733)	603
Autres mouvements *	2 907	568
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	12 773	1 937
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (2) (III)	(1 002)	(4 677)
Opérations interbancaires	(19 930)	(16 449)
Opérations avec la clientèle	18 767	(43 820)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(8 682)	55 695
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers *	3 794	(5 147)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	(6 051)	(9 721)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	6 828	(9 688)
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(1 453)	(811)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2 131)	(3 293)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	(3 584)	(4 104)
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires (3)	4 216	9 235
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1 626)	1 644
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	2 590	10 879
FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	5 834	(2 913)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	7 242	8 320
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	4 533	6 368
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	11 303	7 242
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	6 306	4 533
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	5 834	(2 913)

* Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

(1) Dont 6 382 M EUR de reprises au 31.12.2008 liées aux provisions sur perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées.

(2) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(3) Dont augmentations et diminutions de capital pour 199 M EUR assorties de primes d'émissions de 5 384 M EUR diminuées des frais nets d'impôts liés à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 62 M EUR, soit un montant net de primes d'émission de 5 322 M EUR.

Dont émission de TSS de 450 M USD en février 2009, de 1 000 M EUR en septembre 2009 et de 1 000 M USD en octobre 2009.

Dont remboursement de TSS à durée indéterminée (émis le 11 décembre 2008) pour un montant de 1 700 M EUR et de primes de remboursement pour un montant de 60 M EUR.

Dont distribution 2009 de 1 486 M EUR (Cf. note 27).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 17 février 2010.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales,

le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2009.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

Normes ou interprétations :	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe »	2 novembre 2006	1 juin 2007
IFRS 8 « Secteurs opérationnels »	30 novembre 2006	21 novembre 2007
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts »	29 mars 2007	10 décembre 2008
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition et annulations »	17 janvier 2008	16 décembre 2008
IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »	28 juin 2007	16 décembre 2008
IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »	4 juillet 2007	16 décembre 2008
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »	6 septembre 2007	17 décembre 2008
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »	14 février 2008	21 janvier 2009
Amélioration aux IFRS – mai 2008 – sauf IFRS 5	22 mai 2008	23 janvier 2009
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »	22 mai 2008	23 janvier 2009
Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers »	27 novembre 2008	9 septembre 2009
Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »	5 mars 2009	27 novembre 2009
Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés »	12 mars 2009	27 novembre 2009

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

● **IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe »**

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » précise le traitement à appliquer, dans les états financiers individuels de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, pour comptabiliser des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités de ce groupe (société-mère ou autre entité du même groupe). S'agissant toutefois d'une précision relative aux états financiers individuels ou séparés d'une entité du Groupe qui ne modifie pas le traitement comptable au niveau consolidé, l'application de cette interprétation n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

● **IFRS 8 « Secteurs opérationnels »**

Cette norme modifie l'information sectorielle à fournir dans les notes annexes en requérant que celle-ci soit identique à celle présentée aux principaux décideurs opérationnels du Groupe aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources aux secteurs d'activités et à l'évaluation de leurs performances. Elle n'a pas d'incidence sur la présentation des segments historiques.

● **Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »**

Cet amendement a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Dans la mesure où le Groupe applique déjà le traitement optionnel qui est ainsi devenu obligatoire, l'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

● **Amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »**

Cet amendement est venu apporter des éclaircissements sur la définition des conditions d'acquisition des droits et sur la comptabilisation des conditions accessoires à l'acquisition des droits et l'annulation de plans de paiements en actions.

● **IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des programmes de fidélité. Les traitements comptables actuellement appliqués par le Groupe étant cependant comparables aux dispositions de cette interprétation, l'application de cette dernière n'a eu aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

● **IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »**

Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou des

réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum.

● **IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »**

L'application de cette norme révisée a pour effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du Groupe.

Dans le cadre de cette application, le Groupe a maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé, pour détailler les composantes de son résultat net, et présente par ailleurs, dans un nouvel état commençant par ce résultat net, le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe 28 :

- informations sur le transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le résultat net et,
- informations sur l'impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

● **Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »**

Ces amendements précisent le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

● **Amélioration aux IFRS – mai 2008 – sauf IFRS 5**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ils entrent en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

● **Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »**

Ces amendements ne concernent que les entités présentant pour la première fois leurs comptes individuels en IFRS, ils n'ont donc aucune incidence sur les états financiers du Groupe.

● **Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers »**

Ces amendements relatifs aux reclassements des actifs financiers précisent les conditions qui devaient être respectées

pour appliquer de manière rétroactive ces reclassements au 1^{er} juillet 2008. Tout reclassement effectué à compter du 1^{er} novembre 2008 doit quant à lui prendre effet à la date à laquelle ce transfert est réalisé.

Ce nouvel amendement n'a pas d'incidence sur le traitement des reclassements réalisés par le Groupe au 1^{er} octobre 2008.

- **Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »**

Ces amendements requièrent la publication d'informations complémentaires dans les notes annexes relatives aux instruments financiers, notamment sur les évaluations à la juste valeur et le risque de liquidité associé à ces instruments.

- **Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés »**

Ces amendements confirment que, pour les entités ayant procédé aux reclassements autorisés par les amendements à IAS 39 et IFRS 7, il est nécessaire de réexaminer les dérivés incorporés en prenant en compte les conditions qui prévalaient lors de leur enregistrement initial.

NORMES IFRS APPLIQUEES PAR LE GROUPE PAR ANTICIPATION

- **IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »**

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2009 ces deux normes révisées publiées le 10 janvier 2008 et adoptées par l'Union européenne le 3 juin 2009. Elles ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées. Les principaux changements portent sur la comptabilisation des coûts liés au regroupement, le traitement des compléments de prix, le calcul des écarts d'acquisition, l'évaluation des intérêts minoritaires de l'entité acquise, le traitement des acquisitions par étape et le calcul des résultats de cession lors de la perte de contrôle d'une entité consolidée. L'application de ces normes révisées est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement des opérations antérieures au 1^{er} janvier 2009.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2008 et en 2009.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les

montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée depuis l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. notes 1 et 3), ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. notes 1, 4 et 18) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. notes 1, 23, 24, 25 et 33) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. notes 1 et 2) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. note 1).

1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Société Générale intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

• Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des

objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

• Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITES AD-HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés – Ecart de conversion*. Le

résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

• Opérations réalisées avant le 31 décembre 2008 :

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *réserves consolidées part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

• Opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Les traitements décrits ci-dessus sont modifiés par l'application anticipée des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés dans le résultat de la période.
- Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement) : les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.
- Les intérêts minoritaires peuvent, en date de prise de contrôle, être évalués soit à leur juste valeur (avec affectation d'une fraction de l'écart d'acquisition à ces intérêts minoritaires), soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise (maintien de la méthode antérieure décrite ci-dessus). Le choix entre ces deux approches est effectué de manière individuelle pour chaque regroupement d'entreprises. Les acquisitions ultérieures d'intérêts minoritaires sont ensuite comptabilisées systématiquement en capitaux propres quel que soit le choix retenu lors de la prise de contrôle.
- Lors d'un regroupement d'entreprises, les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus potentielle comme antérieurement) à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être évaluée de manière fiable.

- Les impôts différés actifs de l'entité acquise non reconnus à la date de prise de contrôle sont, ultérieurement, enregistrés en résultat sans ajustement de l'écart d'acquisition.
- En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à la date de chaque transaction.
- Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDES A DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Intérêts minoritaires* sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est

pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et des réserves consolidées, part du Groupe ;

- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Intérêts minoritaires* au compte de résultat consolidé.

Pour le traitement des engagements de rachat relatifs à des regroupements d'entreprises réalisées à compter du 1^{er} janvier 2009, l'application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » ne modifie pas les principes comptables retenus jusqu'à présent par le Groupe en cohérence avec le traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires. Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par l'IFRIC ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activité les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du pôle Gestion Propre incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- les Réseaux France qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, et l'activité de banque de flux. Les filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement ont été intégrées depuis le 1^{er} janvier 2009 dans les Réseaux France ; les données comparatives 2008 ont été retraitées en conséquence ;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de banque de détail à l'étranger ;
- les Financements Spécialisés et Assurances qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location et gestion des parcs informatiques, location longue durée et gestion de flottes automobiles) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;

- la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, qui intègrent les activités de l'Épargne en ligne. Les métiers des Services aux investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale. Le métier d'Épargne en ligne est exercé par la Banque directe « Boursorama » ;
- la Banque de Financement et d'Investissement, regroupant :
 - « Global Markets », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « Financement et Conseil », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels, s'ajoute le pôle Gestion Propre qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de financement des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat de la Gestion Propre. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2009, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés à cette dernière alors qu'ils étaient auparavant rattachés à la Banque de Financement et d'Investissement ; les données comparatives 2008 ont été retraitées en conséquence.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activité est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activité. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté à la Gestion Propre.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

■ 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

OPERATIONS EN DEVISES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti en euro en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur

dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers

comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

• Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations

des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs

consécutives à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les

intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par*

résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou

de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues

par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En

revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en Immeubles de placement. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIERES DONNEES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

• Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales du Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les *Intérêts minoritaires*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Intérêts minoritaires* au compte de résultat.

• Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe et les actions de filiales contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes

payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *Capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestation de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultat à la fin de la période de syndication dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondés sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D'ACTIONS SOCIETE GENERALE OU ACTIONS EMISES PAR DES ENTITES CONSOLIDEES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel

inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

- **Le plan mondial d'actionnariat salarié**

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

- **Autres paiements basés sur des actions**

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuair indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (options d'achat d'actions sur sociétés non cotées et rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur de ces options est étalée en charges

sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices* du compte de résultat.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des *gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* parmi les *Gains ou pertes latents ou différés*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITES D'ASSURANCE

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

La première consiste à simuler des scénarii de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces scénarii, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les scénarii testés.

L'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de scénarii extrêmes.

Par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des *cash-flows* futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

■ 3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004. Cette nouvelle recommandation introduit les modifications apportées à la norme IAS 1 telles qu'adoptées par l'Union européenne le 17 décembre 2008.

Le Groupe a ainsi maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé pour détailler les composantes de son résultat net et présente par ailleurs dans un nouvel état commençant par ce résultat net, le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (« état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe 28 :

- informations sur le transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le résultat net et,
- informations sur l'impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

NORMES COMPTABLES OU AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	25 mars 2009	29 mars 2009
IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »	4 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	22 juillet 2009	31 décembre 2009
Amendement à IAS 39 « Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture »	15 septembre 2009	1 ^{er} juillet 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »	25 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »	26 novembre 2009	31 octobre 2009
IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »	27 novembre 2009	31 octobre 2009
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23 décembre 2009	1 ^{er} février 2010

- **IFRIC 12 « Accords de concession de services »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- **IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

- **IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »**

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

- **Amendement à IAS 39 « Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture »**

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture. L'application de cet amendement est rétrospective.

- **IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »**

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et

simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé. Cette restructuration permettra d'intégrer plus facilement les futures évolutions des normes.

- **IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »**

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

- **IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »**

Cette interprétation traite de la comptabilisation d'un transfert d'une immobilisation corporelle dans les comptes de l'entité qui la reçoit. Elle détermine les circonstances et les conditions dans lesquelles le chiffre d'affaires lié à ce transfert d'actif par un client doit être comptabilisé dans le cadre d'un contrat commercial.

- **Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »**

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, *warrants*...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2009

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amélioration aux IFRS – avril 2009	16 avril 2009	1 ^{er} juillet 2009 au plus tôt
Amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des transactions dénouées en trésorerie au sein d'un groupe »	18 juin 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendements à IFRS 1 « Exceptions additionnelles »	23 juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010
IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »	4 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2011
IFRS 9 « Instruments financiers » (Phase 1 : classement et évaluation)	12 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2013
Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »	26 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2011
IFRIC 19 « Extinction des dettes financiers avec des instruments de capitaux propres »	26 novembre 2009	1 ^{er} juillet 2010

• Amélioration aux IFRS – avril 2009

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes déjà existantes. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 au plus tôt.

• Amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des transactions dénouées en trésorerie au sein d'un groupe »

L'IASB a précisé le traitement comptable, dans les états financiers individuels d'une filiale, des transactions au sein d'un groupe dont le paiement est fondé sur des actions et pour lesquelles le règlement sera effectué en trésorerie. Les biens ou services reçus doivent être mesurés par la filiale selon son propre point de vue et ne pas tenir compte du traitement au sein de l'entité du Groupe qui procède à leur règlement en titres ou en espèces.

• Amendements à IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière : exceptions additionnelles »

Ces amendements introduisent de nouvelles exceptions concernant l'application rétrospective des IFRS par les entités appartenant à certains secteurs d'activité (actifs pétroliers et gaziers, contrats de locations) et adoptant pour la première fois les IFRS.

• IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et précise la notion de partie liée pour ces entités.

• IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte des dispositions de la norme IAS 39, définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs financiers. Le classement et l'évaluation des passifs financiers, la méthodologie de dépréciations des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat).

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

● Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

● IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

Note 2

Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 888 sociétés au 31 décembre 2009 :

- 745 sociétés intégrées globalement ;
- 93 sociétés intégrées proportionnellement ;
- 50 sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe. Ces critères ne s'appliquent pas aux paliers de sous-consolidation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2009, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2008, sont les suivantes :

- Au cours du premier semestre 2009 :
 - Le groupe Société Générale a cédé 100 % de sa participation dans SG Asset Management Group Ltd à GLG Partners, Inc.
 - Mobiasbanca a été incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe et est consolidée par intégration globale. Le groupe Société Générale s'est engagé à racheter 8,84 % des titres restants *via* des ventes d'options de vente.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des engagements optionnels.

- Le groupe Société Générale a acquis une part supplémentaire de 7,11 % dans le capital de Rosbank. Cette acquisition a porté la participation du Groupe dans Rosbank à 64,68 %.
 - La participation dans Société Générale de Banques au Burkina a été portée à 50,93 %, soit une augmentation de 6,45 % par rapport au 31 décembre 2008.
 - Le Groupe a consolidé par mise en équivalence son partenariat avec La Banque Postale dans le crédit à la consommation. Cette filiale est détenue à hauteur de 35 % par le Groupe.
 - Le groupe Société Générale a acquis la société non financière New Esporta Holding Ltd dans le cadre d'une restructuration de créances. Cette société est consolidée par intégration globale.
 - Gaselys, jusqu'alors consolidée par intégration proportionnelle, est maintenant consolidée par mise en équivalence.
 - Les options de vente détenues par des actionnaires minoritaires et portant sur 6,57 % du capital de Boursorama sont arrivées à échéance sans être exercées. Le Groupe a par conséquent annulé le passif qui avait été enregistré conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 au titre des engagements optionnels.
 - La participation dans La Marocaine Vie est portée à 85,93 %, soit une augmentation de 12,18 % par rapport au 31 décembre 2008, suite à une offre publique de retrait.
 - Le fonds The Global Commodities Finance Fund, Ltd, détenu à 100 % par Société Générale est consolidé par intégration globale.
 - Société Générale, par l'intermédiaire de Boursorama, a lancé une nouvelle banque sur internet, Selfbank. Elle est détenue à 51 % par Boursorama.
- Au cours du second semestre 2009 :
- Amundi, entité issue du regroupement des activités de gestion d'actifs exercées par Société Générale Asset Management et Crédit Agricole Asset Management, est détenue à 25 % et consolidée par mise en équivalence. Les actifs et passifs apportés à Amundi avaient été reclassés en *Actifs et passifs non courants destinés à être cédés* au cours du premier semestre 2009. Seuls les actifs et passifs qui seront apportés courant 2010 restent classés dans cette catégorie au 31 décembre 2009.

La plus-value nette de cession enregistrée dans le cadre de cette opération s'élève à 732 M EUR.

- Le groupe Société Générale a cédé sa participation de 20 % dans Groupama Banque par l'exercice d'une option de vente. Cette participation avait été reclassée en *Actifs non courants destinés à être cédés* au cours du premier semestre 2009.
- La participation du Groupe dans Geniki a été portée à 53,97 %, soit une augmentation de 1,65 % par rapport au 31 décembre 2008.
- La participation dans Bank Republic a été portée à 80 %, soit une augmentation de 20 % par rapport au 31 décembre 2008, suite à l'exercice d'options de vente par les actionnaires minoritaires.
- Le groupe Société Générale a acquis la participation de 20 % de Dexia dans Crédit du Nord. Cette acquisition porte la participation du Groupe dans Crédit du Nord à 100 %.
- La participation du Groupe dans Express Bank a été portée à 99,69 %, soit une augmentation de 1,74 % par rapport au 31 décembre 2008.
- La participation dans BRD a été portée à 59,37 %, soit une augmentation de 0,83 % par rapport au 31 décembre 2008.
- La participation dans Société Générale de Banques au Burkina a été portée à 51,19 %, soit une augmentation de 0,26 % par rapport au premier semestre 2009.
- La participation dans La Marocaine Vie a été portée à 85,97 %, soit une augmentation de 0,04 % par rapport au premier semestre 2009.
- La participation du Groupe dans Rosbank a été portée à 65,33 %, soit une augmentation de 0,65 % par rapport au premier semestre 2009, suite à l'acquisition de titres d'auto-détention.
- Société Générale par l'intermédiaire de SG Consumer Finance a consolidé en intégration globale l'activité de services financiers aux particuliers de Family Credit en Inde.

En application d'IFRS 5, sont classés dans les rubriques *Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité* :

- Les actifs et passifs qui seront cédés à Amundi courant 2010.
- Les actifs et passifs de IBK SGAM compte tenu de l'accord signé avec IBK.
- Les actifs et passifs de SG Cyprus compte tenu du projet de cession à SG Liban.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 9 « Prêts et créances sur les établissements de crédits », note 10 « Prêts et créances sur la clientèle », note 12 « Opérations de location financement et assimilées », note 13 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 19 « Dettes envers les établissements de crédit », note 20 « Dettes envers la clientèle » et note 21 « Dettes représentées par un titre ».

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ 1. Méthodes de valorisation

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués en juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des produits dérivés négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation *a priori* par des contrôles de cohérence *a posteriori*. Par ailleurs, les

paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (*bid-ask*, liquidité).

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 7 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 7 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas au cours du premier semestre 2008, sur un ensemble de CDO (*Collateralised Debt Obligations*), CLO (*Collateralised Loan Obligations*), ABS (*Asset Backed Securities*), CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) américains (Cf. § 2 – Instruments financiers affectés par la crise financière).

• Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert,...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs,...) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

• Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

• Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués en juste valeur au bilan, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

• Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances et les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

• Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ 2. Instruments financiers affectés par la crise financière

L'exercice 2009 a été marqué par la poursuite de la crise financière affectant particulièrement les instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel et commercial aux Etats-Unis.

Par conséquent, le groupe Société Générale a été affecté principalement sur :

- ses positions sur tranches Super Senior et Senior de CDO (*Collateralised Debt Obligation*) de RMBS ;
- ses positions de RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*) ;
- ses positions de CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) ;

- son exposition au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance *monolines*.

2.1. CAS DES TRANCHES SUPER SENIOR ET SENIOR DE CDO DE RMBS

En l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant des paramètres ne répondant pas aux critères d'observabilité ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Dès lors qu'il y a des données observables, les résultats du modèle sont comparés et ajustés de manière à converger. L'approche du groupe Société Générale est centrée sur la valorisation des « *pools* » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer la valeur fondamentale, dans un scénario prospectif de crédit stressé (par opposition à une approche « *Marked-to-Market* »), des obligations RMBS, et, par voie de conséquence, des tranches de CDO.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour évaluer les *pools* de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de prépaiement et l'horizon de défaut. Ces variables clés ont continué à être ajustées au cours de l'année 2009 pour refléter les changements intervenus dans l'environnement économique (taux de défaut et d'incidents de paiement, évolution des prix de l'immobilier résidentiel et pertes observées). En effet, le Groupe a revu à la hausse ses hypothèses de pertes cumulées sur les sous-jacents suite à une détérioration du marché résidentiel américain (accélération des défauts, hausse de la sévérité des pertes). Par ailleurs, pour compléter la valorisation des tranches de CDO, toutes les positions non RMBS ont été décotées en fonction de la notation et du type d'actif.

Pour rappel, des décotes complémentaires ont été passées de manière à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées. La décote d'illiquidité est définie comme la perte supplémentaire induite par une augmentation de 10 % des pertes cumulées dans le scénario de crédit (par exemple sur le 2005 de 15 % à 16,5 %), complétée, pour les sous-jacents *subprime* relevant des années de production 2006 et 2007, par un supplément de décote résultant d'un alignement sur l'indice de référence ABX.

Au 31 décembre 2009, l'exposition brute sur les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS US en juste valeur au bilan s'élève à 1,6 Md EUR (contre 1,8 Md EUR au 31 décembre 2008). Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 0,4 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. L'exposition nette sur ces tranches de CDO ressort ainsi à 0,4 Md EUR à fin décembre 2009.

La sensibilité de la juste valeur aux taux de pertes cumulées a été estimée au 31 décembre 2009 sur les CDO de RMBS américains non couverts, sur la base d'une variation forfaitaire, sur chaque année de production, des taux de pertes cumulées sur les tranches Super Senior et Senior de ces CDO. Une hausse de + 10 % de ces taux de pertes cumulées (exemple : passage de 20 % à 22 %) diminuerait de 76 M EUR la valorisation de ces tranches.

Taux de pertes cumulées * sur le *subprime* (calculés sur le nominal initial)

	2004	2005	2006	2007
Hypothèses de pertes cumulées à fin 2008	4,8 %	12,1 %	27,5 %	29,7 %
Hypothèses de pertes cumulées à fin 2009	6,1 %	16,5 %	39,6 %	49,5 %

* Y compris décote de liquidité.

2.2. CAS DES RMBS (RESIDENTIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques *subprime* sur le secteur immobilier résidentiel américain, il est devenu difficile depuis le second semestre 2007, d'observer des prix fiables individuellement sur tous les titres.

Dans ces conditions, la technique de valorisation s'est appuyée sur l'utilisation de prix observables sur les indices de référence, notamment l'indice ABX. Une durée a été déterminée pour les différents indices ABX et pour les titres RMBS en portefeuille avec des hypothèses de défaut, de recouvrement et de prépaiement. Le *spread* de crédit implicite des indices a ensuite été déterminé à partir de leur prix.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le *spread* de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même *rating*). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments *cash* et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de RMBS *subprime* a été largement couvert par achat de protections sur indices ABX ou vendu. L'exposition nette résiduelle après couverture, en juste valeur au bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 245 M EUR ⁽¹⁾.

2.3. CAS DES CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS US a été valorisée en utilisant le *spread* de

crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même *rating*). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments *cash* et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de CMBS a été largement couvert par achat de protections sur indices CMBX ou vendu. L'exposition nette résiduelle après couverture, en juste valeur au bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 176 M EUR ⁽¹⁾.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE *MONOLINES*

Les expositions au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance *monolines* figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Le resserrement des *spreads* de crédit ainsi que les commutations et cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice 2009 sur certains actifs couverts par *monolines* ont entraîné une baisse de la juste valeur de la protection acquise auprès de ces contreparties.

Toutefois, cet effet positif a été limité par la détérioration du marché résidentiel américain ce qui a entraîné la révision des taux de pertes cumulées sur les CDO de RMBS américains.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties *monolines* est passée de 4,2 Md EUR au 31 décembre 2008 à 3,9 Md EUR au 31 décembre 2009.

Le Groupe a maintenu une approche prudente en retenant une couverture (CDS + réserves) quasi stable sur l'exercice 2009 et s'élevant, à la fin de l'année, à 77 % de l'exposition brute.

Les ajustements de valeur calculés au titre du risque de contrepartie sur ces actifs financiers ont été complétés de 0,2 Md EUR au cours de l'année 2009, soit un total de 2,3 Md EUR (ces chiffres excluent ACA et Bluepoint). Cet ajustement est calculé sur la base de l'application de taux de pertes cumulées sévères (jusqu'à 90 % sur les *monolines* les plus mal notées).

Sur l'exercice 2009, notre méthodologie d'estimation du taux de perte de valeur sur *monoline* a été amendée. Cette approche, fondée sur la notation des contreparties *monolines*, a été complétée par l'utilisation de données de marché (en particulier *spreads* de CDS et taux de recouvrement attendus). Ces

(1) Hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques.

éléments permettent d'estimer la perte attendue et d'en déduire le taux de perte de valeur approprié.

Les taux de perte de valeur appliqués à chaque *monoline* sont revus chaque trimestre et ajustés si nécessaire.

L'exposition au risque de contrepartie sur assureurs *monolines* se décompose en 3 parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels notre méthodologie et les paramètres appliqués sont les mêmes que pour les CDO non assurés ;

- l'exposition liée aux CDO de non RMBS, CLO et financements d'infrastructures, pour lesquels notre méthodologie résulte de *Marked-to-Stress* (maximum de pertes cumulées historiques sur 5 ans par classe d'actifs) et d'une réserve de liquidité découlant des *Marked-to-Market* ;
- l'exposition liée aux autres titres rehaussés mesurée en *Marked-to-Market*.

EXPOSITION EN RISQUE DE CONTREPARTIE AUX « MONOLINES » (SCENARIO DE DEFAULT IMMEDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES ^(a)) CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIETE GENERALE

(En Md EUR)	31.12.2008	31.12.2009	
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	4,2	3,9	
Nominal des couvertures achetées *	(0,9)	(0,7)	
Juste valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	3,3	3,2	
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur <i>monolines</i> (comptabilisés sur la protection)	(2,1)	(2,3)	
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur <i>monolines</i>	1,2	0,9	
Taux de couverture global sur juste valeur	73 %	77 %	

(a) Hors contreparties en défaut : ACA à compter de fin 2007, Bluepoint au 30 septembre 2008.

* Le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact « *Marked-to-Market* » de +345 M EUR au 31 décembre 2009, neutralisé depuis 2008 dans le compte de résultat.

Notation retenue la plus basse émise par Moody's ou S&P au 31 décembre 2009

AA : Assured Guaranty
BB : Radian, Syncora Capital Assurance
B : MBIA
CC : Ambac, CIFG, FGI

3. Sensibilité de la juste valeur

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente et conservatrice, et plus particulièrement dans le contexte de la crise financière ; néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2009 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- soit d'une variation « forfaitaire » de 10 % de la *cumloss* : cela concerne le taux de perte estimé par année de

production des sous-jacents utilisés pour modéliser les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS américain et les CDO de non RMBS. Pour une hausse de 10 % du paramètre (exemple : passage de 25 % à 27,5 %), la valorisation diminuerait de 285 M EUR, et elle augmenterait de 328 M EUR pour une baisse de 10 %⁽¹⁾ ;

(1) Les positions considérées dans ce calcul :

- incluent les éventuelles couvertures des obligations considérées (CDS) ;
- incluent le cas échéant les provisions effectuées sur les CDS *monolines*.

- soit d'une variation « normée ⁽¹⁾ » des paramètres non observables.

Sensibilité à un écart type des paramètres non observables – valeur absolue en M EUR

Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés

Volatilité actions	39
Dividendes	8
Corrélations	16
Volatilité Mutual Funds	22
Volatilité Hedge Funds	86

Obligations et autres instruments de dettes, et dérivés

Corrélations Change / Change	9
Corrélations Change / Taux d'intérêt	6
Corrélation des Temps de défaut (CDO)	62
Corrélation Change / Temps de défaut (CDO)	0,3
Spreads de crédit non observables (CDO)	17

Autres

Corrélations Matières Premières	6
---------------------------------	---

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation (Cf. 1.1 - Instruments financiers en juste valeur au bilan), la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable.

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

La gestion des risques de Société Générale s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **risque de crédit** (y compris le risque pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le **risque de contrepartie** afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation exercées par la banque. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le **risque de concentration**, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à certains groupes de contreparties ;

(1) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus utilisés pour évaluer le paramètre (TOTEM...);
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

- **risque de marché** : risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations ;

- **risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance ;

- **risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation d'actifs dû aux variations des taux d'intérêt ou de change ; les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires).

Dans le contexte de la crise financière, le Groupe a renforcé la fonction de mesure et d'analyse de l'ensemble de ses risques par l'amélioration des procédures et dispositifs d'alerte ainsi que par le rapprochement des équipes de modélisation et d'analyse de portefeuille.

1. Organisation, procédures et méthodes

1.1. STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE

Etant donné les nombreux métiers, marchés et régions où elle opère, Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace de la gestion des risques. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre une infrastructure performante de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque / rentabilité des différentes activités de la banque ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;
- les risques souverains et macro-économiques, en particulier dans les marchés émergents ;
- le souci d'obtenir un portefeuille équilibré des sources de profits.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion du risque à Société Générale repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration aux équipes d'encadrement sur le terrain ;

- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des directions opérationnelles ;
- une approche homogène de l'évaluation et du suivi des risques doit être appliquée dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière, indépendantes des directions opérationnelles, sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et supervise le contrôle des risques. Il s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les limites de risque annuelles pour les risques de marché et de crédit. La Direction générale effectue régulièrement devant le Conseil d'administration des présentations sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence et la conformité du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité, qui bénéficie d'exposés spécifiques de la Direction générale, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le rapport sur l'évaluation des risques et des procédures de contrôle qui est remis tous les ans à la Commission bancaire.

Le Comité des risques

Le Comité des risques (CORISQ) présidé par la Direction générale réunit au minimum chaque mois le Comité exécutif du

Groupe. Cette instance est amenée à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et des risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels de stratégie. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

La Direction des risques

Rattachée à la Direction générale et indépendante des entités commerciales, la Direction des risques du Groupe est en charge de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est adéquat et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable de :

- recenser les risques financiers (risques de crédit, de marché) et opérationnels du Groupe ;
- définir ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- apprécier les risques pris par le Groupe en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux et en analysant les portefeuilles ;
- s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information et des outils de mesure des risques ;
- piloter la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe.

Le Comité nouveau produit

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre toute activité ou produit nouveau, ou en développement, à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit ont pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement, **l'ensemble des risques** attachés à cette activité ou à ce produit est identifié, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

La Direction financière

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité, ainsi que le refinancement long terme du Groupe sont assurés au sein du Département gestion du bilan, tandis que le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du Département gestion du capital, ces deux services étant rattachés à la Direction financière du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité etc.

Le Comité financier, organe de la Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment*). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

■ 2. Les risques de crédit

2.1. PRINCIPES GENERAUX

● 2.1.1. Approbation et fixation des limites de risque

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant un risque de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi garantir que la sécurisation de la transaction sera suffisante pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance. L'approbation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risque de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- le personnel chargé d'évaluer le risque de crédit ne doit pas participer à la prise de décision ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et à l'unité de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites de concentration qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les

risques sectoriels présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées au risque ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité « grands risques ». Ce dernier est un Comité *ad-hoc* chargé d'approuver la politique de prise de risque et de marketing envers les grands clients clés de la banque, notamment en proposant des limites d'exposition.

● 2.1.2. Gestion du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes et un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

En 2009, le groupe Société Générale a poursuivi l'application renforcée de sa politique de suivi des contreparties financières affectées par la crise.

2.2. MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

En décembre 2007, Société Générale a obtenu l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRBA) – méthode la plus avancée pour calculer les fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit.

Le système de notation du Groupe repose sur trois grands piliers :

- des modèles de notation interne servant à mesurer les risques de contrepartie (exprimés sous la forme d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an) et de transaction (exprimés sous la forme du montant de la perte qui résulterait de la défaillance d'un emprunteur) en conformité avec les principes de Bâle II ;

- un ensemble de procédures énonçant les règles pour l'utilisation des notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) et pour la supervision, le *back-testing* et la validation des modèles ;
- le jugement humain, qui doit porter un regard critique sur les résultats des modèles.

Les modèles internes du Groupe permettent une évaluation quantitative du risque de contrepartie et de transaction qui est intégrée dans les demandes de crédit pour la mesure du risque de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés par les collaborateurs (analystes crédit et chargés de clientèle) et les décideurs comme outil

pour structurer, tarifer et approuver les transactions. A cet effet, les notes de contrepartie sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière risques.

Ces modèles utilisés pour estimer les probabilités de défaut des contreparties (*Probability of Default*, PD) et pertes en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement) et ont pour l'essentiel été validés IRBA (*Advanced Internal Ratings Based Approach*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, de mesure de performance régulière.

2.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers du Groupe, nets de dépréciations et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales) y compris les écarts de réévaluation sur les éléments couverts ou en juste valeur au bilan.

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs Financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	310 198	430 963
Instruments financiers dérivés de couverture	5 561	6 246
Actifs financiers disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	78 668	71 261
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	67 655	71 192
Prêts et créances émis sur la clientèle	344 543	354 613
Opérations de location financement et assimilées	28 856	28 512
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 122	2 172
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	837 603	964 959
Engagements de financement donnés	145 557	136 797
Engagements de garantie financière donnés	62 460	64 325
Provisions pour engagements par signature	(200)	(176)
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	207 817	200 946
Total de l'exposition nette de dépréciation *	1 045 420	1 165 905

* La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité.

2.4. COUVERTURE DU RISQUE DE CREDIT

La réduction des risques fait partie intégrante du processus commercial. La mise en place de couvertures se fait lors de la mise en place du crédit puis en fonction de l'évolution du crédit à partir de la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale.

• Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du

débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

• Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « *corporate* » afin de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 32 % du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

L'exercice 2009 a été marqué par un resserrement des *spreads* de crédit après la hausse significative enregistrée en 2008. Des mesures de réduction des positions ont été mises en œuvre afin

de limiter la sensibilité du portefeuille de couverture. En particulier, l'encours total de dérivés de crédit (CDS) est passé de 28,2 Md EUR à fin décembre 2008 à 13,2 Md EUR à fin décembre 2009.

Par ailleurs, les achats de protection senior (*Collateralised Debt Obligations* synthétiques, CDO) réalisés les années précédentes ont été débouclés.

En outre, le Groupe détient un portefeuille de dérivés de crédit dans le cadre de ses activités de *trading* (positions à la fois acheteuses et vendeuses) dont les opérations sont suivies en VaR.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

• Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Mais le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

2.5. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

• 2.5.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan, hors dépréciations se répartissent comme suit au 31 décembre 2009 :

	31.12.2009				31.12.2008			
	Titres à revenus fixes ⁽²⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽²⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés	79,29	354,60	40,82	474,72	72,27	372,53	44,00	488,80
dont encours non dépréciés avec impayés		6,87	0,01	6,88		7,33	0,02	7,35
Dépréciés	0,70	23,73	0,38	24,81	0,23	14,67	0,24	15,14
Total encours bruts	79,99	378,33	41,21	499,53	72,51	387,20	44,24	503,95
Autres (dépréciations, pensions,...)	0,80	(4,93)	26,44	22,31	0,93	(4,07)	26,95	23,80
Total net de dépréciation	80,79	373,40	67,65	521,84	73,43	383,13	71,19	527,75

(1) Inclut les encours de location financement.

(2) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,7 % des encours bilan non dépréciés et inclut les impayés techniques.

La relative stabilité par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2008 (1,8 % des encours bilan non dépréciés) s'explique par un effet de compensation d'une part entre la hausse des encours non dépréciés avec impayés en raison de la dégradation de la conjoncture économique et d'autre part, la baisse de ces encours suite à restructuration ou dépréciation.

• 2.5.2. Information relative à la concentration des risques

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentration géographique et sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Au 31 décembre 2009, les engagements bilan et hors-bilan du Groupe sur ses dix premières contreparties du portefeuille Entreprises⁽¹⁾ représentent 5 % de ce portefeuille.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

Au 31 décembre 2009, un seul secteur d'activité représente plus de 10 % de l'encours total du Groupe sur le portefeuille Entreprises s'élevant à 280 Md EUR (encours bilan + hors-bilan mesurés en EAD⁽²⁾).

• 2.5.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31 décembre 2009, les encours non dépréciés avec impayés représentent 1,7 % du portefeuille bilan non déprécié, contre 1,8 % au 31 décembre 2008. Ils se répartissent comme suit :

	31.12.2009			31.12.2008		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts
(En Md EUR)						
Impayés de moins de 90 jours	6,36	0,01	92,6 %	6,90	0,01	94,1 %
dont impayés de moins de 29 jours	3,91	0,00	57,0 %	5,05	0,01	69,0 %
Impayés entre 90 et 179 jours	0,38	0,00	5,5 %	0,30	0,00	4,1 %
Impayés de plus de 180 jours	0,13	0,00	1,9 %	0,13	0,00	1,8 %
TOTAL	6,87	0,01		7,33	0,01	

(1) Corporate au sens portefeuille bâlois de la réglementation Bâle II, c'est à dire les Grandes entreprises (incluant les assurances et les Hedge Funds), les PME et les financements spécialisés.

(2) Exposition au moment du défaut (Exposure at Default – EAD), additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de la défaillance de la contrepartie.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques venant principalement alimenter la classe d'âge d'impayés de moins de 29 jours. Sont qualifiés d'impayés techniques les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclaré correspond à la totalité des créances (capital restant du, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé, aussi faible soit-il (l'encours d'une créance présentant 1 euro d'impayé sera donc déclaré ci-dessus). Il convient de rappeler que les encours sont suivis dès le premier impayé. Ils peuvent être placés sous surveillance dès cet instant.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• 2.5.4. Encours renégociés

Les encours dits « renégociés » au sein du groupe Société Générale concernent tous types de clientèle (clientèle de détail et personnes morales). Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales aboutissant à des aménagements de conditions de taux et/ou de durée de remboursement librement consentis par la Banque pour préserver la qualité de sa relation avec un client.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en encours dépréciés la plupart des clients dont les créances ont été renégociées, tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Cette approche explique le faible montant de crédits renégociés non dépréciés et la volatilité de cet encours.

Le montant de ces encours au cours de l'exercice 2009 s'élève à 163 M EUR (contre 50 M EUR pour le flux de l'exercice 2008).

• 2.5.5. Garanties et collatéraux sur les encours dépréciés et sur les encours non dépréciés présentant des impayés

Les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentent comme suit :

	31.12.2009		31.12.2008	
	Clientèle de détail	Autres	Clientèle de détail	Autres
(En M EUR)				
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	1 249	557	1 030	808
Sûretés relatives aux encours dépréciés	1 740	1 688	1 324	1 046

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle II plafonnés aux montants restant dus. Certaines sûretés, du type cautions des dirigeants, nantissement de titres non côtés, notamment, ne sont donc pas comprises dans ces montants.

Il appartient à la filière Risque de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

2.6. DEPRECIATIONS

• 2.6.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

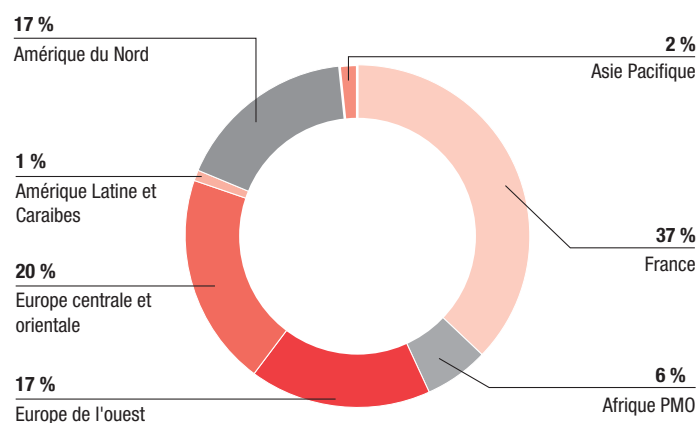
Les décisions de dépréciation spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée comme dépréciée dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers.

Au 31 décembre 2009, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élevaient à 24,2 Md EUR (contre 14,9 Md EUR au 31 décembre 2008), dont 3,6 Md EUR d'encours relatifs aux actifs reclassés en 2008. Ils se répartissent comme suit :



Au 31 décembre 2008, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 43 % en France, 21 % en Europe de l'ouest, 18 % en Europe centrale et orientale, 10 % en Afrique, Proche et Moyen-Orient, 4 % en Amérique du nord, 2 % en l'Amérique latine et Caraïbes et 2 % en Asie Pacifique.

• 2.6.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2008	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	8 293	4 994	(1 359)	(280)	11 648
Groupes d'actifs homogènes	1 070	138	-	(27)	1 181
Actifs disponibles à la vente, titres à revenus fixes	192	238	-	-	430
Autres	1 608	1 545	(36)	256	3 373
Total	11 163	6 915	(1 395)	(51)	16 632

■ 3. Risques de marché

Le risque de marché désigne les risques de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations de *trading*, et également certains portefeuilles valorisés au coût amorti et réévalués en fonction de leur *Marked-to-Market*.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de *front office*, le

• 2.6.2. Dépréciations sur groupe d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces dépréciations sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie. Elles sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1 181 M EUR au 31 décembre 2009 ; il s'élevait à 1 070 M EUR au 31 décembre 2008.

dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département risques sur opérations de marché de la Direction des risques. Ce Département assure le suivi permanent et indépendant des salles de marchés, des positions et des risques engendrés par les activités de marché du Groupe, ainsi que la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies.

Il est en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de

marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;

- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques des limites d'intervention par nature d'activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives au risque de marché *stricto sensu*, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant sur l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *roque trading*.

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;

- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque, VaR), *stress tests* et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites Direction générale et Conseil d'administration.

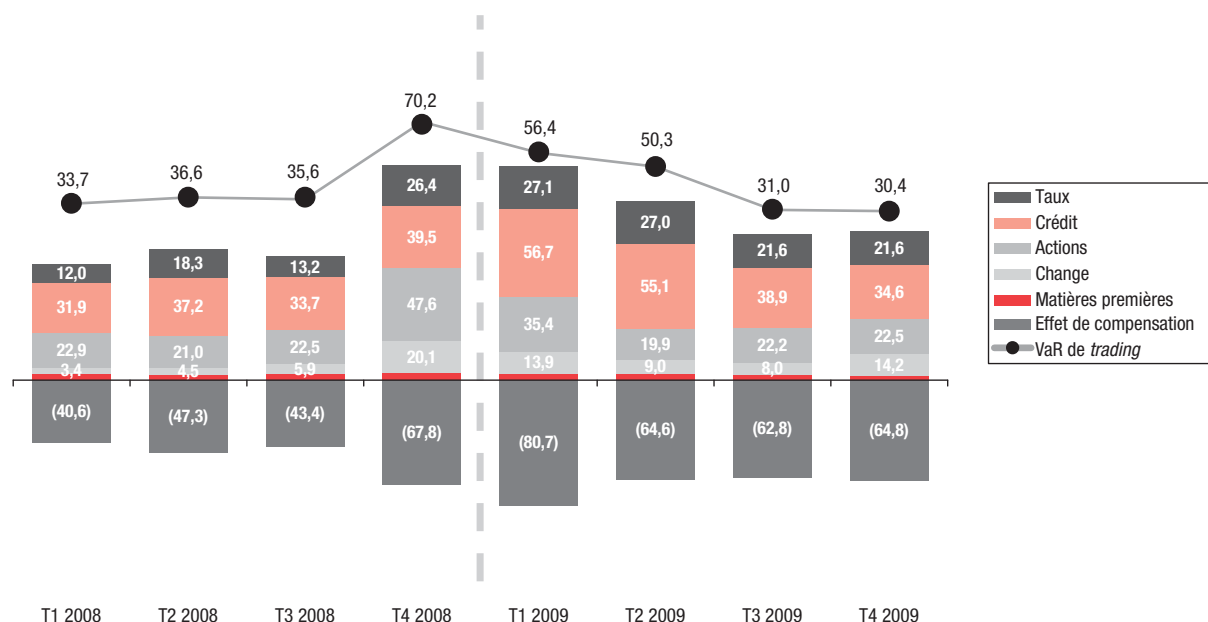
3.2. METHODES D'EVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché du Groupe repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress tests*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress tests* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress tests*.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR)

Moyennes trimestrielles de la VaR de Trading, 1 jour, 99 % (En M EUR)



3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2009 s'établit à 42 M EUR contre une moyenne annuelle de 44 M EUR en 2008.

Cette stabilité d'ensemble recouvre une baisse au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, suivie d'une stabilité sur le dernier trimestre.

La baisse observée jusqu'au troisième trimestre 2009 résulte d'une diminution des expositions, notamment sur les actions (*cash* ou dérivés), ainsi que d'une diversification des positions actions et crédit entraînant une compensation forte sur le reste de l'année.

Au 4^e trimestre 2009, la sortie des scénarii très volatiles consécutifs à la crise financière du dernier trimestre 2008 a maintenu la VaR à un niveau faible malgré l'arrivée de nouveaux scénarii (Dubai et Grèce).

3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé à compter de fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale

(taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.) ;

- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique, correspondant à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

3.2.3. Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque et la non intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests*.

En 2009, le modèle a été enrichi de nouveaux facteurs de risque : facteurs de base « inter maturités » de taux d'intérêt, pour prendre en compte la variabilité entre les courbes associées aux différentes périodes de *fixing* ; corrélation des temps de défaut pour les produits structurés de crédit multi sous-jacents. Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes) ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque privée à l'étranger.

En 2009, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* est restée stable à 85 M EUR.

• 3.2.4. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress tests* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress tests* s'appuie sur 19 scénarii historiques, ainsi que sur 7 scénarii théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière », décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 scénarii historiques et des 7 scénarii théoriques ;

- une limite en *stress tests* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers de la banque. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 26 scénarii historiques et théoriques ;
- les différents scénarii de *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Ainsi la liste des scénarii utilisés a fait l'objet d'une revue en 2008, à l'issue de laquelle deux nouveaux scénarii ont été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2009 : (i) un scénario historique « 3-10 octobre 2008 » correspondant aux mouvements observés sur cette fenêtre de temps, ainsi que (ii) un scénario théorique de crise financière, décliné à partir des événements observés courant 2008. Certains scénarii, de moindre ampleur que les nouveaux scénarii, ont par ailleurs été retirés.

• 3.2.5. Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 scénarii historiques.

• 3.2.6. Les *stress tests* théoriques

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 7 scénarii théoriques intégrant le « scénario théorique Société Générale de crise financière ».

■ 4. Les risques structurels de taux et de change

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

- Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :
 - valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
 - revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.
- Le Département de la gestion du bilan, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :
 - du recensement des risques structurels (risques de taux, de change, de liquidité) du Groupe ;
 - de la définition des méthodes, des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques ;
 - de la validation des modèles et méthodes utilisés par les entités ;
 - de la proposition des limites de risque ;
 - de la consolidation et du *reporting* des risques structurels.
- Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès du Département de la gestion du bilan du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM (*Asset-Liability Management*) *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

● 4.2.1. Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR, elle représente un montant égal à 1,2 % des fonds propres prudentiels.

● 4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les

remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des scénarii de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2009, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 6 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt et de *caps*, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2009, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à - 33 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement replacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de - 77 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au

31 décembre 2009. Ces entités représentent 82 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 7 ans	au-delà de 7 ans	Sensibilité totale
+ 26	(196)	+ 93	(77)

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il possède des positions de bilan significatives (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais,...). A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

• 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

La Direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2009, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5 points de base en cas de variation de 10 % d'une des principales devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des

couvertures qui sont qualifiées comptablement de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 %-125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Durée restant à courir au 31 décembre 2009 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	110	252	576	22	960
Transactions hautement probables	3	38	91	145	277
Autres (changes...)	-	-	136	-	136
Total	113	290	803	167	1 373

Durée restant à courir au 31 décembre 2008 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	122	140	454	36	752
Transactions hautement probables	46	272	83	36	437
Total	168	412	537	72	1 189

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

• Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

● Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

■ 5. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

5.1. ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque ;
 - examine les *reportings* sur ce risque qui lui sont fournis par le département de la gestion du bilan ;
 - revoit les scénarii de crise de liquidité et le dispositif de limites ;
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- Le Comité exécutif du Groupe :
 - valide la politique de tarification interne de la liquidité.

■ Le Département de la gestion du bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :

- définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
- valide les modèles utilisés par les entités ;
- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque ;
- valide les scénarii de crise de liquidité ;
- définit les programmes de financement du Groupe ;
- propose la politique de tarification interne de la liquidité.

■ La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an) dans le cadre de limites définies par le Comité financier. En liaison avec le Département de la gestion du bilan du Groupe, elle réalise des scénarii de stress de liquidité.

■ Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refincent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

5.2. OBJECTIF DU GROUPE

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;
- une gestion centralisée des ressources de marché à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New-York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour) ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- une gestion optimisée des ressources par un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;

- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries SG, sur des scénarii de stress internes.

5.3. MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITE

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentées dans la note 31.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de *call* pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions).

- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding* diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

En 2009 le Groupe a refinancé le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standards ou structurés et d'émissions « *benchmarks* » tant subordonnés que seniors), grâce

également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts et de la contribution de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) dans le cadre du plan de soutien à l'économie de l'Etat Français.

Le Groupe suit le risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme :

- les programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du Groupe Société Générale.
- la part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative (inférieur à 1,5 Md EUR).
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de scénarii de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent.

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des scénarii de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotages en fonctions du contexte de marché par délégation du Comité Financier.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles

Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2009, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

6. Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la croissance externe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versement de dividendes et de rachats d'actions notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des scénarii de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital (émissions, rachats). La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base trimestrielle.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par la Commission bancaire (ratio de solvabilité Bâle II). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Le règlement n° 95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le groupe Société Générale n'utilise pas cette possibilité.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % des risques exprimés en termes d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Bâle II a introduit de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Au cours de l'année 2009, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Le groupe Société Générale applique par ailleurs le règlement n° 2005-04 du CRBF relatif à la « surveillance complémentaire des conglomerats financiers ».

6.2. DONNEES QUANTITATIVES

A fin 2009, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 41 996 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle II (En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux propres comptables part du Groupe	42 204	36 085
Estimation des dividendes prévisionnels	(392)	(843)
Intérêts minoritaires y compris actions de préférence	4 634	4 802
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(250)	(329)
Déductions prudentielles	(9 239)	(7 994)
Total des fonds propres de base	36 957	31 721
Déductions Bâle II	(2 264)	(1 398)
Total des fonds propres Tier 1	34 693	30 323
Fonds propres complémentaires	12 974	14 280
Autres déductions	(5 671)	(4 370)
Total des fonds propres prudentiels	41 996	40 234

Note 5

Caisse et banques centrales

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Caisse	2 476	2 518
Banques centrales	11 918	11 227
Total	14 394	13 745

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	31.12.2009				31.12.2008 **			
	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total
Portefeuille de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	38 314	3 721	-	42 035	30 455	1 135	-	31 590
Obligations et autres instruments de dettes	13 262	12 992	6 844	33 098	13 000	24 124	8 343	45 467
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	62 269	10 795	14	73 078	31 537	10 366	372	42 275
Autres actifs financiers	2	44 951	35	44 988	44	30 790	-	30 834
Sous-total portefeuille de transaction	113 847	72 459	6 893	193 199	75 036	66 415	8 715	150 166
<i>dont titres prêtés</i>				7 804				2 446
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Effets publics et valeurs assimilées	143	239	-	382	162	565	-	727
Obligations et autres instruments de dettes	5 745	377	17	6 139	5 303	526	-	5 829
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	15 050	1 726	105	16 881	13 414	1 763	-	15 177
Autres actifs financiers	90	5 781	466	6 337	109	4 385	272	4 766
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	21 028	8 123	588	29 739	18 988	7 239	272	26 499
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
Instruments de taux d'intérêt **	32	97 579	1 537	99 148	724	130 655	1 576	132 955
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				75 857				106 481
FRA				479				1 225
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marché organisé				2				155
Options de gré à gré				15 378				18 817
Caps, floors, collars				7 432				6 277
Instruments de change	210	23 159	53	23 422	825	38 083	104	39 012
<i>Instruments fermes</i>				19 374				33 023
<i>Instruments conditionnels</i>				4 048				5 989
Instruments sur actions et indices	1 019	18 671	1 638	21 328	1 083	41 344	2 740	45 167
<i>Instruments fermes</i>				1 651				8 591
<i>Instruments conditionnels</i>				19 677				36 576
Instruments sur matières premières	360	11 424	365	12 149	2 158	21 792	101	24 051
<i>Instruments fermes-Futures</i>				9 468				18 068
<i>Instruments conditionnels</i>				2 681				5 983
Dérivés de crédit	-	16 059	4 728	20 787	-	63 375	6 546	69 921
Autres instruments financiers à terme	123	24	238	385	284	91	269	644
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				65				242
<i>Instruments de gré à gré</i>				320				402
Sous-total dérivés de transaction	1 744	166 916	8 559	177 219	5 074	295 340	11 336	311 750
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	136 619	247 498	16 040	400 157	99 098	368 994	20 323	488 415

(1) Y compris les OPCVM.

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

** Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés : 6 090 M EUR sur Instruments de taux d'intérêt reclassés de niveau 3 à niveau 2 suite à une correction de présentation au 31.12.2008.

■ Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	31.12.2009				31.12.2008 **			
	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	17 527	16 592	34 119	-	15 093	18 133	33 226
Dettes sur titres empruntés	64	37 181	11	37 256	20	21 015	374	21 409
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	4 082	708	-	4 790	1 377	187	-	1 564
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 948	37	2	2 987	2 966	1	-	2 967
Autres passifs financiers	-	37 022	44	37 066	-	41 080	531	41 611
Sous-total portefeuille de transaction (2)	7 094	92 475	16 649	116 218	4 363	77 376	19 038	100 777
Instruments de taux d'intérêt **	25	93 974	4 072	98 071	165	129 403	3 440	133 008
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				74 002				104 604
FRA				473				1 105
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marché organisé				35				175
Options de gré à gré				15 020				19 575
Caps, floors, collars				8 541				7 549
Instruments de change	215	22 095	16	22 326	651	37 137	26	37 814
<i>Instruments fermes</i>				18 425				32 591
<i>Instruments conditionnels</i>				3 901				5 223
Instruments sur actions et indices	936	22 731	1 775	25 442	485	42 959	3 074	46 518
<i>Instruments fermes</i>				2 009				9 093
<i>Instruments conditionnels</i>				23 433				37 425
Instruments sur matières premières	570	10 401	1 186	12 157	2 231	19 841	429	22 501
<i>Instruments fermes-Futures</i>				9 516				16 720
<i>Instruments conditionnels</i>				2 641				5 781
Dérivés de crédit	-	15 410	1 638	17 048	-	57 981	1 966	59 947
Autres instruments financiers à terme	55	1 505	1	1 561	107	2 832	1	2 940
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				20				44
<i>Instruments de gré à gré</i>				1 541				2 896
Sous-total dérivés de transaction	1 801	166 116	8 688	176 605	3 639	290 153	8 936	302 728
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (2) (3)	789	7 788	1 353	9 930	816	8 478	1 457	10 751
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 684	266 379	26 690	302 753	8 818	376 007	29 431	414 256

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

** Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008 dont 6 090 M EUR sur Instruments de taux d'intérêt reclassés de niveau 3 à niveau 2 suite à une correction de présentation au 31.12.2008.

■ Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (2) (3)	9 930	10 628	(698)	10 751	11 584	(833)

(2) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 720 M EUR au 31.12.2009.

(3) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

■ **Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3* (basée sur des paramètres non observables)**

	Portfeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
(En M EUR)													
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2009	8 343	372	-	-	-	272	1 576	104	2 740	101	6 546	269	20 323
Acquisitions	1 262	4	35	17	-	448	786	2	199	(19)	994	-	3 728
Cessions / Remboursements	(1 257)	(470)	-	-	-	(77)	(336)	(1)	(713)	(88)	(588)	(75)	(3 605)
Transfert vers Niveau 2*	(179)	-	-	-	-	(182)	(292)	(91)	(219)	-	-	-	(963)
Transfert depuis Niveau 2*	7	7	-	-	-	-	-	42	5	2	-	-	63
Gains et pertes de la période ⁽¹⁾	(1 123)	2	-	-	-	5	(196)	(3)	(346)	369	(2 388)	41	(3 639)
Différences de change	(208)	99	-	-	-	-	(1)	-	(28)	-	(154)	3	(289)
Variations de périmètre et autres	(1)	-	-	-	105	-	-	-	-	-	318	-	422
Solde au 31 décembre 2009	6 844	14	35	17	105	466	1 537	53	1 638	365	4 728	238	16 040

■ **Mouvements sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3* (basée sur des paramètres non observables)**

	Portfeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Dettes représentées par un titre	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme		
(En M EUR)												
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2009	18 133	374	-	531	3 440	26	3 074	429	1 966	1	1 457	29 431
Emissions	4 055	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 055
Rachats / reventes	(1 055)	(466)	2	(391)	(412)	(13)	(121)	257	(126)	-	(112)	(2 437)
Remboursements	(2 830)	-	-	-	-	-	(10)	-	-	-	-	(2 840)
Transfert vers Niveau 2*	(1 723)	-	-	(100)	(190)	(2)	(882)	-	-	-	(66)	(2 963)
Transfert depuis Niveau 2*	19	5	-	-	1 094	-	4	47	-	-	-	1 169
Gains et pertes de la période ⁽¹⁾	83	-	-	4	173	4	(282)	464	(390)	-	59	115
Différences de change	(90)	98	-	-	(33)	1	(8)	(9)	(32)	-	15	(58)
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	(2)	220	-	-	218
Solde au 31 décembre 2009	16 592	11	2	44	4 072	16	1 775	1 186	1 638	1	1 353	26 690

(1) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En M EUR)</i>				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	4 794	6 641	4 749	6 680
FRA	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marché organisé	-	73	-	2
Options de gré à gré	172	-	145	-
Caps, floors, collars	1	-	40	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises *	145	19	141	51
Change à terme	13	13	29	24
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>				
	23	6	29	7
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	284	408	765	653
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	31	125	327	-
Change à terme	-	56	21	9
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				
	98	7	-	-
Total *	5 561	7 348	6 246	7 426

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009				31.12.2008			
	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total	Valorisation de niveau 1 *	Valorisation de niveau 2 *	Valorisation de niveau 3 *	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Activité courante								
Effets publics et valeurs assimilées	14 330	1 620	-	15 950	11 226	999	20	12 245
<i>dont créances rattachées</i>				242				185
<i>dont dépréciation</i>				(27)				(25)
Obligations et autres instruments de dettes	46 462	15 509	747	62 718	40 427	18 395	179	59 001
<i>dont créances rattachées</i>				957				895
<i>dont dépréciation</i>				(403)				(167)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	6 949	620	268	7 837	5 645	590	283	6 518
<i>dont créances rattachées</i>				2				2
<i>dont perte de valeur</i>				(2 103)				(494)
Prêts et avances	-	-	-	-	16	-	-	16
<i>dont créances rattachées</i>				-				-
<i>dont dépréciation</i>				-				-
Sous-total activité courante	67 741	17 749	1 015	86 505	57 314	19 984	482	77 780
Titres actions détenus à long terme	1 665	171	2 092	3 928	1 439	320	2 184	3 943
<i>dont créances rattachées</i>				5				7
<i>dont perte de valeur</i>				(799)				(781)
Total des actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	69 406	17 920	3 107	90 433	58 753	20 304	2 666	81 723
<i>dont titres prêtés</i>				202				3

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Dont activités des entreprises d'assurance pour 48 712 M EUR au 31.12.2009 contre 40 250 M EUR au 31.12.2008 (Cf. note 33).

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(En M EUR)</i>		
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	81 723	87 808
Acquisitions	105 714	194 079
Cessions / remboursements *	(100 724)	(189 460)
Reclassement (entrée), depuis le portefeuille de <i>trading</i> (Cf. note 11)	-	890
Reclassement (sortie) vers les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances (Cf. note 11)	-	(4 344)
Variations de périmètre et autres	446	(1 756)
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres **	5 175	(4 682)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(238)	(110)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(433)</i>	<i>(185)</i>
<i>reprise</i>	<i>264</i>	<i>70</i>
<i>autres</i>	<i>(69)</i>	<i>5</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(1 802)	(737)
Variation des créances rattachées	117	66
Différences de change	22	(31)
Solde de clôture au 31 décembre	90 433	81 723

* Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

** L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente de la période » de la note 28 provient essentiellement de la variation du poste assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée.

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation est de Niveau 3* (basée sur des paramètres non observables)

(En M EUR)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	20	179	283	2 184	2 666
Acquisitions	-	250	1	98	349
Cessions / remboursements	(3)	(207)	(16)	(65)	(291)
Transfert vers Niveau 2*	(17)	(347)	-	-	(364)
Transfert depuis Niveau 2*	-	526	-	26	552
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	1	(12)	1	(16)	(26)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-	-	-	4	4
<i>Dont : augmentation</i>	-	-	-	(16)	(16)
<i>reprise</i>	-	-	-	20	20
<i>autres</i>	-	-	-	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	-	-	-	-
Variation des créances rattachées	-	-	-	-	-
Différences de change	(1)	-	(1)	(36)	(38)
Variations de périmètre et autres	-	358	-	(103)	255
Solde de clôture au 31 décembre	-	747	268	2 092	3 107

* Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes et prêts		
<i>à vue et au jour le jour</i>		
Comptes ordinaires	15 144	14 774
Prêts et comptes au jour le jour et autres	4 636	3 911
Valeurs reçues en pension au jour le jour	6	4
<i>à terme</i>		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	20 127	24 056
Prêts subordonnés et participatifs	707	658
Valeurs reçues en pension à terme	453	547
Créances rattachées	142	291
Total brut	41 215	44 241
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(178)	(120)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(29)	(36)
Réévaluation des éléments couverts	63	94
Total net ⁽²⁾	41 071	44 179
Titres reçus en pension livrée	26 584	27 013
Total	67 655	71 192
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	67 564	71 111

(1) Au 31.12.2009, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 378 M EUR contre 240 M EUR au 31.12.2008.

(2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit des entités acquises en 2009 s'élèvent à 91 M EUR.

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	9 504	11 712
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)}		
- Crédits de trésorerie	99 437	104 625
- Crédits à l'exportation	8 537	6 934
- Crédits à l'équipement	61 614	59 149
- Crédits à l'habitat	89 204	85 810
- Autres crédits	63 951	71 723
Sous-total	322 743	328 241
Comptes ordinaires débiteurs	15 342	16 662
Créances rattachées	1 382	1 750
Total brut	348 971	358 365
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(10 977)	(7 848)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 145)	(1 032)
Réévaluation des éléments couverts	576	943
Total net ⁽³⁾	337 425	350 428
Valeurs reçues en pension	175	235
Titres reçus en pension livrée	6 943	3 950
Total des prêts et créances sur la clientèle	344 543	354 613
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	343 612	346 482

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Clientèle non financière		
- Entreprises	144 265	140 240
- Particuliers	120 391	118 117
- Collectivités locales	11 310	10 473
- Professions libérales	10 578	11 206
- Gouvernements et Administrations Centrales	6 247	3 566
- Autres	2 223	2 457
Clientèle financière	27 729	42 182
Total	322 743	328 241

(2) Au 31.12.2009, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 22 431 M EUR, dont 3 557 M EUR sur les portefeuilles reclassés, contre 13 798 M EUR au 31.12.2008.

(3) Le montant net des créances à la clientèle des entités acquises en 2009 s'élève à 106 M EUR.

Note 11

Portefeuilles reclassés

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2009.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

Portefeuilles de destination (En M EUR)	Juste valeur au 31.12.2009 *	Valeur comptable au 31.12.2009 *	Juste valeur au 31.12.2008	Valeur comptable au 31.12.2008	Valeur comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
Titres disponibles à la vente	737	737	890	890	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 467	6 353	5 485	6 115	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	15 547	17 512	20 243	22 331	21 293
Total	22 751	24 602	26 618	29 336	28 607

Au 31.12.2009

Résultat de la période relatif aux actifs reclassés

enregistré en Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	62
enregistré en Produit net bancaire	853
enregistré en Coût net du risque	(1 136)

Au 31.12.2009 **Au 31.12.2008**

Variation de juste valeur

qui aurait été enregistrée en gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés **	676	(538)
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés **	(1 571)	(1 454)

* Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 01.01.2009 : respectivement 1 594 M EUR et 1 064 M EUR.

Les taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2009 des actifs reclassés sont compris entre 1,10 % et 9,45 %.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 31 198 M EUR.

** Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 671 M EUR en gains ou pertes latents ou différés et de 81 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Location financement immobilier	7 518	6 892
Location financement mobilier	21 764	21 863
Créances rattachées	72	80
Total brut ⁽¹⁾	29 354	28 835
Dépréciation sur créances individualisées	(493)	(325)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(7)	(3)
Réévaluation des éléments couverts	2	5
Total net	28 856	28 512
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	29 122	28 245

(1) Au 31.12.2009, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 398 M EUR contre 871 M EUR au 31.12.2008.

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Montant des investissements bruts	32 983	32 315
- à moins d'un an	8 502	8 223
- de un à cinq ans	17 484	17 796
- à plus de cinq ans	6 997	6 296
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	28 346	27 905
- à moins d'un an	7 390	7 452
- de un à cinq ans	14 885	15 044
- à plus de cinq ans	6 071	5 409
Produits financiers non acquis	3 629	3 480
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 008	930

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées	1 738	1 575
Cotés	1 702	1 542
Non cotés	-	-
Créances rattachées	36	33
Obligations et autres instruments de dettes	387	597
Cotés	344	433
Non cotés	41	157
Créances rattachées	2	7
Dépréciation	(3)	-
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 122	2 172
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 162	2 214

Note 14

Créances et dettes d'impôts

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Créances d'impôts exigibles ⁽¹⁾	553	1 724
Actifs d'impôts différés	4 940	2 950
- dont sur éléments du bilan *	4 723	2 310
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents *	217	640
Total	5 493	4 674

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Dettes d'impôts exigibles	593	650
Passifs d'impôts différés	830	331
- dont sur éléments du bilan	848	338
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(18)	(7)
Total	1 423	981

* Montants reclassés suite à une correction de présentation par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

(1) La créance de carry-back enregistrée pour un montant de 1 147 M EUR au 31.12.2008 a été remboursée au cours du second semestre 2009.

Note 15

Autres actifs

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	20 934	27 036
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 973	4 071
Charges payées ou comptabilisées d'avance	928	981
Autres débiteurs divers	13 849	19 588
Total brut	37 684	51 676
Dépréciation	(246)	(207)
Total net	37 438	51 469

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
ACTIFS	375	37
Immobilisations et écarts d'acquisition	17	17
Actifs financiers	59	-
Créances	295	19
<i>Dont : créances sur les établissements de crédit</i>	<i>38</i>	<i>-</i>
<i>créances sur la clientèle</i>	<i>249</i>	<i>-</i>
<i>autres</i>	<i>8</i>	<i>19</i>
Autres actifs	4	1
PASSIFS	261	35
Provisions	3	-
Dettes	254	13
<i>Dont : dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>7</i>	<i>-</i>
<i>dettes envers la clientèle</i>	<i>233</i>	<i>-</i>
<i>autres</i>	<i>14</i>	<i>13</i>
Autres passifs	4	22

Les sociétés dont les actifs et passifs sont classés dans cette rubrique au 31.12.2009 sont détaillées dans la note 2.

Note 17

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	Valeur brute au 31.12.2009	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2008	Dotations aux amortissements de l'année 2009	Dépréciations de l'année 2009	Reprises d'amortissements de l'année 2009	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	Valeur nette au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 472	110	(7)	(47)	1 528	(1 114)	(189)	-	-	94	319	358
Immobilisations générées en interne	1 496	37	(27)	225	1 731	(1 156)	(166)	-	21	(7)	423	340
Immobilisations en cours	390	214	(3)	(279)	322	-	-	-	-	-	322	390
Autres	637	28	(6)	43	702	(165)	(41)	-	-	(20)	476	472
Sous-total	3 995	389	(43)	(58)	4 283	(2 435)	(396)	-	21	67	1 540	1 560
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 079	121	(12)	85	4 273	(1 105)	(119)	(4)	6	(12)	3 039	2 974
Immobilisations en cours	465	273	(1)	(207)	530	-	-	-	-	-	530	465
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	11 281	3 231	(3 121)	138	11 529	(3 120)	(1 851)	(87)	1 526	(49)	7 948	8 161
Autres	4 894	310	(114)	150	5 240	(3 372)	(432)	(3)	79	140	1 652	1 522
Sous-total	20 719	3 935	(3 248)	166	21 572	(7 597)	(2 402)	(94)	1 611	79	13 169	13 122
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	578	3	(16)	-	565	(122)	(17)	-	11	-	437	456
Immobilisations en cours	17	8	-	-	25	-	-	-	-	-	25	17
Sous-total	595	11	(16)	-	590	(122)	(17)	-	11	-	462	473
Total immobilisations corporelles et incorporelles	25 309	4 335	(3 307)	108	26 445	(10 154)	(2 815)	(94)	1 643	146	15 171	15 155

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : 48 M EUR, amortissements : -16 M EUR.

■ Location simple

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
- à moins d'un an	1 288	1 362
- de un à cinq ans	3 810	2 761
- à plus de cinq ans	16	60
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	5 114	4 183

Note 18

Ecart d'acquisition par pôles et sous-pôles

(En M EUR)	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs								Total Groupe
	Réseaux France	Réseaux Internationaux	Financements Spécialisés et Assurances	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion d'Actifs	Banque Privée	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Gestion Propre	
Valeur brute au 31.12.2008	69 *	3 471	1 238	53 *	471	313	1 190	-	6 805
Acquisitions et autres augmentations	-	7	83	41			2	-	133
Cessions et autres diminutions	-	-	(18)		(8)	(2)	(6)	-	(34)
Change	-	(40)	69	3	(16)	3	3	-	22
Valeur brute au 31.12.2009	69	3 438	1 372	97	447	314	1 189	-	6 926
Dépréciations au 31.12.2008	-	(275)	-	-	-	-	-	-	(275)
Pertes de valeur	-	-	(42)	-	-	-	-	-	(42)
Change	-	11	-	-	-	-	-	-	11
Dépréciations au 31.12.2009	-	(264)	(42)	-	-	-	-	-	(306)
Valeur nette au 31.12.2008	69 *	3 196	1 238	53 *	471	313	1 190	-	6 530
Valeur nette au 31.12.2009	69	3 174	1 330	97	447	314	1 189	-	6 620

* Les montants à l'ouverture ont été retraités suite au transfert de Sogeprom du pôle Banque de Financement et d'Investissement au pôle Réseaux France.

En date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la Direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 13 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers.

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés nets de l'impôt

(discounted cash-flows) appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'unité génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « *Capital Asset Pricing Model* ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Pour les entités implantées dans des pays émergents, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement.

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Au 31 décembre 2009, aucun des changements raisonnablement possibles de ces hypothèses, tels que mis en œuvre dans ces tests, n'a conduit à ce que la valeur comptable d'une unité soit supérieure à sa valeur recouvrable.

Au cours de l'année 2009, le Groupe a enregistré une dépréciation des écarts d'acquisition sur 3 entités dont l'arrêt d'activité est programmé, pour un montant de 42 M EUR. Ces entités appartiennent à l'UGT Services Financiers aux particuliers.

Au 31 décembre 2009, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

		31.12.2009		
UGT	Pôle/Sous-Pôle	Ecart d'acquisition (Valeur brute comptable)	Dépréciations	Ecart d'acquisition (Valeur nette comptable)
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux Internationaux	1 947		1 947
Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux	1 051	(264)	787
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux	440		440
Crédit du Nord	Réseaux France	57		57
Réseaux Société Générale	Réseaux France	12		12
Services Financiers Assurances	Financements Spécialisés et Assurances	10		10
Services Financiers aux particuliers	Financements Spécialisés et Assurances	742	(42)	700
Services Financiers aux entreprises	Financements Spécialisés et Assurances	445		445
Services Financiers Location automobile	Financements Spécialisés et Assurances	175		175
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement	97		97
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	1 189		1 189
Gestion d'Actifs	Gestion d'Actifs	447		447
Banque Privée	Banque Privée	314		314

Note 19

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	8 846	10 238
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	9 842	9 413
Sous-total	18 688	19 651
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	54 874	80 408
Valeurs données en pension à terme	362	223
Sous-total	55 236	80 631
Dettes rattachées	231	715
Réévaluation des éléments couverts	702	35
Titres donnés en pension	15 229	14 238
Total ⁽¹⁾	90 086	115 270
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	89 101	115 493

(1) Les dettes envers les établissements de crédit des entités acquises en 2009 s'élèvent à 80 M EUR.

Note 20

Dettes envers la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	39 712	35 151
A terme	16 782	16 145
Sous-total	56 494	51 296
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	43 509	45 843
Particuliers	38 452	35 388
Clientèle financière	32 603	29 959
Autres ⁽¹⁾	8 609	14 807
Sous-total	123 173	125 997
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	41 168	37 503
Particuliers	19 197	23 924
Clientèle financière	24 184	17 049
Autres ⁽²⁾	13 552	6 329
Sous-total	98 101	84 805
Dettes rattachées	1 156	1 529
Réévaluation des éléments couverts	143	120
Total dépôts clientèle ⁽³⁾	279 067	263 747
Valeurs données en pension à la clientèle	136	287
Titres donnés en pension à la clientèle	20 851	18 480
Total	300 054	282 514
Juste valeur des dettes envers la clientèle	300 617	282 483

(1) Dont 2 844 M EUR liés aux gouvernements et administrations centrales au 31.12.2009 contre 7 571 M EUR au 31.12.2008.

(2) Dont 10 886 M EUR liés aux gouvernements et administrations centrales au 31.12.2009 contre 4 189 M EUR au 31.12.2008.

(3) Le montant des dépôts clientèle des entités acquises en 2009 s'élève à 181 M EUR.

Note 21

Dettes représentées par un titre

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse	2 414	2 699
Emprunts obligataires	8 427	4 360
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	121 622	112 373
Dettes rattachées	652	842
Sous-total	133 115	120 274
Réévaluation des éléments couverts	131	100
Total	133 246	120 374
Dont montant des dettes à taux variable	76 457	57 157
Juste valeur des dettes représentées par un titre	134 337	120 452

Note 22

Autres passifs

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	26 717	33 063
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	2 590	2 512
Autres opérations sur titres	35	36
Charges à payer sur engagements sociaux	2 597	2 240
Produits constatés d'avance	1 527	1 458
Autres créditeurs divers	15 334	18 508
Total	48 800	57 817

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 23

Comptes et plans d'épargne-logement

■ 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	2 828	1 869
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 616	5 205
ancienneté de plus de 10 ans	4 287	4 309
Sous-total	11 731	11 383
Comptes épargne-logement (CEL)	2 127	2 199
Total	13 858	13 582

■ 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
ancienneté de moins de 4 ans	352	284
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	116	160
ancienneté de plus de 10 ans	31	53
Total	499	497

■ 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2008	Dotations	Reprises	31.12.2009
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	33	-	33	-
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	18	-	18
ancienneté de plus de 10 ans	17	46	3	60
Sous-total	50	64	36	78
Comptes épargne-logement	40	3	31	12
Total	90	67	67	90

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2009, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 0,65 % des encours totaux au 31.12.2009.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

Provisions et dépréciations

■ 1. Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit	178	120
Crédits à la clientèle	10 977	7 848
Créances de location financement et assimilées	493	325
Groupes d'actifs homogènes	1 181	1 070
Actifs disponibles à la vente	3 332	1 467
Autres	471	333
Total	16 632	11 163

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2008	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Etablissements de crédit	120	99	(36)	63	-	(5)	178
Crédits à la clientèle	7 848	6 224	(1 513)	4 711	(1 299)	(283)	10 977
Créances de location financement et assimilées	325	331	(111)	220	(60)	8	493
Groupes d'actifs homogènes	1 070	394	(256)	138	-	(27)	1 181
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 467	2 276	(638)	1 638	(3)	230	3 332
Autres ⁽¹⁾	333	338	(193)	145	(33)	26	471
Total	11 163	9 662	(2 747)	6 915	(1 395)	(51)	16 632

(1) Dont dotations nettes relatives au risque de contrepartie : 219 M EUR.

2. Provisions

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	13	18
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	187	158
Provisions sur avantages au personnel	724	715
Provisions fiscales	507	545
Autres provisions	880	855
Total	2 311	2 291

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2008	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	18	-	(5)	(5)	-	-	-	13
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	158	162	(137)	25	-	-	4	187
Provisions sur avantages au personnel	715	159	(174)	(15)	-	-	24	724
Provisions fiscales	545	56	(88)	(32)	(26)	4	16	507
Autres provisions ^{(2) (3)}	855	385	(92)	293	(230)	3	(41)	880
Total	2 291	762	(496)	266	(256)	7	3	2 311

(2) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 261 M EUR.

(3) Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 90 M EUR au 31.12.2009 pour le Réseau France de Société Générale et Crédit du Nord (Cf. note 23).

Les conséquences estimées au 31 décembre 2009 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 25

Avantages au personnel

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2009 de 555 M EUR (530 M EUR en 2008).

■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2009				31.12.2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	411	45	206	662	449	48	179	676
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(173)	-	-	(173)	(198)	-	-	(198)
Solde net du bilan	238	45	206	489	251	48	179	478
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 003	-	87	2 090	1 791	-	78	1 869
Juste valeur des actifs de financement	(1 593)	-	(49)	(1 642)	(1 541)	-	(45)	(1 586)
Solde des régimes financés A	410	-	38	448	250	-	33	283
Valeur actualisée des engagements non financés B	301	46	168	515	256	43	146	445
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	47	-	-	47	62	-	-	62
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	433	1	-	434	233	(5)	-	228
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(6)	-	-	(6)	(39)	-	-	(39)
Total des éléments non encore reconnus C	473	1	-	474	255	(5)	-	250
Solde net A + B - C	238	45	206	489	251	48	179	478

Notes :

Les deux premières lignes du tableau mentionnaient jusqu'au 31 décembre 2008 les passifs et actifs bruts (c'est à dire à la fois les montants comptabilisés au bilan mais aussi les éléments non reconnus). A compter de 2009, ces deux premières ne mentionnent que les provisions et actifs comptabilisés au bilan ; les éléments non reconnus étant détaillés dans le tableau.

- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 146 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 40 pays. 80 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 11 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis et Suisse.
Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 12 régimes localisés sur 5 pays, sachant que 56 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France.
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme non indexées sur l'action Société Générale, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a environ 75 plans répartis sur 22 pays.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Un régime de retraite à prestations définies a été fermé en Norvège, il sera remplacé début 2010 par un régime à cotisations définies.
- La Caisse de Retraite Société Générale a été dissoute au 31 décembre 2009 mais non encore liquidée. Les engagements qu'elle gère ont été soit transférés à des assureurs externes au Groupe ou ont soit fait l'objet de rachats.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES REGIMES

	2009				2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	66	2	47	115	71	8	50	129
Cotisations salariales	(4)	-	-	(4)	(4)	-	-	(4)
Coût financier	121	2	7	130	124	2	7	133
Rendement attendu des actifs des régimes	(91)	-	(3)	(94)	(117)	-	(4)	(121)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	24	-	-	24	30	(1)	-	29
Ecart actuariels	14	(1)	12	25	(4)	-	32	28
Effet des liquidations / réductions de services futurs	1	-	1	2	60	-	-	60
Effet du changement du plafond d'actifs	1	-	-	1	(57)	-	-	(57)
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	132	3	64	199	103	9	85	197

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISES AU BILAN

• 2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2009			2008		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	2 047	43	2 090	2 344	55	2 399
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	66	2	68	71	8	79
Coût financier	121	2	123	124	2	126
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	312	5	317	(236)	(5)	(241)
Conversion en devises	30	-	30	(129)	-	(129)
Prestations servies	(250)	(4)	(254)	(139)	(16)	(155)
Coût des services passés générés dans l'exercice	7	-	7	44	(1)	43
Modification du périmètre de consolidation	12	-	12	10	-	10
Transferts, réductions et autres	(41)	(2)	(43)	(42)	-	(42)
Valeur au 31.12	2 304	46	2 350	2 047	43	2 090

• 2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2009			2008		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1 541	-	1 541	2 071	-	2 071
Rendement attendu des actifs de régime	91	-	91	117	-	117
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	96	-	96	(532)	-	(532)
Conversion en devises	26	-	26	(116)	-	(116)
Cotisations salariales	4	-	4	4	-	4
Cotisations patronales	59	-	59	192	-	192
Prestations servies	(165)	-	(165)	(102)	-	(102)
Modification du périmètre de consolidation	13	-	13	7	-	7
Transferts, liquidations et autres	(72)	-	(72)	(100)	-	(100)
Valeur au 31.12	1 593	-	1 593	1 541	-	1 541

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES REGIMES

• 2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 36 % d'obligations, 47 % d'actions, 5 % de monétaire et 12 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 179 M EUR dont 6 M EUR non reconnus.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2010 sont estimées à 67 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

• 2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2009				2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs des régimes	187	-	5	192	(415)	-	(29)	(444)

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5 (note 3).

2.5. PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'escompte		
Europe	5,12 %	5,78 %
Amériques	6,60 %	6,99 %
Asie-Océanie-Afrique	4,41 %	5,74 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,61 %	2,16 %
Amériques	2,16 %	1,44 %
Asie-Océanie-Afrique	1,90 %	1,82 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,73 %	5,24 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	6,16 %	4,40 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,68 %	1,55 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,70 %	2,28 %
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	4,33 %	5,95 %
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	4,55 %	5,22 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	10,0	13,8
Amériques	9,2	7,5
Asie-Océanie-Afrique	11,5	14,2

Notes :

1. Pour l'année 2009, les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs. Pour l'année 2008, ces hypothèses par zone géographique étaient des moyennes arithmétiques.
2. Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.
Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.
3. L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif. Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 7 % pour les actions, 4,5 % pour les obligations et 3,5 % pour le monétaire. Au Royaume Uni, les taux de rendements retenus pour les actions sont de 7,7 % et pour les obligations de 5 %.
4. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITES DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de +1 % du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-12 %	-14 %	-8 %	-11 %	-13 %	-6 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-23 %	-30 %	-1 %	-18 %	-182 %	-40 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1 %	NA	1 %	1 %	1 %	1 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-15 %	NA	-4 %	-9 %	NA	-1 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	3 %	NA	5 %	9 %	NA	6 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	11 %	NA	8 %	18 %	NA	40 %
Variation de +1 % du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	NA	10 %	NA	NA	13 %	NA
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	NA	16 %	NA	NA	99 %	NA

Note :

1. Pour l'année 2009, les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges). Pour l'année 2008, ces hypothèses par zone géographique étaient des moyennes arithmétiques.

2.7. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Valeur actuelle de l'obligation	2 304	2 047	2 344	2 512	2 484
Juste valeur des actifs de régime	1 593	1 541	2 071	2 075	1 924
Déficit / (néгатif : excédent)	711	506	273	437	560
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	55	17	49	(11)	23
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), en % de l'obligation	2,4 %	0,8 %	2,1 %	-0,4 %	0,9 %
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	(95)	532	68	(67)	(84)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), en % de l'actif	-6,0 %	34,5 %	3,3 %	-3,2 %	-4,4 %

Note 26

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Devises d'émission	2010	2011	2012	2013	2014	Autres	Encours 31.12.2009	Encours 31.12.2008
Titres subordonnés								
EUR	610	210	907	345	369	6 697	9 138	10 181
USD	-	-	-	-	-	1 387	1 387	1 543
GBP	-	-	-	-	-	676	676	630
Autres devises	-	-	-	-	-	93	93	105
Sous-total	610	210	907	345	369	8 853	11 294	12 459
Dettes subordonnées								
EUR	-	8	-	-	-	47	55	74
Autres devises	-	-	-	-	-	179	179	13
Sous-total	-	8	-	-	-	226	234	87
Dettes rattachées	278	-	-	-	-	-	278	329
Total hors réévaluation des éléments couverts	888	218	907	345	369	9 079	11 806	12 875
Réévaluation des éléments couverts							450	1 044
Total							12 256	13 919

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 11 388 M EUR au 31.12.2009.

Note 27

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

1. Actions ordinaires et actions de préférence émises par Société Générale S.A.

(En nombre d'actions)

	31.12.2009	31.12.2008
Actions ordinaires	739 806 265	580 727 244
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	20 963 637	19 990 602
Dont actions détenues par le personnel	52 775 564	41 219 452

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2009, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 924 757 831 EUR et se compose de 739 806 265 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2009 aux augmentations et diminutions de capital détaillées ci-après représentant un total

de 199 M EUR assorties de primes d'émissions s'élevant à 5 384 M EUR diminuées des frais nets d'impôts liés à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 62 M EUR, soit un montant net de primes d'émission de 5 322 M EUR.

1.1. ACTIONS ORDINAIRES

Au cours du premier semestre 2009, Société Générale S.A. a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 17 M EUR assortie d'une prime d'émission de 432 M EUR. Cette émission d'actions ordinaires était relative à l'exercice par les actionnaires de l'option de distribution des dividendes 2008 en actions Société Générale.

Au cours du deuxième semestre 2009, Société Générale S.A. a procédé aux augmentations de capital suivantes :

- 13,5 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 278 M EUR ;
- 0,001 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 0,010 M EUR ;
- 168,1 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortie d'une prime d'émission

2. Instruments de capitaux propres émis

2.1. TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Date d'émission	Montant	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	69,657 M EUR	TMO - 0,25 % avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyen Obligataire de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	247,8 M USD	Moyenne des taux de dépôt EuroDollar 6 mois communiqués par les banques de référence + 0,075 %
30 juin 1994	15 000 M JPY	5,385 % jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définit comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 1,25 % jusqu'en décembre 2019 puis taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 2 % pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY	3,936 % jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définit comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 2,0 %
27 mars 2007	350 M GBP	5,750 % jusqu'en mars 2012 puis pour les échéances suivantes Libor GBP 3 mois + 1,10 %

2.2. ACTIONS DE PREFERENCE EMISES PAR LES FILIALES

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, le montant des actions de préférence émises par les filiales du Groupe et présentées parmi les intérêts minoritaires est de 1 445 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
1 ^{er} semestre 2000 (clause de step up au bout de 10 ans)	500 M EUR	7,875 %, à partir de 2010 Euribor 12 mois + 2,95 %/an
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	335 M USD	6,302 %, à partir de 2011 Libor USD 3 mois + 1,92 %/an
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	90 M USD	Libor USD 3 mois + 0,92 %, à partir de 2011 Libor 3 mois + 1,92 %/an
4 ^e trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	650 M EUR	5,419 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 1,95 %/an

de 4 674 M EUR. Les frais nets d'impôt liés à cette augmentation de capital ont été prélevés sur le montant de la prime d'émission pour 62 M EUR.

1.2. ACTIONS DE PREFERENCE EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

Société Générale S.A. a procédé au cours du premier semestre 2009 à une augmentation de capital réservée à la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE) par émission d'actions de préférence d'un montant de 56 M EUR assortie d'une prime d'émission de 1 644 M EUR.

Le Groupe a exercé au deuxième semestre 2009 l'option de rachat des actions de préférence qui lui avait été accordée à l'émission ; celles-ci ont donc été intégralement rachetées pour un montant de 1 760 M EUR.

L'impact net de l'émission et du remboursement des actions de préférence dans les capitaux propres du Groupe s'élève donc à une déduction de 60 M EUR.

2.3. TITRES SUPER SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Le Groupe a remboursé les titres super subordonnés à durée indéterminée émis le 11 décembre 2008 pour un montant de 1 700 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
26 janvier 2005	1 000 M EUR	4,196 %, à partir de 2015 Euribor 3 mois + 1,53 %/an
5 avril 2007	200 M USD	Libor USD 3 mois + 0,75 %/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
5 avril 2007	1 100 M USD	5,922 %, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
19 décembre 2007	600 M EUR	6,999 %, à partir de 2018 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
22 mai 2008	1 000 M EUR	7,76 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
12 juin 2008	700 M GBP	8,875 %, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois + 3,4 %/an
27 février 2009	450 M USD	Libor USD 3 mois + 6,77 %/an
4 septembre 2009	1 000 M EUR	9,375 %, à partir de 2019 Euribor 3 mois + 8,901 %/an
7 octobre 2009	1 000 M USD	8,75 %

Les frais liés aux émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée ont été prélevés sur le montant des capitaux propres et réserves liées à hauteur de 6 M EUR.

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	161	13	174
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2009)	425	37	462

3. Distribution de dividendes

Le montant de dividendes distribués en 2009 par le Groupe s'élève à 1 486 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total
Actions ordinaires	682	251	933
<i>Dont payé en actions</i>	449	-	449
<i>Dont payé en numéraire</i>	233	251	484
Autres instruments de capitaux propres	462	91	553
Total	1 144	342	1 486

Note 28

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)	31.12.2009	Période	31.12.2008
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecart de conversion ⁽¹⁾	(1 228)	(74)	(1 154)
Ecart de réévaluation de la période		(74)	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	(579)	1 512	(2 091)
Ecart de réévaluation de la période		1 498	
Recyclage en résultat		14	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	254	(149)	403
Ecart de réévaluation de la période		(148)	
Recyclage en résultat		(1)	
Montants transférés dans la valeur de l'élément couvert		-	
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	10	10	-
Impôts	234	(414)	648
TOTAL	(1 309)	885	(2 194)

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecart de conversion	(1 228)		(1 228)	(1 154)		(1 154)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(579)	281	(298)	(2 091)	774	(1 317)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	254	(46)	208	403	(126)	277
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	10	(1)	9			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 543)	234	(1 309)	(2 842)	648	(2 194)
Part du Groupe			(1 279)			(2 153)
Intérêts minoritaires			(30)			(41)

(1) La variation sur l'année 2009 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à -34 M EUR.

Cette variation est principalement liée à la dépréciation par rapport à l'Euro du Rouble pour -80 M EUR, du Dollar US pour -115 M EUR, du Leu roumain pour -29 M EUR et du Yen pour -20 M EUR que vient partiellement compenser l'appréciation par rapport à l'Euro de la Livre sterling pour 87 M EUR, du Real brésilien pour 58 M EUR et de la Couronne norvégienne pour 59 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les intérêts minoritaires s'élève à -40 M EUR.

Elle s'explique essentiellement par l'appréciation de la Couronne tchèque par rapport à l'Euro pour 12 M EUR, de la dépréciation par rapport à l'Euro du Rouble pour -16 M EUR, du Leu roumain pour -22 M EUR et du Dollar US pour -11 M EUR.

(2) Les écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente s'élèvent à -579 M EUR. La décomposition de ce montant se présente comme suit :

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	755	(91)	664
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	891	(2 113)	(1 222)
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en prêts et créances	-	(2)	(2)
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	67	(86)	(19)
<i>dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	<i>996</i>	<i>(77)</i>	
<i>dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	<i>1 899</i>	<i>(1 169)</i>	
<i>dont participation aux bénéfices différés</i>	<i>(2 828)</i>	<i>1 160</i>	
Total	1 713	(2 292)	(579)

Note 29

Engagements

■ 1. Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	12 141	10 275
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	20	26
Ouvertures de crédits confirmés	131 270	124 637
Autres	2 126	1 859
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	3 418	5 414
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾	59 042	58 911
Engagements sur titres		
Titres à livrer	20 882	30 809

(1) Au 31 décembre 2009, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 13 515 M EUR et 542 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

ENGAGEMENTS RECUS

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	44 336	47 241
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	56 859	56 802
Autres engagements reçus ⁽³⁾	104 549	74 645
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	20 788	24 769

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 41 604 M EUR au 31 décembre 2009 contre 28 059 M EUR au 31 décembre 2008. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 5 619 M EUR au 31 décembre 2009 contre 1 734 M EUR au 31 décembre 2008.

■ 2. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2009		31.12.2008	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	7 482 943	211 061	7 101 099	206 821
Contrats à terme de taux	1 600 011	851	1 147 736	475
<i>Instruments conditionnels</i>	2 650 018	8 498	2 853 682	10 200
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 223 930	18 912	946 711	11 143
<i>Instruments conditionnels</i>	456 456	-	669 462	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	81 441	-	61 016	-
<i>Instruments conditionnels</i>	648 626	80	782 247	238
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	120 885	-	161 936	-
<i>Instruments conditionnels</i>	71 344	-	134 266	-
Dérivés de crédit	1 287 612	-	1 539 801	-
Autres instruments financiers à terme	2 753	755	5 176	581

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2009, il existe 4 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Homes et Ace Australia) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 10 986 M EUR (15 982 M EUR à fin 2008).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités *ad-hoc* (Cf. note 1). Au 31 décembre 2009, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 542 M EUR (710 M EUR à fin 2008). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 13 515 M EUR à cette même date (18 682 M EUR à fin 2008).

Note 30

Actifs remis et reçus en garantie

■ 1. Actifs remis en garantie

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs	90 767	76 138
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers	20 373	26 775
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors bilan	522	487
Total	111 662	103 400

Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès de la Banque de France).

La rubrique « actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers » enregistre essentiellement les dépôts de garantie.

■ 2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	33 526	30 867

Note 31

Echéances par durée restant à courir

■ Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	2 437	685	-	-	-	3 122
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	72 524	9 771	19 253	17 229	-	118 777
Dettes envers les établissements de crédit	66 279	11 507	2 900	2 673	-	83 359
Dettes envers la clientèle	230 440	18 386	31 854	2 764	-	283 444
Dettes représentées par un titre	83 539	21 342	23 257	9 172	-	137 310
Dettes subordonnées	48	558	1 930	8 809	236	11 581
Total Ressources	455 267	62 249	79 194	40 647	236	637 593
Engagements de financement donnés	51 576	21 559	40 280	9 980	-	123 395
Engagements de garanties donnés	45 297	7 017	14 061	15 523	-	81 898
Total des engagements donnés	96 873	28 576	54 341	25 503	-	205 293

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance *

(En M EUR au 31.12.2009)

	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	1 772	4 819	17 751	50 109	-	74 451

* Echéancement des montants comptables.

■ Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2009)

	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 438 367	2 665 772	2 589 865	7 694 004	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	651 410	107 426	5	758 841	691 806	150 215	-	842 021
<i>Instruments conditionnels</i>	307 389	517 840	460 269	1 285 498	310 292	564 458	498 268	1 373 018
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	747 942	318 856	176 044	1 242 842	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	124 729	55 476	47 753	227 958	123 826	55 895	48 777	228 498
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	16 819	7 405	2 695	26 919	45 784	5 028	3 710	54 522
<i>Instruments conditionnels</i>	157 570	114 942	27 283	299 795	178 051	144 259	26 601	348 911
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	47 811	13 719	538	62 068	44 361	13 961	495	58 817
<i>Instruments conditionnels</i>	16 121	15 456	3 925	35 502	16 460	15 658	3 724	35 842
Dérivés de crédit	54 224	459 834	118 065	632 123	53 810	455 806	145 873	655 489
Autres instruments financiers à terme	1 347	385	56	1 788	1 181	535	4	1 720

(2) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 32

Opérations en devises

(En M EUR)	31.12.2009				31.12.2008			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	611 269	604 162	2 334	3 805	643 808	651 692	11 680	13 608
USD	224 235	259 341	19 970	24 546	282 365	302 166	16 410	19 063
GBP	31 852	31 750	2 703	4 598	35 053	31 759	2 957	3 736
JPY	23 688	17 855	4 239	2 844	31 421	23 611	5 980	3 678
AUD	17 723	16 931	2 256	2 172	18 323	17 223	1 413	1 027
CZK	24 701	25 878	132	148	23 811	24 968	134	446
RUB	11 508	10 305	120	105	13 694	8 351	4	6
RON	5 386	5 872	65	155	6 562	7 091	314	493
Autres devises	73 339	51 607	9 033	7 232	74 966	63 142	8 405	5 906
Total	1 023 701	1 023 701	40 852	45 605	1 130 003	1 130 003	47 297	47 963

Note 33

Activités d'assurance

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	16 761	15 721
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	57 274	51 109
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	416	317
Total	74 451	67 147
Participation aux bénéfices différée ⁽¹⁾	(320)	(3 024)
Part des réassureurs	(323)	(299)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	73 808	63 824

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la Provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) a été réalisé. Les méthodes comptables appliquées pour le calcul de la PBDA reposent sur la prise en compte de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur historique. Le test de recouvrabilité repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses de collectes et de rachats qui ont été stressées. Dans ce cadre, des projections de flux de trésorerie ont été réalisées à partir de plusieurs scénarii de stress combinant ou non des baisses de chiffre d'affaires et/ou des augmentations des rachats : chiffre d'affaires en diminution jusqu'à 60 % et rachats en augmentation jusqu'à 80 %. Ainsi, les flux de trésorerie restent nettement positifs et aucune vente d'actifs (ou réalisation de moins-values latentes) ne serait nécessaire sur la durée de la projection (de 5 à 10 ans). Dans ces conditions, le test de recouvrabilité est probant et démontre le caractère recouvrable de la PBDA.

■ Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 01.01.2009 (hors participation aux bénéfices différée)	15 721	51 109	317
Charge des provisions d'assurance	60	3 860	98
Revalorisation des contrats en unités de compte	1 499	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(103)	-	-
Transferts et arbitrages	(477)	477	-
Entrées de portefeuilles	-	64	1
Participation aux résultats	61	1 759	-
Autres	-	5	-
Provisions de clôture 31.12.2009 (hors participation aux bénéfices différée)	16 761	57 274	416

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2009. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles Actif-Passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2009 est probant.

■ Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	21 511	19 421
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	5 758	5 172
Actions et autres instruments de capitaux propres	15 753	14 249
Prêts et Créances sur établissements de crédits	5 210	4 695
Actifs financiers disponibles à la vente	48 712	40 250
Effets publics et valeurs assimilées	341	357
Obligations et autres instruments de dettes	41 319	34 970
Actions et autres instruments de capitaux propres	7 052	4 923
Placements immobiliers	399	405
Total	75 832	64 771

■ Résultat technique des activités d'assurance

(En M EUR)	2009	2008
Primes	10 713	9 443
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(12 114)	(4 251)
Produits nets des placements	2 316	(4 174)
Autres produits (charges) nets techniques	(540)	(619)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	375	399
Élimination des opérations intra-groupe ⁽¹⁾	167	128
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	542	527

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

■ Produits nets de commissions ⁽²⁾

(En M EUR)	2009	2008
Commissions et honoraires reçus		
- Chargements d'acquisition	216	182
- Chargements de gestion	585	589
- Autres	82	55
Commissions et honoraires payés		
- Chargements d'acquisition	(266)	(235)
- Chargements de gestion	(217)	(204)
- Autres	(31)	(15)
Total des commissions et honoraires	369	372

(2) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

■ Gestion des risques d'assurance

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée dans l'élaboration des tarifications. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées, les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles... ;
- les risques liés aux marchés financiers : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de **risques de tarification et de dérive de la sinistralité**, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit Interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de

survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou des IBNR) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;

- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant **la maîtrise des risques liés aux marchés financiers**, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du groupe Société Générale lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;
 - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de scénarii de stress ;
 - surveillance étroite des marchés action et simulations de scénarii de stress ;
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.

- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
 - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés ;
 - limites de *rating* (ex. : AAA : min 45 %, min 27 % sur les Etats et garanties d'Etat) ;

- limites par types d'actifs (ex : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers scénarii de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 34

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2009	2008
Opérations avec les établissements de crédits	2 092	5 182
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 626	3 458
Titres et valeurs reçus en pension	466	1 724
Opérations avec la clientèle	16 899	20 241
Créances commerciales	1 068	1 103
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾ *	14 949	17 560
Comptes ordinaires débiteurs	815	1 186
Titres et valeurs reçus en pension	67	392
Opérations sur instruments financiers	9 900	12 848
Actifs financiers disponibles à la vente	3 080	3 420
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance *	91	108
Prêts de titres	41	143
Dérivés de couverture	6 688	9 177
Opérations de location financement	1 654	1 917
Location financement immobilier	274	404
Location financement mobilier	1 380	1 513
Total produits d'intérêts	30 545	40 188
Opérations avec les établissements de crédits	(2 014)	(6 333)
Emprunts interbancaires	(1 793)	(5 248)
Titres et valeurs donnés en pension	(221)	(1 085)
Opérations avec la clientèle	(6 789)	(10 413)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 205)	(1 590)
Autres dettes envers la clientèle	(5 358)	(7 475)
Titres et valeurs donnés en pension	(226)	(1 348)
Opérations sur instruments financiers	(10 100)	(15 485)
Dettes représentées par des titres	(2 289)	(5 825)
Dettes subordonnées et convertibles	(589)	(639)
Emprunts de titres	(66)	(260)
Dérivés de couverture	(7 156)	(8 761)
Autres charges d'intérêts	(7)	(9)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(18 910)	(32 240)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	404	346

(1) Détail des autres concours à la clientèle (En M EUR)

- Crédits de trésorerie	6 241	7 553
- Crédits à l'exportation	248	342
- Crédits d'équipement	2 645	2 922
- Crédits à l'habitat	4 113	4 034
- Autres crédits à la clientèle	1 702	2 709
Total *	14 949	17 560

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. note 36). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

* Montants reclassés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

Note 35

Produits et charges de commissions

(En M EUR)	2009	2008
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	254	247
Opérations avec la clientèle	2 890	2 858
Opérations sur titres	684	760
Opérations sur marchés primaires	326	136
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	885	1 086
Engagements de financement et de garantie	692	567
Prestations de services	4 615	4 691
Autres	99	160
Total des produits	10 445	10 505
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(293)	(282)
Opérations sur titres	(558)	(625)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(758)	(837)
Engagements de financement et de garantie	(77)	(174)
Autres	(947)	(1 172)
Total des charges	(2 633)	(3 090)

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2009	2008
Les produits de commissions hors TIE * liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	4 177	3 946
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	2 571	3 219
Les charges de commissions hors TIE * liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(77)	(174)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(878)	(938)

* Taux d'intérêt effectif.

Note 36

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2009	2008
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	13 374	(16 598)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	118	366
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(9 022)	3 048
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(772)	826
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	(4 171)	15 572
Résultat net sur instruments de couverture / couverture de juste valeur	-	(1 104)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(123)	1 462
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	(4)	2
Résultat net des opérations de change	1 602	1 103
Total ^{(1) (2)}	1 002	4 677

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2009	2008
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1^{er} janvier	849	1 048
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	647	648
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(673)	(847)
<i>Amortissement</i>	<i>(530)</i>	<i>(637)</i>
<i>Passage à des paramètres observables</i>	<i>(14)</i>	<i>(56)</i>
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	<i>(122)</i>	<i>(167)</i>
<i>Différences de change</i>	<i>(7)</i>	<i>13</i>
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	823	849

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 37

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	2009	2008
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	316	459
Moins-value de cession ⁽²⁾	(285)	(531)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(1 673)	(402)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	1 664	447
Sous-total	22	(27)
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession ⁽³⁾	86	474
Moins-value de cession	(34)	(19)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(129)	(335)
Sous-total	(77)	120
Total	(55)	93

(1) Dont 155 M EUR au titre des activités d'assurance au 31.12.2009.

(2) Dont -130 M EUR au titre des activités d'assurance au 31.12.2009.

(3) La plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation du Groupe dans Bank Muscat s'élève à 262 M EUR en 2008.

Note 38

Produits et charges des autres activités

(En M EUR)	2009	2008
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	38	57
Activités de location immobilière	136	126
Activités de location mobilière	5 976	5 731
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	12 131	9 469
Sous-total	18 281	15 383
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	-	(13)
Activités de location immobilière	(27)	(33)
Activités de location mobilière	(4 474)	(4 063)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(12 773)	(10 007)
Sous-total	(17 274)	(14 116)
Total net	1 007	1 267

Note 39

Frais de personnel

(En M EUR)	2009	2008
Rémunérations du personnel	(6 454)	(6 170)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(1 243)	(1 098)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(555)	(530)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(134)	(111)
Autres charges sociales et fiscales	(412)	(364)
Participation, intéressement, abondement et décote	(359)	(343)
Total	(9 157)	(8 616)

Le traitement comptable des dispositifs de rémunération résultant de la mise en application de l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, conduit à distinguer deux modes de paiement de la part variable des rémunérations attribuées au titre de l'année 2009 aux salariés professionnels des marchés financiers :

- une fraction à court terme de cette part variable qui sera payée en numéraire au 1^{er} trimestre 2010. La charge correspondante est intégralement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2009 ;
- une fraction différée qui sera payée sous conditions de présence et de performance sur plusieurs exercices et fondée sur des actions (règlement en numéraire indexé sur le cours de l'action Société Générale, ou en actions gratuites Société Générale dont le nombre sera fixé par le Conseil d'administration lors de leur attribution en 2010). La charge correspondante est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1^{er} janvier 2009.

	2009	2008
Effectif moyen		
- France	59 381	59 003
- Etranger	100 763	101 427
Total	160 144	160 430

Note 40

Plans d'avantages en actions

■ 1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	55,1	55,1	-	65,3	65,3
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	171,3	174,2	345,5	13,8	142,0	155,8

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

2. Description des plans d'options et d'attribution gratuites d'actions - Société Générale

2.1. LES REGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALAIRES DU GROUPE AU COURS DE LA PERIODE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2009 SONT BRIEVEMENT DECRITS CI-DESSOUS

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2007	2008	2009
type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires	13.05.1997	23.04.2002	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	16.01.2002	22.04.2003	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007	21.03.2008	09.03.2009
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	3 614 262	4 110 798	4 267 021	4 656 319	1 738 329	154 613	1 418 916	135 729	2 328 128	1 344 552 ⁽⁴⁾
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	16.01.2002 - 16.01.2005	22.04.2003 - 22.04.2006	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010	21.03.2008 - 31.03.2011	09.03.2009 - 31.03.2012
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux ⁽³⁾	non	oui ⁽³⁾	oui ⁽³⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) (moyenne des 20 dernières cotations) ⁽¹⁾	57,17	44,81	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18
Décote	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	57,17	44,81	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2009	2 685 280	2 543 311	727 877	53 340	2 174	-	-	-	-	411
Options perdues au 31.12.2009	928 982	205 797	131 503	244 220	89 690	19 666	47 725	14 466	54 402	99 986
Options restantes au 31.12.2009	-	1 361 690	3 407 641	4 358 759	1 646 465	134 947	1 371 191	121 263	2 273 726	924 155
Nombre d'actions réservées au 31.12.2009	-	1 361 690	3 407 641	⁽²⁾	⁽²⁾	134 947	⁽²⁾	121 263	-	-
Cours des actions réservées (En EUR)	-	45,11	44,51	⁽²⁾	⁽²⁾	109,71	⁽²⁾	105,69	-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	61	152	⁽²⁾	⁽²⁾	15	⁽²⁾	13	-	-
1 ^{re} date de cession	16.01.2006	22.04.2007	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010	21.03.2012	31.03.2013
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	-	1 an	-	1 an	1 an
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	28 %	25 %	21 %	17 %	16 %	17 %	18 %	21 %	24 %	27 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^e trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2009, il est estimé que les performances sur BNPA des options 2008 ne devraient pas être atteintes. Il est également estimé que les performances sur BNPA des options 2009 le seraient à hauteur de 14 %.

(4) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

• 2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2006	2007	2008	2009
Type de plan	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	09.05.2005	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	18.01.2006	19.01.2007	21.03.2008	20.01.2009
Nombre d'actions attribuées ⁽¹⁾	775 042	903 916	3 143 595	3 155 781
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	18.01.2006 - 31.03.2008 18.01.2006 - 31.03.2009	19.01.2007 - 31.03.2009 19.01.2007 - 31.03.2010	21.03.2008 - 31.03.2010 21.03.2008 - 31.03.2011	20.01.2009 - 31.03.2012
Conditions de performance	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	93,66	116,61	58,15	23,36
Actions livrées au 31.12.2009	655 960	399 107	538	513
Actions perdues au 31.12.2009	119 082	83 605	125 848	28 780
Actions restantes au 31.12.2009	-	421 204	3 017 209	3 126 488
Nombre d'actions réservées au 31.12.2009	-	421 204	3 017 209	3 126 488
Cours des actions réservées (En EUR)	-	112	100,88	60,98
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	47	304	191
1 ^{re} date de cession	31.03.2010 31.03.2011	31.03.2011 31.03.2012	31.03.2012 31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 87 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	78 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^e trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Pour les attributions 2007 ayant une condition de performance sur ROE, il est estimé que cette condition ne sera pas atteinte.

Au 31 décembre 2009, il est estimé que les conditions sur BNPA des attributions 2008 ne devraient pas être atteintes. Il est également estimé que les performances sur BNPA des attributions 2009 le seraient à hauteur de 14 %.

La Banque Tarnaud a attribué 12 000 actions gratuites pour l'ensemble de ses salariés. Ces actions ont été valorisées à 59,89 EUR et ont une période d'acquisition de 3 ans.

2.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIETE GENERALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2006 TCW	Nombre d'options plan 2007	Nombre d'options plan 2007 TCW	Nombre d'options plan 2008	Nombre d'options plan 2009	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)	Fourchette des prix d'exercice (En EUR)
Options existantes au 01.01.2009	644 483	1 397 780	3 228 666	4 157 824	1 581 581	130 718	1 313 200	121 073	2 184 878	-				
Options attribuées durant la période	-	82 088	195 315	259 169	88 275	7 088	73 630	6 354	119 208	1 024 552				
Options perdues durant la période	-	12 272	16 340	58 234	23 391	2 859	15 639	6 164	30 360	99 986				
Options exercées durant la période	-	105 906	-	-	-	-	-	-	-	411			51,79	24,45-47,57
Options échues durant la période	644 483	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2009	-	1 361 690	3 407 641	4 358 759	1 646 465	134 947	1 371 191	121 263	2 273 726	924 155	32 mois	13,39		
Options exerçables au 31.12.2009	-	1 361 690	3 407 641	4 358 759	1 646 465	134 947	-	-	-	-				

Note

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale sont les suivantes :

	2002-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	3,3 %	3,3 %	4,2 %	4,2 %	3,0 %
Volatilité future de l'action	27 %	21 %	22 %	21 %	38 %	55 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,8 %	5,0 %	3,5 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 55 % en 2009. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

■ 3. Description des plans d'options – TCW

3.1. LES REGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIES DU GROUPE TCW AU COURS DE LA PERIODE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2009 SONT BRIEVEMENT DECRITS CI-DESSOUS

Emetteur	TCW	TCW	TCW	TCW
Année	2003	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	07.07.2001	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'administration	19.02.2003	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
	31.03.2003			
	27.06.2003			
Nombre d'options attribuées	1 268 350	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG
Période d'acquisition des droits	19.02.2003 - 26.06.2009	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré
Prix du titre à l'attribution (En EUR)	15,50	41,35	36,95	33,32
Décote	2,30	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (En EUR)	13,21	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2009	716 208	827 816	339 574	190 911
Options perdues au 31.12.2009	552 142	726 231	548 589	530 659
Options restantes au 31.12.2009	-	1 199 661	1 497 353	1 747 279
1 ^{re} date de cession	18.03.2005	01.08.2007	01.11.2008	01.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	51 %	66 %	41 %	38 %
Méthode de valorisation utilisée	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes

3.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options total	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2007	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)	Fourchette des prix d'exercice (En EUR)
Options existantes au 01.01.2009	5 898 927	119 360	1 614 169	1 906 484	2 258 914				
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-				
Options perdues durant la période	804 928	-	240 623	243 581	320 724				
Options exercées durant la période	649 706	119 360	173 885	165 551	190 911			46,63	16,47-37,78
Options échues durant la période	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2009	4 444 293	-	1 199 661	1 497 353	1 747 279	40 mois	14,27		
Options exerçables au 31.12.2009	1 106 221	-	474 505	418 920	212 797				

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plans 2001 à 2003	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	5 %	5 %
Volatilité future de l'action	39 %	31 %	28 %	22 %
Taux de perte de droits	0 %	5 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.

Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.

La juste valeur reflète les performances futures de la société.

3. En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions Société Générale, aucune couverture n'a été expressément désignée.

■ 4. Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 ont les caractéristiques suivantes :

4.1. ATTRIBUTIONS D' ACTIONS SOCIETE GENERALE AVEC DECOTE

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 23 avril 2009 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 27,09 EUR décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 10 757 876, représentant une charge pour l'exercice 2009 de 55,0 M EUR pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité

est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours moyen de l'action Société Générale retenu sur la période de souscription : 39,63 EUR
- taux d'intérêt sans risque : 2,79 %
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 6,50 %

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 18,7 % du cours moyen de l'action Société Générale avant décote.

4.2. PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU GROUPE BOURSORAMA

La charge 2009 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2006 est de 0,5 M EUR.

La charge 2009 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2008 est de 1 M EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 66 693 et des pertes d'actions de l'année qui s'élèvent à 5 112.

Note 41

Coût du risque

(En M EUR)	2009	2008
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(5 371)	(2 525)
Pertes non couvertes	(359)	(148)
- sur créances irrécouvrables	(268)	(118)
- sur autres risques	(91)	(30)
Récupérations	143	156
- sur créances irrécouvrables	132	147
- sur autres risques	11	9
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(261)	(138)
Total	(5 848)	(2 655)

Note 42

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2009	2008
Charge fiscale courante	(1 387)	(467)
Charge fiscale différée	1 695	(768)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	308	(1 235)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2009	2008
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	827	4 316
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	-6,06 %	9,31 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-21,98 %	-3,91 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-32,70 %	-6,85 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-10,99 %	-4,37 %
Taux effectif Groupe	-37,30 %	28,61 %

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 43

Résultat par action

(En M EUR)	2009	2008 *
Résultat net part du Groupe	678	2 010
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	280	1 826
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	624 488 571	570 040 951
Résultat par action ordinaire (en EUR)	0,45	3,20

(En M EUR)	2009	2008 *
Résultat net part du Groupe	678	2 010
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	280	1 826
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	624 488 571	570 040 951
Nombre moyen de titres ordinaires retenus au titre des éléments dilutifs	2 332 455	3 117 080
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	626 821 026	573 158 031
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	0,45	3,19

Le montant du dividende versé en 2009 au titre de l'exercice 2008 s'élève à 1,14 EUR par action.

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31.12.2008.

(1) L'écart correspond aux intérêts nets d'impôt à verser aux porteurs de Titres super subordonnés et de Titres subordonnés à durée indéterminée ainsi qu'à la différence entre le prix d'émission et le prix de remboursement des actions de préférence émises par Société Générale S.A. (Cf. note 27).

(2) Hors actions d'autocontrôle.

Note 44

Transactions avec les parties liées

1. Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Avantages à court terme	7,9	8,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,4
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	1,8	3,7
Total	9,8	12,3

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

1.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2009, qui s'élèvent au total à 3 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIETE GENERALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2009 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des administrateurs et mandataires sociaux de Société Générale en fonction au 31 décembre 2009 (M. Cabannes et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 0,52 M EUR.

■ 2. Entités associées ⁽¹⁾

ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	142	128
Autres actifs	831	706
Total encours actifs	973	834

ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Passifs à la juste valeur par résultat	186	217
Dettes envers la clientèle	1 528	580
Autres passifs	672	777
Total encours passifs	2 386	1 574

PNB AVEC LES PARTIES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	2009	2008
Intérêts et assimilés	(11)	(12)
Commissions	30	(11)
Résultat net sur opérations financières	17	3
Produit net des autres activités	-	-
PNB	36	(20)

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement donnés	298	57
Engagements de garanties donnés	1 964	1 162
Engagements sur instruments financiers à terme	3 395	2 876

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 45

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
FRANCE						
BANQUES						
BANQUE DE POLYNESIE ⁽¹⁾	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
CREDIT À L'INDUSTRIE FRANÇAISE (CALIF)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CREDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	80,00	100,00	80,00
GENEBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GROUPAMA BANQUES ⁽⁶⁾	France	ME	-	20,00	-	20,00
SG CALEDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SG DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASSET MANAGEMENT BANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
BAREP ASSETS MANAGEMENT ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE ⁽¹⁾	France	IG	98,25	98,25	98,25	98,25
INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INTERGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
JS CREDIT FUND	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORBEO	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SGAM INDEX ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SG ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SGAM AI CREDIT PLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM NEGOCIATION ⁽¹⁴⁾	France	ME	-	100,00	-	100,00
SOCIETE GENERALE RETIREMENT SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEMONECREDIT ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
AMUNDI ^{(1) (2)}	France	ME	25,00	-	25,00	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BULL FINANCE	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
CAFIREC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
DALAREC ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC OURANOS ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCC OUREA ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FENWICK LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FONTANOR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRANFINANCE ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
FRENCH SUPERMARKETS 1 ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
GENECAL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENECOMI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IPERSOC SAS ⁽¹⁰⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
LINDEN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PROMOPART ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
RUSFINANCE SAS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAGEM LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SNC FINOVADIS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOFRAFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIMUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFINANCEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEGA PME ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOLOCVI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VALMYFIN ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCC HYPERION ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCT RED & BLACK - GUARANTEED HOME LOANS ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
FCP LYXOR OBLIGATIUM ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽¹²⁾	France	IG	-	-	-	-
FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LIBECAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
LA FONCIERE DE LA DEFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGENAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
BOURSORAMA SA ⁽¹⁾	France	IG	55,78	55,78	55,78	55,78
CLICKOPTIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GASELYS ^(1,3)	France	ME	49,00	49,00	49,00	49,00
SOCIETE GENERALE ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIMMO ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORIENT PROPERTIES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
THE IVORY OIP FUND LIMITED ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIETES DE SERVICE						
COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE COMPUTER SYSTEMES SA ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PARIS REGLEMENT LIVRAISON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE DE CONTROLE ET DE GESTION FINANCIERE-SOCOGEFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE MARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE CAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE COLLINE SUD ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE FONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
SG DE COURTAGE ET DE REASSURANCE (GENECAR)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE CAP ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE SUR	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
EUROPE						
BANQUES						
BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾	Roumanie	IG	59,37	58,54	59,37	58,54
BANKA POPULLORE SH.A ⁽¹⁾	Albanie	IG	75,01	75,01	75,01	75,01
BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Géorgie	IG	80,00	60,00	80,00	60,00
GENIKI ⁽¹⁾	Grèce	IG	53,97	52,32	53,97	52,32
KOMERCNI BANKA A.S ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,44	60,35	60,44	60,35
SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,69	97,95	99,69	97,95
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING SUISSE SA ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BSGV ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING MONACO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB BANKA ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,70	99,69	99,70	99,69
SG CYPRUS LTD	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOGEPARTICIPATIONS BELGIQUE ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGSS SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ROSBANK ⁽¹⁾	Russie	IG	65,33	57,57	65,33	57,57
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽²⁾	Moldavie	IG	79,72	-	87,85	-
SOCIETES FINANCIERES						
AMBER ⁽⁹⁾⁽¹¹⁾	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,09	79,69	100,00	100,00
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
CLARIS 4 ⁽¹²⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
CO-INVEST LBO MASTER FUND LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	51,00	51,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	99,21	99,21	100,00	100,00
HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IRIS II ⁽¹²⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LIGHTNING ASSET FINANCE LIMITED	Irlande	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
LYXOR MASTER FUND	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORION SHARED LIQUIDITY FUND B.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	95,00
PARSIFAL LTD ⁽¹²⁾	Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-
SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. (« SGA »)	Antilles Néerlandaises	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASSET MANAGEMENT GROUP LTD ⁽¹⁾⁽⁶⁾	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
SGAM IBERIA AV, SAU	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM IRELAND	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG D'ARBITRAGE ET DE PARTICIPATION SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBF S.A.	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCE IRELAND LTD ⁽¹⁾	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE IMMOBEL ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG RUSSELL ASSET MANAGEMENT LTD ⁽¹⁴⁾	Irlande	ME	-	50,00	-	50,00
SG SECURITIES LONDON LTD ⁽⁵⁾	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
SG WERTPAPIERHANDELSGESELLSCHAFT MB	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE EUROPEENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VERI SG FONDS	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LLC PROSTOFINANCE	Ukraine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILO FOREIGN DEBT FUND ⁽²⁾	Pays-Bas	IG	100,00	-	100,00	-
MILO FDF INVESTORS CV ⁽²⁾	Pays-Bas	IG	100,00	-	100,00	-
TURQUOISE SICAV ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
PILLAR CAPITAL LP ⁽³⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
AXUS SA/NV ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ADRIA LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE SRO	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ALD AUTOMOTIVE PORTUGAL SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE SA ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EIFFEL LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ESSOX SRO	République tchèque	IG	79,85	79,81	100,00	100,00
EURO BANK SPOLKA AKCYJNA	Pologne	IG	99,44	99,41	99,44	99,41
FIDITALIA SPA ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRAER LEASING SPA	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA GESELLSCHAFT FÜR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANS AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING XII ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGELEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PEMA KFZ-HANDELS GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MILFORD ⁽²⁾	Belgique	IG	100,00	-	100,00	-
NEW ESPORTA HOLDINGS LTD ⁽¹⁾⁽²⁾	Grande-Bretagne	IG	96,77	-	96,77	-
SGSS KAG ⁽³⁾	Allemagne	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE COURTAGE						
SG ENERGIE UK LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGSS UK LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
GENERAS	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République tchèque	IG	80,62	80,57	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAP LIFE INSURANCE	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SG DE BANQUES AU BURKINA	Burkina Faso	IG	51,19	44,48	52,53	46,07
SG DE BANQUE EN GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SG DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	73,25	68,20	73,25	68,20
SG DE BANQUES EN GUINEE	Guinée	IG	57,94	52,94	57,94	52,94
SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
SG DE BANQUES AU SENEGAL	Sénégal	IG	64,45	58,78	64,87	59,28
SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	56,91	56,91	56,91	56,91
SG-SSB LIMITED	Ghana	IG	52,24	51,00	52,24	51,00
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
FINANCEMENTS SPECIALISES						
ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,54	42,95	50,00	50,00
SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « EQDOM »	Maroc	IG	46,31	45,41	54,92	54,69
SOGELEASE EGYPT	Egypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00
SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC	Maroc	IG	74,15	71,81	100,00	100,00
ASSURANCES						
LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	85,97	73,75	100,00	87,07
AMERIQUE						
BANQUES						
BANCO SG BRAZIL SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	70,00	70,00	70,00	70,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE GENERALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾⁽³⁾	Etats-Unis	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES FINANCIERES						
SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CAPITAL TRUST I ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG WARRANTS NV	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TCW GROUP INC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TOBP ⁽¹²⁾⁽¹⁵⁾	Etats-Unis	IG	-	-	-	-
THE TURQUOISE FUND LTD	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ARROW OFFSHORE LTD. ⁽⁶⁾	Iles Caïman	IG	-	100,00	-	23,51
PERMAL PJM LTD. ⁽⁵⁾	Iles Vierges Britanniques	IG	-	100,00	-	50,00
SOCIETE GENERALE ENERGIE (USA) CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE TURQUOISE II FUND	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE GLOBAL COMMODITIES FINANCE FUND LIMITED ⁽¹⁾⁽²⁾	Iles Caïman	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
COUSTO INVESTMENTS LP ⁽⁴⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	55,00
PACE ⁽⁵⁾⁽¹²⁾	Etats-Unis	IG	-	-	-	-
MAKATEA JV INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67
REXUS L.L.C.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83
SG ASTRO FINANCE L.P.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASTRO FINANCE TRUST ⁽⁶⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCE, INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP. ⁽⁶⁾	Etats-Unis	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
SOCIETE GENERALE COMMODITIES PRODUCTS, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

	PAYS	METHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2009	au 31.12.2008	au 31.12.2009	au 31.12.2008
SOCIETE GENERALE INVESTMENT MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE EMERALD FUND LTD ⁽⁵⁾	Iles Caiman	IG	-	100,00	-	100,00
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD ⁽¹⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
FORTUNE SGAM FUND MANAGEMENT CO LTD	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
IBK-SG ASSET MANAGEMENT CO. LTD	Corée du Sud	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG ASSET MANAGEMENT (SINGAPORE), LTD ⁽¹⁴⁾	Singapour	ME	-	100,00	-	100,00
SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT (JAPAN) CO. LTD ⁽¹⁴⁾	Japon	ME	-	100,00	-	100,00
SG ASIA (HONG KONG) LTD	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
SGAM NORTH PACIFIC LTD ⁽¹⁴⁾	Japon	ME	-	100,00	-	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG KONG) ⁽¹⁾	Hong Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2009.

(3) Entités désormais consolidées en direct.

(4) Sociétés déconsolidées en 2009.

(5) Entités liquidées en 2009.

(6) Entités cédées sur 2009.

(7) Transmission universelle de patrimoine avec Cafirec.

(8) Transmission universelle de patrimoine avec Générifinance.

(9) Fusion avec SG Asset Management.

(10) Fusion avec Société Générale.

(11) Société Générale détenait un seul compartiment de AMBER à 100 %.

(12) Entités ad-hoc contrôlées en substance par le Groupe.

(13) Changement de méthode : passage de intégration proportionnelle à mise en équivalence.

(14) Entités désormais sous consolidées au sein de Amundi.

(15) Les actifs et passifs de cette société sont à présent consolidés par transparence dans Société Générale S.A.

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence

Note 46

Information sectorielle

■ Information sectorielle par pôle et sous-pôle

	Réseaux France ⁽¹⁾		Réseaux Internationaux		Financements Spécialisés et Assurances	
	2009	2008 *	2009	2008 *	2009	2008 *
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	7 253	7 179	4 724	4 990	3 225	3 101
Charges générales d'exploitation ⁽³⁾	(4 778)	(4 725)	(2 681)	(2 752)	(1 818)	(1 795)
Résultat brut d'exploitation	2 475	2 454	2 043	2 238	1 407	1 306
Coût du risque	(968)	(494)	(1 298)	(500)	(1 224)	(587)
Résultat d'exploitation	1 507	1 960	745	1 738	183	719
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	8	6	8	(54)	(21)
Gains nets sur autres actifs	-	-	7	14	(16)	(1)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	(300)	(43)	-
Résultat courant avant impôts	1 520	1 968	758	1 460	70	697
Impôts sur les bénéfices	(512)	(667)	(150)	(368)	(44)	(220)
Résultat net	1 008	1 301	608	1 092	26	477
Intérêts minoritaires	37	50	163	474	9	18
Résultat net part du Groupe	971	1 251	445	618	17	459

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Service aux Investisseurs et Epargne en ligne	
	2009	2008 *	2009	2008 *	2009	2008 *
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	765	425	826	834	1 242	1 559
Charges générales d'exploitation ⁽³⁾	(761)	(792)	(525)	(539)	(1 178)	(1 299)
Résultat brut d'exploitation	4	(367)	301	295	64	260
Coût du risque	3	(8)	(38)	(32)	(3)	(13)
Résultat d'exploitation	7	(375)	263	263	61	247
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	-	-	-	(1)	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	7	(375)	263	263	60	247
Impôts sur les bénéfices	(3)	124	(59)	(54)	(21)	(82)
Résultat net	4	(251)	204	209	39	165
Intérêts minoritaires	3	(5)	-	-	17	18
Résultat net part du Groupe	1	(246)	204	209	22	147

* L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs moyens calculés selon le référentiel Bâle II.

(En M EUR)	Banque de Financement et d'Investissement ^{(1) (2)}		Gestion Propre ⁽²⁾		Groupe Société Générale	
	2009	2008 *	2009	2008 *	2009	2008 *
Produit net bancaire ⁽⁴⁾	6 867	1 544	(3 172)	2 234	21 730	21 866
Charges générales d'exploitation ⁽³⁾	(3 877)	(3 430)	(148)	(196)	(15 766)	(15 528)
Résultat brut d'exploitation	2 990	(1 886)	(3 320)	2 038	5 964	6 338
Coût du risque	(2 324)	(1 033)	4	12	(5 848)	(2 655)
Résultat d'exploitation	666	(2 919)	(3 316)	2 050	116	3 683
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	53	-	(3)	(3)	15	(8)
Gains nets sur autres actifs	(7)	10	728	610	711	633
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	1	-	(42)	(300)
Résultat courant avant impôts	712	(2 909)	(2 590)	2 657	800	4 008
Impôts sur les bénéfices	(73)	1 046	1 170	(1 014)	308	(1 235)
Résultat net	639	(1 863)	(1 420)	1 643	1 108	2 773
Intérêts minoritaires	16	7	185	201	430	763
Résultat net part du Groupe	623	(1 870)	(1 605)	1 442	678	2 010

* L'ensemble des résultats des métiers présenté ci-dessus a été arrêté en prenant en compte une allocation de fonds propres normatifs moyens calculés selon le référentiel Bâle II.

(1) Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoignent les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPROM et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives.

(2) Le Groupe a imputé en gestion propre, à compter du quatrième trimestre 2009 et rétroactivement sur les années 2008 et 2009 :

- la revalorisation des CDS couvrant le portefeuille de crédits Corporate pour -1622 M EUR en 2009 ;
- la réévaluation des passifs financiers.

En outre, les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées à la Gestion Propre, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du pôle Gestion Propre à la Banque de Financement et d'Investissement.

(3) Y compris dotations aux amortissements.

(4) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2009	2008 *
Global Markets	7 200	3 093
Financement et Conseil	2 493	1 787
Actifs gérés en extinction	(2 826)	(3 336)
Total Produit net bancaire	6 867	1 544

La ventilation du Produit net bancaire par activité de l'année 2008 a été alignée sur la nouvelle organisation du pôle « Banque de Financement et d'Investissement ».

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Financements Spécialisés et Assurances		Banque de Financement et d'Investissement	
	31.12.2009	31.12.2008 ⁽²⁾	31.12.2009	31.12.2008 ⁽³⁾	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008 ^{(2) (3) (4)}
Actifs sectoriels	180 143	175 363	87 443	88 037	127 431	118 936	532 964	649 420
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	131 153	126 339	71 426	72 886	81 189	73 751	567 135	692 685

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Epargne en ligne		Total Branche		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008 ⁽⁴⁾	31.12.2009	31.12.2008 ^{(2) (3) (4)}
Actifs sectoriels	3 544	7 652	18 963	22 090	46 899	43 533	69 406	73 275	26 314	24 972	1 023 701	1 130 003
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	719	7 969	25 012	31 888	62 840	60 560	88 571	100 417	37 389	23 038	976 863	1 089 116

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(2) Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoignent les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPROM et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives.

(3) L'entité SG BOMBAY, précédemment rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, a rejoint les Réseaux Internationaux lors du troisième trimestre 2009.

(4) Une nouvelle organisation a été adoptée au cours du quatrième trimestre 2009 : les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées à la Gestion Propre, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. A l'inverse l'entité SG SCF, précédemment rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, rejoint la Gestion Propre. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du pôle Gestion Propre à la Banque de Financement et d'Investissement.

■ Information sectorielle par zone géographique

DECOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits nets d'intérêts et assimilés	5 581	3 508	3 994	3 949	1 311	44
Produits nets de commissions	4 750	4 160	1 772	2 214	826	569
Résultat net des opérations financières	(1 315)	2 945	1 977	537	(126)	1 038
Autres produits nets d'exploitation	318	493	711	848	(39)	(88)
Produit net bancaire	9 334	11 106	8 454	7 548	1 972	1 563

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Produits nets d'intérêts et assimilés	125	81	818	722	135	110	11 964	8 414
Produits nets de commissions	131	139	315	304	18	29	7 812	7 415
Résultat net des opérations financières	374	316	48	65	(11)	(131)	947	4 770
Autres produits nets d'exploitation	1	-	1	15	15	(1)	1 007	1 267
Produit net bancaire	631	536	1 182	1 106	157	7	21 730	21 866

DECOMPOSITION DES AGREGATS BILANTIELS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En M EUR)	France		Europe		Amériques		Asie	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Actifs sectoriels	708 038	796 906	158 745	162 201	107 429	111 743	15 263	19 251
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	669 480	762 684	152 584	157 415	107 601	111 845	14 829	18 727

(En M EUR)	Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Actifs sectoriels	20 522	18 443	13 704	21 459	1 023 701	1 130 003
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	18 804	16 963	13 565	21 482	976 863	1 089 116

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 47

Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2009 :

(En M EUR)	2009	2008
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	32	32
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	8	3
Total	40	35

Note 48

Evénements postérieurs à la clôture

Le 12 février 2010, le Groupe a signé avec Interros, actionnaire minoritaire de Rosbank, un protocole en vue du rapprochement de ses filiales en Russie.

Présent actuellement sur le marché de la banque de détail et des services financiers en Russie au travers de quatre filiales principales (Rosbank, BSGV, Rusfinance et Delta Credit), le Groupe souhaite, par ce projet, unifier son dispositif afin :

- de faire jouer les synergies de revenu entre les différentes compétences/métiers

- et de renforcer l'efficacité opérationnelle entre ses différentes activités.

Le nouvel ensemble combiné deviendra le cinquième acteur bancaire russe par la taille de son portefeuille de crédits. Sous réserve de l'aval des autorités compétentes, à horizon fin 2010 – début 2011, le Groupe détiendra 81,5 % de la nouvelle entité, le groupe Interros détenant l'essentiel des 18,5 % restants.

Ce projet n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice 2009.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2009, et notamment l'application par anticipation des normes IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 1, des changements de méthode comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 relatifs à de nouvelles normes IFRS et interprétations ou à des amendements de normes IFRS et interprétations. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces changements de méthode comptable et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte de crise financière, votre société détaille dans la note 3 ses expositions directes et indirectes sur

certaines secteurs, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour valoriser certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note précitée.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
- De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables ainsi que les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

- Comme indiqué dans la note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Leurent Jean-Marc Mickeler

COMPTES SOCIAUX

Rapport de gestion de Société Générale

ANALYSE DU BILAN DE SOCIETE GENERALE

ACTIF

(En Md EUR au 31 décembre)

	2009	2008	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	118	126	(7)
Crédits à la clientèle	233	231	1
Opérations sur titres	338	305	33
- dont titres reçus en pension livrée	60	40	20
Autres comptes financiers	195	341	(146)
- dont primes sur instruments conditionnels	109	180	(71)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	0
Total actif	886	1 005	(119)

PASSIF

(En Md EUR au 31 décembre)

	2009	2008	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	295	343	(48)
Dépôts de la clientèle	262	242	20
Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾	25	27	(2)
Opérations sur titres	91	71	20
- dont titres donnés en pension livrée	50	49	1
Autres comptes financiers et provisions	186	301	(116)
- dont primes sur instruments conditionnels	113	182	(69)
Capitaux propres	27	21	6
Total passif	886	1 005	(119)

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le total du bilan de Société Générale ressort à 885,5 Md EUR au 31 décembre 2009, en diminution de 119,1 Md EUR par rapport au 31 décembre 2008. Les chiffres clés du bilan traduisent à la fois un contexte économique difficile et un bon maintien des activités commerciales.

- La légère progression de l'encours des crédits à la clientèle (+ 1,3 %) qui s'élèvent à 232,7 Md EUR au 31 décembre 2009 s'expliquent par une baisse significative des crédits à la trésorerie en forte hausse l'année dernière compensée par une augmentation de tous les autres types de crédit.

- Le portefeuille-titres de l'actif, hors titres reçus en pension livrée, s'élève à 278,5 Md EUR au 31 décembre 2009 en légère progression par rapport à 2008.
- Les autres comptes financiers sont en nette régression par rapport au 31 décembre 2008. Cette baisse s'explique d'une part par la baisse des primes sur instruments conditionnels achetés (- 70,5 Md EUR), d'autre part par la baisse de la valorisation des instruments dérivés à hauteur de - 68,3 Md EUR.
- Une tendance similaire est observée au passif pour les primes sur instruments conditionnels vendus (- 69,4 Md EUR).
- L'encours des dépôts de la clientèle, qui s'élève à 262,2 Md EUR au 31 décembre 2009, est en progression de + 20,0 Md EUR par rapport au 31 décembre 2008. Cette évolution est répartie de manière contrastée selon les clients et les produits.
- L'augmentation de + 20,2 Md EUR du portefeuille-titres du passif suit la hausse de l'activité sur portefeuille de transaction.

La stratégie d'endettement de Société Générale traduit le besoin de financement du bilan, elle vise à assurer le renouvellement des tombées et le financement de la croissance de l'activité commerciale afin de maintenir une position de liquidité à moyen et long terme excédentaire.

Cette stratégie est construite selon deux orientations, celle d'une diversification des sources de refinancement d'une part, celle de l'adéquation des ressources collectées aux besoins identifiés en terme de devises et de maturités, afin de maîtriser les risques de change, de transformation et de liquidité d'autre part.

Dans cette perspective, le refinancement de Société Générale s'articule autour de 3 types de ressources :

- les ressources stables composées des capitaux propres et emprunts subordonnés, des autres comptes financiers et provisions et comptes de régularisation : ils prennent part pour 31,1 % aux ressources de Société Générale ;
- les ressources clientèle, collectées sous forme de dépôts (262,2 Md EUR) mais aussi sous forme de refinancement des portefeuilles de titres (22,3 Md EUR) représentent 284,5 Md EUR, soit 32,1 % du refinancement du bilan ;
- enfin, les ressources collectées auprès des marchés financiers, sous forme d'émissions de titres (117,3 Md EUR), de dépôts interbancaires et de banques centrales (180,8 Md EUR) ou d'opérations sur titres (27,3 Md EUR) contribuent à hauteur de 36,8 % au financement du bilan soit 325,4 Md EUR.

Société Générale entend maintenir ce cap afin d'accompagner l'évolution de son bilan de manière équilibrée.

ANALYSE DU RESULTAT DE SOCIETE GENERALE

	2009						2008		
	France	09/08 (%)	Etranger	09/08 (%)	Société Générale	09/08 (%)	France	Etranger	Société Générale
(En M EUR)									
Produit net bancaire	9 422	102	3 039	1 846	12 461	158	4 675	156	4 831
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 458)	6	(1 090)	1	(7 548)	5	(6 095)	(1 078)	(7 172)
Résultat brut d'exploitation	2 964	(309)	1 949	(311)	4 913	(310)	(1 419)	(922)	(2 341)
Coût du risque	(1 101)	16	(690)	12	(1 791)	14	(948)	(616)	(1 565)
Résultat d'exploitation	1 863	(179)	1 259	(182)	3 122	(180)	(2 368)	(1 538)	(3 906)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(2 620)	163	(135)	724	(2 754)	172	(998)	(16)	(1 014)
Résultat courant avant impôt	(756)	(78)	1 124	(172)	368	(107)	(3 366)	(1 554)	(4 920)
Résultat exceptionnel	-	NS	-	NS	-	NS	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	712	(46)	(159)	(125)	554	(72)	1 310	646	1 956
Dotations nettes au Fonds pour Risques Bancaires Généraux et provisions réglementées	-	NS	-	NS	-	NS	-	-	-
Résultat net	(44)	(98)	965	(206)	922	(131)	(2 056)	(908)	(2 964)

Malgré la crise financière qui marque l'année 2009, Société Générale extériorise sur l'exercice un résultat brut d'exploitation de + 4,9 Md EUR, à comparer à - 2,3 Md EUR en 2008.

- Le produit net bancaire ressort à + 12,5 Md EUR, en forte progression par rapport à 2008 (+ 4,8 Md EUR). En dépit de l'environnement économique incertain, la Banque de détail en France et la Banque de Financement et d'Investissement affichent de bonnes performances commerciales.
- Avec près de 67 000 ouvertures nettes de comptes à vue de particuliers, le Réseau Société Générale a poursuivi le développement de ses fonds de commerce. Il a également maintenu sa politique d'accompagnement de sa clientèle commerciale, extériorisant une croissance de ses encours moyens de crédit de plus de 3 %.

- Les bonnes performances de la Banque de Financement et d'Investissement confirment la solidité de ses différents métiers.
- La hausse des frais de gestion par rapport à 2008 s'explique par la politique maintenue de croissance du réseau d'agences (+ 9 en 2009) mais également par les charges supportées dans le cadre des ajustements du dispositif opérationnel.
- Les effets de la crise économique ont fortement alourdi la charge du risque de Société Générale qui s'élève à - 1,8 Md EUR.
- Société Générale a par ailleurs mis en place une organisation dédiée à la gestion d'actifs en extinction. Ce portefeuille, en 2009, enregistre une perte de - 2,1 Md EUR en PNB et de - 1,3 Md EUR en dépréciation sur titres.

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

Dettes fournisseurs (En M EUR)

	Dettes non échues				Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours	Dettes échues	
Montant au 31/12/2009	22,6	1,0	0,5	30,2	54,3

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures, ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

Le traitement des factures fournisseurs de Société Générale en France est en grande partie centralisé. Le service de la comptabilité fournisseurs d'une part, et un service spécialisé de SG CIB d'autre part, assurent l'enregistrement comptable et procèdent aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et

des pôles de Société Générale en France. Les agences du Réseau France quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, le délai moyen de règlement des factures est compris entre 2 et 5 jours.

RESULTATS FINANCIERS DE SOCIETE GENERALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2009	2008	2007	2006	2005
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	925	726	583	577	543
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	739 806 265	580 727 244	466 582 593	461 424 562	434 288 181
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	29 207	36 238	43 940	36 358	26 697
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	5 693	(836)	(2 248)	4 648	3 641
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	22	45	29	26	20
Impôt sur les bénéfices	(554)	(1 956)	(1 932)	482	247
Résultat après impôts, amortissements et provisions	922	(2 964)	(961)	4 033	3 069
Distribution de dividendes	185	697	420 ^(*)	2 399	1 954 ^(*)
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	8,41	1,85	(0,74)	8,97	7,77
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,25	(5,10)	(2,06)	8,74	7,07
Dividende versé à chaque action	0,25	1,20	0,90	5,20	4,50
Personnel					
Nombre de salariés	46 181	45 698	44 768	41 736	40 303
Montant de la masse salariale (en M EUR)	3 109	2 813	2 647	2 897	2 621
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 394	1 212	1 343	1 269	1 339

(*) Après prise en compte de l'annulation de 18 100 000 titres décidée par les Conseils d'administration du 09 février et du 16 novembre 2005.

(**) Le dividende proposé au titre de l'exercice 2007 sera prélevé sur les réserves spéciales des plus-values à long terme.

(1) Société Générale a procédé en 2009 aux augmentations et diminutions de capital suivantes, représentant un total de 198,8 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 5 384,5 M EUR :

- 56,3 M EUR d'émission d'action de préférence.
- 17,3 M EUR de paiement de dividendes en actions.
- 13,4 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés.
- 168,1 M EUR d'augmentation de capital avec DPS.
- -56,3 M EUR de réduction de capital par annulation d'actions de préférence.

(2) Au 31 décembre 2009, le capital se compose de 739 806 265 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

Etats financiers de Société Générale

BILAN SOCIAL**ACTIF**

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Caisse, banques centrales, Comptes courants postaux	2 660	1 555
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	149 951	148 506
Opérations avec la clientèle (note 3)	257 587	246 571
Opérations de crédit-bail et de location assimilées	271	263
Effets publics et valeurs assimilées (note 4)	41 030	31 114
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 4)	147 696	170 324
Actions et autres titres à revenu variable (note 4)	56 169	30 239
Participations et autres titres détenus à long terme (note 5)	2 499	2 540
Parts dans les entreprises liées (note 6)	30 407	30 331
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 7)	1 516	1 540
Actions propres (note 8)	759	657
Autres actifs et comptes de régularisation (note 9)	194 998	340 930
Total	885 543	1 004 570

HORS-BILAN

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement donnés (note 18)	130 923	124 374
Engagements de garantie donnés (note 18)	210 255	214 058
Engagements donnés sur titres	15 342	25 413
Opérations en devises (note 31)	647 123	535 397
Engagements sur instruments financiers à terme (note 19)	15 625 066	15 631 055

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

PASSIF

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Banques centrales, Comptes courants postaux	2 065	2 383
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	206 085	251 008
Opérations avec la clientèle (note 11)	284 550	263 614
Dettes représentées par un titre (note 12)	117 314	120 990
Autres passifs et comptes de régularisation (note 13)	195 298	252 427
Provisions (note 14)	31 993	70 837
Dettes subordonnées (note 16)	21 570	22 404
Capitaux propres		
Capital (note 17)	925	726
Primes d'émission (note 17)	18 474	13 090
Réserves et report à nouveau (note 17)	6 347	10 055
Résultat de l'exercice (note 17)	922	(2 964)
Sous-total	26 668	20 907
Total	885 543	1 004 570

HORS-BILAN

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (note 18)	44 526	52 099
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (note 18)	56 439	88 100
Engagements reçus sur titres	16 302	20 345
Opérations en devises (note 31)	646 220	532 853

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(En M EUR)	2009	2008
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	24 292	34 667
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(17 250)	(31 927)
Net des intérêts et produits assimilés (note 20)	7 042	2 740
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location	23	63
Revenus des titres à revenu variable (note 21)	3 118	2 671
<i>Commissions (produits)</i>	4 707	4 381
<i>Commissions (charges)</i>	(1 405)	(1 668)
Net des commissions (note 22)	3 302	2 713
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation (note 23)	(950)	(2 895)
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés (note 23)	(62)	(578)
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	315	297
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(327)	(180)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	(12)	117
Produit net bancaire	12 461	4 831
Frais de personnel (note 24)	(4 641)	(3 996)
Autres frais administratifs	(2 584)	(2 872)
Dotations aux amortissements	(323)	(304)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(7 548)	(7 172)
Résultat brut d'exploitation	4 913	(2 341)
Coût du risque (note 27)	(1 791)	(1 565)
Résultat d'exploitation	3 122	(3 906)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 28)	(2 754)	(1 014)
Résultat courant avant impôt	368	(4 920)
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices (note 29)	554	1 956
Dotations nettes aux provisions réglementées	-	-
Résultat net	922	(2 964)

« Une information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2009 du groupe Société Générale ; en conséquence, cette information n'est pas fournie dans les notes annexes aux comptes sociaux de Société Générale. »

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

■ NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1

■ Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2009 le règlement n° 2009-04 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 décembre 2009 relatif à la valorisation des *swaps* et modifiant le règlement n° 90.15 du Comité de la réglementation bancaire.

■ Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas

une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

METHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales vient également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisations*.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. Les variations de dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les

montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

PORTFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

• Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans

des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention,
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

● Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values

latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

● Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et

de placement que Société Générale a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

• **Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme**

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*. Pour les immeubles d'exploitation, Société Générale a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêté sur la base de l'appréciation par Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Dans le cas de plans d'options d'achat et de plans d'attribution gratuite d'actions consentis aux salariés, une provision doit être constatée à hauteur de la moins-value que subira l'entité lors de la remise des actions aux salariés.

Cette provision pour risques est dotée dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la différence :

- entre le cours de bourse des actions propres à la date d'arrêté et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité n'a pas encore acquis les actions propres à remettre aux salariés ;
- entre le prix de revient des actions propres déjà détenues et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité a déjà acquis les actions propres à remettre aux salariés.

Lorsque l'attribution des actions aux salariés est conditionnée à la présence de ces derniers dans l'entité à l'issue du plan ou à la réalisation d'une condition de performance, la dotation à la provision est étalée linéairement sur la durée de cette période d'acquisition des droits.

Dans le cas de plans d'options de souscription d'actions, aucune charge ne doit être comptabilisée au titre des actions à émettre.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêts. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en « titres de placement » (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les « titres de transaction ».

OPERATIONS EN DEVICES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

• Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

• Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net des opérations financières*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Société Générale a signé un accord CATS (« Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés ») entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et applicable jusqu'au 31 mars 2006. Une provision a été constituée sur la base du coût des départs acceptés par l'entreprise.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût net du risque* se limite aux dotations nettes aux dépréciations et provisions pour risques de contrepartie, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique *Gains et pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

• Impôts courants

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2009, 316 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées

constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale. En 2009, la différence comptabilisée par Société Générale, entre l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal et la charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale se traduit par une diminution de l'impôt différé actif de 56,9 M EUR.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Charge fiscale* du compte de résultat.

- **Impôts différés**

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2009 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Société Générale.

NOTE 2

Créances sur les établissements de crédit

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes et prêts		
à vue		
Comptes ordinaires	25 023	24 586
Prêts et comptes au jour le jour	1 630	1 596
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
à terme		
Prêts et comptes à terme	85 024	92 829
Prêts subordonnés et participatifs	2 882	3 703
Valeurs reçues en pension à terme	452	547
Créances rattachées	439	599
Total brut	115 450	123 860
Dépréciations	(143)	(85)
Total net	115 307	123 775
Titres reçus en pension	34 644	24 731
Total ^{(1) (2)}	149 951	148 506

(1) Au 31 décembre 2009, le montant des créances douteuses s'élève à 356 M EUR (dont 103 M EUR de créances douteuses compromises) contre 197 M EUR (dont 119 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2008.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 81 789 M EUR au 31 décembre 2009 (102 310 M EUR au 31 décembre 2008).

NOTE 3

Opérations avec la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances commerciales ⁽¹⁾	2 265	3 404
Autres concours à la clientèle :		
Crédits de trésorerie	58 608	64 949
Crédits à l'exportation	7 881	6 490
Crédits d'équipement	44 878	40 658
Crédits à l'habitat	60 407	58 794
Autres crédits à la clientèle	49 815	47 805
Sous-total ^{(2) (3)}	221 589	218 696
Comptes ordinaires débiteurs	10 563	9 970
Créances rattachées	1 198	1 556
Total brut	235 615	233 626
Dépréciations	(3 103)	(2 463)
Total net	232 512	231 163
Valeurs reçues en pension	159	234
Titres reçus en pension	24 916	15 174
Total ⁽⁴⁾	257 587	246 571

(1) Dont créances remises en garantie de passif : 54 872 M EUR dont éligibles au refinancement de la Banque de France : 19 435 M EUR au 31 décembre 2009 (20 160 M EUR au 31 décembre 2008).

(2) Dont prêts participatifs : 1 994 M EUR au 31 décembre 2009 (1 854 M EUR au 31 décembre 2008).

(3) Au 31 décembre 2009, le montant des créances douteuses s'élève à 7 346 M EUR (dont 3 678 M EUR de créances douteuses compromises) contre 4 809 M EUR (dont 2 986 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2008.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées : 62 993 M EUR au 31 décembre 2009 (41 637 M EUR au 31 décembre 2008).

NOTE 4

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31.12.2009				31.12.2008			
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe *	Total
(En M EUR)								
Portefeuille de transaction	36 169	55 245	90 624	182 038	26 241	29 968	101 565	157 774
Portefeuille de placement ⁽¹⁾ :								
Montant brut	4 659	917	37 014	42 590	4 637	262	43 487	48 386
Dépréciations	(49)	(10)	(610)	(669)	(35)	(10)	(466)	(511)
Montant net	4 610	907	36 404	41 921	4 603	252	43 021	47 876
Portefeuille d'investissement :								
Montant brut	217	-	22 015	22 232	251	-	24 142	24 393
Dépréciations	-	-	(1 563)	(1 563)	-	-	-	-
Montant net	217	-	20 452	20 669	251	-	24 142	24 393
Créances rattachées	34	17	216	267	19	19	1 596	1 634
Total	41 030	56 169	147 696	244 895	31 114	30 239	170 324	231 677

(1) Dont titres éligibles au refinancement Banque de France : 28 290 M EUR et titres remis en garantie de prêts/emprunts de titres : 5 314 M EUR.

* Les montants 2008 ont été ajustés pour rectifier une erreur d'affectation entre portefeuille de placement et portefeuille d'investissement.

Informations complémentaires sur les titres

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes ^(*)	369	106
Résultat latent du portefeuille d'investissement hors portefeuille reclassé	(259)	14
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement ⁽¹⁾	(2 947)	(3 947)
Parts d'OPCVM détenues :		
- OPCVM français	4 169	4 012
- OPCVM étrangers	8 012	7 432
dont OPCVM de capitalisation	12	12
Montant des titres cotés ^(**)	202 238	185 549
Montant des titres subordonnés	388	398
Montant des titres prêtés	10 797	3 840

(*) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

(**) Au 31 décembre 2009, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 158 024 M EUR contre 135 884 M EUR au 31 décembre 2008.

(1) La décote s'explique principalement par les transferts de portefeuille du quatrième trimestre.

Le montant des ventes des titres d'investissement hors titres reclassés s'élève à 754 M EUR.

Transfert de portefeuilles

En application de l'avis du CNC 2008-19 publié en décembre 2008, Société Générale a procédé aux transferts suivants au cours du 4^{ème} trimestre 2008

	Valeur comptable en date de transfert			Total	Valeur comptable au 31/12/2009	Juste valeur au 31/12/2009
	Valeur comptable au 31/12/2007	Portefeuille de destination				
		Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement			
Portefeuille d'origine						
Portefeuille de transaction						
Obligations et autres instruments de dettes	24 078	28	21 066	21 094	17 810	15 728

Le montant du résultat sur l'exercice 2009 qui aurait été comptabilisé se serait élevé à -1 527 M EUR.

NOTE 5

Participations et autres titres détenus à long terme

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit	467	523
Autres	2 076	2 097
Total brut ⁽¹⁾	2 543	2 620
Dépréciations	(44)	(80)
Total net	2 499	2 540

(1) Dont participations détenues sur les sociétés cotées (supérieures à 2 M EUR) : 48 M EUR au 31 décembre 2009 (127 M EUR au 31 décembre 2008).

NOTE 6

Parts dans les entreprises liées

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit	21 568	18 598
Autres	12 235	13 526
Total brut ⁽¹⁾	33 803	32 124
Dépréciations	(3 396)	(1 793)
Total net	30 407	30 331

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :

- l'attribution des actions de SGASH : + 1 307 M EUR ;
- l'acquisition des 20 % du Crédit du Nord : + 676 M EUR ;
- la confusion du capital d'IPERSOC : - 1 536 M EUR.

NOTE 7

Immobilisations

(En M EUR)	Valeur brute 31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements ⁽¹⁾	Valeur brute 31.12.2009	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2009	Valeur nette 31.12.2009
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	-				-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 513	63	(27)	106	1 655	(1 360)	295
Autres	526	95	(25)	(121)	475	(24)	451
Sous-total	2 039	158	(52)	(15)	2 130	(1 384)	746
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	332	45	(1)	26	402	(104)	298
Autres	2 014	126	(32)	(57)	2 051	(1 584)	467
Sous-total	2 346	171	(33)	(31)	2 453	(1 688)	765
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	17	-	(10)	-	7	(4)	3
Autres	9	-	(1)	-	8	(6)	2
Sous-total	26	-	(11)	-	15	(10)	5
Total immobilisations	4 411	329	(96)	(46)	4 598	(3 082)	1 516

(1) Cette rubrique intègre principalement l'annulation des immobilisations acquises depuis plus de 10 ans et intégralement amorties.

NOTE 8

Actions propres

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008		
	Quantité	Valeur comptable ⁽¹⁾	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable	Valeur de marché
Titres de placement	6 905 844	530	334	5 815 199	469	203
Titres immobilisés	5 070 777	229	248	5 188 387	188	187
Total	11 976 621	759	582	11 003 586	657	390

Valeur nominale de l'action : 1,25 euro.

Cours de l'action au 31.12.2009 : 48,95 euros.

(1) La valeur comptable est évaluée conformément au nouvel avis du CNC n° 2008-17 approuvé le 6/11/2008 relatif aux stock-options et attributions gratuites d'actions.

NOTE 9

Autres actifs et comptes de régularisation

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs		
Débiteurs divers	20 550	27 265
Primes sur instruments conditionnels achetés	109 395	179 933
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	809	2 677
Autres emplois divers	128	115
Sous-total	130 882	209 990
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	514	490
Impôts différés	5 348	4 313
Produits à recevoir	2 065	1 600
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	56 216	124 561
Sous-total	64 143	130 964
Total brut	195 025	340 954
Dépréciations	(27)	(24)
Total net	194 998	340 930
Impôts différés		
G.I.E. de crédit-bail	(91)	(104)
Plus values internes au groupe fiscal	(163)	(160)
Autres (principalement sur provisions)	5 602	4 577
Total	5 348	4 313

(1) la valorisation des dérivés représente 51 994 M EUR.

NOTE 10

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	20 418	20 870
Valeurs données en pension au jour le jour	1	2
Sous-total	20 419	20 872
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	157 890	201 564
Valeurs données en pension à terme	-	64
Sous-total	157 890	201 628
Dettes rattachées	431	930
Total dettes	178 740	223 430
Titres donnés en pension	27 345	27 578
Total ⁽¹⁾	206 085	251 008

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 112 912 M EUR au 31 décembre 2009 (128 660 M EUR au 31 décembre 2008).

NOTE 11

Opérations avec la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	28 269	25 057
A terme	11 751	11 293
Sous-total	40 020	36 350
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	22 846	24 559
Particuliers	20 095	18 707
Clientèle financière	28 137	22 220
Autres	3 731	8 412
Sous-total	74 809	73 898
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	24 215	27 941
Particuliers	1 139	3 426
Clientèle financière	106 103	90 555
Autres	14 914	8 415
Sous-total	146 371	130 337
Dettes rattachées	1 015	1 620
Total dépôts clientèle	262 215	242 205
Valeurs données en pension à la clientèle	104	76
Titres donnés en pension à la clientèle	22 231	21 333
Total ⁽¹⁾	284 550	263 614

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 103 951 M EUR au 31 décembre 2009 (84 120 M EUR au 31 décembre 2008).

NOTE 12

Dettes représentées par un titre

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse	5	10
Emprunts obligataires	160	230
Dettes rattachées	2	2
Sous-total	167	242
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	115 097	117 948
Dettes rattachées	2 050	2 800
Total	117 314	120 990

NOTE 13

Autres passifs et comptes de régularisation

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	12 412	7 682
Autres dettes de titres	29 092	14 308
Sous-total	41 504	21 990
Autres passifs		
Créditeurs divers	16 358	19 767
Primes sur instruments conditionnels vendus	112 796	182 223
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1 742	1 138
Autres opérations sur titres	7	79
Dettes rattachées	411	166
Sous-total	131 314	203 373
Comptes de régularisation		
Charges à payer	3 398	1 866
Impôts différés	6	4
Produits constatés d'avance	1 465	1 223
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	17 611	23 971
Sous-total	22 480	27 064
Total	195 298	252 427

(1) La valorisation des dérivés représente 16 429 M EUR

NOTE 14

Provisions et dépréciations

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Dépréciations d'actifs :		
Etablissements de crédit	143	85
Crédits à la clientèle	3 103	2 463
Crédit-bail	2	2
Autres actifs	27	24
Sous-total	3 275	2 574
Provisions :		
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays ⁽¹⁾	816	680
Engagements hors bilan avec les établissements de crédit	37	45
Engagements hors bilan avec la clientèle	88	80
Provisions sectorielles et autres	776	704
Provisions pour autres risques et charges	30 276	69 328
Sous-total	31 993	70 837
Stock de provisions et dépréciations (hors titres) ⁽²⁾	35 268	73 411
Dépréciation de titres	5 672	2 384
Stock global de provisions et dépréciations	40 940	75 795

(1) Société Générale maintient dans ses comptes sociaux des provisions pour risques pays calculées en appliquant les modalités fixées par l'administration fiscale.

(2) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Dotations nettes					Stock au 31.12.2009
	Stock au 31.12.2008	par coût net du risque	par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	680	137	-	-	(1)	816
Dépréciations	2 574	1 281	-	(512)	(68)	3 275
Provisions ⁽³⁾	70 157	201	(39 354)	(85)	258	31 177
Total	73 411	1 619	(39 354)	(597)	189	35 268

(3) Analyse des provisions :

	Dotations nettes					Stock au 31.12.2009
	Stock au 31.12.2008	par coût net du risque	par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédits	45	(5)	-	(1)	(1)	38
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	80	9	-	-	(1)	88
Provisions sectorielles et autres	704	76	-	-	(5)	775
Provisions sur avantages au personnel	1 092	-	192	-	8	1 292
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	54	-	(2)	-	2	54
Provisions pour impôt	277	-	(8)	-	-	269
Provisions sur instruments financiers à terme	67 489	-	(39 548)	(6)	258	28 193
Autres provisions pour risques et charges	416	121	12	(78)	(3)	468
Total	70 157	201	(39 354)	(85)	258	31 177

NOTE 15

Comptes et plans d'épargne-logement

■ 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement (PEL)		
- ancienneté de moins de 4 ans	2 646	1 698
- ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3 958	4 550
- ancienneté de plus de 10 ans	3 750	3 721
Sous-total	10 354	9 969
Comptes épargne-logement (CEL)	1 845	1 901
Total	12 199	11 870

■ 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008
- ancienneté de moins de 4 ans	309	265
- ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	102	131
- ancienneté de plus de 10 ans	27	43
Total	438	439

■ 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2008	Dotations	Reprises	31.12.2009
Plans d'épargne-logement (PEL)				
- ancienneté de moins de 4 ans	30	-	30	-
- ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	16	-	16
- ancienneté de plus de 10 ans	15	41	2	54
Sous-total	45	57	32	70
Comptes épargne-logement (CEL)	34	3	26	11
Total	79	60	58	81

Les plans d'épargne-logement génèrent pour Société Générale deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) s'étant maintenus à un niveau relativement élevé au cours de l'année 2009, le provisionnement Epargne Logement est lié aux risques attachés à l'engagement de prêter. Le niveau de provisionnement des encours d'Epargne Logement se monte à 0,66 % des encours totaux au 31 décembre 2009.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 16

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2009	31.12.2008
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1 ^{er} juillet 1985	EUR	348	perpétuel	70	70
24 novembre 1986	USD	500	perpétuel	172	178
30 juin 1994	JPY	15 000	perpétuel	113	119
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuel	75	79
1 ^{er} février 2000	EUR	500	perpétuel	500	500
10 novembre 2003	EUR	215	perpétuel	215	215
10 novembre 2003	EUR	45	perpétuel	45	45
26 janvier 2005	EUR	1 000	perpétuel	1 000	1 000
27 mars 2007	GBP	350	perpétuel	394	367
5 avril 2007	USD	1 100	perpétuel	764	790
5 avril 2007	USD	200	perpétuel	139	144
19 décembre 2007	EUR	600	perpétuel	600	600
22 mai 2008	EUR	1 000	perpétuel	1 000	1 000
16 juin 2008	GBP	700	perpétuel	788	735
7 juillet 2008	EUR	100	perpétuel	100	100
11 décembre 2008	EUR	1 700	perpétuel		1 700
27 février 2009	USD	450	perpétuel	312	
4 septembre 2009	EUR	1 000	perpétuel	1 000	
7 octobre 2009	USD	1 000	perpétuel	694	
Sous-total ⁽¹⁾				7 980	7 642
Titres et dettes subordonnées à terme					
10 janvier 1997	EUR	91	31 janvier 2009	-	91
23 juillet 1997	EUR	122	23 juillet 2009	-	122
28 mai 1998	EUR	229	28 mai 2010	229	229
29 juin 1998	EUR	146	29 juin 2010	142	146
9 décembre 1998	EUR	122	9 décembre 2010	118	122
3 juin 1999	EUR	55	3 juin 2009		55
29 juin 1999	EUR	30	30 juin 2014	30	30
19 juillet 1999	EUR	120	19 juillet 2011	114	120
21 octobre 1999	EUR	120	21 octobre 2011	117	120

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2009	31.12.2008
13 avril 2000	EUR	120	13 avril 2012	114	120
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	500	500
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	125	125
10 juillet 2000	EUR	100	10 juillet 2012	96	100
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	39	43
3 novembre 2000	EUR	100	5 novembre 2012	96	100
18 avril 2001	EUR	120	25 avril 2013	115	120
24 avril 2001	EUR	40	24 avril 2011	40	40
29 juin 2001	EUR	120	29 juin 2013	114	120
10 octobre 2001	EUR	120	10 octobre 2013	113	120
27 novembre 2001	USD	90	27 novembre 2021	62	65
27 novembre 2001	USD	335	27 novembre 2021	233	241
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	300	300
13 février 2002	EUR	600	13 février 2012	600	600
3 juillet 2002	EUR	180	3 juillet 2014	175	180
16 octobre 2002	EUR	170	16 octobre 2014	164	170
18 décembre 2002	EUR	650	18 décembre 2014		650
21 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	507	472
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	94	100
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	113	120
10 novembre 2003	EUR	390	10 novembre 2023	390	390
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	169	157
7 janvier 2004	USD	75	7 janvier 2014		54
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	114	120
18 février 2004	USD	75	18 mars 2014		54
12 mars 2004	EUR	300	12 mars 2019	300	300
15 mars 2004	EUR	700	15 mars 2016	700	700
6 mai 2004	EUR	118	6 mai 2016	113	118
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	94	100
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	112	120
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	90	100
30 juin 2005	CZK	2 590	30 juin 2015	85	96
1 août 2005	EUR	100	31 décembre 2015	50	50
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	226	226

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2009	31.12.2008
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	52	54
4 avril 2006	EUR	50	4 avril 2016	50	50
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	694	719
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	125	135
16 août 2006	USD	400	16 août 2016	278	287
20 octobre 2006	USD	523	20 octobre 2016	363	376
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	111	120
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	116	124
7 juin 2007	EUR	1 000	7 juin 2017	1 000	1 000
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	130	135
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	129	134
14 février 2008	EUR	225	14 février 2018	225	225
26 mars 2008	EUR	550	26 mars 2018	550	550
7 avril 2008	EUR	250	6 avril 2023	250	250
15 avril 2008	EUR	321	15 avril 2023	321	321
28 avril 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	150	6 avril 2023	150	150
14 mai 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	90	6 avril 2023	90	90
30 mai 2008	EUR	79	15 avril 2023	79	79
10 juin 2008	EUR	300	12 avril 2023	300	300
30 juin 2008	EUR	40	30 juin 2023	40	40
20 août 2008	EUR	1 000	20 août 2018	1 000	1 000
Sous-total ⁽¹⁾				13 055	14 255
Dettes rattachées				535	507
Total ⁽²⁾				21 570	22 404

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

Société Générale a émis, jouissance le 1^{er} juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale. Par ailleurs, depuis 1995, Société Générale a procédé à des rachats partiels sur le marché de TSDI émis en 1985 et 1986.

(2) La charge globale relative aux dettes subordonnées s'élève à 1 241 M EUR en 2009 (1 071 M EUR en 2008).

NOTE 17

Evolution des capitaux propres

(En M EUR)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2007	583	8 507	10 456	19 546
Augmentation / Diminution de capital ⁽¹⁾	143	4 583		4 726
Résultat de la période			(2 964)	(2 964)
Distribution de dividendes ⁽²⁾			(401)	(401)
Autres mouvements				-
Bilan au 31 décembre 2008	726	13 090	7 091	20 907
Augmentation / Diminution de capital ⁽³⁾	199	5 384	(450)	5 133
Résultat de la période			922	922
Distribution de dividendes ⁽⁴⁾			(293)	(293)
Autres mouvements			(1)	(1)
Bilan au 31 décembre 2009	925	18 474	7 269	26 668

(1) Au 31 décembre 2008, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 725 909 055,00 EUR et se compose de 580 727 244 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2008 aux augmentations et diminutions de capital suivantes, représentant un total de 143 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 4 583 M EUR :

- 0,043 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 2 M EUR ;
- 145,8 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortis d'une prime d'émission de 5 395 M EUR ;
- 9,3 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 391 M EUR ;
- -12,5 M EUR de réduction de capital par annulation de 10 millions d'actions avec un impact sur la prime d'émission de -1 205 M EUR.

(2) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 19 M EUR.

(3) Au 31 décembre 2009, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 924 757 831,25 EUR et se compose de 739 806 265 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2009 aux augmentations et diminutions de capital suivantes, représentant un total de 198,8 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 5 384,5 M EUR :

- 56,3 M EUR résultant de l'émission d'action de préférence, assortis d'une prime d'émission de 1 643,7 M EUR ;
- 17,3 M EUR lié à la distribution de dividendes, assortis d'une prime d'émission de 432,3 M EUR ;
- 13,4 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 278,0 M EUR ;
- 168,1 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortis d'une prime d'émission de 4 674,2 M EUR ;
- -56,3 M EUR de réduction de capital par annulation d'actions de préférence avec un impact sur la prime d'émission de -1 643,7 M EUR.

(4) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 15 M EUR.

NOTE 18

Engagements par signature

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés ⁽¹⁾		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	21 660	21 162
- en faveur de la clientèle	109 263	103 212
Total	130 923	124 374
Engagements de garantie		
- d'ordre d'établissements de crédit	148 644	153 879
- d'ordre de la clientèle	61 611	60 179
Total	210 255	214 058
Engagements reçus ⁽²⁾		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	44 526	52 099
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit	56 439	88 100
Total	100 965	140 199

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 75 221 M EUR au 31 décembre 2009 (28 025 M EUR au 31 décembre 2008).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 4 077 M EUR au 31 décembre 2009 (8 396 M EUR au 31 décembre 2008).

NOTE 19

Engagements sur instruments financiers

(En M EUR)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total	
			31.12.2009	31.12.2008
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
- contrats à terme de taux d'intérêt	506 214	-	506 214	498 266
- contrats à terme de change	27 595	-	27 595	19 195
- autres contrats à terme	1 439 508	106	1 439 614	1 656 794
Opérations de gré à gré				
- swaps de taux d'intérêt	7 690 502	28 086	7 718 588	7 321 133
- swaps financiers de devises	536 918	4 555	541 473	380 422
- FRA	1 075 977	-	1 075 977	625 266
- autres	44 305	84	44 389	32 707
Opérations conditionnelles				
- options de taux d'intérêt	2 721 498	-	2 721 498	2 942 693
- options de change	304 357	-	304 357	429 085
- options sur actions et indices	1 062 225	8 537	1 070 762	1 468 913
- autres options	174 600	-	174 600	256 582
Total	15 583 699	41 368	15 625 066	15 631 055

■ Juste valeur des opérations qualifiées de couverture :

(En Md EUR)	31.12.2009
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
- contrats à terme de taux d'intérêt	-
- contrats à terme de change	-
- autres contrats à terme	(55)
Opérations de gré à gré	
- swaps de taux d'intérêt	(1 656)
- swaps financiers de devises	35
- FRA	
- autres	
Opérations conditionnelles	
- options de taux d'intérêt	
- options de change	
- options sur actions et indices	120
- autres options	-
Total	(1 556)

NOTE 20

Intérêts et produits et charges assimilés

<i>(En M EUR)</i>	2009	2008
Intérêts et produits assimilés :		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	7 384	7 922
Reports/Dépôts (montant net)	1	(4)
Titres et valeurs reçus en pension	1 594	3 554
Sous-total	8 979	11 472
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	144	236
Autres concours à la clientèle :		
- Crédits de trésorerie	1 553	2 805
- Crédits à l'exportation	232	299
- Crédits d'équipement	1 503	1 754
- Crédits à l'habitat	2 534	2 538
- Autres crédits à la clientèle	2 175	2 979
Sous-total	7 997	10 375
Comptes ordinaires débiteurs	321	651
Reports/Dépôts (montant net)	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	1 148	2 046
Sous-total	9 610	13 308
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 426	9 131
Autres intérêts et produits assimilés	277	756
Sous-total	24 292	34 667
Intérêts et charges assimilées :		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(3 947)	(9 237)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 438)	(3 749)
Sous-total	(5 385)	(12 986)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Comptes d'épargne à régime spécial	(815)	(1 128)
Autres dettes envers la clientèle	(4 098)	(4 837)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 567)	(2 635)
Sous-total	(6 480)	(8 600)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(4 684)	(9 187)
Autres intérêts et charges assimilées	(701)	(1 154)
Sous-total	(17 250)	(31 927)
Total net	7 042	2 740

NOTE 21

Revenus des titres à revenu variable

(En M EUR)	2009	2008
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	5	2
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	3 113	2 669
Total ⁽¹⁾	3 118	2 671

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

NOTE 22

Produits nets des commissions

(En M EUR)	2009	2008
Produits de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	109	103
Opérations avec la clientèle	1 195	970
Opérations sur titres	490	695
Opérations sur marchés primaires	267	76
Opérations de change et sur instruments financiers	33	79
Engagements de financement et de garantie	1 127	969
Prestations de services et autres	1 486	1 489
Sous-total	4 707	4 381
Charges de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	(97)	(105)
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	(518)	(604)
Opérations de change et sur instruments financiers	(356)	(377)
Engagements de financement et de garantie	(330)	(415)
Autres	(104)	(167)
Sous-total	(1 405)	(1 668)
Total net	3 302	2 713

NOTE 23

Résultat net sur opérations financières

<i>(En M EUR)</i>	2009	2008
Résultat net sur portefeuille de négociation :		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	10 939	(41 821)
Résultat sur instruments financiers à terme	(12 807)	38 227
Résultat net des opérations de change	918	699
Sous-total	(950)	(2 895)
Résultat net sur titres de placement :		
Plus-values de cession	402	152
Moins-values de cession	(428)	(198)
Dotations aux dépréciations	(331)	(578)
Reprises de dépréciations	295	46
Sous-total	(62)	(578)
Total net	(1 012)	(3 473)

NOTE 24

Frais de personnel

(En M EUR)	2009	2008
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	3 026	2 642
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	1 417	1 182
Participation, intéressement et abondement ⁽²⁾	198	172
Total	4 641	3 996
Effectifs moyens	46 181	45 698
France	40 606	39 975
Etranger	5 575	5 723

(1) Le traitement comptable des dispositifs de rémunération résultant de la mise en application de l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, conduit à distinguer deux modes de paiement de la part variable des rémunérations attribuées au titre de l'année 2009 aux salariés professionnels des marchés financiers :

- une fraction à court terme de cette part variable qui sera payée en numéraire au 1^{er} trimestre 2010. La charge correspondante est intégralement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2009 ;
- une fraction différée qui sera payée sous conditions de présence et de performance sur plusieurs exercices et fondée sur des actions (règlement en numéraire indexé sur le cours de l'action Société Générale, ou en actions gratuites Société Générale dont le nombre sera fixé par le Conseil d'administration lors de leur attribution en 2010). La charge correspondante est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1^{er} janvier 2009.

(2) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

(En M EUR)	2009	2008	2007	2006	2005
Société Générale					
Participation	22	18	56	26	20
Intéressement	106	79	75	99	80
Abondement	67	71	79	73	78
Sous-total	195	168	210	198	178
Succursales	3	4	4	3	5
Total	198	172	214	201	183

■ Rémunération du Conseil d'administration et des organes de Direction

Le montant des jetons de présence versés en janvier 2010 aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2009 est de 1,11 M EUR.

Les rémunérations versées en 2009 aux organes de direction (Président, Directeur général et aux trois Directeurs généraux

délégués) s'élèvent à 4,37 M EUR (dont 1,73 M EUR d'indemnité de départ en retraite et d'indemnité de non concurrence et aucune part variable au titre de l'exercice 2008).

NOTE 25

AVANTAGES AU PERSONNEL

■ 1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés en

France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes se sont élevées en 2009 à 357 M EUR (360 M EUR en 2008).

■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

En M EUR	31.12.2009				31.12.2008			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	153	1	1 093	1 247	177	1	886	1 064
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(168)	-	-	(168)	(196)	-	-	(196)
Solde net du bilan	(15)	1	1 093	1 079	(18)	1	886	869
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	1 591	-	87	1 678	1 406	-	78	1 484
Juste valeur des actifs de financement	(1 288)	-	(49)	(1 337)	(1 270)	-	(45)	(1 315)
Solde des régimes financés A	303	-	37	340	136	-	33	169
Valeur actualisée des engagements non financés B	76	1	1 055	1 132	68	1	853	922
Éléments non encore reconnus								
- Coûts des services passés non comptabilisés	45	-	-	45	61	-	-	61
- Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	356	-	-	356	200	-	-	200
- Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(5)	-	-	(5)	(39)	-	-	(39)
Total des éléments non encore reconnus C	395	-	-	395	222	-	-	222
Solde net A + B - C	(15)	1	1 093	1 079	(18)	1	886	869

Notes :

Les deux premières lignes du tableau mentionnaient jusqu'au 31 décembre 2008 les passifs et actifs bruts (c'est à dire à la fois les montants comptabilisés au bilan mais aussi les éléments non reconnus). A compter de 2009, ces deux premières ne mentionnent que les provisions et actifs comptabilisés au bilan ; les éléments non reconnus étant détaillés dans le tableau.

1. Pour les régimes de retraite ou autres post emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires (corridor).

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Société Générale a 29 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 17 pays. 90 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 6 régimes qui se situent en France, Royaume Uni, Allemagne, Etats Unis.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a une dizaine de régimes répartis sur 10 pays.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

4. La Caisse de Retraite Société Générale a été dissoute au 31/12/2009 mais non encore liquidée. Les engagements qu'elle gérait ont été soit transférés à des assureurs externes au Groupe ou soit fait l'objet de rachat.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES REGIMES

	31.12.2009				31.12.2008			
	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme		Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	32	-	432	464	38	-	154	192
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	91	-	4	95	96	-	4	100
Rendement attendu des actifs des régimes	(77)	-	(3)	(80)	(102)	-	(4)	(106)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	22	-	-	22	18	-	-	18
Ecart actuariels	13	-	8	21	(5)	-	33	28
Effet des liquidations / réductions de services futurs	(1)	-	1	-	58	-	-	58
Effet du changement du plafond d'actifs	1	-	-	1	(57)	-	-	(57)
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	81	-	442	523	46	-	187	233

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISES AU BILAN

• 2.3.a. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2009			2008		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1 474	1	1 475	1 786	1	1 787
Coût des services rendus au cours de la période yc charges sociales	32	-	32	38	-	38
Coût financier	91	-	91	96	-	96
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	250	-	250	(211)	-	(211)
Conversion en devises	25	-	25	(123)	-	(123)
Prestations servies	(195)	-	(195)	(105)	-	(105)
Coût des services passés générés dans l'exercice	5	-	5	32	-	32
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(14)	-	(14)	(39)	-	(39)
Valeur au 31.12	1 668	1	1 669	1 474	1	1 475

• 2.3.b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2009			2008		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1 270	-	1 270	1 788	-	1 788
Rendement attendu des actifs de régime	77	-	77	102	-	102
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	85	-	85	(486)	-	(486)
Conversion en devises	23	-	23	(116)	-	(116)
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	33	-	33	169	-	169
Prestations servies	(144)	-	(144)	(89)	-	(89)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, liquidations et autres	(56)	-	(56)	(98)	-	(98)
Valeur au 31.12	1 288	-	1 288	1 270	-	1 270

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES REGIMES

• 2.4.a. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 37 % d'obligations, 50 % d'actions, 5 % de monétaire et 8 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 173 M EUR dont 5 M EUR non reconnus.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2010 sont estimées à 44 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

• 2.4.b. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2009				2008			
	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme		Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs des régimes	162	-	5	167	(384)	-	(29)	(413)

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5 (note 3).

2.5. PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31.12.2009	31.12.2008 *
Taux d'escompte		
Europe	5,35 %	5,94 %
Amériques	6,60 %	7,08 %
Asie-Océanie-Afrique	3,40 %	5,83 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,71 %	2,48 %
Amériques	2,16 %	1,18 %
Asie-Océanie-Afrique	1,51 %	1,59 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,91 %	5,85 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	3,08 %	4,12 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,93 %	1,03 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,21 %	2,57 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	8,6	9,6
Amériques	9,2	7,5
Asie-Océanie-Afrique	8,9	14,5

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés (Cf. 1)

Notes :

1. Pour l'année 2009, les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs. Pour l'année 2008, ces hypothèses par zone géographique étaient des moyennes arithmétiques.
2. Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.
Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux d'inflation non indexés sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.
3. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif. Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 7 % pour les actions, 4,5 % pour les obligations et 3,5 % pour le monétaire. Au Royaume Uni, les taux de rendements retenus pour les actions sont de 7,7 % et pour les obligations de 5 %.
4. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITES DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2009			2008 *		
	Régime de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régime de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>En pourcentage de l'élément mesuré</i>						
Variation de +1% du taux d'escompte						
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-13 %	NA	-8 %	-12 %	NA	-7 %
- Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-33 %	NA	0 %	-29 %	NA	-54 %
Variation de +1% du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
- Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1 %	NA	1 %	1 %	NA	1 %
- Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-18 %	NA	-9 %	-30 %	NA	-1 %
Variation de +1% du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	2 %	NA	4 %	6 %	NA	7 %
- Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	7 %	NA	6 %	19 %	NA	61 %

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés (Cf. 1)

Notes :

1. Pour l'année 2009, les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges). Pour l'année 2008, ces hypothèses par zone géographique étaient des moyennes arithmétiques.

2.7. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

(En M EUR)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Valeur actuelle de l'obligation	1 668	1 474	1 786	1 955	1 913
Juste valeur des actifs de régime	1 288	1 270	1 788	1 791	1 661
Déficit / (excédent)	380	204	(2)	164	252
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	52	10	38	(7)	23
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), % de l'obligation	3,1 %	0,7 %	2,1 %	-0,4 %	1,2 %
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	(85)	486	53	(69)	(84)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), % de l'actif	-6,6 %	38,3 %	3,0 %	-3,9 %	-5,1 %

NOTE 26

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (SO) et PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS (AGA)

1. Montant de la charge enregistrée en résultat et de la dette enregistrée au bilan

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008
	Plans d'options d'achat	Plans d'AGA	Total	Total
Dette enregistrée au bilan	-	87	87	90
Reprise de la charge constatée au titre des options annulées	-	-	-	2

2. Description des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions

Les régimes sur capitaux propres offerts aux employés de Société Générale au cours de la période se terminant le 31 décembre 2009 sont brièvement décrits ci-dessous.

Emetteur	Société Générale	Emetteur	Société Générale
Année	2009	Année	2009
Type de plan	options de souscription	Type de plan	attribution gratuite d'actions
Nombre d'options attribuées	627 512	Nombre d'actions attribuées	2 034 610
Options exercées	411	Actions exercées	513
Options perdues au 31.12.2009	91 993	Actions perdues	18 555
Options restantes au 31.12.2009	535 519	Actions restantes au 31.12.09	2 016 055
Prix d'exercice	23,18	Nombre d'actions réservées au 31.12.09	2 016 055
Nombre d'actions réservées au 31.12.09	-	Conditions de performance	oui ⁽¹⁾
Conditions de performance	oui ⁽¹⁾	Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	Cas de décès	maintien 6 mois
Cas de décès	maintien 6 mois	Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 %	35 M EUR
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 %	4 M EUR		

(1) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

3. Informations sur les actions acquises ou détenues en vue de leur attribution à des salariés

(En M EUR)	31.12.2009			31.12.2008
	Actions affectées à des plans déterminés	Actions disponibles pour être attribuées aux salariés	Total	Total
Nombre d'actions	2 016 055	-	2 016 055	2 505 846
Coût d'entrée	123	-	123	267
Provisions pour dépréciation constatées	-	-	-	

NOTE 27

Coût du risque

(En M EUR)	2009	2008
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie ⁽¹⁾	(1 361)	(1 270)
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(172)	(59)
Autres risques et litiges	(121)	(94)
Sous-total	(1 654)	(1 423)
Dotation nette aux provisions générales - risques pays ⁽¹⁾	(137)	(142)
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors bilan	(1 791)	(1 565)
<i>(1) Dont résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions :</i>		
- <i>Risque de contrepartie</i>	24	24
- <i>Dotation nette aux provisions générales - risques pays</i>	(1)	3

NOTE 28

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En M EUR)	2009	2008
Titres d'investissement :		
Moins-values nettes de cession	(14)	-
Dotations nettes aux dépréciations	(1 469)	-
Sous-total	(1 483)	-
Titres de participation et de filiales :		
Plus-values de cession ⁽¹⁾	230	481
Moins-values de cession	(7)	(32)
Dotations aux dépréciations	(1 593)	(1 625)
Reprises de dépréciations	98	155
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	(1 272)	(1 021)
Immobilisations d'exploitation :		
Plus-values de cession	2	9
Moins-values de cession	(1)	(2)
Sous-total	1	7
Total	(2 754)	(1 014)

(1) La plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation dans Bank Muscat s'élève à 262 M EUR en 2008. La création du nouvel ensemble Newedge a dégagé un produit sur actifs immobilisés de 155 M EUR en 2008.

NOTE 29

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2009	2008
Charge fiscale courante	(51)	953
Charge fiscale différée	605	1 003
Total ⁽¹⁾	554	1 956

(1) La charge fiscale de l'exercice 2009 intègre un gain d'intégration fiscale de 56,9 M EUR contre une perte de 21,7 M EUR au titre de l'exercice 2008.

NOTE 30

Emplois et ressources opérationnels ventilés selon la durée restant à courir

(En M EUR)	Durées restant à courir au 31 décembre 2009					Total
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Eliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères	
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	222 750	26 948	29 705	16 609	(146 061)	149 951
Opérations avec la clientèle	70 278	28 247	83 554	75 508	-	257 587
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	4 069	83 829	428	2 549	(251)	90 624
Titres de placement	3 307	30 849	340	2 077		36 573
Titres d'investissement	2 753	74	713	16 959		20 499
Total	303 157	169 947	114 740	113 702	(146 312)	555 234
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	235 921	29 812	41 334	45 314	(146 296)	206 085
Opérations avec la clientèle	190 686	28 409	44 870	20 585		284 550
Dettes représentées par un titre	67 822	21 391	24 321	3 816	(36)	117 314
Total	494 429	79 612	110 525	69 715	(146 332)	607 949

NOTE 31

Opérations en devises

<i>(En M EUR)</i>	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	600 941	591 072	163 788	190 916	682 823	670 898	145 970	153 137
USD	174 325	211 302	296 702	258 302	183 255	225 807	230 445	211 405
GBP	21 511	17 225	45 035	42 809	28 180	30 350	32 405	32 555
JPY	26 063	29 533	46 905	45 827	35 256	32 218	41 561	39 361
Autres devises	62 703	36 411	94 693	108 366	75 056	45 297	85 016	96 395
Total	885 543	885 543	647 123	646 220	1 004 570	1 004 570	535 397	532 853

NOTE 32

Décomposition du produit net bancaire par zone géographique ⁽¹⁾

	France		Europe		Amériques	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<i>(En M EUR)</i>						
Produits nets d'intérêts et assimilés	8 953	4 590	104	(127)	790	771
Produits nets de commissions	2 767	2 051	140	445	357	170
Résultat net sur opérations financières	(2 209)	(2 007)	1 411	(49)	(229)	(1 430)
Autres produits nets d'exploitation	(88)	39	93	92	(10)	(12)
Produit net bancaire	9 423	4 673	1 748	361	908	(501)

	Asie		Afrique		Océanie	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<i>(En M EUR)</i>						
Produits nets d'intérêts et assimilés	124	128	5	3	207	109
Produits nets de commissions	19	15	3	4	16	27
Résultat net sur opérations financières	117	136	4	9	(106)	(132)
Autres produits nets d'exploitation	(1)	(1)			(6)	(1)
Produit net bancaire	259	278	12	16	111	3

	Total	
	2009	2008
<i>(En M EUR)</i>		
Produits nets d'intérêts et assimilés	10 183	5 474
Produits nets de commissions	3 302	2 713
Résultat net sur opérations financières	(1 012)	(3 473)
Autres produits nets d'exploitation	(12)	117
Produit net bancaire	12 461	4 831

(1) Etablie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges

NOTE 33

Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

Société Générale a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE. Toute implantation ou tout développement d'activités dans les implantations existantes ne peut être autorisé que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général et de la Direction des risques.

Raison sociale	Nationalité	Branche /Pôle	Direction	% Intérêt Net	% Vote Net	Type d'entité	Activité	date de création
SG MANILLE	Philippines	SGIB	SGIB	NA	NA	Succursale	En cours de liquidation	2/4/1997
SG FSC Manilla	Philippines	PRIV	PRIV	NA	NA	Bureau de représentation	Prospection clients	26/4/2006
SG Panama	Panama	PRIV	PRIV	NA	NA	Bureau de représentation	Prospection clients	1/12/2002
SEA BAILO MARITIME INC	Panama	SGIB	CAFI	100,00	100,00	Filiale	leasing	2/5/1997
SEA BAISEN MARITIME INC	Panama	SGIB	CAFI	100,00	100,00	Filiale	leasing	2/5/1997
SG FSC Brunei	Brunei	PRIV	PRIV	NA	NA	Succursale	banque privée	16/9/2005

Tableau des filiales et participations

Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles	2009		2009		2009		2009	
		Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Brute (EUR)	Nette (EUR)	
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>									
I – RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE SOCIETE GENERALE									
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Société Générale)									
SG ASSET MANAGEMENT	Gestion mobilière								
Immeuble SGAM 170, Place Henri Régnauld 92400 Courbevoie – France	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	378 896	816 448	100,00	2 085 819	2 085 819		
SOCIETE GENERALE IMMOBEL	Société foncière								
5, place du Champs de Mars – 1050 Bruxelles – Belgique	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	2 000 062	(2 965)	100,00	2 000 061	2 000 061		
GENEFINANCE	Société de portefeuille								
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion Propre	EUR	1 600 000	297 582	100,00	1 736 024	1 736 024		
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	Société de portefeuille								
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion Propre	EUR	862 976	136 719	100,00	1 357 285	1 357 285		
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	Courtage								
1221 avenue of the Americas – New York 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	1 430 976	396 545	100,00	1 270 668	1 270 668		
CREDIT DU NORD	Banque de détail France métropolitaine								
28, place Rihour, 59800 Lille – France	Réseaux France	EUR	740 263	641 050	100,00	1 260 255	1 260 255		
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Banque de détail à l'étranger								
Rudera Boskovica 16 21000 Split – Croatie	Réseaux Internationaux	HRK	491 426	2 630 804	100,00	1 059 686	1 059 686		
GENEVAL	Société de portefeuille								
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion Propre	EUR	538 630	452 412	100,00	1 910 368	1 055 132		
LINDEN	Société de portefeuille								
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	101	963 046	100,00	1 001 040	1 001 040		

2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
979 734	0	NC	NC	0	
0	0	91 980	91 179	88 708	
2 519 245	0	368 577	366 974	271 000	
4 273 433	0	208 106	80 413	233 588	
0	0	650 797	238 247	0	1 EUR = 1,4406 USD
1 781 483	89	1 054 647	331 356	103 629	
0	202 259	1 241 487	237 419	0	1 EUR = 7,3 HRK
0	0	23 272	94 925	0	
0	0	44 216	39 389	60 032	dont 37 433 acompte/dividendes 2009

		2009	2009	2009	2009	
					Valeur comptable des titres détenus	
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>						
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
ALD INTERNATIONAL SA	Location et financement automobile					
15, allée de l'Europe, 92110 Clichy sur Seine – France	Financements Spécialisés et Assurances	EUR 550 038	(44 900)	100,00	804 000	804 000
GENEFIMMO	Société foncière et de financement immobilier					
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR 392 340	18 636	100,00	651 732	651 732
ORPAVIMOB	Société foncière et de financement immobilier					
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR 552 253	3 689	100,00	552 253	552 253
BANCO SG BRAZIL SA	Banque d'investissement					
Rua Verbo Divino 1207, Châcara Santo Antonio, São Paulo CEP 04719-002, Brésil	Banque de Financement et d'Investissement	BRL 1 404 908	51 721	100,00	537 912	537 912
SG AMERICAS, INC.	Banque d'investissement					
1221 avenue of the Americas – New York 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD 0	1 017 918	100,00	1 718 694	460 648
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Banque de détail à l'étranger					
2, Wudinghou Street, Xicheng District – 100140 Beijing – Chine	Banque de Financement et d'Investissement	CNY 4 000 000	(220 717)	100,00	411 221	411 221
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)	Gestion privée					
Exchange House – Primrose st. – Londres EC2A 2HT – Grande Bretagne	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	GBP 282 185	71 388	100,00	347 335	347 335
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Courtages de valeurs mobilières					
Ark Mori Building – 13-32 Akasaka 1 – Chome, Minato+Ku – 107-6015 Tokyo – Japon	Banque de Financement et d'Investissement	JPY 26 703 000	5 628 000	100,00	309 317	309 317
VALMINVEST	Immobilier d'exploitation					
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion Propre	EUR 248 877	(11 408)	100,00	249 427	249 427

Notes annexes aux comptes sociaux

2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations	Ecart de réévaluation
137 088	43	35 436	(19 761)	0		
116 094	1 000	24 907	21 023	37 819		
0	580 409	38 190	4 832	24 667		
0	0	124 058	38 048	0	1 EUR = 2,5113 BRL capital = 1 USD	
0	0	53 998	(11 186)	1 307 098		1 EUR = 1,4406 USD
0	0	234 926	(218 423)	0		1 EUR = 9,835 CNY
0	153 685	116 767	23 484	0		1 EUR = 0,8881 GBP
0	0	12 125 000	6 083 000	0		1 EUR = 133,16 JPY
0	0	5 495	895	0		

		2009	2009	2009	2009		
					Valeur comptable des titres détenus		
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>							
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
GENEGIS I	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion Propre	EUR	192 900	14 454	100,00	196 061	196 061
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	163 287	(79)	100,00	163 287	163 287
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Banque de détail à l'étranger						
Vladimira Popovica 6 – 11070 Novi Beograd – Serbie	Réseaux Internationaux	RSD	12 897 455	6 397 108	100,00	160 081	160 081
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM)	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion Propre	EUR	76 627	3 044	100,00	155 837	155 837
SOGINFO – SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	123 411	23 296	100,00	148 720	148 720
DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV	Crédit immobilier						
1012 KK Amsterdam, Rokin 55 – Netherland	Réseaux Internationaux	RUB	1 009	4 867 029	100,00	144 362	144 362
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	Banque d'investissement						
41/F Edinburgh Tower – 15 Queen's Road Central, Hong Kong	Banque de Financement et d'Investissement	USD	154 990	317 282	100,00	135 617	135 617
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Banque de détail à l'étranger						
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar, 16010 Alger – Algérie	Réseaux Internationaux	DZD	10 000 000	6 707 587	100,00	110 524	110 524
SOGEMARCHE	Société foncière						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Gestion Propre	EUR	108 037	154	100,00	108 037	108 037
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussman 75009 Paris – France	Gestion Propre	EUR	90 030	1 592	100,00	89 992	89 992
FONTANOR	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	40	88 519	100,00	78 900	78 900

Notes annexes aux comptes sociaux

2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	211 805	17 937	0	
0	0	23	(68)	0	
321 392	272 357	7 033 603	1 588 408	0	1 EUR = 96,09 RSD
35 480	0	1 307	3 270	3 588	
0	0	25 477	9 260	13 212	
263 836	0	4 065 972	2 298 707	0	1 EUR = 1,4406 USD
0	0	198 718	64 439	7 171	1 EUR = 1,4406 USD
0	0	10 461 707	3 458 094	0	1 EUR = 103,7594 DZD
0	0	203	(4)	0	
27 800	0	8 012	3 593	3 526	
0	0	0	(20)	0	

		2009	2009	2009	2009		
					Valeur comptable des titres détenus		
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>		Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						
SG ASSET MANAGEMENT BANQUE	Gestion mobilière						
Immeuble SGAM 170, Place Henri Régnauld 92400 Courbevoie – France	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	293 277	(218 016)	100,00	67 783	67 783
SOCIETE GENERALE (CANADA)	Banque d'investissement						
Montréal Québec H3B 3A7 – Canada	Banque de Financement et d'Investissement	CAD	80 772	195 952	100,00	52 403	52 403
SOCIETE GENERALE SCF	Société de Crédit Foncier						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	50 000	5 784	100,00	50 000	50 000
SOGECAMPUS	Société foncière						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Gestion Propre	EUR	45 037	721	100,00	45 037	45 037
SG FINANCE IRELAND LTD	Société de portefeuille						
31/32 Morisson Chambers, Nassau street, Dublin 2 – Irlande	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	43 004	2 376	100,00	43 593	43 593
ELEAPARTS	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	37 967	258	100,00	37 978	37 978
SOCIETE GENERALE ENERGIE	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	34 000	36 619	100,00	35 785	35 785
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Merchant bank						
42/F Edinburgh Tower – 15 Queen's Road Central, Hong Kong	Banque de Financement et d'Investissement	HKD	400 000	3 073	100,00	35 605	35 605
SOCIETE GENERALE VIET FINANCE COMPANY LTD	Crédit à la consommation						
801, Nguyen Van Linh Boulevard Tan Phu Ward – Ho Chi Minh City – Vietnam	Financements Spécialisés et Assurances	VND	520 000 000	(154 668 693)	100,00	23 444	23 444
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD	Société de portefeuille						
350, George Street – Sydney NSW 3000 – Australie	Banque de Financement et d'Investissement	AUD	21 500	186 490	100,00	22 789	22 789

Notes annexes aux comptes sociaux

2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
1 633 585	0	84 172	26 453	0	
0	3 544	75 087	47 976	0	1 EUR = 1,5128 CAD
0	5 000 000	10 768	4 520 000	0	
0	0	591	120	0	
0	0	1 734	1 495	0	
0	0	2 205	349	788	
0	0	0	95 700	0	
0	0	488 601	181 764	35 597	1 EUR = 11,1709 HKD
26 968	6 941	130 152 259	(78 108 877)	0	1 EUR = 26 630,72 VND
0	0	40 386	(23 124)	0	1 EUR = 1,6008 AUD

		2009	2009	2009	2009		
					Valeur comptable des titres détenus		
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
		(devise locale) ⁽¹⁾	(devise locale) ⁽¹⁾	en %			
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>							
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						
GENINFO	Société de portefeuille						
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie	Gestion Propre	EUR	18 524	27 005	100,00	20 477	20 477
SG CONSUMER FINANCE	Société de portefeuille						
59, Avenue de Chatou 92853 Rueil Malmaison – France	Financements Spécialisés et Assurances	EUR	260 037	(149 579)	100,00	260 037	19 560
INORA LIFE LTD	Compagnie d'assurance-vie						
6, Exchange Place, International Financial Services Center, Dublin 1 – Irlande	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	21 000	(572)	100,00	21 000	17 000
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	590 037	0	99,99	590 000	590 000
LYXOR ASSET MANAGEMENT	Gestion mobilière alternative						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	40 506	117 257	99,98	39 680	39 680
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion Propre	EUR	11 396	811	99,91	59 617	23 601
BSGV	Banque de détail à l'étranger						
5, Nikitsky Pereulok, 103009 Moscou – République de Russie	Réseaux Internationaux	RUB	12 918 000	3 918 005	99,83	369 542	369 542
SG EXPRESS BANK	Banque de détail à l'étranger						
92, Bld VI Varnentchik, 9000 Varna – Bulgarie	Réseaux Internationaux	BGN	33 674	262 346	99,69	62 285	62 285
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	Banque d'investissement						
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG Londres – Grande-Bretagne	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	157 883	131 017	98,96	193 992	193 992
BANK OF PROFESSIONAL FINANCE, PUBLIC JOINT STOCK COMPANY	Banque de détail à l'étranger						
100, a Prospekt Illycha 83052 – Donetsk – Ukraine	Financements Spécialisés et Assurances	UAH	96 250	19 431	98,10	23 235	23 235

Notes annexes aux comptes sociaux

2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations	Ecart de réévaluation
0	0	2 367	6 428	1 968		
763 497	0	36 518	(129 996)	0		Résultat net provisoire
0	0	656	(6 111)	0		
0	0	0	28 632	29 783		
0	0	183 941	8 172	55 040		écart = 16 509
0	0	0	179	414		
954 656	262 361	8 803 087	(2 647 451)	0		1 EUR = 43,154 RUB
495 188	67 588	142 852	21 844	0		1 EUR = 1,9558 BGN
732 674	761 538	15 919	32 069	0		1 EUR = 0,8881 GBP
5 658	0	69 330	907			1 EUR = 11,5375 UAH

		2009	2009	2009	2009		
					Valeur comptable des titres détenus		
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>							
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
SKB BANKA	Banque de détail à l'étranger						
Adjovscina, 4 – 1513 Ljubljana – Slovénie	Réseaux Internationaux	EUR	52 784	188 079	97,56	220 144	220 144
SG FINANCE, INC.	Banque d'investissement						
Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington – New Castel – Delaware – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	224 000	(31 326)	97,39	155 491	132 168
PODGORICKA BANKA SOCIETE GENERALE GROUP AD PODGORICA	Banque de détail à l'étranger						
8 a Novaka Miloseva Street, 81000 Podgorica – Serbie et Monténégro	Réseaux Internationaux	EUR	24 731	7 881	90,56	28 819	28 819
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Société de portefeuille						
Kamer van Koophandel Deruyterkade 5 PO Box 2852 – Amsterdam – Pays-Bas	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	684 000	(12 763)	80,00	784 044	784 044
BANK REPUBLIC	Banque de détail à l'étranger						
2 Gr, Abashidze St-Tbilisi – Géorgie	Réseaux Internationaux	GEL	42 600	74 430	80,00	70 242	65 251
NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Banque de détail à l'étranger						
5, rue Champollion – Le Caire – Egypte	Réseaux Internationaux	EGP	3 332 351	3 306 669	77,17	264 646	264 646
BANKA POPULLORE SH.A	Banque de détail à l'étranger						
BLV Dëshmoret e Kombit Twin Tower – Tirana – Albanie	Réseaux Internationaux	ALL	4 665 900	(230 815)	75,01	52 204	52 204
BANQUE DE POLYNESIE	Banque de détail à l'étranger						
Bd Pomare, BP 530, Papeete, Tahiti – Polynésie française	Réseaux Internationaux	XPF	1 380 000	7 391 091	72,10	12 397	12 397
SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE	Banque de détail à l'étranger						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355, Abidjan 01 – Côte d'Ivoire	Réseaux Internationaux	XAF	15 555 555	56 779 894	71,84	30 504	30 504
BALLANE	Société de portefeuille						
15, rue du Louvre, 75001 Paris – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	421 103	1 168 423	71,79	1 187 728	1 187 728

Notes annexes aux comptes sociaux

2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	104 317	22 029	7 774	
0	0	119 569	76 083	0	1 EUR = 1,4406 USD
83 000	51 007	11 168	1 903	0	
0	0	43 508	30 460	35 395	1 EUR = 0,8881 GBP
0	0	83 630	(7 685)	0	1 EUR = 2,4391 GEL
0	47 298	2 429 647	1 435 540	31 183	1 EUR = 7,9048 EGP
65	13 300	1 605 899	(367 621)	0	1 EUR = 138,176 ALL
145 858	148 082	8 201 425	1 794 238	7 881	1 EUR = 119,33174 XPF écart = 5 166
0	57 923	55 774 408	20 630 443	12 909	1 EUR = 655,957 XAF
0	0	0	218 119	50 596	

		2009	2009	2009	2009		
					Valeur comptable des titres détenus		
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
		(devise locale) ⁽¹⁾	(devise locale) ⁽¹⁾	en %			
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>							
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque de détail à l'étranger						
Bd. Stefan cel Mare 81A, MD-2012 mun. – Chisinau – République de Moldavie	Réseaux Internationaux	MDL	100 000	371 152	67,85	24 960	24 960
MAKATEA JV INC.	Société de portefeuille						
1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	4 492 000	8 552	66,67	1 735 388	1 735 388
SOGESSUR	Société d'assurance						
2, rue Jacques-Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison – France	Financements Spécialisés et Assurances	EUR	25 500	7 469	65,00	74 940	20 344
ROSBANK	Banque de détail à l'étranger						
11, Masha Poryvaeva St PO Box 208, Moscou – Russie	Réseaux Internationaux	RUB	9 537 510	42 401 187	64,68	2 104 997	1 630 768
SG DE BANQUES AU SENEGAL	Banque de détail à l'étranger						
19 avenue Léopold Sédar Senghor – Dakar – Sénégal	Réseaux Internationaux	XAF	10 000 000	45 291 159	63,31	9 344	9 344
KOMERCNI BANKA A.S	Banque de détail à l'étranger						
Centrala Na Prokope 33 – Postovni Prihradka 839 – 114 07 Praha 1 – République tchèque	Réseaux Internationaux	CZK	19 004 926	34 053 605	60,35	1 324 288	1 324 288
BRD – GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque de détail à l'étranger						
A, Doamnei street, 70016 Bucarest 3, Roumanie	Réseaux Internationaux	RON	696 902	3 103 955	59,37	218 665	218 665
OHRIDSKA BANKA	Banque de détail à l'étranger						
Makedonski Prosvetiteli 19 6000 – Macédoine	Réseaux Internationaux	MKD	854 755	449 246	59,23	25 371	25 371
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Banque de détail à l'étranger						
Rue Joss – Douala – Cameroun	Réseaux Internationaux	XAF	12 500 000	18 275 010	58,08	16 940	16 940
GENEFIM	Crédit-bail immobilier						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	72 779	29 155	57,62	89 846	89 846

Notes annexes aux comptes sociaux

2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations	Ecart de réévaluation
13 906	0	282 776	213 987	0		1 EUR = 17,7404 MDL dont 106 525 acompte/dividendes 2009
0	0	269 861	175 690	106 525		1 EUR = 1,4406 USD
0	412	184 313	1 637	0		
738 476	0	27 297 933	(17 568 495)	0		1 EUR = 43,154 RUB écart = 1 447
0	38 223	45 660 551	16 836 484	1 980		
0	526 076	31 331 406	10 845 462	147 621		1 EUR = 26,473 CZK
0	0	3 481 754	1 252 257	70 914		1 EUR = 4,2363 RON
40 000	0	756 285	24 381	0		1 EUR = 61,4139 MKD écart = 1 675
0	27 134	34 403 461	10 230 320	6 021		1 EUR = 655,957 XAF
1 391 940	0	29 196	11 956	15 517		

		2009	2009	2009	2009		
					Valeur comptable des titres détenus		
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
		(devise locale) ⁽¹⁾	(devise locale) ⁽¹⁾	en %			
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>							
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Banque de détail à l'étranger						
65, avenue Habib Bourguiba, 1000A Tunis – Tunisie	Réseaux Internationaux	TND	196 000	(126 250)	57,20	118 877	66 141
SG MAROCAINE DE BANQUES	Banque de détail à l'étranger						
55, boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc	Réseaux Internationaux	MAD	2 050 000	2 967 146	56,91	135 765	135 765
BOURSORAMA SA	Courtage en ligne						
18, Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt – France	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	34 927	350 633	55,53	300 705	300 705
GENIKI	Banque de détail à l'étranger						
109, Messogion Avenue, 11510 Athènes – Grèce	Réseaux Internationaux	EUR	255 600	130 581	53,97	390 524	257 633
SG CYPRUS LTD	Banque de détail à l'étranger						
20, ayias Paraskevis Street Strovolos 25400 Nicosie – Chypre	Réseaux Internationaux	EUR	5 614	14 681	51,00	12 204	12 204
NEWEDGE GROUP	Courtage et produits dérivés						
52/60, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris – France	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	395 130	1 377 045	50,00	226 708	226 708

Notes annexes aux comptes sociaux

2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	132 370	(23 370)	0	1 EUR = 1,9005 TND écart = 1 142
119 633	31 208	2 960 952	959 356	11 379	1 EUR = 11,3113 MAD
135 134	460 000	178 154	83 812	0	
1 214 383	0	189 584	(111 869)	0	
8 000	53 879	13 861	(1 565)	0	
368 402	188 056	439 649	57 846	22 024	

Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles		2009	2009	2009	2009	
			Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute (EUR)	Nette (EUR)
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>							
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Société Générale)							
FIDITALIA SPA	Crédit à la consommation						
Via G. Ciardi, 9 – 20148 – Milan – Italie	Financements Spécialisés et Assurances	EUR	130 000	420 087	48,68	224 318	224 318
SOGEPARTICIPATIONS	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	411 267	355 317	24,58	234 000	234 000
SG CALEDONIENNE DE BANQUE	Banque de détail à l'étranger						
56, rue de la Victoire, Nouméa, Nouvelle-Calédonie	Réseaux Internationaux	XPF	1 068 375	9 244 183	20,61	16 268	16 268
SOUTH EAST ASIA COMMERCIAL BANK	Banque de détail à l'étranger						
16, Lang Ha Street – Hanoï – Vietnam	Réseaux Internationaux	VND	5 068 545 450	404 000 000	20,00	89 344	89 344
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT	Refinancement prêts au logement						
35, rue de la Boetie 75008 Paris – France	Gestion propre	EUR	199 928	8 013	13,85	22 797	22 797
CREDIT LOGEMENT	Etablissement de crédit						
50, boulevard Sébastopol 75003 Paris – France	Gestion propre	EUR	1 253 975	1 345 000	13,50	171 037	171 037

(1) Pour les filiales et participations étrangères capitaux propres et compte de résultat retenus dans les comptes consolidés du Groupe et dans leur devise de reporting consolidé.

(2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.

Notes annexes aux comptes sociaux

2009	2009	2009	2009	2009	2009
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ^{(1) (2)}	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	294 763	(61 829)	15 187	
1 300 004	0	133 572	104 378	0	
67 365	95 042	9 131 970	3 007 885	4 169	1 EUR = 119,33174 XPF
356	0	733 000 000	290 000 000	593	1 EUR = 26 630,72 VND
0	0	2 752	589	365	
442 775	0	424 371	188 243	10 917	

Tableau des filiales et participations (suite)

	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
	Brute	Nette				
<i>(en milliers d'euros)</i>						
II – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS						
A) Filiales non reprises au paragraphe 1 :						
1°) Filiales françaises	63 702	63 031	10 854 387	3 428 884	113 539	Ecart rééval. : 2 158
2°) Filiales étrangères	113 362	54 429	85 347	59 837	68 378	Ecart rééval. : 0
B) Participations non reprises au paragraphe 1 :						
1°) Dans les sociétés françaises	13 154	3 764	196	0	(493)	Ecart rééval. : 0
2°) Dans les sociétés étrangères	33 305	13 720	14 799	646	1 813	Ecart rééval. : 0
	223 523	134 944	10 954 729	3 489 367	183 237	

Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2009

■ PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2009

Au cours de l'année 2009, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

A L'ETRANGER	EN FRANCE
Création SG Saudi Arabia	Création
Prise de participation	Prise de participation
Acquisition	Acquisition
Renforcement de participation ROSBANK – Bank Republic SGB Guinée – SGB Sénégal SGB Côte d'Ivoire. BRD	Renforcement de participation CRH Crédit du Nord
Souscription aux augmentations de capital SG Express Bank – ROSBANK – SGSNP General Bank of Greece – Inora Life Ltd – SG Vostok – Banka Popullore – Lyxor Asset Management – SG Algérie – SG Securities Asia International Holdings – ProFin Bank – SG Cyprus – Podgoricka Banka – Banco SG Brazil.	Souscription aux augmentations de capital SGAM – SG Securities Services Holding.
Cession totale Industrial Bank of Korea	Cession totale

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.6 du *Code de commerce*, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2009 par le portefeuille titres de Société Générale.

Franchissement en hausse				Franchissement en baisse			
Seuil	Sociétés	% du capital		Seuil	Sociétés	% du capital	
		31.12.09	antérieur			31.12.09	antérieur
5 %				5 %	IBK	0 %	0,9 %
10 %	CRH	13,9 %	9,9 %	10 %			
20 %				20 %			
33 %				33 %			
50 %	General Bank of Greece	54 %	52,3 %	50 %			
	SGB Guinée	57,9 %	52,9 %				
	SGB Sénégal	63,3 %	57,7 %				
	Rosbank	64,7 %	57,6 %				
	SGB Côte d'Ivoire	71,8 %	66,8 %				
	Bank Republic	80 %	60 %				
	Crédit du Nord	100 %	80 %				
	BRD	59,4 %	58,5 %				

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit le changement de méthode comptable relatif à un nouveau règlement du Comité de la réglementation comptable applicables à compter de l'exercice 2009.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce

relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 1, un changement de méthode comptable est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 relatif à un nouveau règlement du Comité de la réglementation comptable. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de méthode comptable et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur les méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.
- Dans le contexte de la crise financière, comme indiqué dans la note 1, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
- De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur

les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Laurent Jean-Marc Mickeler

11

ELEMENTS JURIDIQUES

	<i>Page</i>
Statuts	408
Règlement intérieur du Conseil d'administration	418
Charte de l'administrateur	423

■ STATUTS

(au 31.12.2009)

Forme – Dénomination – Siège – Objet

■ Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agrée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

■ Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

■ Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital – Actions

■ Article 4

4.1. Capital social

Le capital est de 924 757 831,25 EUR. Il est divisé en 739 806 265 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Les actions sont réparties en 2 catégories :

- les actions de catégorie « A » (les « actions A »), qui sont des actions ordinaires ; et
- les actions de catégorie « B » (les « actions B »), qui sont des actions de préférence sans droit de vote et privées de droit préférentiel de souscription au sens des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce. Les actions B bénéficient de droits financiers spécifiques définis aux articles 18 et 19 des présents statuts ; les modalités de ces droits financiers seront automatiquement modifiées en cas de cession par l'Etat (tel que défini à l'article 6 des statuts) des actions B. Les actions B ne sont pas convertibles en actions A.

Le capital est divisé en 739 806 265 actions A et 0 action B.

Dans les présents statuts :

- « actions » signifie toutes les actions A et les actions B ;
- « actionnaires » signifie les actionnaires A et les actionnaires B ;
- « actionnaires A » signifie les détenteurs d'actions A ; et
- « actionnaires B » signifie les détenteurs d'actions B.

4.2. Augmentation et réduction du capital

Le capital peut être augmenté, réduit ou divisé en actions d'un nominal différent par décision de la ou des assemblées compétentes.

Les actions B sont privées de droit préférentiel de souscription pour toute augmentation de capital en numéraire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital effectuée par attribution gratuite d'actions, des actions B seront attribuées gratuitement aux actionnaires B dans les mêmes proportions que pour les actionnaires A et au prorata de leur participation au capital.

En cas d'attribution gratuite aux actionnaires A de titres financiers autres que des actions A, les actionnaires B recevront, à leur choix, dans les mêmes proportions que les actionnaires A et au prorata de leur participation au capital, soit (i) les mêmes titres financiers, étant précisé qu'en cas d'attribution de titres financiers donnant, immédiatement ou à terme accès au capital, ces titres donneront droit à des actions B, soit (ii) un paiement en numéraire égal à la valeur des titres financiers arrêtée par un expert désigné par les actionnaires B et la Société ou par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référés.

Sauf en cas d'augmentation de capital en actions A, immédiate ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, quelles qu'en soient les modalités, la Société prendra, dans l'hypothèse de réalisation d'autres modifications du capital, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des actionnaires B, sans préjudice des dispositions du Code de commerce relatives à la protection des droits des actionnaires de préférence.

En cas de division ou d'augmentation du nominal des actions A, les caractéristiques des actions B seront automatiquement ajustées pour tenir compte de ces modifications, le nominal d'une action B devant toujours être égal à celui d'une action A.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

■ Article 5

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

■ Article 6

6.1. Forme et transmission des actions

Les actions A sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

Les actions B sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être conventionnellement démembrées.

Les actions B ont été souscrites par la Société de Prise de Participation de l'Etat, société anonyme au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est situé 139, rue de Bercy, Paris 12^e, immatriculée sous le numéro 507 542 652 RCS Paris (la « SPPE »), qui pourra librement les céder à l'Etat français ou à une entité exclusivement détenue directement ou indirectement par l'Etat français. Les cessions ultérieures entre l'Etat français et une entité exclusivement détenue directement ou indirectement par l'Etat français ou entre entités exclusivement détenues directement ou indirectement par l'Etat français sont libres (l'Etat français, la SPPE, les entités exclusivement détenues directement ou indirectement par l'Etat français étant désignés ci-après « l'Etat »).

A l'exception des cessions visées au paragraphe précédent, tout projet de l'Etat de céder les actions B qu'il détient devra porter sur l'intégralité des actions B et être notifié à la Société par lettre recommandée avec avis de réception. La notification devra indiquer, tel(s) qu'envisagé(s), l'identité complète du ou des cessionnaire(s) incluant, si le ou les cessionnaire(s) envisagé(s) sont des personnes morales, toutes les informations utiles pour déterminer l'identité de la personne en détenant de façon ultime le contrôle.

Dans un délai d'un mois suivant la réception de la notification prévue au paragraphe précédent, la Société pourra adresser à l'Etat la Notification de Rachat définie à l'article 19 ci-après afin de procéder, dans les meilleurs délais, au rachat de tout ou partie des actions B selon les conditions prévues audit article, étant précisé qu'aucun accord de l'Etat ne sera alors requis. Le cas échéant, le délai d'un mois précité sera prolongé jusqu'à l'obtention de l'accord préalable du Secrétariat général de la Commission bancaire.

L'Etat disposera d'un délai de six mois à compter, soit du rachat partiel des actions B par la Société soit, en l'absence de rachat, de l'échéance du délai dont dispose la Société pour adresser la Notification de Rachat, pour procéder à la cession initialement envisagée, étant précisé que celle-ci devra porter sur l'intégralité des actions B qui n'auront pas été rachetées par la Société. L'Etat s'engage à informer la Société dans les meilleurs délais en cas de caducité du projet de cession notifié.

En cas de cession par l'Etat des actions B à un tiers, les modalités des droits financiers leur étant attachés seront figées au moment de ladite cession conformément aux dispositions des articles 18 et 19 des présents statuts.

Dans le présent article, une cession désigne toute opération ayant pour objet ou pour effet de transférer directement ou indirectement la propriété d'une action.

6.2. Seuils statutaires

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

6.3. Identification des actionnaires

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

6.4. Droits des actionnaires

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

Conseil d'administration

■ Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. Des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. Des administrateurs élus par le personnel salarié

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITES D'ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS PAR LE PERSONNEL SALARIE

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la Présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

■ Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

■ Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

■ Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

A l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

■ Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

Direction générale

■ Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration,

soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. A l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Assemblée des actionnaires

■ Article 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires. Toutefois, seuls les actionnaires A disposent du

droit de vote lors des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires ; en conséquence, les dispositions du présent article relatives au droit de vote ne sont pas applicables aux actionnaires B.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations

reçues soit par le Président de l'assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Assemblées spéciales

■ Article 15

Les Assemblées spéciales des actionnaires B sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts, étant précisé que chaque action B donne droit à une voix en Assemblée spéciale et que tant que les actions B revêtent la forme nominative, les publications prévues audit article sont remplacées par une notification par lettre simple.

Les décisions de la Société ou de l'Assemblée générale des actionnaires ne sont définitives qu'après approbation par l'Assemblée spéciale des actionnaires B lorsqu'elles sont relatives à la modification des droits des actions B.

Les actionnaires A n'ont aucun droit de participation aux Assemblées spéciales des actionnaires B.

Commissaires aux comptes

■ Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Comptes annuels

■ Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

■ Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toute distribution aux actionnaires, sous réserve qu'elle permette le paiement :

- (i) de l'intégralité du Dividende B (tel que défini ci-après) aux actionnaires B, et
- (ii) d'un dividende aux actionnaires A,

est effectuée selon les modalités décrites ci-dessous.

Sous réserve (i) de l'absence d'Événement Prudentiel (tel que défini en annexe aux présents statuts), et (ii) que l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, vote ledit Dividende B et un dividende aux actions A, le Dividende B sera égal au produit du Montant Actuel (tel que défini en annexe aux présents statuts) et du plus élevé des deux taux suivants, lequel ne pourra en aucun cas excéder deux fois le Taux des TSS (tel que défini en annexe aux présents statuts) :

- (i) le Taux des TSS augmenté de 25 points de base pour l'exercice 2009 puis de 25 points de base supplémentaires à chaque exercice suivant jusqu'à l'exercice 2014, de sorte que le Taux des TSS sera augmenté de 150 points de base pour les exercices 2014 et suivants, étant précisé qu'au titre de l'exercice 2009, le Taux des TSS sera appliqué sur la période entre la date d'émission des actions B (incluse) et le 31 décembre 2009 (exclu) rapporté à une base de 365 jours ;
- (ii) un pourcentage d'un taux (le « Taux de Versement ») égal au dividende versé par action A divisé par le Prix d'Emission Unitaire (tel que défini en annexe aux présents statuts) des actions B, lequel pourcentage a été fixé à 105 % pour le dividende versé au titre de l'exercice 2009, 110 % pour l'exercice 2010, 115 % pour les exercices 2011-2017 et 125 % pour l'exercice

2018 et les exercices suivants, étant précisé qu'au titre de l'exercice 2009, le Taux de Versement sera appliqué sur la période entre la date d'émission des actions B (incluse) et le 31 décembre 2009 (exclu) rapporté à une base de 365 jours.

Dans l'hypothèse où l'Etat ne serait plus le détenteur des actions B, les taux visés aux (i) et (ii) seront figés au niveau atteint au moment où lesdites actions B seront cédées par l'Etat.

Comme le dividende des actions A, le Dividende B n'est pas cumulatif. Ainsi, dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le Dividende B ne serait pas dû au titre d'un exercice, il ne sera pas reporté sur les exercices ultérieurs.

Le Dividende B sera versé aux actionnaires B en numéraire et à la date de paiement du dividende aux actionnaires A, étant précisé que tout versement d'acompte sur dividende aux actionnaires A donnera également lieu au versement d'un acompte sur dividende de même montant aux actionnaires B.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire A une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions A dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire A devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Toute décision de la Société conduisant à une modification des règles de répartition de ses bénéfices sera soumise à l'accord préalable de l'Assemblée spéciale des actionnaires B mentionnée à l'article 15 ci-dessus.

La Société pourra procéder à la distribution exceptionnelle de réserves ou de primes sous la forme du versement d'un dividende exceptionnel sous réserve :

- (i) de l'existence de sommes distribuables suffisantes pour permettre le paiement de l'intégralité du Dividende B Exceptionnel (tel que défini ci-après) ; et
- (ii) de l'absence d'Événement Prudentiel.

Le Dividende B Exceptionnel par action B sera égal à un pourcentage du montant exceptionnel distribué à chaque action A, égal à 105 % en cas de distribution au cours de l'exercice 2009, 110 % pour l'exercice 2010, 115 % pour les exercices 2011 à 2017 et 125 % pour l'exercice 2018 ainsi que les exercices suivants (ce pourcentage variable étant défini comme le « Coefficient Multiplicateur »).

Pour les actions B dont l'Etat ne serait plus le détenteur, le pourcentage visé au paragraphe précédent sera figé au niveau atteint au moment où lesdites actions B seront cédées par l'Etat.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou

deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Rachat des actions B

Article 19

1. Dans l'hypothèse où les actions B sont intégralement détenues par l'Etat, la Société pourra à tout moment procéder au rachat de tout ou partie des actions B au Prix de Rachat (tel que défini ci-après).

Cependant, si le Montant Actuel par action B (tel que défini en annexe aux présents statuts), augmenté de la somme des distributions aux titulaires d'actions B en circulation de primes de quelque nature que ce soit constitutives d'un remboursement d'apport rapportée au nombre d'actions B en circulation, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur (tel que défini à l'article 18 ci-dessus), est inférieur au Prix d'Emission Unitaire (tel que défini en annexe aux présents statuts), le rachat ne pourra être effectué qu'avec l'accord de l'Etat.

Le Prix de Rachat correspond, pour chaque action B :

(A) Pour la période allant de la date d'émission des actions B jusqu'au 30 juin 2013 (inclus), au plus élevé des deux montants suivants :

- (i) 100 % du Montant Actuel par action B, majoré d'un montant (x) dû à la date du rachat, égal au produit du Montant Actuel par action B et du Taux des TSS, calculé sur la Période de Calcul (telle que définie en annexe aux présents statuts), rapporté à une base de 365 jours, ou 366 jours pour une année bissextile ;
- (ii) la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes quotidiens de l'action A sur Euronext Paris sur la période de trente jours de Bourse précédant la date de rachat.

Si le Prix de Rachat versé :

- est déterminé conformément au paragraphe (A) (i) ci-dessus, la Société versera en outre à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant le rachat, un montant (y) égal à la différence (si elle est positive) entre :
 - (a) le produit du Montant Actuel par action B et du Taux de Versement (tel que défini à l'article 18 des statuts), calculé sur la Période de Calcul, rapporté à une base de 365 jours, ou 366 jours pour une année bissextile ; et
 - (b) le montant (x) calculé ci-dessus.
- est déterminé conformément au paragraphe (A) (ii) ci-dessus et que la somme des montants (A) (i) + (y) est supérieure à

(A) (ii), la Société versera en outre à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant le rachat, un montant égal à (A) (i) + (y) – (A) (ii).

En toute hypothèse, le Prix de Rachat ne peut être supérieur à un pourcentage du Prix d'Emission Unitaire, lequel est fixé à :

- 103 % en cas de rachat entre la date d'émission et le 30 juin 2010 ;
- 105 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011 ;
- 110 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012 ;
- et
- 115 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013.

(B) A compter du 1^{er} juillet 2013, au plus élevé des deux montants suivants :

- (i) 110 % du Montant Actuel par action B, majoré du montant (x) défini ci-dessus ;
- (ii) la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes quotidiens de l'action A sur Euronext Paris sur la période de trente jours de Bourse précédant la date de rachat.

Si le Prix de Rachat versé :

- est déterminé conformément au paragraphe (B)(i) ci-dessus, la Société versera en outre à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant le rachat, un montant (y) égal à la différence (si elle est positive) entre :
 - (a) le produit du Montant Actuel par action B et du Taux de Versement (tel que défini à l'article 18 des statuts), calculé sur la Période de Calcul, rapporté à une base de 365 jours, ou 366 jours pour une année bissextile ; et
 - (b) le montant (x) calculé ci-dessus.
- est déterminé conformément au paragraphe (B)(ii) ci-dessus et que la somme des montants (B)(i) + (y) est supérieure à (B)(ii), la Société versera en outre à la date de l'Assemblée générale annuelle suivant le rachat, un montant égal à (B)(i) + (y) – (B)(ii).

En toute hypothèse, le Prix de Rachat ne peut être supérieur à un pourcentage du Prix d'Emission Unitaire, lequel est fixé à :

- 120 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 ;
- 125 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 ;
- 130 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2017 ;
- 140 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2019 ;
- 150 % en cas de rachat entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2022 ; et
- 160 % en cas de rachat à compter du 1^{er} juillet 2022.

2. Dans l'hypothèse où les actions B ne seraient plus détenues par l'Etat, la Société pourra procéder au rachat de tout ou partie des actions B à partir du dixième exercice suivant celui au cours duquel elles ont été émises, à condition que (i) le Montant Actuel soit égal au produit du Prix d'Emission Unitaire multiplié par le nombre d'actions B en circulation diminué de toute distribution aux titulaires desdites actions B de primes de quelque nature que ce soit constitutives d'un remboursement d'apport, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur, et (ii) un Dividende B ait été distribué au cours des deux exercices précédant le rachat.

Le Prix de Rachat, pour chaque action B, sera alors égal au Montant Actuel par action B, majoré d'un montant égal au produit du Montant Actuel par action B et du Taux des TSS, calculé sur la Période de Calcul, rapporté à une base de 365 jours ou 366 jours pour une année bissextile.

3. Quel que soit le détenteur des actions B, dans l'hypothèse où celles-ci ne seraient plus éligibles en éléments admis sans plafond en fonds propres de base de la Société en application des normes en vigueur, à la suite d'une évolution de la loi, de la réglementation ou de leur interprétation par le Secrétariat général de la Commission bancaire (ou de toute autorité qui lui serait substituée), la Société pourra à tout moment procéder au rachat de tout ou partie des actions B au Prix de Rachat calculé, selon le cas, en application des paragraphes 1 ou 2 ci-dessus.

4. Les actionnaires B seront informés de la mise en œuvre du rachat par l'envoi d'une lettre recommandée au moins trente jours calendaires avant la date de rachat (la « Notification de Rachat »). Dans l'hypothèse où les actions B ne seraient plus détenues par l'Etat, la Notification de Rachat pourra être remplacée par une publication, dans les mêmes délais, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Tout rachat des actions B est soumis à l'autorisation préalable du Secrétariat général de la Commission bancaire (ou de toute autorité qui lui serait substituée).

Tout rachat des actions B est décidé par le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales.

Les actions B rachetées en application des dispositions du présent article sont annulées. Dans l'attente de leur annulation, elles auront les mêmes caractéristiques que les actions B n'ayant pas fait l'objet du rachat. Le Conseil d'administration constate le nombre d'actions rachetées et annulées et procède aux modifications corrélatives des statuts.

Attribution de compétence

■ Article 20

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

Dissolution

■ Article 21

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Annexes aux statuts

1° Montant Actuel

Le « Montant Actuel » signifie le Prix d'Emission Unitaire multiplié par le nombre d'actions B en circulation (i) diminué de la Part de Réduction du Montant Actuel et (ii) augmenté de la Part de Reconstitution du Montant Actuel, (iii) diminué des montants et/ou de la valeur des actifs remis aux titulaires d'actions B en circulation au titre de toute réduction de capital non motivée par des pertes et (iv) diminué de toute distribution aux titulaires d'actions B de primes de quelque nature que ce soit constitutives d'un remboursement d'apport, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur.

En tout état de cause, le Montant Actuel ne pourra jamais être supérieur au produit du Prix d'Emission Unitaire par le nombre d'actions B en circulation, diminué de la somme de toute distribution aux titulaires d'actions B en circulation de primes de quelque nature que ce soit constitutives d'un remboursement d'apport, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur.

La « Part de Réduction du Montant Actuel » est égale à toute perte nette consolidée, part du Groupe, telle que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société, au-delà de la Franchise, multipliée par la Part des actions B dans le Capital Notionnel à la date de clôture desdits comptes. La Part de

Réduction du Montant Actuel sera réputée intervenir à la date de certification des comptes consolidés reflétant cette perte.

La « Part de Reconstitution du Montant Actuel » est égale à tout résultat net consolidé (positif), part du Groupe, tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société multiplié par la Part des actions B dans le Capital Notionnel à la date de clôture desdits comptes. La Part de Reconstitution du Montant Actuel sera réputée intervenir à la date de certification des comptes consolidés reflétant un résultat net positif postérieurement à une occurrence de réduction du Montant Actuel.

Dans l'hypothèse où l'Etat ne serait plus le détenteur des actions B, aux fins du calcul du Dividende B, la Part de Reconstitution du Montant Actuel ne sera prise en compte comme indiqué ci-dessus qu'à partir du moment où le Dividende B aura été versé au cours des deux derniers exercices.

En cas d'occurrences successives de Réduction du Montant Actuel, seront pris en compte le total cumulé des réductions imputées et le total cumulé des reconstitutions effectuées.

Le « Montant Actuel par action B » correspond au Montant Actuel divisé par le nombre d'actions B en circulation.

La Franchise signifie toutes les réserves consolidées, part du Groupe, hors réserve légale, tout report à nouveau part du Groupe et, le cas échéant, tout autre poste de capitaux propres consolidés part du Groupe autre que le capital et les primes de quelque nature que ce soit dont le remboursement serait constitutif d'un remboursement d'apport.

Le « Capital Notionnel », calculé à une date donnée, signifie le capital social dans les comptes sociaux annuels certifiés de la Société composé d'actions A et d'actions B, augmenté du montant des primes de quelque nature que ce soit dont le remboursement serait constitutif d'un remboursement d'apport et de la réserve légale.

Le Capital Notionnel des actions B signifie, à une date donnée :

- (i) le produit du nombre des actions B initialement émises et de leur prix d'émission, soit 37,74 euros ;
- (ii) augmenté, pour chaque émission par incorporation de réserves d'actions B réalisée depuis l'émission initiale d'actions B, de l'augmentation du capital social et des primes correspondantes ;
- (iii) augmenté d'une quote-part de toute augmentation dans la réserve légale (réalisée depuis l'émission initiale d'actions B) au prorata de la part des actions B dans le capital social ;
- (iv) diminué de l'imputation sur le capital social, les primes et la réserve légale d'une réduction de capital motivée par des

pertes, calculée comme la somme (i) des réductions de capital social afférentes aux actions B et (ii) du produit de la Part des actions B dans le Capital Notionnel en vigueur précédant la réduction de capital considérée par la réduction du montant des primes de quelque nature que ce soit constitutives d'un remboursement d'apport et/ou de la réserve légale à l'occasion de la réduction de capital considérée ;

- (v) diminué, en cas de réduction de capital non motivée par des pertes, soit (i) dans le cadre d'une annulation d'actions B, d'un montant égal au produit du Prix d'Emission Unitaire et du nombre d'actions B annulées, soit (ii) dans le cas d'une réduction du nominal, du montant ainsi remis aux actionnaires B ;
- (vi) diminué du montant et/ou de la valeur des actifs remis aux actionnaires B dans le cadre de toute distribution de primes de quelque nature que ce soit constitutives d'un remboursement d'apport, sans tenir compte du Coefficient Multiplicateur.

La Part des actions B dans le Capital Notionnel signifie le rapport entre le Capital Notionnel des actions B et le Capital Notionnel.

2° Période de Calcul

La Période de Calcul signifie :

- (a) pour tout rachat intervenant entre la date d'émission des actions B et le 31 décembre 2009, le nombre de jours écoulés entre la date d'émission des actions B (inclusive) et la date de rachat (exclusive) ;
- (b) pour tout rachat intervenant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, le nombre de jours écoulés entre :
 - d'une part,
 - la date d'émission des actions B (inclusive) si (i) l'Assemblée générale de la Société statuant sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2009 ne s'est pas encore tenue, ou (ii) cette Assemblée générale s'étant tenue, un Dividende B a été voté mais n'a pas encore été mis en paiement à la date du rachat ; ou
 - le 1^{er} janvier 2010 (inclus) si (i) le Dividende B au titre de l'exercice 2009 a été voté et mis en paiement à la date du rachat, ou (ii) aucun Dividende B n'a été voté lors de l'Assemblée générale de la Société statuant sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2009 ; et
 - d'autre part, la date de rachat (exclusive).
- (c) pour tout rachat intervenant durant un exercice N après le 31 décembre 2010, le nombre de jours écoulés entre :
 - d'une part,
 - le 1^{er} janvier (inclus) de l'exercice N-1 si (i) l'Assemblée générale de la Société statuant sur l'affectation du résultat

au titre de l'exercice N-1 ne s'est pas encore tenue, ou (ii) cette Assemblée générale s'étant tenue, le Dividende B a été voté au titre de cet exercice mais n'a pas encore été mis en paiement à la date du rachat ; ou

- le 1^{er} janvier (inclus) de l'exercice N si (i) le Dividende B au titre de l'exercice N-1 a été voté et mis en paiement à la date du rachat, ou (ii) aucun Dividende B n'a été voté lors de l'Assemblée générale de la Société statuant sur l'affectation du résultat au titre de l'exercice N-1 ;

- d'autre part, la date de rachat (exclue).

3° Taux des TSS

Le « Taux des TSS » est égal à la moyenne du taux à l'échéance constante (TEC) 5 ans sur les 20 jours de Bourse précédant la date de décision d'émission des actions B majoré de 509 points de base, soit 7,81 %.

4° Evénement Prudentiel

Sont constitutives d'un « Evénement Prudentiel » les deux situations suivantes :

- (i) le ratio de solvabilité sur base consolidée de la Société est inférieur au pourcentage minimum requis par la réglementation bancaire en vigueur ; ou
- (ii) la Société a reçu une notification écrite du Secrétariat général de la Commission bancaire l'avertissant que sa situation financière aboutira dans un avenir proche au franchissement à la baisse du pourcentage minimum visé au paragraphe (i).

5° Prix d'Emission Unitaire

Le Prix d'Emission Unitaire est défini comme la somme des prix d'émission pour chaque émission d'actions B divisée par le nombre total d'actions B émises (étant précisé que le prix d'émission des actions B initialement émises s'élève à 37,74 euros par action B et que le prix d'émission de toute action B qui serait émise à l'occasion d'une attribution d'actions gratuites sera réputé égal à zéro euro par action B).

■ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (*)

(Dans sa rédaction en vigueur au 12.01.2010)

■ Préambule

Société Générale applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008. Les modalités d'organisation et de fonctionnement sont définies dans le présent Règlement intérieur.

Celui-ci est annexé au Rapport annuel.

■ Article 1^{er} : Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession,

susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique,
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique,
- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe,
- de partenariat comportant une soultte d'un montant supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe,
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision. Il en tient informé le Vice-Président.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil ;

- c) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- d) s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les enveloppes de risques annuelles pour les risques de marché et de crédit. Au moins une fois par an, il examine les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de maîtrise des risques du Groupe ;
- e) délibère au moins une fois par an de son fonctionnement et de celui de ses comités, ainsi que des conclusions de l'évaluation périodique qui en est faite ;
- f) fixe la rémunération des mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable et leurs avantages en nature, ainsi que les attributions d'options et les avantages postérieurs à l'emploi ;
- g) arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les professionnels des marchés financiers et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques ;
- h) approuve le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence qui inclut notamment le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le compte rendu d'activité du Conseil et des Comités, la présentation du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que la politique suivie en matière de rémunération des mandataires sociaux et des salariés et de plans d'options de souscription ou d'achats d'actions et d'attribution gratuite d'actions ;
- i) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché.

■ Article 2 : Président et Vice-Président du Conseil d'administration

Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités. Il est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Il est en charge du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Il s'exprime seul au nom du Conseil d'administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

En tant que Directeur général, il propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut désigner un Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et la maîtrise des risques.

A ce titre le Vice-Président préside le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de procéder à l'évaluation des mandataires sociaux.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

■ Article 3 : Réunions du Conseil

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. A cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen y compris verbalement.

Sur décision du Président, les Directeurs généraux délégués ou d'autres cadres de direction du Groupe ou, le cas échéant, des personnes extérieures dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

■ Article 4 : Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les réunions du Conseil sont précédées de la mise en ligne ou la mise à disposition en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

■ Article 5 : Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

■ Article 6 : Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités agissent sous la responsabilité du Conseil.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités « *ad hoc* ».

La Présidence du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est assurée par le Vice-Président du Conseil ou, à défaut, par un Président nommé par le Conseil sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

■ Article 7 : Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- c) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- d) prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- e) donne un avis au Conseil d'administration sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les professionnels de marchés financiers, et s'assure auprès de la Direction

générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis de contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;

f) procède à une revue annuelle de la politique de rémunération des professionnels des marchés financiers et vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et disposition des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à la Commission bancaire et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par la Commission bancaire sur une base consolidée ou sous-consolidée.

g) donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf en ce qui concerne le Vice-Président. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risques du Groupe.

Le Président ne peut être présent aux réunions du Comité qui traitent d'une question le concernant.

■ Article 8 : Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles.

Il propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Il peut proposer la nomination d'un Vice-Président.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée au moins une fois tous les trois ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il comprend les membres du Comité des rémunérations et le Président du Conseil. Son Président est le Président du Comité des rémunérations.

■ Article 9 : Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de

surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques des montants significatifs ;
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité présente au Conseil son programme de travail annuel.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, d'audit ou des risques. Ils ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des rémunérations, sauf en ce qui concerne le Vice-Président. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

■ Article 10 : Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

■ Article 11 : Jeton de présence

Le montant du jeton de présence global est fixé par l'Assemblée générale.

Le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence.

Le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers et en une partie variable égale aux deux tiers.

Le Vice-Président bénéficie prorata temporis, d'une allocation spéciale des jetons de présence égale à 35 % de la partie fixe du jeton annuel.

Après imputation de la part du Vice-Président, la partie fixe du jeton est répartie, *pro rata temporis*, comme suit :

- quatre parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- trois parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- deux parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations ;
- une part pour les autres administrateurs.

La partie variable du jeton est répartie, en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité. Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Cet article prend effet à compter de la répartition des jetons dus au titre de l'exercice 2009.

■ Article 12 : Remboursement de frais

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs et des censeurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du conseil, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Pour le Vice-Président, la Société prend en outre en charge les frais de bureau, de secrétariat et de communication nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

Le Secrétaire du Conseil reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

■ Article 13 : Secret

Chaque administrateur ou censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

■ CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR *

(Dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} août 2007)

■ Article 1 : Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires.

■ Article 2 : Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance, d'alerte et de confidentialité.

L'administrateur veille à maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

■ Article 3 : Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou censeur, le Secrétaire général lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs.

A tout moment, chaque administrateur ou censeur peut consulter le Secrétaire général sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou censeur.

■ Article 4 : Déontologie des opérations de Bourse

Chaque administrateur ou censeur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la

mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

■ Article 5 : Intervention sur le titre Société Générale et les titres qui lui sont assimilés⁽¹⁾ (« les titres »)

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur options, sauf lorsqu'elles correspondent à des opérations de couverture.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les administrateurs et censeurs portent à la connaissance du Secrétaire général toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

(1) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquiescer ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de fonds « E » par exemple).

■ Article 6 : Transparence

Les administrateurs de Société Générale mettent au nominatif tout nouveau titre Société Générale acquis à compter du 1^{er} juin 2002 ; il leur est recommandé de mettre au nominatif les titres Société Générale détenus antérieurement.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et conformément à l'instruction AMF n° 2006-05 du 3 février 2006, les administrateurs, les Directeurs généraux, les censeurs et les personnes ayant des liens étroits avec ses personnes doivent déclarer chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale, ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Toutefois, ne sont pas à déclarer :

- les acquisitions ou cessions par donations, donations-partages et successions ;
- les opérations réalisées par un gérant de portefeuille en vertu d'un mandat de gestion de portefeuille pour le compte de tiers mais à condition que le mandant n'intervienne pas dans la gestion de son portefeuille ;
- les opérations réalisées par les administrateurs personnes morales lorsqu'ils agissent pour le compte de tiers.

Chaque déclaration est adressée par les intéressés à l'AMF dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de la transaction. L'AMF publie chaque déclaration sur son site internet.

Copie de cette déclaration est adressée à la Société au Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires est informée des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

■ Article 7 : Conflit d'intérêts

L'administrateur ou censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

■ Article 8 : Assiduité

L'administrateur ou censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Dans l'hypothèse où un administrateur ou censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilités professionnelles, il le porte à la connaissance du Président du Comité de sélection⁽¹⁾.

Le Rapport annuel rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

(1) devenu, le 12 janvier 2010, Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

	<i>Page</i>
<u>Responsable du Document de référence</u>	426
<u>Attestation du responsable du Document de référence</u>	426
<u>Responsable du contrôle des comptes</u>	427

■ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Frédéric Oudéa

Président-Directeur général de Société Générale.

■ ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 331 à 332 et 404 à 405 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2007 et 2008, respectivement en pages 266 à 267 et 330 à 331 du Document de référence 2008 et en pages 310 à 311 et 382 à 383 du Document de référence 2009. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux et consolidés 2009 et aux comptes sociaux et consolidés 2008 et 2007 contiennent des observations.

Paris, le 4 mars 2010

Le Président-Directeur général
Frédéric Oudéa



■ RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit
représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris - La Défense

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par MM. Jean-Marc Mickeler et Damien Leurent

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Nom : M. Robert Gabriel GALET

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris - La Défense

Date de nomination : 30 mai 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : M. Alain PONS

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

13

TABLES DE CONCORDANCE

■ Table de concordance du Document de référence

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	426
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	427
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	
4. FACTEURS DE RISQUE	160 - 162 ; 166 - 208
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	2 ; 28
5.2. Investissements	58 - 59 ; 61 ; 330
6. APERÇU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	4 - 14 ; 56 - 57
6.2. Principaux marchés	327 - 330
6.3. Evénements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	202 - 204
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du Groupe	2 ; 32 - 33
7.2. Liste des filiales importantes	39 - 53 ; 315 - 326 ; 384 - 403
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	65
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	152 - 157
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	54 - 55 ; 62 - 65
9.2. Résultat d'exploitation	34 - 53
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	211 - 216
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	217
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	54 - 55 ; 64 - 65
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	29
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	55
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	60
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	68 - 80
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	78

15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	88 - 108
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	313 - 314
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel	68 - 77
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	78
16.3.	Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	83 - 86
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	81
17.	SALARIES	
17.1.	Nombre de salariés	134
17.2.	Participations et stock-options des administrateurs	68 - 70 ; 88 - 110
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	138
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	24
18.2.	Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	24 ; 29
18.3.	Contrôle de l'émetteur	24
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	313 - 314 ; 384 - 402 ; 130 - 132
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	211 - 330 ; 333 - 403 ; 430
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	Etats financiers	211 - 330 ; 333 - 403
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	331 - 332 ; 404 - 405
20.5.	Date des dernières informations financières	211 ; 333
20.6.	Informations financières intermédiaires	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	18 - 19
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	202 - 204
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	330
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1.	Capital social	21 - 30
21.2.	Acte constitutif et statuts	408 - 418
22.	CONTRATS IMPORTANTS	60 - 65
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	30
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	32 - 33 ; 315 - 326 ; 384 - 402

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 313 à 309, aux pages 382 à 383 et 310 à 311 et aux pages 26 à 62 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous le numéro D.09-0095 ;

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 269 à 329 et 162 à 265, aux pages 330 à 331 et 266 à 267 et aux pages 24 à 61 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2008 sous le numéro D.08-0084.

Les chapitres des Documents de référence D.09-0095 et D.08-0084 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

■ Table de concordance du Rapport financier annuel

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier comporte les éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	426
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	4 - 14 ; 16 - 17 ; 26 - 27 ; 34 - 53 ; 54 - 55 ; 60 ; 62 - 65 ; 134 - 135 ; 152 - 157 ; 166 - 208 ; 267
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	25
■ Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	22 - 23
Etats Financiers	
■ Comptes annuels	338 - 403
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	404 - 406
■ Comptes consolidés	211 - 330
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	331 - 332

SITE INTERNET : **WWW.SOCIETEGENERALE.COM**

RELATIONS INVESTISSEURS ET INFORMATIONS FINANCIERES

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 47 72

investor.relations@socgen.com

RELATIONS PRESSE

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 67 02

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

Tour Société Générale

75886 – Paris Cedex 18

SOCIETE GENERALE

Siège social : 29, Bd Haussmann – 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 924 757 831 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et Réalisation

RR DONNELLEY

Harrison & Wolf

Impression

RR DONNELLEY



Imprimé sur du papier
issu de forêts gérées durablement

